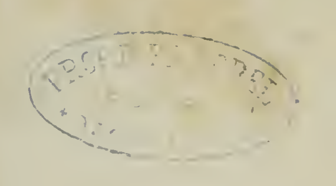

U d'/of OTTAWA
39003009919654



HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE



LAUSANNE. — IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE

PAR

L. VULLIEMIN

DES COMMENCEMENTS DE LA RÉFORME A NOTRE TEMPS



« Il faut, pour qu'une république soit forte, qu'un même esprit la pénètre dans toutes ses parties, et que tous ses fils aient le sentiment d'appartenir à un peuple libre. »

J. DE MULLER.

LAUSANNE
GEORGES BRIDEL ÉDITEUR

1876

TROISIÈME PARTIE

AGE DE LA RÉFORME

LIVRE PREMIER

LA RÉFORME PROTESTANTE

I

Zwingli.

Au plus profond du cœur humain se rencontrent deux tendances qui, l'emportant tour à tour, ne cesseront de se combattre qu'au jour où l'âme qu'elles se partagent aura reçu la pleine révélation de son destin. Nous nous livrons, tantôt au besoin de croire, tantôt au besoin d'examiner, et ce qui se passe en nous, l'histoire de l'humanité le reproduit sur son mobile théâtre. C'est au besoin de croire que, dans des siècles de jeunesse, s'était abandonné le monde moderne; mais lorsque s'éveillèrent en lui les instincts d'un âge nouveau, l'enthousiasme fit place à la réflexion, la foi à l'examen, et le mot de réforme devint

le cri des cœurs pieux comme celui des âmes intelligentes, ardentes et généreuses.

Tout secondait ce mouvement. Le moyen âge s'en allant en débris, les hommes se ralliaient autour d'idées épurées de religion, de convenance et de droit. Dans l'ordre politique, tout se dispersait naguère, tout se concentre maintenant. Les rois ont fait l'essai d'armées permanentes et celui de lever des impôts. La province se perd dans l'état. Il n'y a plus de Bretagne, de Bourgogne, mais une France, réunie sous un monarque, l'expression du caractère national. L'Autriche, l'Espagne, l'Italie et le monde nouveau découvert par Christophe Colomb obéissent à Charles V. Déjà la flatterie murmurait, à l'oreille de l'empereur, le mot de monarchie universelle, quand se manifesta la puissance nouvelle de l'opinion; et comme, grâce à la presse, la pensée ne se traînait plus, mais volait à la surface de la terre, l'opinion ne tarda pas d'apprendre aux peuples à chercher leur sûreté dans un système d'équilibre et de pondération.

Ce système, base d'un nouveau droit européen, avait son point d'appui dans quelques états, inférieurs en force à ceux de l'empereur et du roi de France, mais placés de manière à pouvoir faire pencher la balance politique du côté vers lequel ils inclineraient. C'étaient entre autres l'Allemagne et la Suisse. L'Allemagne n'était pas ce qu'elle avait été, ni ce qu'on la verra devenir. Elle était la terre aux cent villes impériales, riches, jalouses de leur indépendance et qui pouvaient faire sortir de leurs portes de nombreuses cohortes de citoyens bien armés. Elle avait donné

naissance à l'imprimerie et à Luther. L'imprimerie avait permis à la voix d'un simple moine de se répandre au loin. Luther était devenu puissant, parce qu'une multitude d'hommes graves et pieux s'exprimaient par sa bouche et qu'il était l'interprète de milliers de cœurs. Quoiqu'il eût la science pour alliée, il n'était pas proprement un homme de science; mais il était tout âme; il avait une foi profonde, et il fut compris. « Dieu le fait parler, disait-on, *Deum patitur.* » « Il le faut, je ne puis autrement, » disait-il lui-même, et ses Allemands redisaient avec lui : « Nous ne pouvons autrement. »

Ce qu'était Luther pour l'Allemagne, Ulrich Zwingli l'était chez les Suisses. Né le premier jour de l'an 1484, à Wildhaus, dans les hautes vallées du Toggenbourg, il avait mêlé de bonne heure sa voix à celle d'un peuple ami des chants et de la gaîté. Son père était amman de la commune. Après qu'un oncle, doyen de Wesen, eut dirigé sa première instruction, il avait continué ses études à Bâle, à Berne, sous Lupulus, à Vienne, auprès de Vadian. De retour à Bâle, il y suivait les enseignements de Thomas Wittenbach qui, l'un des premiers, osa porter dans l'obscurité des salles de théologie le flambeau du libre examen, quand la paroisse de Glaris le choisit pour son conducteur spirituel. (1506.)

Les temps étaient difficiles; les guerres mercenaires déchiraient la patrie et démoralisaient la nation; appelé deux fois à franchir les Alpes avec la bannière de Glaris, Zwingli vit de près les maux qu'elles engendraient. Il se trouvait dans le Milanais à l'époque de la bataille de Marignan, et Schinner, qui l'avait pris en amitié,

lui fit allouer par le saint-siége une pension de 50 florins, pour l'aider dans ses études. De retour à son foyer, et plein des hautes idées de vertu républicaine qu'il s'était faites à l'école des anciens, Zwingli tourna tous ses efforts contre la vénalité sans pudeur des chefs mercenaires et surtout contre celle du parti français; mais il ne le put sans se faire de nombreux et puissants ennemis. L'orage grondait sur sa tête, lorsque l'administrateur de l'abbaye d'Einsiedlen, Diebold de Géroldseck, qui unissait à l'amour de la science un mâle génie, lui fit offrir dans le couvent une demeure et un champ nouveau d'activité. (1516.)

Zwingli passa deux ans à Einsiedlen. Ce fut sur ce grand marché d'indulgences qu'il apprit quel abîme existait entre l'église du Christ et celle de Léon X; on ne saurait toutefois établir qu'il y commença l'œuvre d'une réforme. Ce que l'on sait, c'est qu'il trouva, dans la paix du monastère, les loisirs nécessaires à la continuation de ses études, et qu'il s'y fit connaître comme orateur éloquent et populaire.

Vers la fin de l'an 1518, il fut appelé à la charge de prédicateur du grand-moutier de Zurich. Cette ville était alors, de celles de la Confédération, la plus dévote au saint-siége et la plus dissolue dans ses mœurs. Son bourgmestre, Marc Roist, possédait la confiance de Léon X. Il portait le titre de capitaine de la garde suisse du pape, et percevait le revenu de cette charge, dont son fils cadet remplissait l'office. L'aîné, Diethelm, venait d'entreprendre un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Naguère, Zwingli, c'est lui-même qui l'a raconté dans une de ses prédications, avait de-

mandé à Dieu de l'envoyer où il plairait à sa providence qu'il exerçât son ministère, le priant toutefois que ce ne fût pas à Zurich. Ce n'en fut pas moins la grandeur de la tâche à laquelle il venait d'être appelé qui la lui fit accepter. Cette tâche, il la comprenait comme embrassant la régénération morale et politique de la Suisse, et de la chaire où sa parole allait se faire entendre, il savait qu'elle serait entendue de toute la Confédération.

Persuadé que la démoralisation de la patrie avait sa principale cause dans le service mercenaire et les pensions des rois, il s'éleva contre l'immixtion des Confédérés dans la lutte engagée, en 1519, entre Charles V et François Ier, qui l'un et l'autre ambitionnaient la couronne impériale. Deux ans plus tard (1521), il réussit à dissuader Zurich d'accéder à l'alliance française. Le gouvernement zuricois n'osa pas toutefois prendre ce parti sans se sentir appuyé par les suffrages de son peuple; il le consulta, et ce fut l'assentiment de la ville et des campagnes qui lui donna la force dont il avait besoin. Il se crut, il est vrai, dans la même année, lié qu'il était par ses engagements envers le saint-siége, obligé à laisser une petite armée passer les Alpes (*Piacenzerzug*); mais affranchi bientôt après de ses engagements par la mort de Léon X, il s'empressa de rappeler ses soldats, et d'interdire à l'avenir, sous peine de mort, toutes pensions et tout service mercenaire.

Zwingli n'avait pas conseillé ces mesures sans accroître le nombre et la haine de ses ennemis. Les hommes qui tiraient de riches profits de la vente des

âmes et du sang du pauvre peuple, s'efforcèrent de le persuader que c'était son pain que Zwingli voulait lui ravir. Ce fut, dans tous les cantons, la cause d'une irritation profonde; ce fut celle du déchirement de la Confédération. La plaie qui s'ouvrit devait être des siècles à se fermer. Elle était de nature religieuse et politique, aussi Zwingli résolut-il de l'attaquer hardiment dans l'église aussi bien que dans l'état, et s'attacha-t-il à faire voir que la morale mensongère des marchands d'indulgences avait sa source dans l'altération de la foi qu'ils prêchaient.

Déjà lorsqu'il avait, le premier jour de l'an 1519, commencé son ministère, il avait annoncé son dessein de faire reposer ses enseignements sur l'Ecriture, et non sur la tradition; d'expliquer les Livres saints dans la liaison de leurs parties, et d'en faire la seule règle des mœurs et de la foi. Ni phrases prétentieuses, ni dissertations abstraites : l'ordre et la clarté suffisaient à son éloquence. Les jours de marché, il prêchait de grand matin pour le peuple des campagnes. Bientôt il eut acquis une grande popularité. Il montrait, au reste, beaucoup de modération. Ce fut avec les égards dus aux faibles qu'il fit voir que la distinction des jours maigres reposait sur des commandements d'hommes, et qu'il soutint, devant l'évêque de Constance et devant la diète des Confédérés, le droit que les Ecritures donnent au prêtre de se marier. (1522.)

La diète lui répondit en ordonnant l'arrestation d'un curé de village, qui avait prêché les nouvelles doctrines, et en le faisant transférer dans les prisons de l'évêché. Zwingli crut alors n'avoir pas de meilleur

moyen d'éclairer les esprits, que de solliciter une conférence publique dans laquelle il pût rendre raison de sa conduite. Deux vieillards, Roist et Schmid, étaient à la tête de la république de Zurich. Vétérans des guerres de Bourgogne, de Souabe et d'Italie, ils jouissaient de la considération des Confédérés et de celle des princes. Le saint-siége était pour eux plein d'égards, et témoignait encore à Zwingli lui-même la plus flatteuse distinction. Néanmoins ces magistrats, jusqu'alors tranquilles spectateurs des premiers pas de la réforme, se décidèrent à ouvrir un débat, auquel ils invitèrent l'évêque et les Confédérés à prendre part. (Janvier 1523.) L'évêque eut l'imprudence de s'y laisser entraîner. Ses délégués descendirent dans l'arène, s'y montrèrent faibles, et réussirent si peu à convaincre Zwingli d'avoir altéré les Ecritures que le Conseil exprima la sérieuse volonté de continuer à laisser libre cours au pur Evangile.

Le principe établi, quelles conséquences allaient en être tirées? Allait-on, la Bible en main, abolir la messe et les images? Cette question fut le sujet d'un nouveau débat. Mais, les parties entendues, le Conseil se montra moins pressé que naguère de formuler une résolution; il se contenta de faire publier un petit livre, qui devait servir de guide aux prédicateurs de l'Evangile, et renvoya de se prononcer sur l'abolition de la messe et des images jusqu'au moment où, le peuple ayant reçu de suffisantes lumières, on pourrait les supprimer convenablement.

Cependant les deux vieillards, chefs de l'état, Schmid et Roist, nés le même jour, étant morts, presque le

même jour aussi, deux amis de Zwingli, Henri Valder et Diethelm Roist, les remplacèrent comme bourgmestres. Ce fut pour les partisans de la réforme un encouragement, pour les zélateurs d'entre eux un motif de poursuivre, sans même attendre une décision du Conseil, l'œuvre commencée. La messe fut remplacée, en plus d'un lieu, par la simplicité de la cène évangélique ; des images furent renversées, des tableaux détruits. Alors le gouvernement crut devoir se montrer et régulariser ces mouvements. L'ayant fait, avec l'assentiment presque unanime du peuple, il fit un pas de plus, et supprima les couvents.

Déjà les chanoines du grand-moutier avaient accepté une réforme qui transformait leur monastère en une école. (1523.) Leurs biens, dont ils se réservèrent l'administration, devaient servir aux besoins de l'enseignement. Trois siècles plus tard, lors de la suppression du canonicat, ils faciliteront la création d'une Ecole et d'une Université cantonales. Bientôt l'exemple donné fut suivi par l'abbesse du *Fraumünster*, du vaste couvent qui, dominant la ville, avait jadis régné sur ses murs et sur le pays; l'abbesse en fit l'abandon au sénat, ne se réservant qu'un douaire pour elle et pour les religieuses, ses sœurs. D'autres maisons de religion furent pareillement transformées. Leurs revenus composèrent un fonds considérable, destiné à pourvoir aux besoins des indigents qu'entretenaient les moines. Surgit la question du mariage des personnes ecclésiastiques. Une nonne, sortie du monastère d'Œdenbach, avait épousé un prêtre. Zwingli lui-même s'était engagé, avec Anna Reinhard, dans les liens

d'une union qui fit le charme des dernières années de sa vie. Le Conseil crut devoir prendre ces faits sous sa protection, et remplaça par une loi matrimoniale la juridiction déchue de l'évêque de Constance.

Mais toute sa prudence ne put empêcher un nouveau flot de se mêler au cours de la réforme et de la précipiter dans des difficultés nouvelles. La parole d'un homme arrive rarement à un autre homme avec le sens qu'elle avait en sortant de sa bouche; autant d'intelligences, autant de sens, en sorte que le mot de réforme, une fois échappé des lèvres de Luther, avait pris en Allemagne des acceptions bien diverses. Les princes l'avaient traduit en leur politique, les universitaires, Erasme à leur tête, l'avaient transformé en philosophie. A leur dire, il y avait chez Luther trop d'impétuosité, trop d'action. Mais d'autres classes sociales, et d'autres esprits accusaient, au contraire, la timide lenteur de ses mouvements. Quelques hommes obscurs, sans lettres, réputés pour leur piété et leur douceur, proférèrent une parole bien peu faite, en apparence, pour émouvoir la société. « Le baptême, dirent-ils, ne doit pas être donné à l'enfant, qui ne peut le comprendre; ce sceau de la nouvelle naissance n'appartient qu'aux régénérés. » Mais toute simple qu'était cette maxime, elle créait dans la société chrétienne une société nouvelle; elle attaquait l'alliance que les églises nationales réformées avaient faite avec l'état; elle brisait l'unité de ces églises. La réforme nouvelle appelait ses élus sur le terrain d'une liberté, d'une égalité, d'une fraternité absolues. Les anabaptistes, c'est le nom qu'on leur donna lorsqu'ils eurent

pris pour signe de ralliement le baptême des adultes, allèrent se constituant en congrégations pures, fidèles et fraternelles. Pauvres la plupart, ils se recrutèrent parmi les pauvres. Ils proclamèrent la vanité de la science humaine et la communauté des biens entre les disciples du Christ. A leurs yeux, le jour était près où toute magistrature serait inutile, où la famille de Dieu ne serait gouvernée que par l'Esprit de Dieu.

Dans les commencements, ils attendaient la venue de ce règne de l'action de Dieu sur les cœurs; mais prêchées à des populations asservies et malheureuses, leurs doctrines n'avaient pas tardé de s'allier à tout ce que ces cœurs cachaient de vœux pour la liberté et de soif de vengeance. Alors ils se divisèrent. Quelques-uns continuèrent à n'attendre le salut de Dieu que de la puissance régénératrice de sa parole, tandis que le grand nombre, s'associant à toutes les passions populaires, se jeta dans le champ de l'insurrection politique. Ils chassèrent les moines des couvents, les nobles des châteaux, les magistrats de leurs siéges. Mais leurs adversaires s'étant aussi mis en campagne, il y eut rencontre; ce fut un massacre, et non une bataille; l'insurrection fut étouffée dans des flots de sang.

En Suisse, les mêmes doctrines donnèrent naissance à des manifestations semblables; mais comme ni la servitude, ni la misère n'y étaient ce qu'elles étaient en Allemagne, l'agitation révolutionnaire n'y eut, non plus, ni l'exaltation, ni l'étendue qu'elles avaient eues au delà du Rhin. Toute autre aussi fut la conduite des gouvernements des deux pays. Les premiers anabaptistes zuricois, Grébel, Manz, Rœubli, avaient été des

disciples enthousiastes de Zwingli, jusqu'au moment où ils l'accusèrent de s'arrêter à mi-chemin. Selon leur Evangile, tous étaient prêtres, tous prédicateurs; la magistrature était inutile; les biens devaient être communs. Bientôt tout un peuple ajouta : — Plus de servage, plus de corvées, plus d'impôts! L'agitation sociale s'alliant à l'agitation religieuse, le 5 juin 1525, quatre mille campagnards s'assemblèrent à Tœss, près de Winterthour, pour délibérer sur les moyens de passer de la doctrine à l'action. Mais lorsqu'ils se trouvèrent réunis, aucun ne se sentit le courage de remplir le rôle de modérateur. Seul, en ce tumulte, Lavater, bailli de Kybourg, réussit à se faire écouter. Il loua les sentiments généreux des promoteurs du mouvement, et finit par les employer, malgré eux-mêmes, à calmer la rébellion. La foule commençait à se disperser, quand l'avoyer de Winterthour pria ceux qui restaient d'accepter l'hospitalité dans cette ville. On les traita libéralement, et l'on crut leurs projets tombés dans l'oubli. Ce ne fut pas toutefois pour longtemps. Mais le gouvernement, dès qu'il apprit qu'une nouvelle assemblée se préparait, se tourna vers les communes demeurées tranquilles, gagna leur confiance, leur fit quelques concessions, et reçut d'elles la promesse qu'elles n'entretiendraient de relations avec les mécontents que pour travailler à leur pacification. C'en fut assez pour rétablir si bien la concorde, que six mille campagnards se rendirent, un mois plus tard, à Zurich, pour y célébrer, avec les citoyens de cette ville, le jour de la consécration de leur église.

Cependant ces faits avaient jeté le gouvernement

zuricois hors de sa première voie. Nous ne le verrons plus s'appuyer sur son peuple et le consulter en toute grave circonstance. Il s'attribua l'administration de l'église comme de l'état. Zwingli lui demandait de confier les choses de l'église à un synode, composé d'ecclésiastiques et de laïques; il ne l'obtint pas. Le synode fut constitué, mais comme représentation du clergé, et le Conseil en prit la direction. En même temps prévalut la maxime, d'étouffer toute résistance à la religion de l'état. Les anabaptistes furent condamnés, les uns à être noyés sans pitié, les autres à être fouettés et chassés du pays. L'autorité avait passé de l'église romaine aux mains d'un nouveau pouvoir. Ce ne fut pas, au reste, à Zurich seulement que se firent sentir les conséquences des événements que nous venons de retracer.

Zurich, en effet, n'était plus le seul canton qui fût entré dans les voies de la réforme, ni le seul que les anabaptistes eussent mis en péril. La Suisse a toujours renfermé dans son sein deux peuples, l'un laborieux et paisible, l'autre aventureux et guerrier. Depuis les guerres de Bourgogne, celui-ci l'emportait le plus souvent dans les Conseils des cantons et dans leurs diètes. Mais, dans de nouvelles circonstances, les amis de la paix s'étaient relevés. Deux classes de personnes avaient accueilli la prédication des réformateurs, celle qui vivait des travaux de l'industrie et celle qui soupirait après une religion meilleure, les hommes pieux et les hommes adonnés à d'utiles travaux. La victoire des prescheurs n'avait donc pas été seulement religieuse, mais aussi politique; elle ne fut pas unique-

ment le triomphe de l'Evangile sur la corruption de l'église, mais aussi celui de la bourgeoisie laborieuse sur les chefs de bande, enrichis à la guerre et qui dominaient dans l'état. C'est ainsi qu'elle s'était fait chemin à Bâle comme à Zurich, dans des cités commerçantes; qu'elle gagnait du terrain à Berne, grâce à l'appui de cette classe moyenne, qui ne prospère que loin du bruit des armes, tandis qu'elle pénétrait plus difficilement dans les hautes Alpes, où n'existait guère d'industrie que celle du service mercenaire.

Il y eut donc, dans les villes de la plaine suisse, réforme et révolution; bien plus, la réforme et la révolution confondirent si bien leurs causes qu'on a peine à discerner l'une de l'autre. On procédait, en matière de conscience, comme en matière d'état, par mains levées, et l'on contraignait la minorité d'accepter la loi du grand nombre. Assurément le besoin que manifeste un peuple de s'abreuver aux mêmes sources de croyance, et d'appuyer son existence civile sur des convictions religieuses communes, est digne de respect; mais c'est à la condition que ces convictions soient sincères, que la foi soit vraiment une foi, que les cœurs se soient inclinés avec les fronts. La seule unité qui mérite ce nom est l'unité dans la liberté, sans laquelle les liens ne sont que des chaînes. C'est ce que les cantons réformés méconnurent, presque à leurs premiers pas. Le dogme fut posé en loi; le pouvoir exigea l'obéissance. Aussitôt la vie que renfermait la réforme s'affaiblit. L'Evangile arrivait dans les hautes Alpes et gagnait du terrain à Schwitz, à Lucerne, à Soleure; mais dès que la réforme s'y montra

l'épée du pouvoir à la main, elle se trouva n'avoir plus sa saveur; la mission s'arrêta; deux camps se formèrent; dès lors, il y eut deux Suisse en présence l'une de l'autre, deux Suisse dont les limites sont demeurées à peu près les mêmes; l'une, qui se dit réformée, domine au pied des Alpes, l'autre dans les Alpes mêmes et dans les contrées de la plaine éloignées des foyers allumés par la réforme et par les progrès de la civilisation; la première renfermait en elle l'élément des évolutions de la société moderne, tandis que la seconde a presque toujours combattu dans le camp d'une réaction et sous l'étendard du souverain pontife.

A l'âge dont nous parlons, la réforme avait pénétré dans Berne, où le gouvernement, dévoué à la France, voyait avec indifférence attaquer le saint-siége. A Bâle, un prédicateur éloquent, Jean Œcolampade, lui gagnait les cœurs et les esprits par sa sage modération. A Schaffhouse, un élève de l'université de Paris, Sébastien Wagner, exposait avec science les doctrines nouvelles à ses concitoyens. A Saint-Gall, Vadian, de retour dans sa patrie, répandait les écrits de Luther et ne cachait pas son amitié pour Zwingli. Son grand savoir prêtait à l'étude des Ecritures un vif intérêt. Deux pasteurs, Wetter et Burgauer, prêchaient le pur Evangile dans l'église du Saint-Sauveur. Un sellier, Jean Kessler, l'enseignait à la multitude, et, de Saint-Gall, la réforme pénétrait dans les monts de l'Appenzell.

Ainsi se poursuivait cette évolution, quand s'y précipita le flot de l'anabaptisme. Il se manifesta dans la campagne de Bâle par le pillage de maisons religieuses; à Schaffhouse par le refus que firent deux tribus, celles

des pêcheurs et des vignerons, de prêter le serment civique; mais l'intervention de cités amies ne tarda pas à rétablir l'ordre dans les deux cantons. A Saint-Gall, l'agitation fut plus violente. Des anabaptistes, fugitifs de Zurich, s'étaient jetés dans cette ville, Grébel, entre autres, dont Vadian avait épousé la sœur. Grébel appelait les pécheurs à se confesser les uns aux autres leurs transgressions, et à recevoir le baptême dans les eaux de la Sitter. On vit alors, par un étrange abus des expressions des Ecritures, des gens raconter en public, sans retenue, les folies et les crimes de leur vie, pour finir par rejeter tout vêtement avec toute pudeur. Quelques-uns, se souvenant que la « lettre tue, » brûlèrent des Bibles. Un frère alla jusqu'à trancher la tête de son frère, sous les yeux du vieillard, chef de la famille, et croyant faire un sacrifice agréable à Dieu. A la vue de pareils forfaits, il devint impossible de méconnaître que l'anabaptisme développait un enthousiasme sauvage et qu'il était impuissant à le gouverner. De sévères mesures furent dirigées contre ses égarements. Elles ne détruisirent pas l'anabaptisme dans notre patrie, mais elles le renfermèrent dans des limites étroites, et lorsque les gouvernements inclinèrent de nouveau vers l'indulgence, le torrent dévastateur se transforma en un paisible ruisseau.

Il était facile de distinguer la réforme d'avec une aveugle exaltation; les ennemis de Zwingli n'en prirent pas moins plaisir à les confondre. Ils ne voyaient, dans ce qui se passait à Zurich, que des sujets de scandale et n'admettaient pas que cette ville pût de-

meurer l'alliée des Confédérés. Une diète fut, en ces circonstances, convoquée à Zoug, à l'instigation des cantons primitifs. (1524.) Ni Zurich, ni Appenzell n'y furent appelés. Vadian, qui osa s'y montrer, fut réduit à s'enfuir. Une dernière sommation fut adressée à Zurich, et l'ordre donné aux gouverneurs des bailliages communs d'emprisonner tout prédicateur des doctrines nouvelles, tout distributeur de livres ou briseur d'images. Am Berg, de Schwitz, administrait la Thurgovie; prompt à obéir, il fit arrêter, vers minuit, à Bourg, près de la ville de Stein, le pasteur Œchsli; mais, aux cris du pasteur, les voisins prirent l'effroi. Le peuple qui cultive un vin généreux sur les collines riveraines du Rhin est vif et irritable; il s'insurgea. Les sous-préfets zuricois de Stammheim et de Noussbaumen, Wirth et Ruttimann, crurent devoir s'unir au mouvement, pour chercher à le contenir. Tout un peuple poursuivit les ravisseurs jusqu'aux eaux de la Thour où, faute d'un pont, il dut s'arrêter. Près de là se trouvait la chartreuse d'Ittingen; la multitude s'y précipita; en un moment église, couvent, caves et greniers furent livrés au pillage; les insurgés ne reprirent le chemin de leurs foyers qu'à la voix de députés de Zurich. Ils commençaient à obéir quand le feu jaillit du monastère, qui ne tarda pas à être réduit en cendres. (17 juillet 1524.)

— Voilà, dirent les Waldstetten, les fruits de l'hérésie! Ils exigèrent que les promoteurs de l'insurrection fussent traduits à Baden, et Zurich n'osa s'y refuser. Ruttimann, Wirth et ses deux fils furent conduits prisonniers dans cette ville. Interrogés sur la part qu'ils

avaient prise à la révolte, ils affirmèrent n'avoir fait que chercher à empêcher le désordre. Comme il n'y avait pas matière à les convaincre de haute trahison, on porta l'accusation sur l'abolition des images et l'on soumit les prévenus à la torture. « J'ai deux fois été bailli en Thurgovie, dit Jérôme Stocker, député de Zoug, je n'y ai pas connu de plus honnête homme que Wirth, ni de plus loyal serviteur; n'eût-il commis qu'un meurtre, je le protégerais; mais il a brûlé l'image de la mère du Christ, point de salut pour lui. » Ruttimann, Wirth et son fils aîné furent condamnés à avoir la tête tranchée. La vie du second fils fut accordée aux larmes de sa mère. Comme il s'affligeait de ne point partager le sort de son frère : « Bénis Dieu de ta délivrance, lui dit celui-ci, et ne songe jamais à nous venger. » Leur mâle intrépidité frappa la multitude. Les deux vieillards qui venaient d'être immolés laissaient soixante-sept enfants et petits-enfants; la confiscation de leurs biens n'en fut pas moins décrétée : l'arrêt fut toutefois annulé sur les instances de Bâle, Schaffhouse et Appenzell. Œchsli finit par obtenir son élargissement. Des arbitres prononcèrent sur les indemnités dues au couvent d'Ittingen.

La consolation de Zurich fut d'apprendre que la réforme acquérait toujours de nouveaux amis. Le bailli de Thurgovie ne pouvait plus se faire obéir. Saint-Gall avait nommé Vadian bourgmestre. De bonnes nouvelles arrivaient de Glaris, d'Appenzell. Les Toggenbourgeois, compatriotes de Zwingli, se montraient fermes dans leur attachement à la parole de Dieu. Les fiers Grisons s'étaient réveillés à la voix de Comander, ami

de Zwingli ; les premiers, on les verra, à la suite d'une conférence tenue à Ilantz, proclamer la liberté religieuse, tout en faisant aux ecclésiastiques un devoir de conformer leur prédication à la parole de Dieu. (1526.) Même dans les Alpes, les gouvernements reconnaissaient la nécessité de corriger maints abus, sans toutefois réussir à se mettre d'accord sur ce point. Ils finirent par s'entendre avec Fribourg pour tourner contre la réforme une arme qui l'avait puissamment servie, et par convoquer les Confédérés à un colloque public, où serait mise en évidence la justice de leur cause. Un docteur allemand qui avait, en lutte avec Luther, donné une haute idée de son savoir, Eckius, leur avait offert son appui. L'évêque de Constance les encourageait dans leur dessein, et Mourner, prédicateur des capucins à Lucerne, leur promettait le secours de sa langue infatigable ; le colloque fut donc convoqué à Baden, et les Zuricois, Zwingli en particulier, furent invités à s'y rencontrer. (1526.)

La conférence s'ouvrit le 19 mai, en présence des députés de douze cantons et des délégués de quatre évêques. Des cantons, Zurich seul n'était pas représenté. Il n'avait pas, non plus, cru pouvoir permettre à Zwingli de répondre à l'appel reçu. On brûlait à Fribourg les livres du réformateur, à Lucerne son effigie. Comment d'ailleurs ne pas se souvenir du sort de Jean Huss et du supplice récent de Wirth ! Œcolampade demeura donc chargé de tenir tête à Eckius. Une première difficulté se présenta, celle de savoir si des magistrats laïques allaient être admis à prononcer en matière de dogme. Elle fut écartée, par la raison que

les promoteurs de la conférence n'avaient eu d'autre but que celui de confondre Zwingli et de rendre la paix au pays. Délégués et députés prirent place. Eckius s'assit dans une chaire haute et richement ornée; Œcolampade plus bas, dans une tribune grossièrement travaillée. Les évangéliques se firent remarquer par leur connaissance de la Bible, leurs adversaires par l'habileté de leur dialectique. S'avançant le dernier, Mourner fit lecture de ses quarante griefs contre le tyran de Zurich. L'assemblée excommunia les novateurs. Soleure, longtemps indécis, se joignit aux six cantons pour exclure de l'alliance fédérale Zurich, Bâle, Saint-Gall et Mulhouse. Des deux parts on s'attribua la victoire.

II

La réforme à Berne.

Tandis que Zurich accomplissait sa réforme, le pouvoir était demeuré, à Berne, aux mains d'une noblesse belliqueuse, dévouée à la France. La guerre continuait en Italie, le plus souvent malheureuse pour les armes de François Ier, et les Suisses partageaient les revers du roi. En 1522, las de prolonger, sans paie et sans honneur, une campagne que ne signalait aucun fait d'armes, leurs chefs avisèrent les généraux français qu'ils allaient reprendre le chemin de leurs foyers, mais que, ne voulant pas se retirer sans avoir combattu, ils demandaient la bataille pour le lendemain. On eut beau leur montrer les Impériaux et les Espagnols retranchés, dans le parc de la Bicoque, derrière

un rempart inexpugnable, entouré de fossés profonds, de canaux sans nombre, et couvert de canons, de piques et d'arquebuses, ils coururent, à travers des feux qui emportaient des compagnies entières, attaquer la contrescarpe; les plus hardis essayèrent en vain d'en toucher le haut du bout de leurs lances; l'escalader était impossible; aussi finirent-ils par se voir contraints à opérer leur retraite, au milieu de cadavres amoncelés, et sous les saluts meurtriers d'une formidable artillerie. (27 avril 1522.)

L'année suivante, les Français furent jetés hors de l'Italie. Les Suisses couvrirent leur retraite, et ce fut au milieu d'un groupe d'entre eux, aux ordres de Jean de Diesbach, que Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche, fut frappé à mort. Deux ans après, ils partagèrent, à Pavie, la défaite de François I[er]. (1525.) Les efforts qu'ils tentèrent vers le même temps, à l'instigation du roi de France, pour rétablir leur ami, le duc Ulrich de Wurtemberg, sur le trône de ses pères, ne furent pas couronnés de plus de succès. Ce fut pour nombre de ceux qui prirent part à cette expédition leur adieu au service étranger. Dix mille Confédérés n'en marchèrent pas moins, en 1527, sous Jacques de Rovéréa, jusqu'à Naples, avec l'armée française, qui fut détruite par la peste plus que par la guerre. Des Bernois qui avaient entrepris cette campagne, bien peu revirent leurs foyers, encore n'y arrivèrent-ils que hâves, décharnés et mendiant leur pain. L'impression que firent tant de revers fut profonde dans toute la Suisse, mais surtout à Berne.

C'est durant le cours de ces événements que la ré-

forme avait pénétré dans cette ville. Le peuple bernois, accoutumé à se mouvoir lentement dans les habitudes d'une vie agricole et pastorale, n'avait d'abord trouvé que peu d'attraits dans les doctrines nouvelles. Son gouvernement cherchait à le soustraire à leur influence; il n'y avait toutefois réussi qu'imparfaitement. Depuis que les jongleries des Dominicains avaient ouvert les yeux de ses concitoyens, un homme de cœur, Nicolas Manuel, avait tourné contre la superstition de son siècle toutes les ressources d'un esprit clairvoyant, secondé par un vif amour de la poésie et de la peinture. Dans deux drames, représentés en pleine rue, il avait mis l'église primitive en présence de l'église de son temps. L'un dévoilait les ruses d'une avarice cachée sous le masque de la sainteté; l'autre opposait au Christ couronné d'épines, suivi d'apôtres dans le besoin, entouré d'aveugles et de boiteux, le pape, promenant sa triple couronne et sa parure sacerdotale. Le peuple avait compris que le choix lui était offert entre la servitude et la liberté. Nul drame ne fut plus répandu que ceux de Manuel.

A ce langage de la satyre se joignit, dans le couvent des Franciscains, la prédication de Sébastien Meyer, dans l'église de Saint-Vincent, celle du timide, mais persévérant Haller. Zwingli s'attachait à relever l'un, à modérer l'autre. Ils avaient des amis dans l'avoyer de Watteville, dans son fils Nicolas, qui avait échangé sans regrets ses dignités ecclésiastiques contre la vie des champs, dans un May, un d'Erlach, un de Hofen. Néanmoins leur cause fut longtemps sans obtenir de succès. Si parfois le Conseil permettait la prédication

de l'Evangile, c'était pour prescrire bientôt après la célébration de la messe. Considérant l'église comme un moyen de gouvernement, il eût volontiers dépouillé le clergé de ses priviléges, tout en maintenant le peuple dans la simplicité de sa foi. Il en fut ainsi jusqu'au jour où les revers répétés des chefs mercenaires eurent affaibli leur autorité. Alors le Grand Conseil réussit à se remettre en possession d'un droit que, depuis vingt ans, les Seize lui avaient enlevé, celui d'élire le sénat, et il le composa, en majorité, d'amis de la réforme. (1527.) Bientôt après, le nouveau gouvernement invita les paroisses à choisir, entre l'ordonnance qui permettait la libre prédication de l'Evangile et celle qui n'avait produit que haines et divisions. La réponse trahit de l'hésitation. L'Evangile fut toutefois prêché de nouveau. Comme néanmoins les affaires étaient interrompues, les familles divisées, le malaise universel, les deux partis s'accordèrent pour demander une conférence religieuse. La Bible devait être la seule norme du débat.

Berne donna l'ordre à ses gens d'église de s'y rencontrer et il invita, soit les Confédérés, soit les pays voisins, à lui envoyer leurs savants. Mais, non-seulement les cinq cantons défendirent à leurs ressortissants de se montrer à Berne, ils refusèrent le passage à qui s'y rendrait, en sorte que Berne et Zurich durent mettre quelques troupes sur pied, pour que les évangéliques pussent avec sécurité traverser les bailliages libres. Eckius et Mourner se gardèrent de suivre l'hérésie dans son antre. Zwingli, Pellican, Meyer, Collin, des Souabes, des Bavarois, des savants de contrées

diverses de la Suisse, se mirent en marche. Depuis Zurich, le voyage prit trois jours. Berne ne négligea pas de se montrer grande, équitable, hospitalière. La conférence s'ouvrit le 6 janvier 1528, dans l'église des Franciscains, et dura près de trois semaines. La victoire ne fut que trop facile. « Nous expions, dit un Soleurois, zélé catholique, l'incurie de nos supérieurs ecclésiastiques, et cependant nous avions, à Berne, assez d'amis, pour pouvoir y prolonger la dispute plus d'un an. Zwingli prête force aux siens. Le tigre a plus de savoir que je n'eusse cru. Œcolampade n'a pas son génie; peut-être le surpasse-t-il dans les langues. Capiton a peu parlé. Bucer, s'il avait le savoir de Zwingli et d'Œcolampade, serait plus redoutable qu'eux, tant il a l'art de bien dire. Mais que parlé-je encore? notre défaite est certaine. » Ce résultat obtenu, le gouvernement bernois supprima les images, fit fondre les trésors des églises et donna l'ordre de remplacer la messe par une prédication de la parole de Dieu.

Le peuple accepta la réforme, l'Oberland seul la repoussa violemment. Les sujets de la riche abbaye d'Interlaken, hors d'eux-mêmes, les vallées de Meyringen, de Grindelwald et de Lauterbrounnen dans le vague espoir de devenir un canton, comme Unterwalden, se soulevèrent à l'envi. Les Hasliens s'étant réunis en landsgemeinde, trente Obwaldiens se présentèrent à eux, portant à leurs chapeaux des branches de pin, signe de ralliement des vieux-croyants, et comme ils dirent les cinq cantons bien résolus à soutenir par tous les sacrifices un peuple fidèle à la

foi des aïeux, les prescheurs furent chassés, la messe rétablie. Tout s'arma. Huit cents Obwaldiens s'avancèrent jusqu'à Unterséen. Mais dès que l'armée de Berne se montra, il ne resta aux rebelles de parti que celui de la soumission. Condamnés à perdre leurs franchises, ils prêtèrent à genoux le serment d'une obéissance sans réserve. Quatre d'entre eux payèrent de leur vie le crime de tous.

La révolution opérée à Berne réagit en lieux divers. Bâle se partageait en deux camps; des deux bourgmestres, Meyer était ami de la réforme, Meltinger chef des conservateurs ; dans les conseils, les évangéliques étaient en minorité; mais après le succès de la dispute de Berne, ils se comptèrent, reconnurent leur force, demandèrent, avec la libre prédication de l'Evangile, l'élimination de douze membres du sénat, et comme les sénateurs cherchaient à gagner du temps, ils se levèrent en armes, occupèrent les portes, l'arsenal, et braquèrent six pièces d'artillerie sur la place du marché. (Février 1529.) La magistrature se soumit. La messe fut abolie. Bien des familles quittèrent la ville. Erasme l'avait choisie pour son séjour. Vainement des papes et des rois cherchaient à l'attirer à leur cour : il savait que nulle part il ne trouverait une société qui eût pour lui le charme de celle qu'il avait trouvée à Bâle. Mais depuis la victoire du parti démocratique, le temps était passé pour lui de s'étendre en éloges de la paix, de se plaindre éloquemment de la licence des uns et des abus vieillis que les autres s'obstinaient à défendre; il prit donc le parti de s'éloigner d'une ville où s'étaient écoulées les années les plus heureuses de

sa vie et dans laquelle devaient reposer ses restes. Il avait vu partir Holbein. Glaréan l'accompagna; comme Erasme, le spirituel écrivain avait pris en dégoût les mœurs nouvelles. L'université fût restée veuve de sa gloire, si le sénat n'avait appelé à venir en occuper les chaires des hommes tels que Myconius, Phrygio, Grynæus et Sébastien Munster. Cop, médecin de la ville, ayant quitté Bâle pour Paris, Paracelse le remplaça dans l'enseignement de la médecine aussi longtemps que le lui permirent son humeur voyageuse et les inimitiés soulevées par la hardiesse de ses attaques contre les préjugés régnants. Œcolampade fut placé à la tête de l'église réformée. Des ordonnances réglèrent tout ce qui concernait le culte et les mœurs.

Mulhouse et Schaffhouse suivirent l'exemple de Bâle. Saint-Gall ne se contenta pas de livrer ses églises à la réforme, elle envoya des missionnaires la répandre chez les sujets de l'abbé. Une lutte en ayant été la conséquence, les bourgeois, pénétrant dans le monastère, le dépouillèrent de ses ornements et les livrèrent aux flammes. Vers le même temps, sept des huit paroisses de l'Appenzell embrassèrent la réforme; le bourg d'Appenzell demeura seul fidèle à l'ancienne foi.

A Glaris, la plupart des hommes revêtus de pouvoir repoussaient tout changement; mais les doctrines nouvelles n'en avaient pas moins pénétré dans le canton. Après la dispute de Berne, la règle des jeûnes fut enfreinte à Schwanden, des images furent renversées en plus d'un lieu; dès lors tout fut en confusion. Le landamman Æbli ne réussit qu'avec peine à réunir les deux partis en une landsgemeinde, et à leur faire agréer

quelque accommodement. Comme Æbli le curé de Glaris, Valentin, de la noble famille des Tschoudi, s'efforçait de rester étranger aux querelles du jour. Ne songeant qu'à faire prévaloir la charité, il célébrait, dans la même église, la messe pour les catholiques, la cène pour les réformés. Ces hommes de paix ne purent toutefois empêcher qu'il ne se commît bien des actes de violence. Les évangéliques l'ayant emporté par le nombre, la minorité s'appuya sur les Waldstetten.

Dans les Grisons aussi, la réforme s'avançait à travers une vive résistance. L'évêque Paul Ziegler et l'abbé de Sainte-Luce étaient à la tête de ses adversaires. Les ligues, voulant mettre un terme à leurs intrigues, exclurent les employés de l'évêque des délibérations nationales, interdirent les appels devant les tribunaux ecclésiastiques, et transférèrent aux communes la nomination à toute magistrature civile. Elles remirent à la commune l'élection de son pasteur et la charge de son entretien. Les monastères reçurent l'ordre de ne plus admettre de novices, et le collége supérieur ecclésiastique celui de ne nommer aux places qui viendraient à vaquer que des fils du pays. L'évêque se réfugia dans le Tyrol, méditant sa vengeance.

III

Rupture de la Confédération.

1528 à 1529.

Plus de la moitié de la Suisse avait répondu à la voix de la réforme ; mais, des treize cantons, sept de-

meuraient attachés à la foi de leurs pères. Un moment, ils s'étaient préoccupés de réformer leurs gens d'église, de réduire leurs revenus et leurs immunités (1525); mais, n'ayant pu s'accorder dans ce dessein, ils n'avaient plus songé qu'à combattre l'hérésie. Les amis qu'avait Zwingli à Schwitz, à Zoug, à Lucerne, avaient été réduits au silence. Aux demandes instantes de Zurich, de séparer la religion d'avec la politique, le dogme d'avec les alliances, on avait répondu par le refus de reconnaître un membre de l'alliance dans une ville devenue étrangère à la foi sur laquelle reposait la Confédération.

Cependant, lorsque Berne et Zurich se furent donné la main, et que Berne eut, à l'exemple de Zurich, renoncé à l'alliance française, la situation se trouva changée. La diète s'assembla. Cette fois, ce furent les deux villes qui, rappelant le rôle d'Unterwalden dans l'insurrection de l'Oberland, refusèrent de recevoir ses députés jusqu'à satisfaction reçue. Surpris d'abord, ces députés finirent par s'avancer et, regardant fixement ceux de Berne et de Zurich : « Nous sommes gens des forêts, leur dirent-ils, durs comme nos chênes; tels il faut nous supporter et, tout cas advenant, ne pas se jouer de nous. » Tout rapprochement était difficile. Ni Berne ne se fût contenté d'une simple déclaration d'Unterwalden d'avoir mal agi, ni Zurich n'eût abandonné des avantages obtenus sur d'irréconciliables ennemis. Aussi, les négociations, chaque jour traversées par des griefs et des ressentiments nouveaux, se prolongèrent-elles jusqu'au jour où la flamme éclata de toutes parts.

La Suisse devait expier la faute de s'être donné des sujets. Déjà précédemment les cantons avaient eu de la peine à s'entendre sur la possession en commun d'un bien qui n'était pas improductif; mais l'accord devint impossible quand, dans les pays sujets comme ailleurs, deux religions se trouvèrent en présence. Les cantons catholiques, en majorité dans les diètes auxquelles ressortissait l'administration des bailliages, estimaient avoir le droit d'y faire prévaloir leur culte. Ils y envoyèrent donc, comme baillis, d'anciens chefs mercenaires, qui en chassèrent les prescheurs, envoyés de Zurich. Mais le peuple de ces provinces ne s'en montra que plus ardent à renverser ce que naguère il adorait. Déjà l'on ne connaissait plus, en Thurgovie, que sept gentilshommes dont les familles fissent encore profession de catholicisme. Dans le Rheinthal, les paroisses avaient voté l'adoption de la réforme et s'étaient promis un mutuel secours. Le Sargans réclamait d'anciens droits et des libertés nouvelles. Le Gaster, dépendance de Schwitz et de Glaris, procédait à sa réforme en brûlant, dans l'espace d'une heure, croix, drapeaux, autels et jusqu'à l'âne des Rameaux, l'un sur l'autre entassés. Un ecclésiastique zuricois, Jacob Kaiser, venait d'être, en ces circonstances, envoyé dans ce pays; comme il s'y rendait, ses ennemis l'attendirent dans un bois, l'arrêtèrent, le traînèrent à Schwitz et l'y livrèrent aux flammes. (Mai 1529.) Ce fut au feu de son bûcher que s'alluma la guerre civile.

Voyant la lutte près de s'engager, les deux partis avaient cherché des alliés. Les idées aux prises ne connaissent pas de limites nationales. A Zurich, Zwingli

nourrissait le projet de former des amis de l'Evangile une nation sainte, une combourgeoisie chrétienne, inoffensive envers les Confédérés, pourvu qu'ils laissassent à la réforme son libre cours. Mais dès les premiers pas que fit Zurich dans cette voie, elle trahit sa faiblesse et sa convoitise. Constance ayant ouvert ses portes à l'Evangile, et ses citoyens jugeant le moment favorable au développement de leurs franchises, les deux villes s'étaient alliées. (1527.) Leur but, à les entendre, était de repousser toute agression contre la liberté religieuse; mais tandis qu'elles tenaient ce langage, leurs regards se portaient à la dérobée sur les plaines de la Thurgovie, et sur les moyens qu'elles leur offraient de s'agrandir. Bientôt après, Berne, Saint-Gall, Bienne, Mulhouse, Bâle et Schaffhouse, ayant embrassé la réforme, se rangèrent sous l'étendard de la combourgeoisie chrétienne. (1528 à 1529.)

Cernés ainsi de toutes parts, les cinq cantons des Alpes contractèrent alliance avec le Vallais (1529) et tournèrent leurs regards vers l'Autriche. Ils venaient de rencontrer un auxiliaire dans Jacques Médici qui, s'étant emparé de Musso, place forte sur la rive du lac de Côme, avait su s'en faire donner l'investiture par le duc de Milan, et qui, poursuivant de hardis desseins, s'était emparé du château de Chiavenna, d'où ses bandes s'étaient répandues dans la Valteline. Vainement les Grisons avaient imposé à l'aventurier un armistice, et envoyé des députés à Milan pour le contraindre à la paix; ces envoyés, surpris, à leur retour, et faits prisonniers par le châtelain de Musso, avaient été jetés dans d'obscurs cachots. L'intervention des

Confédérés avait seule mis un terme aux hostilités, encore les Grisons n'avaient-ils obtenu qu'au prix d'une forte rançon la liberté de leurs captifs. (1526.)

Déjà cependant la guerre recommençait en Valteline. Non-seulement Médici méditait la conquête de cette province, mais ayant réuni des sommes considérables, acquis le comté de Lecco, et pris à sa solde neuf cents Espagnols, il avait formé le projet de placer sur le siége épiscopal de Coire son frère, Jean Médici, qui dans la suite fut pape sous le nom de Pie IV. Il espérait, par ce moyen, abaisser les Grisons et ruiner chez eux la réforme. Une circonstance secondait son plan. Un seigneur tyrolien, Dietrich de Hohenems, devait épouser la sœur des Médici. On convint qu'il viendrait au-devant d'elle à Coire; que, de part et d'autre, on y arriverait avec un cortége d'hommes d'armes; les frontières étant voisines, le reste devait s'accomplir sans peine.

Mais tandis que les neiges couvraient encore les Alpes, un bruit de trahison se répandit dans Coire; et le principal agent des Médici dans cette ville, l'abbé de Sainte-Luce, ayant été arrêté, il fut contraint par la torture à tout avouer, et mis à mort. La jeune Italienne ne put être conduite à son époux que plus tard, avec un cortége plus modeste, et comme, cette fois, elle prit sa route à travers le canton de Schwitz, des députés des cinq cantons l'escortèrent, sous prétexte de lui rendre honneur. Arrivés à Feldkirch, ces envoyés s'ouvrirent sur le but de leur voyage, qui était de demander au roi Ferdinand d'Autriche de s'allier avec les Suisses de la vieille foi. Ils furent accueillis.

L'alliance fut signée, quelques mois plus tard, à Waldshout. (22 avril 1529.) On se promit de ne poser les armes qu'après avoir remis en honneur la vraie religion. Il ne restait aux cinq cantons que de s'être assuré l'amitié des ducs de Lorraine et de Savoie, pour avoir, à leur tour, cerné de toutes parts les cités évangéliques.

Cependant Zurich surveillait ces mouvements. Il avisa la diète de ce qui se tramait. A sa voix, une députation nombreuse fut chargée de se présenter successivement devant les landsgemeindes des cantons primitifs. A Zoug, il ne fut pas permis aux députés de s'adresser au peuple. Schwitz et Uri se montrèrent prêts à leur tendre une main fraternelle, mais à la condition que, dans les bailliages, tout se décidât à la majorité des voix. Les Obwaldiens joignirent l'insulte à une déclaration semblable : ils avaient suspendu à un gibet les armoiries des villes évangéliques. Lucerne ne voulut répondre que de concert avec les cantons, ses coreligionnaires, à l'accusation de s'être alliée à l'Autriche. La guerre fut jugée inévitable.

IV

Campagne de 1529.

Il y avait enthousiasme à Zurich. Zwingli, persuadé que le seul moyen d'obtenir une paix réelle était de la conquérir par de brusques hostilités, se montrait rayonnant d'entraînement et d'ardeur. Témoin du réveil qui se manifestait partout en Europe, il l'était

aussi de l'isolement des amis du progrès et de la haine que leur portaient les grands de la terre. Déjà, il avait accueilli des persécutés en grand nombre, Ulrich de Hutten, entre autres. Grâce à lui, l'intrépide chevalier allemand avait trouvé, dans l'île tranquille d'Ufnau, un asile, la paix de ses derniers jours, et, bientôt après, un tombeau.

En Suisse, Zwingli s'attachait à démontrer aux amis de la réforme que la paix dont plusieurs se faisaient les avocats, était une guerre, et la guerre, telle qu'il la voulait, une paix. C'était avec le secours du Deux-Cents qu'il avait opéré la réforme de Zurich; mais, cette révolution accomplie, il avait cru nécessaire de replacer le gouvernail de l'état en des mains qui sussent le conduire à travers l'orage; le sénat était rentré dans son autorité; afin toutefois qu'il ne pût en abuser, il avait été procédé à l'épuration de cette magistrature, et un Conseil secret avait été composé des plus chauds amis du nouvel ordre de choses. Ces dispositions prises, Zwingli traça son plan de campagne. Il cherchait à faire comprendre l'avantage qu'il y aurait à surprendre l'ennemi, lorsqu'on apprit que les Unterwaldiens se préparaient à conduire à Baden, sous bonne escorte, un bailli de leur canton; comme on voulait la guerre, on courut aux armes.

Les bailliages libres, situés entre les cantons de Berne et de Zurich, pouvaient leur prêter un point de ralliement, comme ils pouvaient servir à les séparer l'un de l'autre; une division fut donc chargée de les occuper. Elle s'avança jusqu'à Mouri, où la joignirent cent citoyens de Bremgarten, du nombre desquels

était Bullinger, à qui nous devons une description animée des scènes de cette campagne. Une seconde division prit position sur la frontière de Schwitz. Une troisième, sous les ordres de Lavater, bailli de Kybourg, s'avança sur Saint-Gall. Déjà les bourgeois de cette ville, Vadian à leur tête, avaient envahi le couvent. L'abbé, Fr. de Geisberg, étant mort en ces circonstances, les chanoines, réfugiés à Rapperschwyl, lui avaient donné pour successeur Kilian Germann, qui s'enfuit en Souabe. Lavater allait entrer dans le Rheinthal, quand il en fut empêché par l'opposition des Appenzellois.

Le principal corps d'armée, sous les ordres de Berguer, ancien chef mercenaire, s'avança sur Cappel, fort de 4000 hommes. (9 juin 1529.) Dans les rangs marchait Zwingli, la hallebarde au poing. Déjà 800 Zougois campaient à Baar, où les bannières d'Uri, de Schwitz et de Lucerne ne tardèrent pas à les rejoindre. L'Unterwald réserva ses principales forces pour défendre le Brunig contre les Bernois. Les Zuricois allaient franchir leur frontière, quand ils virent s'approcher, d'un pas rapide, Æbli, landamman de Glaris. « Ne croyez pas, leur dit-il, surprendre les cinq cantons; ils sont prêts à vous recevoir. Chers et loyaux Zuricois, évitez, pour l'amour de Dieu, de détruire la vieille Confédération. » Comme il parlait, ses yeux se remplirent de larmes, dont sa profonde émotion trahissait la sincérité. On savait sa soumission à la parole divine, et tout ce qu'il avait fait, à Glaris, pour la réconciliation des partis; il obtint un armistice. Vainement, s'approchant de lui, Zwingli s'écria : « Landamman, mon compère,

tu rendras compte à Dieu de tout ceci. — Mon cher Ulrich, repartit Æbli, Dieu bénit les bonnes intentions; » et, le cœur joyeux, il se dirigea vers le camp des catholiques.

Cependant des auxiliaires accouraient dans les deux camps, et 5000 Bernois s'approchaient, sous l'avoyer de Diesbach, mais lentement, et avec l'ordre de se borner à la défense de Zurich. De Glaris, d'Appenzell, de Schaffhouse, de Fribourg et de Soleure arrivaient des médiateurs. De toutes parts, on demandait la prompte réunion d'une diète; Berne la convoqua à Arau.

Les miliciens entrés en campagne avaient le cœur suisse. Des hommes de parti les avaient jetés dans des rangs opposés, sans les rendre ennemis. Quand ils se rencontrèrent aux avant-postes, ce fut pour se souvenir d'une vieille amitié. Un jour, des catholiques, manquant de pain, se firent faire prisonniers et revinrent bientôt dans leur camp, pourvus de ce qui leur manquait. Un autre jour, quelques-uns d'entre eux posèrent sur la frontière un sceau de lait; aussitôt les Zuricois d'accourir avec le pain, et tous de manger ensemble; seulement, lorsqu'une main trop avide poursuivait un morceau par delà le milieu du vase, ils la frappaient, en plaisantant, de leurs cuillers de bois, et la forçaient à respecter les limites. Ce fut en cet état des esprits qu'Æbli tenta son œuvre de médiation. Les deux armées se présentèrent, chacune à son tour, l'une devant l'autre.

Les premiers, les députés des cinq cantons se rendirent dans le camp zuricois. Amicalement accueillis, ils

entrèrent, au son des trompettes, dans un carré formé par les troupes, et s'approchèrent d'un spacieux échafaud, sur lequel siégeaient les médiateurs et flottaient les bannières. « Que les Zuricois se montrent nos amis, dirent-ils, ils retrouveront en nous leurs Confédérés les plus fidèles. » A leur tour, cinquante officiers et un nombre de soldats zuricois arrivèrent dans le camp des catholiques. Ils s'exprimèrent cordialement; toutefois ils échouèrent par l'imprudence d'un milicien, qui se permit de réveiller le souvenir du supplice de Kaiser; il n'en fallut pas davantage pour soulever un tel orage que, sans le cortége qu'on leur donna, les Zuricois auraient eu peine à regagner leur camp.

Mais l'insuccès de la médiation armée fut corrigé par les députés des cantons médiateurs, qui, réunis à Steinhausen, réussirent à faire agréer par les partis les conditions de paix suivantes : La foi est libre. Dans les bailliages, les sujets se prononceront pour ou contre la réforme à la majorité des suffrages. L'acte d'alliance avec l'Autriche sera annulé. Mourner rétractera ses propos injurieux. Les médiateurs détermineront ce que les cinq cantons auront à payer pour frais de guerre. (25 juin 1529.) Il ne restait que le différend de Berne avec Unterwalden; mais, la paix conclue, Berne crut pouvoir le laisser tomber sans que sa gloire en souffrît. Il en coûta aux catholiques de livrer l'acte de leur alliance avec la maison d'Autriche; mais les médiateurs l'ayant enfin reçu, Æbli, sans permettre qu'il en fût pris connaissance, le mit en pièces et le jeta dans les flammes. Un édit, publié en commun, interdit toute injure, afin que pût renaître la vieille amitié.

Rien dès lors ne s'opposa plus au licenciement des armées. Celles des réformés rentrèrent dans leurs foyers en triomphe. Seul triste, et les regards fixés vers l'avenir, Zwingli déposa ses pressentiments dans le chant qui commence par ces mots : « Gouverne maintenant ton char, ô Seigneur, car nous sommes près de devenir la fable des orgueilleux. »

V

Guerre et paix de 1531.

La paix qui venait d'être conclue renfermait, presque à chaque article, matière à de nouveaux débats. Les réformés furent les premiers à la traduire par des faits. Ils crurent devoir interdire la messe chez eux et n'en exiger pas moins que leurs missionnaires eussent le champ libre dans les pays catholiques. Zurich fit, en Thurgovie, voter les paroisses; il supprima des couvents et confia la discipline de l'église à une commission, nommée par la province. A Saint-Gall, il refusa de reconnaître le gouvernement de l'abbé, jusqu'à ce que ce prélat eût démontré que la vie monastique était autorisée par les Ecritures. De concert avec Glaris, il allégea les charges des sujets de l'abbaye, leur confia l'élection de leurs conducteurs spirituels et leur donna une constitution libérale. A la mort subite de l'abbé, les deux cantons mirent la main sur les bâtiments du monastère et les vendirent à la ville de Saint-Gall. Les Toggenbourgeois furent encouragés à acheter leur indépendance. On ne parlait que de progrès de la ré-

forme. Elle venait de triompher à Glaris, à Schaffhouse. A Soleure, la plupart des communes l'avaient embrassée et elle avait de nombreux adhérents dans la bourgeoisie.

Cependant Zwingli s'était rendu en Allemagne, où se préparaient de grands événements. La paix de Cambray, conclue avec la France, et la retraite des Turcs de devant Vienne avaient laissé l'empereur libre de ses mouvements, et comme il se trouvait n'avoir plus devant lui d'ennemis que les protestants d'Allemagne, on s'attendait à le voir se tourner contre eux. D'aussi graves circonstances invitaient Luther et Zwingli à se rapprocher. Philippe de Hesse les réunit à Marbourg (octobre 1529) dans l'espoir de les voir se donner la main. On sait qu'il fut déçu dans son attente. Des deux réformateurs l'un avait plus de poésie et de profondeur, l'autre plus de connaissances, de clarté philosophique et de sûreté de marche. Le Saxon, soumis à l'ordre établi, voulait rester étranger à la politique; le Suisse, fils d'une république, partait de l'idée de l'état chrétien, et s'attachait à la réaliser dans sa patrie. Ils s'étaient divisés sur le sens d'un passage des Ecritures qui, déjà dans l'église primitive, avait reçu des interprétations diverses : Luther traduisait littéralement les paroles du Christ dans l'institution de la cène, tandis que Zwingli leur donnait un sens figuré. Ils se séparèrent blessés et aigris. Le landgrave essaya de faire servir du moins la conférence à des résultats politiques; le prince et le réformateur se promirent de travailler à réunir toutes les forces de l'Allemagne réformée et protestante contre la maison de Habsbourg, et de

chercher à faire entrer la France et Venise dans cette coalition.

De retour dans sa patrie, Zwingli, qui venait de voir son horizon politique s'agrandir, fit son premier soin de se mettre en relation avec les envoyés du roi de France. Oubliant le langage qu'il tenait lorsque Zurich s'était dégagé des liens du roi, il proposa à ces envoyés une alliance, peu différente de celle de 1521, mais dans laquelle il avait prudemment substitué le mot « Evangile » au mot « Lombardie » de l'ancien traité. Il crut aussi devoir à François Ier sa profession de foi : « Gardons-nous, lui écrivit-il, de mettre témérairement des bornes à la miséricorde divine. Dans la céleste assemblée des créatures admises à contempler la gloire du Très-Haut, nous devons espérer voir réunis tous les hommes saints et courageux : les deux Adam, le racheté et le rédempteur ; Hercule, Thésée, Socrate, Aristide, les Caton, les Scipion ; vous y verrez vos prédécesseurs qui sont sortis de ce monde dans la foi. » (Juillet 1531.)

Zwingli portait toutefois ses regards avec plus d'espoir vers l'Allemagne que du côté de France. Son vœu le plus cher était de voir s'étendre la combourgeoisie chrétienne. La ville de Strasbourg venait d'y entrer, quand une proposition de l'électeur de Saxe, d'unir en une ligue tous les états évangéliques de l'Allemagne, aboutit à l'alliance que ces états conclurent à Smalkalde, en 1530. L'entrée n'en était offerte aux Suisses qu'à des conditions auxquelles ils ne purent adhérer.

Témoins de ces événements, les cinq cantons ne les contemplaient ni sans inquiétude, ni sans irritation.

Indignés de la conduite de Zurich dans les pays, leurs sujets communs, ils s'étaient refusés à déposer les branches de pin, signe de ralliement de leur parti, et à payer l'indemnité à laquelle ils avaient été condamnés pour les frais de la dernière guerre. Leur colère se répandait en propos injurieux, parfois en actes de violence. Les Grisons ayant, en ces circonstances, demandé l'assistance des Confédérés contre Jacques Médici, qui avait reparu en Valteline et leur avait fait subir un grave échec sous les murs de Morbégno, tous s'empressèrent à leur porter secours, les cinq cantons exceptés, qui se louèrent de leurs relations avec l'aventurier et se rirent d'une entreprise qu'ils jugeaient devoir être malheureuse. L'expédition n'en réussit pas moins. Le château de Musso fut rasé. Les Confédérés conquirent le territoire occupé par Médici, et l'abandonnèrent au duc de Milan pour leurs frais de guerre, estimés 30 000 florins. Les trois ligues rentrèrent en possession de la Valteline. (1531-1532.)

Les cinq cantons comptaient sur l'empereur. Zwingli le savait, et croyant lui-même la Suisse protestante menacée par les armes de Charles V, il pressait Zurich et ses alliés de devancer l'heure où le péril les aurait atteints. Mais l'enthousiasme s'était calmé. La moisson, les vendanges avaient manqué. On craignait une disette. Dans cette situation, les villes réformées préféraient la voie des ménagements. Berne, plus accoutumée à faire entrer les autres dans ses desseins qu'à leur servir d'instrument, conseillait d'éviter la guerre, et, plutôt que de s'y jeter, de commencer par fermer les marchés aux cinq cantons, afin de les

obliger par ce moyen à des réflexions salutaires. (Mai 1531.)

Zurich n'adhéra qu'avec peine à cette proposition. « Quand on a, dit Zwingli, le droit d'affamer ses adversaires, on a celui de les combattre, et si par faiblesse on ne les attaque pas, ce seront eux qui prendront les armes, avec le courage du désespoir. » Il disait vrai. Déjà les choses nécessaires à la vie pénétraient difficilement dans les Alpes, mais soudain, tout arrivage a cessé. Le père n'a que des larmes à donner à ses fils, qui demandent du pain. Le berger, manquant de sel, laisse tristement tomber ses regards sur son troupeau, son unique richesse. Tous aiguisèrent leurs épées, et tandis que de longues files de pèlerins allaient à Einsiedlen, invoquer le Dieu de leurs ancêtres, la conscience d'avoir été traités injustement ne tarda pas à se changer, à leurs yeux, en un présage de victoire.

Plus dès lors de médiation possible. « Comment, disaient les catholiques, écouter Berne et Zurich alors qu'ils veulent nous imposer leur foi? » Dans les cantons protestants, une grande partie du peuple pensait comme eux. Beaucoup étaient mus par la compassion, d'autres par les pertes que leur causait la fermeture des marchés. Tous accusaient Zwingli. Le cœur déchiré, il offrit sa démission, qui ne fut pas acceptée. Ni d'une part, ni de l'autre le peuple ne voulait la guerre; mais s'ils ne la désiraient pas, les cinq cantons étaient résolus à se procurer, le fer à la main, l'importation des vivres, et quand la nécessité le leur commanda, ils réunirent leurs bannières. Deux mille hommes, sous l'avoyer Houg, de Lucerne, marchèrent

sur les bailliages libres, et la principale armée se réunit dans les environs de Zoug. (9 octobre 1531.)

A la nouvelle de cette brusque prise d'armes, Zurich envoya mille hommes à Bremgarten et quelques cents à Cappel. Le tocsin appela tout le pays sous les drapeaux; mais la direction manquait; la défiance était partout; les miliciens se réunirent lentement; ils se mirent en marche sans ordre. Zwingli, que le Conseil avait invité à prendre part, comme aumônier, à l'expédition, chevauchait avec cette multitude confuse. Lavater avait été chargé du commandement. Descendant les pentes de l'Albis, la petite armée marcha vers Cappel. A peine comptait-elle 1800 hommes.

La troupe qui l'avait devancée avait pris position derrière le couvent de Cappel, sur une colline, au pied de laquelle régnait un fossé profond et un marécage. Elle avait reçu l'ordre de ne pas engager le combat; toutefois lorsque son chef, Georges Gœldli, vit l'armée des cinq cantons, forte de 8000 hommes, s'avancer en bon ordre, il crut devoir faire jouer son artillerie. Un petit bois couvrait sa gauche; comme il avait négligé de l'occuper, ce furent les ennemis qui s'en emparèrent. Ils venaient de s'en rendre maîtres, et cherchaient à prendre les Zuricois à dos, quand arriva la grande bannière de Zurich. « A nous, sacriléges! » s'écrièrent les catholiques. « A nous, marchands de bestiaux! » répondit-on des rangs opposés, et la mêlée s'engagea. Assez longtemps la victoire fut incertaine; mais à la fin les rangs des Zuricois s'éclaircirent; leurs drapeaux tombèrent l'un après l'autre; leur bannière ne fut sauvée que par un effort surhumain. Survint la

nuit, qui couvrit leur fuite. Ils laissaient sur le champ de bataille 500 morts, parmi lesquels se trouvaient vingt-six magistrats, l'élite des Conseils, et vingt-cinq ecclésiastiques. Zwingli, couvert de blessures, alla tomber au pied d'un arbre auquel on a donné son nom. Il vivait encore, quand les ennemis s'approchèrent et, sur son refus de se confesser, le frappèrent d'un dernier coup. Son corps, tombé aux mains d'une multitude furieuse, fut écartelé et livré aux flammes. (11 octobre 1531.)

La consternation fut grande à Zurich; cependant, quoique affaiblie par la discorde, la généreuse cité ne se laissa point abattre. Tous ses alliés vinrent à son secours. Quand l'armée bernoise fut arrivée, 20000 Bernois et Zuricois remontèrent les bords de la Reuss, suivant les uns la gauche, les autres la droite du fleuve, et contraignant l'armée des cinq cantons à se replier. Les Bernois, il est vrai, commandés par l'ancien avoyer Sébastien de Diesbach, magistrat dévoué à la foi romaine, paraissaient avoir pour but d'éviter toute action décisive, et les Zuricois eux-mêmes, arrêtés par la défiance, ne se mouvaient qu'avec lenteur. Ils finirent néanmoins par se trouver en présence de l'armée catholique, qui, renforcée de mille arquebusiers italiens à la solde du pape, les attendait, sur le territoire de Zoug, dans une position inattaquable.

Frey, officier intrépide, s'offrit à la prendre à dos, et franchissant dans ce but le pont de la Sihl, il se plaça, avec 4000 hommes, sur les coteaux que domine le mont Goubel. Ses soldats ne doutaient pas du succès; ils se livrèrent au pillage et, la nuit venue, se

répandirent en désordre sur les collines, livrés la plupart au vin et au sommeil. Tout à coup 600 catholiques, qui avaient mis, pour se reconnaître, leurs chemises sur leurs habits, s'élancèrent d'une forêt de pins, en poussant des cris effroyables. La résistance fut courte et sans ensemble. Tout se débanda. Les uns, fuyant dans une contrée qu'ils ne connaissaient pas, tombèrent dans des précipices; d'autres furent massacrés par les paysans furieux, un grand nombre furent faits prisonniers. Telles furent les suites de l'indiscipline et d'un fol orgueil. (24 octobre 1531.)

Une défaite aussi honteuse fut décisive. Tous les liens de la discipline s'étaient relâchés; les miliciens abandonnaient leurs drapeaux, les chefs conseillaient la paix. L'épouvante répandue par une brusque incursion des catholiques dans les campagnes zuricoises acheva de la rendre nécessaire. Zurich se soumit le premier à laisser les cinq cantons en la pleine possession « de la véritable foi chrétienne. » Les catholiques laissaient, de leur côté, Zurich et ses alliés libres dans leurs croyances. Berne, à son tour, accepta ces conditions. La convention de 1529 et la ligue de la combourgeoisie chrétienne furent annulées. Bâle et Schaffhouse durent acheter la paix, au prix de 1000 couronnes, Saint-Gall de 600, Mulhouse de 400. L'abbé de Saint-Gall rentra en possession de tout ce qu'il avait perdu, et reçut des villes de Saint-Gall et de Zurich 10000 florins d'indemnité. Uznach et le Gaster furent châtiés sévèrement; ils perdirent leurs libertés et leur bannière nationale. Bremgarten, Mellingen et Rapperschwyl, qui venait d'embrasser la réforme, subirent un

sort pareil. Moines et religieuses rentrèrent dans leurs cellules abandonnées. Seuls, les réformés du Toggenbourg, du Rheinthal et de la Thurgovie surent, grâce à leur ferme attitude, conserver le libre exercice de leur foi.

A Glaris, l'ancien culte fut rétabli dans quatre paroisses. Soleure avait laissé un contingent se réunir à l'armée de la réforme. Les cinq cantons lui laissèrent le choix d'acheter la paix 800 couronnes ou d'abolir la nouvelle croyance. La multitude ayant témoigné hautement sa préférence pour le dernier parti, les amis de l'Evangile se virent contraints à transporter leurs assemblées hors des murs, et bientôt, désespérant d'un rapprochement, ils essayèrent de conquérir par l'épée et par surprise le libre exercice de leur culte. Ils furent trahis; mais les deux partis n'en prirent pas moins les armes. (30 octobre 1533.) L'Aar les séparait. Les catholiques, maîtres de l'arsenal, avaient braqué l'artillerie contre leurs adversaires. Le sang allait couler, quand l'avoyer Wengi se précipita devant les pièces, en s'écriant : « Concitoyens, si vous voulez égorger vos frères, que je sois votre première victime. » La multitude recula étonnée; le feu cessa. Les jours suivants, les réformés, réduits à reconnaître l'infériorité de leur nombre, se virent contraints à choisir entre leur patrie et leur foi. La conséquence de cette situation fut l'émigration de soixante et dix familles. Les communes du bailliage de Bouchegg, sur lesquelles Berne avait le droit de haute justice, demeurèrent seules protestantes. Les Soleurois érigèrent, plus tard, un monument à Wengi; mais, comme l'a bien

dit M. Daguet, le généreux avoyer s'en est élevé un plus durable que le *Wengistein* dans les cœurs et les chants des Confédérés.

Tels étaient les résultats de la guerre. Les catholiques les contemplaient avec cris de joie. Berne et Zurich jetaient de tristes regards sur leur humiliation et leurs pertes. Leurs finances étaient épuisées, leurs peuples mécontents. Tout en déclarant vouloir demeurer fidèles à la parole de Dieu, les communes se plaignirent de ce que la guerre eût été déclarée sans leur assentiment, et du rôle d'un Conseil secret, où des prêtres avaient la prépondérance. Les gouvernements dans leurs réponses s'engagèrent à ne plus entreprendre, à l'avenir, de guerre contre le gré de la nation, et à renfermer les ecclésiastiques dans les fonctions de leur ministère. Puis, après quelques concessions, ils s'assirent dans la position nouvelle que leur avait faite un nouvel état de choses. Les pouvoirs naguère exercés par Rome et l'épiscopat ayant passé dans leurs mains, ils constituèrent l'église en une institution civile. Le retour à l'ancienne religion fut interdit sous des peines sévères. La foi, le culte, les mœurs furent régularisés. Des écoles furent fondées, dans lesquelles le chrétien devait apprendre à devenir bon citoyen, le citoyen à devenir un fidèle membre de l'église. Des établissements supérieurs furent destinés à l'instruction des ecclésiastiques. Ainsi furent conservés les germes semés par Zwingle et ses amis. Zwingli lui-même parut renaître dans un successeur digne de lui, dans Bullinger, exilé de Bremgarten, accueilli dans Zurich. L'Evangile et la liberté continuèrent

donc, après de graves périls, de faire entendre leur voix, même alors que la réforme eut perdu de son élan, et que la victoire de ses adversaires l'eut réduite pour longtemps à renoncer à son rôle missionnaire.

VI

Les pays romands. Genève.

1508 à 1530.

Un pauvre gentilhomme savoisien, du nom de Du Four (*De Furno*), se présenta dans le cours de l'an 1508 devant le Conseil de Berne, accompagné de députés de Fribourg. Il disait avoir été secrétaire du duc Charles Ier de Savoie, mort il y avait dix-huit ans, et savait que ce prince, dans son amitié pour les deux villes, leur faisait par son testament un legs, à Berne de 200 000 florins, à Fribourg de 150 000. (*Recès* III, II, pag. 428.) Bien mieux, il avait en sa possession cet acte testamentaire, prêt à s'en dessaisir contre honnête récompense. On prit ce qu'il présenta, et sans trop s'enquérir de l'authenticité du document, les deux états réclamèrent le legs, ou bonne hypothèque. Vainement le duc se fit fort de prouver la fausseté de la donation; déjà de belliqueux aventuriers prenaient les armes, pour enlever par la force ce que Charles III, qui venait de monter sur le trône ducal de Savoie, tardait à livrer. Le prince infortuné, dont les revenus étaient absorbés par les droits de quatre princesses douairières, obtint à grand'peine la réduction à 125 000 florins de la somme exigée. C'en fut assez pour encou-

rager le faussaire à produire un nouveau titre, mentionnant un legs de 800 000 florins en faveur de huit cantons. Vainement intervinrent le pape, l'empereur, le roi de France; de nouveaux aventuriers se mirent en campagne, et le duc dut s'estimer heureux d'en être quitte pour la somme de 350 000 florins. Du Four mourut bientôt après à Fribourg, dans les pratiques de la dévotion et dans le mépris.

Telle était la décadence de la maison de Savoie. Sous une faible administration, ses pays étaient sans lien. Les villes guerroyaient les unes contre les autres, les montagnards contre les vignerons. Les gentilshommes s'étaient ligués contre Genève et l'esprit des républiques. Les peuples, cherchant une protection qui remplaçât celle qui leur manquait, prenaient, dans leurs différends, l'habitude de la demander à Berne. Avenches et Payerne avaient fait avec cette ville un traité de combourgeoisie, alliance du faible avec le fort, qui devait se transformer en un acte de sujétion. A leur tour Lausanne et Genève songèrent à rechercher l'appui de Berne et de Fribourg; mais Charles III les prévint et, profitant d'un moment favorable, il réussit à contracter une alliance avec les douze cantons dont se composait alors la Confédération. (1512.)

Renforcé par cette alliance, il recommença la lutte engagée par ses prédécesseurs contre les deux villes épiscopales. Il échoua à Lausanne, devant la résistance de l'évêque et des citoyens. (1518.) A Genève, la lutte fut plus sérieuse et plus prolongée. Les premières entreprises de la maison de Savoie l'avaient laissée en possession, dans Genève, du vidomnat, et hors des

murs, de la province du Genevois, héritage des comtes de ce nom. Quand, vers la fin du quinzième siècle, les complaisances de la cour de Rome lui permirent de disposer encore du siége épiscopal, il ne resta plus au duc, pour régner dans Genève, que de s'y faire agréer comme souverain. Mais ce fut alors qu'un esprit nouveau s'y fit jour et que s'y montrèrent en présence deux partis, qui avaient choisi, l'un *fidélité*, l'autre *liberté* pour devise. A l'offre que Charles III fit aux Genevois, de leur rendre, au prix de leurs franchises, les foires dont ils avaient été dépossédés, ce furent les « Enfants de Genève » qui dictèrent la réponse : « Mieux pauvres, avec l'indépendance. » La lutte engagée, leurs chefs se tournèrent vers Fribourg, qui les admit à sa combourgeoisie.

A leur tête se montrait Philibert Berthelier. Cherchant à le perdre, les ducaux jetèrent en prison, pour un propos imprudent, Pécolat, son ami. (1517.) Comment délivrer le captif? Qui l'osera? Un homme se rencontra qui ne craignit pas de tenter l'aventure : ce fut Bonivard, jeune gentilhomme savoisien que la générosité de son cœur avait jeté dans les rangs des Enfants de Genève. Le moyen qui s'offrit à lui fut d'en appeler, du tribunal épiscopal, qui allait condamner Pécolat, à l'archevêque de Vienne, supérieur de l'évêque. Tout réussit à sa hardiesse. Ordre vint de relâcher le prisonnier, et l'évêque ayant refusé d'obéir à la sentence de son métropolitain, le peuple se chargea de mettre Pécolat en liberté.

Cependant Berthelier n'avait pas attendu la fin du procès de Pécolat pour fuir à Fribourg. Genève avait

en lui un homme audacieux, et dans le syndic Besançon Hugues un grand citoyen; ils n'eurent pas de peine à gagner, dans Fribourg, les cœurs d'hommes intrépides comme eux. Aussi vainement Berne, dans sa prudence, déconseilla-t-elle aux Fribourgeois de contracter, en des temps orageux, une alliance dangereuse; ils n'écoutèrent que leurs sympathies. Berthelier rentra dans Genève avec des envoyés de Fribourg. Grâce à leur appui, il put se faire entendre, plaider sa cause, obtenir son acquittement. Puis les Fribourgeois proposèrent au peuple de Genève, réuni en Conseil général, un traité de combourgeoisie, qui fut accepté. « Il n'y eut guère, dit Bonivard, de discordants que les Mammelus, qui n'étaient pas le gros nombre. » (6 février 1519.)

Le triomphe fut toutefois de courte durée. Sur les instances du duc, les cantons contraignirent les Fribourgeois, qui déjà s'étaient mis en campagne, à renoncer au traité. Charles entra dans Genève. Toute fierté, toute résistance cessa. La tête de Berthelier roula devant le château de l'île, et son corps sanglant fut traîné dans les rues, avec cet avis : « *Véez cy la teste d'un traistre.* » (23 août 1519.) On tortura, on décapita, ce fut pitié. Levrier, officier épiscopal, avait osé soutenir que le droit de grâce appartenait à l'évêque, comme au prince de Genève; il paya son courage de sa vie. (1524.) Bonivard expia par une première captivité son amour pour l'indépendance. Des amis des Suisses (*Eidguenots*) se montraient-ils quelque part sur sol savoisien, ils étaient saisis et jetés dans d'obscurs cachots. Les fermiers des terres

qu'ils possédaient en Savoie reçurent défense de les cultiver. Réélu syndic en ces circonstances, Besançon Hugues refusa d'accepter cette charge, persuadé que c'était hors de ses murs qu'il pouvait rendre à Genève les meilleurs services; et lorsqu'il apprit que le duc était, avec son armée, aux portes de la ville, il en sortit avec dix-huit patriotes. L'ennemi toujours sur leurs pas, ils se jetèrent dans les gorges du Jura, cheminèrent nuit et jour, par un temps affreux, et finirent par arriver, à travers la Franche-Comté, chez leurs amis de Berne et de Fribourg, qu'ils s'efforcèrent d'intéresser au sort de leur patrie. (1525.)

Les circonstances étaient favorables à leur cause. La défaite de François Ier à Pavie, en même temps qu'elle venait de jeter le duc de Savoie dans les bras de Charles V, avait fait comprendre aux cantons l'importance de ne pas laisser tomber aux mains des Impériaux une ville, clef de la Confédération. Aussi, malgré la présence des hallebardiers du duc, n'en vit-on pas moins les patriotes se relever; et quand, le 23 février 1526, Besançon Hugues et ses compagnons rentrèrent dans Genève, portant en leurs mains les lettres de combourgeoisie, où pendaient les sceaux de Berne et de Fribourg, tout le peuple applaudit avec enthousiasme à ce qu'ils avaient fait. Le 11 mars arrivèrent les ambassadeurs des villes suisses, pour prêter et recevoir serment. L'alliance était conclue pour vingt-cinq ans. Les alliés de Genève devaient être francs dans ses murs, comme les Genevois chez eux. On se promettait mutuel secours. Lausanne était choisi pour lieu de marche, où tout différend entre les parties de-

vait se terminer en trois semaines, devant les arbitres, vallaisans ou neuchâtelois, qu'il leur plairait d'élire. Six mains seulement se levèrent pour repousser le traité. L'évêque Pierre de la Baume, de la maison des Montrevel de Bourgogne, dominé par l'ascendant de Besançon Hugues, sanctionna lui-même la révolution pacifique qui venait de s'accomplir. Genève était conquise à la Suisse et à la liberté.

Elle n'en demeurait pas moins environnée de périls. Les Mammelus, qui s'étaient enfuis à leur tour, soulevaient contre elle les populations voisines. Au dedans, tous voulaient commander. Les syndics, devenus chefs d'un état, de simples magistrats de police qu'ils étaient, n'avaient qu'une autorité faible et empruntée. Comment gouverner le mouvement? Il existait dans Genève une institution, connue sous le nom d'*Abbaye des fous;* l'abbé qui la présidait avait pour office de pourvoir aux jeux; on conçut la pensée d'anoblir cette charge en nommant pour la remplir l'homme qui avait la confiance de tous; on créa l'abbé capitaine général de la république et, sous un double titre, on donna à Besançon Hugues le soin dangereux de défendre la ville et d'y faire régner l'ordre et la modération. Faisant servir au salut de la cité la fièvre qui la dévorait, il se mit à la tête du peuple et courut travailler le premier à la construction de remparts. Electrisés par sa grande âme, et sachant qu'ils avaient pour amis tous ceux de la liberté, les Genevois lui vinrent en aide de la bourse et des bras. En même temps, le gouvernement s'organisa. Un Conseil des Deux-Cents fut créé, à l'exemple des villes suisses. Les citoyens convin-

rent entre eux de ne plus plaider devant le vidomne, ni devant la cour épiscopale, mais de porter leurs causes devant les syndics. Témoin de ce qui se passait, l'évêque s'enfuit chez ses Bourguignons. (Août 1527.)

Sa fuite mit fin au règne du parti modéré. La révolution reprenant son cours, quelque temps contenu, on n'hésita plus à confisquer les biens des Mammelus et à prononcer leur sentence de mort. Mais en le faisant, Genève souleva un orage qui, après avoir grondé longtemps autour d'elle, vint enfin tout à coup tumultueusement l'assaillir. La contrée qui se déploie autour de cette ville, aujourd'hui couverte de riches villas, l'était alors de châteaux, séjour d'une noblesse élevée dans les armes. Les châteaux se touchaient, les nobles se donnaient la main. Sans même qu'ils eussent besoin de s'entendre, une ligue se trouva formée. L'évêque de Lausanne en faisait partie; celui de Genève s'y joignit. Des gentilshommes du Pays de Vaud, je ne sais qui n'en fut. Un jour, qu'ils festinaient dans le château de Bursinel, et maltraitaient, Dieu sait comme, les habitants de Genève, l'un d'eux, élevant sa cuiller : « Aussi vrai que je la tiens, dit-il, nous avalerons Genève; » et tous de placer aussitôt leur cuiller en sautoir, comme signe de leur confrérie. On les nomma dès lors les gentilshommes de la cuiller. Tout en pressant le duc de leur donner le signal qu'attendait leur impatience, ils pillaient, détruisaient, troublaient le commerce des cantons et ruinaient celui de Genève. C'est en ces circonstances que Bonivard, traversant sans défiance les bois dont le Jorat se couronne au-dessus

de Lausanne, fut surpris et jeté captif dans Chillon. Vainement les conférences succédèrent aux conférences; vainement Berne, Fribourg, Zurich, Bâle et Soleure invitèrent les Genevois à se départir de la bourgeoisie et à traiter avec Charles III. « Plutôt mourir, répondirent-ils, que de renoncer à l'alliance. » Ainsi se passa un an tout entier. Enfin les enfants de la noblesse, las de ronger leur frein, le secouèrent, rassemblèrent leurs gens et se précipitèrent sur Genève. (1529.)

Les Confédérés ne purent se résoudre à laisser cette ville tomber aux mains de Charles III. Bernois, Fribourgeois et Soleurois se mirent en marche, au nombre de 14000, la grande bannière au vent. Leur approche suffit à disperser les gentilshommes et les essaims d'aventuriers et de valets dont ils s'imaginaient avoir fait une armée. Les Suisses s'avancèrent, faisant la guerre de la manière cruelle usitée en ce siècle. Les Bernois, qui venaient « d'échanger la messe contre le sermon, » insultaient aux images et portaient le ravage dans les couvents. De Genève, on reconnaissait leur approche au progrès des flammes qui dévoraient les châteaux. Arrivés au terme, ils s'assirent dans une ville épuisée, attendant d'avoir reçu 15000 écus d'or, demandés pour frais de la campagne, et de savoir le résultat de conférences ouvertes avec Charles III à Saint-Julien. Le duc finit par s'engager à laisser Genève en paix, à prendre sur lui les frais de la guerre et par hypothéquer aux cantons la plus belle part de son héritage, le Pays de Vaud, en gage de l'observation du traité. (19 octobre 1530.)

La situation n'en demeura pas moins peu différente de ce qu'elle était avant le traité de Saint-Julien. Le duc ne renonça pas au dessein de surprendre Genève. Il ne cessa de la harceler par de continuelles alarmes. Bien des fois encore, Besançon Hugues, quoique vieilli avant l'âge, dut reprendre le chemin de Fribourg et de Berne, tantôt pour enrôler des volontaires, tantôt pour obtenir un sursis de créanciers impitoyables, et tantôt pour regagner un à un des combourgeois lassés et refroidis. Il acheva d'y dépenser sa grande fortune et ses forces : il mourut au moment où venait de pénétrer dans Genève la réforme, qui devait renouveler sa religion, sa politique et ses mœurs. (1532.)

VII

La réforme dans les pays romands. Guerre de Genève.

1527-1536.

Lorsque la réforme s'était montrée en France, François Ier l'avait accueillie à sa cour; mais plus elle se répandit dans le royaume, plus la tolérance fit place à la rigueur, en sorte qu'il ne resta bientôt aux religionnaires que le choix entre le martyre, partage de plusieurs, ou la fuite à l'étranger. Parmi ceux qui prirent le chemin de la Suisse se distinguait Guillaume Farel, gentilhomme dauphinois, savant dans les Ecritures, d'un grand cœur et d'une ardeur impétueuse. Œcolampade, auquel il s'était d'abord adressé, l'envoya à Berne, au moment où cette ville ouvrait ses portes à

la réforme et pouvait employer utilement l'activité du noble étranger. (1527.)

Berne était toujours plus écoutée dans les pays romands. Dans l'évêché de Bâle, sa voix était plus puissante que celle du prélat, souverain du pays. Elle ne l'était pas moins à Neuchâtel, que les cantons restituèrent, en 1529, à son prince, de la maison de Longueville. Les Neuchâtelois conservaient, soit les franchises que, durant une possession de dix-sept ans, les Suisses leur avaient accordées, soit leurs relations de combourgeoisie avec Berne et Fribourg. Les Lausannois aussi, qui s'étaient donné en 1503 un Conseil des Deux-Cents, avaient, en 1525, contracté alliance avec les deux villes, et l'accession de leur jeune évêque, Sébastien de Montfaucon, à la ligue de la cuiller, ne les avait pas empêchés de marcher avec Berne au secours de Genève. Dans la plupart des villes du Pays de Vaud les Suisses avaient des amis; aussi quand Berne eut embrassé la foi nouvelle, s'empressa-t-elle d'envoyer Farel la propager dans les pays romands, parmi ses sujets, ses alliés et ses adhérents. (1528.)

Ces pays ne connaissaient guère encore la réforme que par les haines qu'elle avait suscitées en tous lieux, et par un décret des états du Pays de Vaud, qui condamnait au feu « les déloyales Ecritures de ce maudit hérétique, Martin Luther, lequel avait fait si gros esclandres ès lieux circonvoisins. » (23 mai 1525.) Farel marcha donc seul contre tous. Petit, de chétive apparence, le front étroit, le menton couvert de quelques touffes d'une barbe rousse et mal peignée, l'œil de feu, la bouche expressive, il commença son œuvre

à Aigle, d'abord sous le nom d'Ursinus et comme maître d'école, puis plus ouvertement, quand la dispute de Berne l'eut fait connaître sous son vrai nom. Mais il ne put prêcher sans soulever les populations. Le tambour couvrit sa voix. Les femmes l'assaillirent. Berne dut intervenir. Elle déclara les propriétaires de bénéfices ecclésiastiques dépossédés, parce que, contrairement au principe de la réforme, ils régissaient plusieurs paroisses; puis elle chassa les vicaires du pays et les remplaça par des ministres de l'Evangile. Le temps, l'instruction firent le reste; et quand, plus tard, des gens du Pays de Vaud se rendirent à Aigle, curieux de connaître les doctrines nouvelles, ils n'entendirent pas sans surprise affirmer que ces doctrines, si décriées, n'étaient autres que celles des saints Livres, dégagées de l'alliage qui les avait altérées.

Farel poursuivit son œuvre à Morat, à Saint-Imier, à Moûtier, à Orbe, à Grandson ; mêmes scènes, même résistance. Il ne s'avança pas moins, convoquant les communautés, recueillant les suffrages et réformant le pays. A Orbe, il gagna à sa cause un bourgeois de cette ville, Pierre Viret, d'un corps frêle, mais d'une persévérante énergie, d'une rare facilité d'esprit et d'une grâce qui le faisait, tout d'abord, bien venir de chacun. Ce fut inaperçu que Farel pénétra dans Neuchâtel, à l'heure même où le sire de Prangins, chargé par le prince du gouvernement du pays, y faisait son entrée, et où d'autre part s'y rendaient des délégués de Berne. La monarchie et la république y arrivaient avec la réforme. (1529.) Farel prêcha sur les places publiques, puis dans un temple, enfin dans la grande

église. Le jour vint où des députés de Berne mirent la religion aux voix. La réforme l'ayant emporté de dix-huit suffrages, la messe fut abolie à Neuchâtel. De cette ville, les doctrines évangéliques se répandirent dans les campagnes, à Valengin, chez les bergers industrieux du Locle et chez les chasseurs de la Chaux-de-Fonds. La révolution achevait son cours quand accourut François, le plus jeune des fils de Mme de Longueville; il ne lui resta qu'à accepter le fait accompli. Voyant les richesses de l'église gisantes à ses pieds, il se fit fort de ce que toute fortune abandonnée échoit au prince, et prit possession de l'héritage du clergé. Sur les siéges des chanoines, qui occupaient le premier rang dans les états du pays, il fit asseoir les bandérets de Neuchâtel, de Boudry, du Landeron et du Val de Travers. Il fit quelque part des propriétés de l'église à Messieurs de la ville; le reste fut mis en vente, et comme les citoyens les plus riches l'achetèrent, tous les pouvoirs se trouvèrent dès lors intéressés à maintenir l'œuvre de la révolution.

Après avoir deux fois inutilement demandé à Messieurs de Lausanne, au nom des seigneurs de Berne, « audience pour la parole de Dieu, » Farel se rendit dans les Vallées vaudoises du Piémont. Les Vaudois qui se croyaient réformés avant la réforme, apprenant ce que l'Evangile opérait parmi les nations, avaient envoyé quelques-uns de leurs barbes, ou pasteurs, reconnaître cette œuvre de Dieu, et demander d'être, à leur tour, visités par leurs nouveaux frères. C'est à cet appel que répondirent Farel, Olivétan et Saunier. Ils assistèrent, en 1532, au synode des Vallées. Farel

exprima devant cette assemblée le vœu, que dès longtemps il nourrissait en son cœur, de voir les saintes Ecritures mises, par une traduction française, à la portée du pauvre peuple; et comme Olivétan savait le grec et l'hébreu, tous les frères lui imposèrent ce travail. Les Vaudois devaient, de leur pauvreté, composer la somme nécessaire à sa mise au jour. La traduction d'Olivétan parut à Neuchâtel, en 1535.

De retour en Suisse, Farel s'arrêta à Genève. (Octobre 1532.) Grand émoi parmi les prêtres; ils se levèrent, bien armés, et emmenèrent le prescheur devant le Conseil épiscopal, tout en criant confusément : « Tue, tue ce Luther! » Ce ne fut pas sans peine qu'un des syndics réussit à l'arracher de leurs mains et à le faire parvenir sur terre vaudoise. Bientôt cependant un nouveau missionnaire, Froment, dauphinois ainsi que lui, prit la place de Farel. Comme il n'eût pu se produire sans s'exposer à être jeté dans le Rhône, il ouvrit une école. L'école se remplit. Les enfants y amenèrent leurs parents, à qui Froment expliqua les Ecritures. Mais le premier jour de l'an 1533, une telle multitude s'y jeta qu'il ne put lui-même y parvenir. Tous alors de s'écrier : « Au Molard! au Molard! Prêchez-nous la parole de Dieu. » Porté par la foule, et monté sur le banc d'une poissonnière, Froment prêcha sur ce texte : « Donnez-vous garde des faux prophètes, qui viennent à vous vêtus de peaux de brebis et sont des loups ravisseurs. » Il continua jusqu'à ce que les prêtres survinrent et le contraignirent à s'enfuir. On proclama dans Genève défense de prêcher, sous peine de trois coups de corde.

Berne résolut alors de se montrer. Ses seigneurs mirent à leur amitié la condition que Genève laissât libre la prédication de l'Evangile. Comme ils appuyaient les réformés, et les Fribourgeois la vieille foi, les émeutes succédèrent aux émeutes. L'évêque qui apparut en cette confusion, ne put que prendre Genève en dégoût et s'éloigner d'une ville où il ne devait jamais rentrer. (15 juillet 1533.) Les Fribourgeois eux-mêmes finirent par arracher le sceau de l'alliance qu'ils avaient contractée avec Genève, huit ans auparavant. Farel et Viret occupèrent la place qui leur était abandonnée. Ils ouvrirent des débats publics, s'emparèrent d'un temple, d'un autre, enfin de la cathédrale. La réforme ne rencontrait plus qu'une résistance affaiblie et des adversaires découragés.

Charles III avait suivi le cours de ces événements. Après la bataille de Cappel, il s'était approché, dans l'espoir de profiter de l'abaissement des villes suisses; mais il n'avait réussi qu'à être témoin de la promptitude avec laquelle elles avaient regagné la confiance de leurs ressortissants. Berne ayant chargé un synode d'organiser son église, et Capiton, l'ami de Bucer, de présider cette assemblée, il le fit si bien que les Actes du synode de 1532, empreints de la douceur de Haller et de la modération de Capiton, établirent pour longtemps l'accord de l'état et de l'église du pays. A l'une la libre prédication, à l'autre le gouvernement extérieur de la société religieuse. Haller avait obtenu de ses collègues qu'ils renonçassent à tout moyen de discipline emprunté à la force matérielle. Le premier effet de ces mesures fut de rapprocher les partis en

présence dans les Conseils de la république. Ce qui répondait à la conscience des uns, les autres l'acceptèrent comme nécessité politique. Tous dès lors se montrèrent propagateurs zélés de la réforme, et Berne s'étant bientôt après alliée à Bâle et rapprochée de Zurich, ces trois villes reprirent dans les diètes leur attitude accoutumée; l'équilibre se trouva de cette manière rétabli entre les deux camps qui se partageaient la Confédération.

Comme toutefois le duc de Savoie espérait en la Suisse catholique et comptait sur l'empereur, les hostilités recommencèrent sur les rives du Léman. Une conjuration fut découverte dans Genève, au moment où les portes de la ville allaient s'ouvrir à l'ennemi. Des garnisons savoisiennes occupaient les châteaux de Peney, de Gaillard et de Jussy; une expédition, tentée contre les murs de Peney, ne servit qu'à révéler aux citoyens leur inexpérience dans l'art de la guerre. Néanmoins elle les découragea si peu qu'ils détruisirent leurs faubourgs, s'entourèrent de remparts, essayèrent de quelques sorties, et ne craignirent pas d'ajouter à l'irritation de leurs ennemis en publiant leur édit de réformation. L'on ne vit, quelques jours durant, que prêtres éperdus et pauvres sœurs réduites à fuir les murs de leur monastère. (1535.)

Une flottille ferma le lac, voie qui servait encore à approvisionner les Genevois de bois, de sel, de blé, et Berne les avisa que, dans les périls où elle se trouvait elle-même, elle ne pouvait songer à venir en aide à ses amis. Cependant la ferme attitude de Genève lui

gagnait les cœurs. Tout à coup l'on apprit que, voyant la faim dans ses murs, sa ruine imminente, quelques cents hommes des environs de Bienne et de Neuchâtel s'étaient mis en marche, ayant un vieil officier, Jacob Wildermouth, à leur tête, et que, franchissant les hautes joux, ils étaient arrivés au pied du Jura, près du village de Gingins. Deux mille Savoisiens les y attendaient, comptant bien les capturer tous; mais les braves triomphèrent du nombre; ils achevaient de disperser leurs ennemis, quand ils se trouvèrent en présence d'envoyés de Berne, qui surent leur faire partager l'espoir où ils se disaient d'obtenir pour Genève une bonne paix, et les renvoyèrent à leurs foyers. (Octobre 1535.)

Telle était la situation quand mourut François Sforza, dernier duc de Milan. L'empereur prit possession de ses états, comme d'un fief de l'empire. Le roi de France, de son côté, se souvenant de ses prétentions, se disposa à les faire valoir et, pour y mieux réussir, à s'emparer des états de Charles III. Peu lui importait que ce prince ne lui eût donné aucun motif d'agression, la conquête de la Savoie entrait dans ses plans, et bientôt l'on apprit qu'il y comprenait l'occupation de Genève. Il offrit aux Genevois son secours, que, dans leur détresse, ils acceptèrent. Les premiers auxiliaires français furent dispersés; mais Verey, qui les commandait, n'en pénétra pas moins dans Genève. Il se fit écouter des officiers, aimer des soldats. Il finit par leur faire savoir ce que voulait le roi : il ne demandait que le droit de grâce et le titre de protecteur de la cité. Mais à ce langage, les Genevois se réveillèrent comme d'un

songe. Berne, de son côté, fut avisée de l'état des choses.

L'heure était venue de prendre une résolution; aussi Berne le fit-elle hardiment. Toutefois elle ne poussa pas son cri de guerre sans s'être assurée qu'elle pouvait compter sur l'appui de son peuple. Elle avait 20 000 hommes à mettre sur pied; elle en leva 6000, qu'un second corps, de même force, devait se tenir prêt à appuyer au besoin. Ses miliciens avaient coutume de s'assembler sous les enseignes de la ville à laquelle ils ressortissaient; cette fois, ils furent appelés à se ranger sous des étendards aux seules couleurs de la capitale. Comme il s'agissait de faire oublier au Pays de Vaud les désordres qui avaient accompagné de précédentes expéditions, et de préparer le peuple à accepter de nouveaux seigneurs si la conquête devait être le fruit de la campagne, elle prit son armée à sa solde, remit en vigueur les anciennes ordonnances militaires et chargea de les faire observer un chef digne de sa confiance. Frantz Nægueli réunissait à l'expérience de la guerre et des affaires le tact nécessaire à un chef de milices; ses soldats ne le nommaient que de son nom de baptême : « notre Frantz; » ses seigneurs l'investirent d'une dictature, et, le 1er février 1536, l'armée se mit en marche.

Pierre de Savoie avait jadis commandé à Berne; c'était Berne maintenant qui s'avançait dans l'héritage de Pierre de Savoie. Fribourg, encore irrésolu, accorda le passage. Près de Morges, Nægueli rencontra les escadrons du marquis de Musso, qu'il avait naguère combattus sur la rive du lac de Côme, et les dispersa sans peine. Les Italiens s'enfuirent, comme dit Fro-

ment, « bataillant de l'épée à deux pieds. » N'ayant pas éprouvé d'autre résistance, l'armée fit son entrée à Genève, sans bruit, les rangs serrés, à la manière des Suisses, et faisant flotter sur ses étendards l'image de l'ours, la vaillante bête.

Déjà le succès portait ses fruits. Les Vallaisans s'avançaient sur Evian, assurant à Berne leur appui si le duc cherchait à prendre sa revanche. Le roi de France qui, de son côté, débouchait sur Chambéry, pria ses bons compères de lui être en aide et de compter sur son secours. En ces circonstances, Nægueli ne crut pas devoir poursuivre le cours de ses conquêtes; il suffisait à Berne de s'être emparé du Pays de Vaud, de Gex et du Chablais, provinces dont l'étendue égalait presque celle de son ancien territoire. L'armée, gorgée de butin, et voyant Genève affranchie, jugeait aussi la campagne terminée. Il restait toutefois à savoir si Berne, en délivrant Genève, avait conquis les droits qu'y possédaient le duc et l'évêque; mais quand Nægueli manifesta la volonté de ses seigneurs de se les attribuer : « Si notre intention, lui répondirent les Genevois, eût été de rendre Genève sujette de quelqu'un, nous n'aurions pas tant combattu, ni tant souffert; ne songez donc qu'à maintenir notre bon droit, puisqu'en vous est notre confiance, après Dieu. » A ce langage, à la vue de la ferme attitude de Genève, les capitaines de Berne respectèrent l'infortune unie au courage, et comprenant qu'indépendante la noble cité serait pour la Suisse un rempart plus sûr que mécontente et asservie, ils partirent la laissant dans la joie d'avoir reconquis la liberté.

VIII

Conquête et réforme du Pays de Vaud.

1536.

L'armée bernoise traversa de nouveau le Pays de Vaud, prélevant rançons et recevant à soumission les villes et les châteaux. Yverdun seule, où s'étaient jetés quelques gentilshommes, se disposait à résister et ne se rendit que près d'être foudroyée par la grosse artillerie. Ses bourgeois furent désarmés, et il ne fut laissé à chaque ménage qu'un couteau à couper le pain. Les Fribourgeois avaient été invités par Berne, qui voulait les intéresser à la défense de ses conquêtes, à s'emparer de quelque pays; ils prirent possession d'Estavayer, de Romont, de Rue, de la partie du Pays de Vaud qui est demeurée fribourgeoise. Vevey leur eût donné un port sur le Léman; mais les Veveysans, sachant Berne plus puissante à les protéger, coururent porter à ses capitaines les clefs de leur ville. Le comte Jean III de Gruyère ne conserva son petit empire, au sein des Alpes, qu'à la condition de n'avoir pas d'alliance plus étroite que celle qui l'unissait à Berne, et de lui prêter hommage pour les terres qu'il possédait dans le Pays de Vaud. L'armée rentra dans Berne sans qu'aucun nom manquât à l'appel, sans qu'aucun deuil troublât la joie de son retour.

Mais la guerre n'était pas terminée. L'évêque s'agitait. Chillon n'était pas pris. Tandis que Bonivard restait captif dans ses murs, le gouverneur de la forte-

resse, Antoine de Beaufort, se promenait fièrement sur le lac, attaquant les anciens et les nouveaux sujets de la république. Il venait de piller l'hospice et le bourg de Villeneuve. A la nouvelle de ces hostilités, Berne appela mille hommes sous les armes. (Mars.) Nægueli reçut le commandement et les Genevois furent invités à le seconder. Ils jetèrent sur deux galères de l'artillerie et ce qu'ils avaient de meilleurs soldats. Quelques jours après, Chillon était pris et Bonivard rendu à la liberté. Il ne resta à Berne, pour avoir achevé la conquête du pays, que de mettre fin à l'existence de l'antique évêché de Lausanne. L'évêque s'était enfui à Fribourg; le 1er avril, l'armée entra dans sa capitale et prit possession, au nom de ses seigneurs, des droits divers de l'épiscopat. Les paroisses de La Vaux, Lucens, Avenches se soumirent. Bulle se donna à Fribourg. Les Lausannois ne purent qu'insensiblement être amenés à comprendre, qu'ayant pris la place de leur prince, Berne avait acquis sur eux les droits du souverain.

Le pays conquis, ses nouveaux seigneurs le divisèrent en bailliages. Ils confièrent l'administration de la justice à des Conseils, à la nomination desquels les baillis eurent la grande part, et auxquels fut donnée la régie des biens des cités. Les assemblées communales furent supprimées ou modifiées. La législation était dans le chaos, les procès n'avaient pas de fin; on promit bonne et briève justice d'Allemagne. Le pays était plein de dissensions; Berne lui *imposa la paix*, et condamna qui la violerait par parole à 25 florins, par œuvre de fait à 50, et par effusion de sang à perdre la

vie. Selon les coutumes de Vaud, nul ne pouvait être distrait de son juge ordinaire; le débat devait se faire en présence de l'accusé; néanmoins Berne autorisa ses officiers à arrêter et à incarcérer « les méchants. » Vainement les peuples rappelèrent les conventions qui leur garantissaient leurs franchises : le vase d'argile se heurtait au vase de fer.

Les nouveaux maîtres du pays n'étaient pas moins pressés d'y introduire leur religion que leurs justices. Aussi, déjà Viret prêchait à Lausanne, Farel dans le Chablais. Quelque temps la messe et le sermon, selon l'expression de nos pères, se tinrent ensemble, tant bien que mal, tous les jours aux prises. Vint le moment où Leurs Excellences de Berne convoquèrent à Lausanne une dispute de religion. Tandis que les armées de François Ier et de Charles V se combattaient au sud des Alpes, tout un peuple se porta vers la cathédrale, œuvre d'un âge où l'on faisait servir à décorer la maison de Dieu ce que nous employons à rendre agréable nos propres demeures. Sur la rampe qui conduisait, entre les gazons et les croix du cimetière, à la porte des apôtres, s'avancèrent Farel, Viret et Calvin. Dans le centre de l'église s'assirent quatre commissaires bernois. Des présidents, deux étaient de Berne et deux de Lausanne. (Octobre 1536.)

La principale thèse affirmait le dogme que tous les réformateurs se sont accordés à considérer comme le fondement du christianisme : Farel établit que l'homme n'est point justifié devant Dieu par ses œuvres, mais par sa foi en l'amour divin, seul principe d'une vertu humble et pure. La lice fut ouverte. Les chanoines, en

corps, en appelèrent à un concile de l'église universelle. « Beau concile! s'écria Farel; combien dans cette assemblée trouverez-vous de vrais membres de Jésus-Christ? Il vous souvient du concile de Constance. » Quelques opposants s'avancèrent; Viret, Farel leur répondirent. Calvin prit une seule fois la parole; ce fut pour repousser le reproche fait à son parti de mépriser les anciens docteurs, et quand il eut parlé, il y eut un moment de silence et de surprise. Jamais la finesse de l'esprit ne s'était unie à plus de gravité, la richesse des vues à une dialectique plus puissante. Les plus savants n'hésitèrent pas à dire : « Voilà notre maître! » Farel résuma la discussion. Des zélateurs n'attendirent pas que Berne eût prononcé sa sentence pour briser les images de la cathédrale et détruire « la grande Dame » de Lausanne, la grande Diane, comme la nommaient les réformateurs.

Des prescheurs, étrangers pour la plupart, se trouvaient en grand nombre à la dispute; Berne ne les laissa pas se disperser sans leur assigner, à chacun, un champ d'action. Ses baillis, à leur tour, se rendirent de lieux en lieux, obligeant les communes à renverser, à leurs frais, les images, naguère objets de leur vénération. Puis elle publia son édit de réforme. Les sacrements étaient réduits à deux. L'élection des pasteurs était laissée au clergé, mais les seigneurs se réservaient de sanctionner la nomination. Le jeu, la danse, le luxe, nommément celui des chausses tailladées, étaient défendus. Le crime d'accepter pension de l'étranger, ou de porter les armes au service des princes entraînait, pour les officiers, la perte de la vie,

pour les simples compagnons, la peine de la prison. (1537.) L'édit fut exécuté avec ménagement, mais avec persévérance. Des prêtres, des moines, des religieuses abandonnèrent en grand nombre leur patrie. Restaient les richesses de l'église. Berne en fit quelques largitions à des villes, naguère ses alliées; elle en fit servir une part à l'entretien des pasteurs, des maîtres d'école, des indigents, et s'empara du demeurant. A des réclamations, elle opposa les dettes dont les ducs de Savoie avaient grevé le pays.

IX

Les Confédérés après la révolution religieuse.

1536-1542

La Suisse avait atteint ses limites naturelles. Elle n'aspirait plus qu'à jouir, tranquille et respectée, du rang qu'elle avait conquis parmi les nations. Au dehors, c'étaient comme simples auxiliaires que ses fils prenaient part aux dernières luttes de François I[er] et de Charles V. Au dedans, la réforme l'avait brisée et affaiblie; il y avait deux Suisse, deux diètes, et cette plaie sera des siècles à se fermer.

La réforme entrait dans une nouvelle existence. A Luther, à Zwingli succédèrent Mélanchton, Bullinger, Calvin, aux héros les hommes d'organisation. Les villes suisses formulaient leur foi. Elles convinrent à Bâle, en 1536, d'une confession commune. Quoique la querelle sacramentaire les eût laissées sans amis au mieu de l'Europe déchirée, elles se bornèrent, dans

cette formule, à éviter les expressions qui eussent blessé inutilement Luther, et se gardèrent de rechercher l'appui de l'Allemagne aux dépens du principe de la réforme et de cette noble indépendance qui a fait, dans leurs beaux âges, la gloire des peuples helvétiques. Dictée par cet esprit, la Confession de Bâle fut agréée par Luther, qui répondit aux théologiens suisses comme un frère répond à des frères.

En même temps que leur foi, les villes s'appliquèrent à régler leurs mœurs. Tandis que la chaire conduisait aux sources élevées auxquelles l'homme puise la force de l'âme, l'église et l'état s'accordaient pour ramener les peuples à la vie domestique, au travail, à l'ordre, aux goûts simples, à la vieille piété. Les vœux exprimés par les synodes se transformaient en ordonnances. Les jeux étaient défendus. Une danse honnête n'était permise que le seul jour des noces, jusqu'à l'heure de la prière du soir. Dans toutes les paroisses un Consistoire, composé d'ecclésiastiques et de laïques, fut chargé de veiller à l'exécution des lois disciplinaires, mais particulièrement de celles qui avaient pour objet la sainteté des mariages et la paix des familles. Les pasteurs demandèrent tolérance pour les anabaptistes, mais Berne n'en condamna pas moins au bannissement tous les sectaires, qu'ils fussent papistes ou dissidents; en temps d'orage, elle voulait savoir sur qui compter.

Il se manifestait un grand zèle pour les lettres, et surtout pour l'étude des saintes Ecritures, la charte du peuple chrétien. Avant que Luther eût achevé sa Bible, les pasteurs de Zurich, réunis en école de prophètes,

ou d'interprètes des Livres saints, en avaient donné une traduction populaire en langue allemande. Cette œuvre achevée, ils en éditèrent l'édition latine connue sous le nom de Léon Jude, son principal auteur, et que, deux ans après, Robert Etienne réédita à Paris presque sans changement. (1545.) Pour répandre la connaissance de la Bible dans les campagnes, des écoles d'explication du saint Livre furent ouvertes en plus d'un lieu.

Après la conquête du Pays de Vaud, Berne porta sa sollicitude sur sa nouvelle province. Les hommes de Dieu s'y trouvaient en petit nombre et leur parole retentissait fréquemment dans le désert. Les baillis, hommes de guerre pour la plupart, étaient les premiers à tourner en mépris ce qu'ils ordonnaient au nom de LL. EE. Ils faisaient publier l'amende de soixante sous contre qui s'absentait du prêche; mais eux-mêmes avaient garde de s'y montrer. Les notables suivaient leur exemple. Les gentilshommes se renfermaient dans leurs châteaux. Des prêtres, des moines parcouraient le pays, disant la messe et faisant espérer le retour de Mgr de Savoie. Témoin de la lutte engagée, et voyant les pasteurs, pauvres, absorbés par le combat, toujours en contact avec l'ignorance, exposés par cela même à descendre au niveau de ceux qu'ils enseignaient, Berne reconnut la nécessité de créer dans le pays un foyer de lumières et fonda l'académie de Lausanne. (1540.) Les noms de Viret, de Conrad Gesner, de Mathurin Cordier, de Curion, illustrèrent les commencements de cette institution. Un typographe, Jean Rivier, offrit timidement d'établir

ses presses auprès de l'académie; il venait de Genève, où de nombreuses imprimeries étaient florissantes; les seigneurs de Berne hochèrent la tête, et mirent à la permission qu'ils lui accordèrent la condition qu'il se bornerait à publier des livres d'école et de dévotion.

Ce n'était pas que la réforme et la renaissance ne missent en culture d'autres parties du champ de l'intelligence humaine. L'histoire entre autres inspirait de nobles travaux. Glaréan avait ouvert la voie à la critique historique. Vadian, Werner Stein, Valentin Tschoudi faisaient des annales de leur patrie le sujet de leurs veilles. Kessler crut devoir se justifier devant ses fils d'avoir, lui, pauvre artisan, retracé dans le livre qu'il a intitulé *Mes Sabbaths* la révolution religieuse dont il avait été témoin : « Je suis sellier le jour durant, leur dit-il; mais lorsque tous cherchent le repos, je vais à ce qui me délasse selon les besoins de mon cœur; me condamnerez-vous d'avoir employé mes loisirs à ce que Cicéron loue Scipion l'Africain d'avoir aimé? » Lemnius, chez les Grisons, retraçait en vers virgiliens les événements de la guerre de Souabe. Dans les pays romands, le chroniqueur d'Orbe, Pierre de Pierrefleur, mouillait de plus d'une larme les pages auxquelles il a confié le récit de la révolution religieuse et civile du Pays de Vaud, tandis que, à l'invitation de Messieurs de Genève, Froment et Bonivard racontaient, dans leur style d'une naïveté pittoresque, les événements qui avaient transformé l'illustre cité. Mais tous ils ont été surpassés par Egide Tschoudi, qui nous a donné la première histoire diplomatique de la Confédération suisse, et par Bullinger, qui n'a pas le sa-

voir historique de l'écrivain glaronnais, mais l'égale au moins pour la grâce de l'esprit, la candeur et la grandeur d'âme.

D'autres investigations eurent la nature pour objet. La science commença à interroger les Alpes. Rhétius et Rhellican escaladèrent les monts géants de l'Oberland; Vadian, Gesner et Bauhin explorèrent le Pilate, Fabrice, pasteur à Coire, le Haut Galanda. Jean Bauhin fut le père d'une famille de naturalistes qui, deux siècles durant, illustrèrent l'université de Bâle et réveillèrent le souvenir des Asclépiades de l'ancienne Grèce. Conrad Gesner fut le Pline de cet âge de renaissance. Sa *Bibliothèque universelle*, encyclopédie du XVI[e] siècle, son *Histoire des animaux*, base de la zoologie moderne, et son *Mithridates*, premier essai d'une philosophie comparée des langues, sont les principaux monuments élevés par l'homme qui unissait à l'esprit le plus vaste de son siècle le cœur d'un enfant.

Partout pénétrait la renaissance. Plus les langues modernes étaient incultes, plus l'antiquité paraissait belle. Les imprimeurs de Bâle en reproduisaient les trésors avec une élégance et une correction admirables. Sitôt sortis de presse, leurs livres étaient expliqués, à Zurich, par Bibliander, Pellican, Collin, à Bâle, par Munster et par Thomas Platter. Le bon génie de son temps avait amené Platter, à travers mille aventures, des hautes alpes vallaisannes, où il était chevrier, à Bâle, où il dirigeait une école supplémentaire de l'université, après avoir été l'éditeur de la première édition de l'*Institution chrétienne* de Calvin. Son fils, Félix Platter, était destiné à devenir, par ses ensei-

gnements dans les sciences naturelles et la médecine, la gloire de l'université. On eût dit que les Suisses eussent transporté sur le terrain de paisibles et féconds travaux l'ardeur que naguère ils déployaient sur les champs de bataille.

L'ordre matériel se renouvelait comme l'ordre moral. Des forces qui naguère se consumaient au service mercenaire s'emploient à féconder le sol et à servir l'industrie. La vente des biens d'église a accru le nombre des propriétaires. A Zurich, à Saint-Gall et dans l'Appenzell le lin, le chanvre, le coton, sont mis en œuvre par des métiers nombreux. La population s'accroît; on commence à amasser des capitaux; l'ordre et l'économie se montrent avec l'aisance. Le travail et les lois s'accordant pour faire disparaître les dernières traces de servage, peu d'années suffisent pour que les cantons évangéliques se distinguent, par les apparences de la richesse, de ceux qui ont conservé l'ancienne foi.

Ces cantons s'étaient plus que jamais jetés dans les guerres étrangères. Vainement un petit-fils de Nicolas de Flue, Conrad Scheuber, qui, après avoir été de toutes leurs batailles, avait fini par se persuader que le ciel condamnait le service mercenaire, cherchait à les retenir; ils n'en couraient pas moins se ranger sous les drapeaux de François Ier. Leur plus glorieux fait d'armes fut la bataille de Cérisole, dans laquelle ils renversèrent les lansquenets, réparèrent l'échec subi par quelques mille soldats envoyés au roi de France par le comte Michel de Gruyère, et firent fuir devant eux les vieilles bandes espagnoles. (1544.) Par ce fait

d'armes, ils se trouvèrent avoir contribué à maintenir l'équilibre européen, à amener la paix de Crespy, que Charles V et François Ier conclurent vers la fin de l'année, et à assurer à Berne la possession de ses dernières conquêtes.

Toujours les catholiques reprochaient aux réformés d'avoir détruit la vieille Confédération, tandis que les réformés en accusaient le service des princes et la corruption de l'église; toutefois, comme à cette époque les mercenaires rapportaient de l'étranger des vices, mais non le fanatisme et ses haines, on s'accoutumait à se supporter. Survenait-il un événement qui fît appel au sentiment national, comme il arriva quand la ville alliée de Rotweil fut attaquée par les gentilshommes du Hégau, catholiques et protestants se levaient comme un seul homme, et il suffisait de leur approche pour mettre fin aux hostilités. Il était encore, chez les catholiques, des magistrats que n'aveuglait pas l'esprit de parti. Il en était, dans les villes protestantes, qui ne s'étaient pas vu sans douleur fermer les chemins de la fortune et de la gloire. Ces hommes savaient se faire écouter dans les Conseils. Il est vrai qu'à Zurich ils étaient contenus par la haute considération dont jouissaient les conducteurs de l'église; mais à Berne, le parti réformateur était moins puissant; à Schaffhouse et à Bâle, il s'était vu déborder; dans ces deux villes, les Conseils avaient fait servir l'abaissement de l'église et de la noblesse à l'affermissement de leur pouvoir. La manière d'agir des quatre cités à l'égard du service des princes donnait la mesure de la place qu'occupait dans leur sein

le parti politique : Zurich refusait le passage aux mercenaires ; Berne l'accordait ; Bâle et Schaffhouse ne se bornaient pas à grâcier ceux de leurs ressortissants qui avaient pris du service à l'étranger, mais elles étaient bien près de s'y laisser engager de nouveau.

Jetés entre les deux camps, les états mixtes avaient aussi la mission de les rapprocher, d'adoucir les frottements, de calmer les haines. Appenzell s'en tenait à la paix de 1529. Glaris avait bien sa landsgemeinde réformée et sa landsgemeinde catholique ; mais ses magistrats de confession différente étaient demeurés amis ; les catholiques ne se faisaient point scrupule d'envoyer leurs fils à Zurich, puiser aux sources de la science. Valentin Tschoudi continuait, quoique marié, d'être le ministre des deux cultes ; le même maître d'école chantait à la messe et au prêche ; Brounner, pasteur à Bettschwanden, allait à Linththal faire l'office pour les catholiques, trop peu nombreux pour avoir un prêtre.

Glaris offrait l'exemple de la tolérance, les Grisons de la liberté religieuse. Nulle part la réforme n'avait causé moins de surprise que chez les ligues, où les langues diffèrent comme les mœurs, où la commune est à la commune ce que, en Suisse, les cantons sont aux cantons. La dispute s'était assise à tous les foyers. Jeunes gens et vieillards avaient prêté l'oreille aux raisons des prêtres, à celles des prescheurs, et chacun avait suivi sa conscience ou son penchant. Sur la terre des contrastes, la liberté des cultes ne parut qu'un contraste de plus. Ainsi prit rang parmi les priviléges de la Rétie des libertés la première, la sanction de

toutes les autres, la liberté des esprits. Le principe auquel la force des choses amène lentement des peuples vieillis s'était fait jour sans peine au sein d'un peuple enfant.

Le Vallais s'était pareillement ouvert à la réforme. Schinner, banni de son diocèse et réfugié à Rome, avait obtenu de l'empereur une charte, confirmant les droits que l'évêque de Sion estimait avoir reçus de Charlemagne, et il était mort laissant à d'autres le soin de faire reconnaître la *Caroline*, l'acte portant les deux noms de Charlemagne et de Charles V. Les évêques, ses successeurs, avaient accepté ce legs; et comme une vive querelle n'avait pas tardé à s'engager entre le peuple, qui repoussait la Caroline, et l'évêque, qui voulait la faire respecter, la réforme n'eut pas de peine à pénétrer en ces circonstances dans la vallée du Rhône. Le Bas-Vallais en reçut les germes de ses voisins d'Aigle, le Haut, d'un de ses fils, Thomas Platter. Déjà Platter était professeur à Bâle lorsque ses Vallaisans l'appelèrent à venir desservir au milieu d'eux la charge de maître d'école; il accourut; il est vrai que, lorsqu'il arriva, l'évêque avait disposé de la place en faveur d'un autre, mais il n'en demeura pas moins dans des relations étroites avec ses compatriotes. Bientôt de jeunes Vallaisans allèrent à Bâle faire leurs études. D'autres se rendirent à Lausanne, à Berne, à Zurich, dans le même but. A leur retour, ils propagèrent les doctrines évangéliques dans la vallée du Rhône, où elles s'allièrent si bien à l'amour du peuple pour l'indépendance et à son animosité contre l'évêque, que vers le milieu du siècle les deux partis, catho-

lique et protestant, finirent par se balancer et la tolérance par être proclamée la loi du pays. (1551.)

Quelque temps on crut en Suisse à la possibilité d'un accord entre l'ancienne et la nouvelle foi. Un pape semblait le désirer. A son avénement, Paul III n'avait à la bouche que des paroles de paix. Autour de lui, Pole, Contarini, Sadolet appelaient de leurs vœux une réforme. Le dogme de la justification par la foi, que Luther nommait le fondement de l'église, était à leurs yeux « la pierre précieuse, qu'ils s'estimaient heureux d'avoir découverte. » Comme ils voulaient toutefois une réforme sans une révolution, il s'agissait de trouver les termes d'une confession de foi qui pût être signée par les deux partis. Une diète fut dans ce but convoquée à Ratisbonne en 1541. On était à l'œuvre, quand le souverain pontife, saisi par la crainte de voir la pacification de l'Allemagne ajouter à la puissance de l'empereur et rompre l'équilibre européen, mit brusquement fin aux conférences ouvertes et aux derniers efforts tentés en ce siècle en faveur d'une réconciliation de la chrétienté.

X

Calvin à Genève.

1534 à 1555

Vers la fin de l'an 1534, deux élèves de l'université de Paris s'en éloignèrent, l'un pour aller offrir au souverain pontife le moyen de soutenir l'église romaine, et l'autre, qui fuyait la persécution, pour chercher hors de France comment constituer l'église de la ré-

forme, à laquelle il appartenait. Homme d'imagination, Ignace de Loyola se proposait de relever le vieil édifice, avec ses pompes et ses légendes, et Calvin, chez qui tout s'assujettissait aux lois d'une dialectique sévère, de construire le nouveau sur le seul fondement des saintes Écritures. Arrivé à Bâle, il y publia son livre de l'*Institution chrétienne*, résumé de la science théologique de son temps. (1536.) Le livre, qui rappelait les apologies des pères de l'église, s'adressait, comme les leurs, au prince persécuteur. Il éveilla l'étonnement. Telle doctrine que saint Augustin lui-même n'avait exprimée que d'une lèvre tremblante, la bouche du jeune homme de vingt-sept ans l'articulait franchement, car seule, à ses yeux, la prédestination absolue ne faisait pas dépendre Dieu des résolutions humaines. Du dogme, il faisait dériver les règles d'une morale qui ne laissait rien au sommeil et se résolvait en une austère discipline. Les théologiens s'étaient divisés sur le sujet du gouvernement de l'église; chez Calvin, nulle hésitation : « Il faut, disait-il, que les dispensateurs de la parole divine forcent tous les grands de ce monde à s'incliner devant la majesté de Dieu; qu'ils commandent à tous; qu'ils épargnent les brebis et exterminent les loups; qu'ils lient, délient, foudroient, le tout selon la parole de Dieu. » (*Institution chrétienne*, édition de 1536, pag. 208.)

L'homme qui tenait ce langage, reprenant après quelque séjour en Italie le chemin de Bâle, s'arrêta dans Genève, pour y passer la nuit, et comptant n'y voir personne. Mais le bruit s'étant répandu, qu'on avait vu descendre de voiture un voyageur, grêle de

corps, le teint jaune, la barbe noire et pointue, et que l'on croyait être l'auteur de l'*Institution,* Farel courut à l'hôtellerie. Succombant à sa tâche, il supplia Calvin de s'arrêter à Genève, pour lui prêter secours; et comme Calvin s'excusait sur ses goûts, qui le portaient vers le repos : « Vers le repos! s'écria Farel, Dieu le maudisse, ton repos, puisque tu nous refuses ton aide en un si grand besoin, et puisse la paix que tu cherches loin de Jésus-Christ fuir sans cesse devant tes pas! » Calvin crut voir Dieu l'arrêter par un coup violent de sa main, et, quelque temps après, il avait commencé dans Genève des leçons de théologie.

Vint le jour où le peuple de Genève, assemblé par ses dizeniers, prêta serment d'obéir à une règle de conduite et de croyance. La règle entraînait des conséquences pénales : la cène était refusée aux pécheurs obstinés. Mais l'édit était plus facile à émettre qu'à faire exécuter dans une communauté récemment émancipée, et qui, dans son effervescence juvénile, s'était habituée à traiter comme des égaux ses magistrats et ses pasteurs. Les marchands dont se composait le Conseil, tout en tenant les rênes de l'état d'une main tremblante, s'étaient, à l'exemple de Berne, unis aux réformateurs. On ne tarda pas néanmoins à voir se promener par bandes, dans la ville, la multitude de ceux qui, se plaignant d'avoir été contraints à jurer ce qu'ils ne comprenaient pas, déclaraient ne vouloir pas la foi sans la liberté. Leur parti, connu dans l'histoire sous le nom de parti des *Libertins*, s'accrut si rapidement que, le jour des élections venu, quatre d'entre eux furent nommés syndics de la république. (1538.)

Berne intervint. Pour avoir abandonné le droit de souveraineté qu'elle avait réclamé sur Genève, elle n'en était que plus jalouse de n'y rencontrer aucun pouvoir rival du sien. Partout où la réforme avait pénétré, la question s'était posée, comme à Genève, de savoir si les pouvoirs disciplinaires passeraient de l'église romaine au clergé nouveau. Zwingli l'avait résolue négativement; Œcolampade avait introduit à Bâle une discipline pour les grands scandales; Berne l'avait adoptée, mais pour elle, et non pour le clergé. Ses seigneurs avaient conféré le soin de frapper les pécheurs à un corps qu'ils avaient composé de deux pasteurs, de deux membres du Petit et de deux du Grand Conseil. Mais comme ces nouveaux magistrats emprisonnaient, imposaient des amendes, faisaient office de juges plus qu'ils ne cherchaient à amender par les voies de l'Evangile, toutes les églises s'en plaignaient. Aussi Berne, quoiqu'elle n'eût pas vu sans peine les Genevois introduire chez eux une discipline différente de la sienne, n'osa pas attaquer leur mode d'agir; elle s'y prit autrement; comme elle avait conservé l'usage du pain sans levain et adopté celui de célébrer annuellement quatre fêtes religieuses, elle pria Genève, qui avait aboli cet usage et ces fêtes, d'adhérer à ses cérémonies. Les Conseils y consentirent, les pasteurs s'y refusèrent. Ce fut un nouvel aliment jeté dans le feu de la discorde. Arrive le jour de Pâque; Farel et Calvin montent en chaire, sans se soucier de la défense du Conseil : « Comment, direntils, profanerions-nous la cène en la donnant confusément à cette foule qui vient bien plutôt s'enivrer de

la colère de Dieu que prendre le pain de vie ! » Et comme, après avoir tenu ce langage, ils se retirèrent, sans avoir distribué le sacrement, entre les épées dégainées contre eux, ils furent le lendemain, 23 avril 1538, condamnés à quitter la ville dans trois jours.

Farel fut appelé à Neuchâtel, Calvin à Strasbourg, où des réfugiés français avaient formé une congrégation. Strasbourg devait le mettre en rapports avec les théologiens de l'Allemagne, dont l'accueil fut celui de l'admiration. Il essaya, par une interprétation des paroles de l'institution de la cène moins mystique que celle de Luther, moins rationnelle que celle de Zwingli, de rapprocher les églises allemandes de celles de la Suisse ; mais le vent souffla sur ces efforts, ainsi que sur ceux de réconciliation de la réforme avec l'église romaine, tentés à cette époque à Worms et à Ratisbonne. Calvin assistait, comme envoyé de Strasbourg, à ces conférences de paix, lorsque se présentèrent à lui des députés genevois. Tout ayant été de mal en pis dans Genève depuis l'expulsion des réformateurs, ces envoyés venaient le supplier de rentrer dans leurs murs. « J'eusse donné ma vie pour votre église, leur répondit Calvin, mais sachant les difficultés qui m'y attendent, je ne me sens pas en état de les affronter. » Cependant lorsqu'aux sollicitations de Genève s'unirent celles de Berne, de Bâle, de Zurich, et qu'à leurs voix Farel eut joint le tonnerre de la sienne : « J'ai donné mon cœur en immolation à Dieu, j'irai donc, » dit Calvin. Il partit, comme on marche au combat, ne songeant qu'à se montrer ministre fidèle de Jésus-Christ. (1541.)

Genève, comme à genoux, demandait d'être tirée de l'anarchie. La règle naissait de cette situation, comme la réforme était née de la corruption du catholicisme, l'indépendance de l'oppression des ducs de Savoie. Aussi Calvin ne fut-il pas plus tôt arrivé qu'il demanda l'élaboration d'ordonnances ecclésiastiques. L'élection de nouveaux ministres fut confiée à la Compagnie des pasteurs, la confirmation au Petit Conseil. Des anciens, des diacres furent établis. Calvin répétait volontiers la parole d'Ambroise à un empereur : « Un bon prince vit dans l'église, et non point au-dessus d'elle; » il dut consentir toutefois à ce que les différends qui pourraient naître entre les pasteurs et les anciens ressortissent au Conseil. Des anciens, deux devaient être pris dans le Conseil étroit, quatre dans le Soixante et six dans le Deux-Cents. Réunis sous la présidence d'un syndic, les ministres et les anciens formaient le Consistoire. A ce corps fut confiée la charge de veiller à la conduite de chacun, de visiter les familles, d'y maintenir l'ordre, et d'user, au besoin, de peines telles que l'admonition privée, la censure publique et l'excommunication. Y avait-il lieu à un châtiment corporel ou pécuniaire, c'était au Conseil à l'infliger.

Tel fut le modèle de ces ordonnances qui conquirent en peu de temps la France, l'Angleterre, une grande partie de l'Europe. Elles portaient en elles des germes de république, en même temps que de discipline; ce n'était pas cependant que Calvin inclinât vers une forme ou vers une autre de gouvernement; mais trouvant à Genève un mélange d'aristocratie et de vie populaire, il s'y rangea. Tous les ans, les citoyens éli-

saient les quatre syndics de la république. Le Conseil ordinaire, ou des Vingt-Cinq, se composait des quatre syndics sortis de charge, des quatre nouveaux, et de dix-sept membres élus par le Grand Conseil. Les Vingt-Cinq, à leur tour, complétaient le Soixante et le Deux-Cents. Pour la défense de cet ordre, tous les citoyens portaient les armes. Une révision des édits, demandée par Calvin, ne changea rien à cet ordre de choses.

Le peuple avait accepté les ordonnances de discipline, mais il restait à les mettre à exécution. Ce fut matière à des comparutions toujours nouvelles devant le Consistoire. Bonivard fut amené sur la sellette, accusé d'avoir un soir, en attendant le souper, joué aux dés un quarteron de vin avec Clément Marot. Sébastien Castalion, l'homme de son temps qui s'exprimait le plus purement en grec et en latin, avait été chargé de régir le collége de Genève; coupable d'avoir émis des opinions d'une tendance rationnelle sur le *Cantique des cantiques*, il fut contraint à s'éloigner. Son mérite lui fit trouver un asile à Bâle. Pierre Ameaulx, du Conseil, avait après souper, chez lui, devant témoins, nommé Calvin un méchant homme et un faux docteur. Aussitôt Calvin déclara ne vouloir pas remonter en chaire que réparation n'eût été faite du blâme versé sur le nom de Dieu. L'accusation ayant été « publique, » il exigea que la réparation le fût plus encore. Le Conseil obéit. Ameaulx fut promené dans la ville, tête nue, en chemise, une torche allumée au poing, et contraint à faire sur trois des principales places l'aveu de son crime. Un pasteur, jugé son complice, reçut sa

démission. Calvin s'en prenait aux grands comme aux petits, sans acception de personnes. François Favre, riche vieillard, venait d'être dénoncé pour libertinage. Son gendre Perrin, capitaine général de la république, fut jeté en prison, avec vingt des premiers de la ville, pour avoir pris part, chez Antoine Lect, à une danse au son du tambourin.

Voici que des Enfants de Genève demandent de pouvoir représenter devant le public un drame, les *Actes des apôtres;* les ministres avaient lu la pièce et n'y avaient rien trouvé que d'édifiant. Calvin laissa faire; les représentations scéniques n'étaient pas criminelles à ses yeux : toutefois il craignait l'empire qu'elles prennent sur ceux qui s'y livrent. Tel était l'enivrement que Cop, un des pasteurs, crut ne pas devoir se taire; il prêcha contre la comédie; mais il n'eut pas plus tôt achevé que les acteurs, se constituant partie criminelle, demandèrent la prison jusqu'à ce que la justice eût déclaré leur innocence. Genève était tout entière à ce débat, quand la nouvelle lui parvint que l'empereur marchait, à la tête de cent mille hommes, contre les protestants d'Allemagne (1546); c'en fut assez pour changer les accents de l'ivresse en ceux de la prière. Les temples se remplirent. Les dizeniers se rendirent de maison en maison, pour amener au catéchisme les personnes qui ne surent pas rendre raison de leur foi. Un libre penseur, Gruet, fut comme blasphémateur condamné à perdre la vie. En même temps l'on fondit des canons. Genève se tint prête à tout sacrifier à la défense de sa religion et de sa liberté.

Un nouveau roi de France, Henri II, ayant en ces circonstances fait témoigner à Genève son amitié, la république crut devoir profiter d'un vent favorable pour envoyer Perrin demander quelques priviléges pour son commerce. Pendant ce temps, la querelle engagée entre Calvin, qui considérait comme un devoir de soumettre toute société chrétienne à la loi morale, et les hommes qui l'accusaient de les injurier dès la chaire, tout en ne sachant supporter lui-même aucune contradiction, demeura suspendue par l'effet des événements du dehors. Mais au retour de Perrin, déjà la lutte avait recommencé, plus vive, plus emportée que jamais. Dans les Conseils, les partis allaient jusqu'aux coups. Dans les rues, les fils de Berthelier, héritiers de son humeur altière, vociféraient contre les Français, toujours plus nombreux, que la persécution jetait dans Genève. Un tumulte finit par éclater. Calvin le raconte dans une lettre à Viret, du 17 décembre 1547 : « J'accours, dit-il; le spectacle était affreux; je me précipite dans les rangs les plus serrés. On m'entoure pour que je ne reçoive aucun mal. Je prends alors à témoin Dieu et les hommes, que je me suis présenté au milieu des combattants pour offrir mon corps à leurs glaives; je les exhorte à commencer par moi, s'ils veulent verser le sang. Mes paroles parurent les calmer. Tous pensent que c'est grâce à moi qu'on a échappé à un carnage épouvantable. Dieu nous a fait cette grâce que même les plus scélérats assurent qu'ils considéreraient à l'égal d'un parricide la plus légère offense contre notre personne. Je n'en suis pas moins perdu, si Dieu ne nous vient en aide. »

Le calme qui succéda à cet orage fut, en effet, de peu de durée. Chaque jour amenait dans Genève de nouveaux réfugiés. Tel était leur nombre que la population de la ville passait pour s'être élevée, en quelques années, de treize à vingt mille âmes. Située entre l'Allemagne, la France et l'Italie, Genève était destinée à devenir la cité de la réforme, sa Rome, sa Jérusalem. Un pauvre prescheur y était devenu le roi d'un monde. Sa correspondance le gouvernait. Son livre de l'*Institution*, ses *Commentaires sur les saintes Ecritures*, son catéchisme, sa liturgie, des copies de ses sermons se répandaient dans toute l'Europe. Avant lui, il y avait des réformés, grâce à lui, ils se constituèrent en un corps puissant. Cependant, comme jadis le pape Grégoire VII, celui qui dirigeait ces mouvements succombait dans la ville qui en était le foyer. Ses écrits étaient soumis à la censure. Le Conseil avait pris la direction du culte; tantôt il donnait l'ordre aux pasteurs de prêcher tous les matins, mais des sermons abrégés, tantôt il leur enjoignait de redire journellement le décalogue et l'oraison dominicale. Quand, dans les premiers jours de l'an 1549, le peuple procéda à des élections, ce fut Perrin, le chef des Libertins, qu'il nomma premier syndic. Tout un peuple s'insurgea. Les enfants même des écoles, que leurs magisters n'allaient plus chercher de maison en maison pour les conduire au collége, se battirent entre eux, divisés en deux factions. Il ne restait que d'enlever au Consistoire la discipline, pour la conférer au magistrat; le gouvernement finit par se l'attribuer. Berthelier, qui était excommunié depuis cinq ans, fut autorisé à se présenter à la table sainte.

Si Calvin fléchissait, c'en était fait de son règne. Il monta en chaire : « Plutôt mourir cent fois, dit-il, que de donner, de cette main, la cène aux contempteurs de Dieu. » Berthelier n'osa pas approcher. Le lendemain, le Conseil renvoya l'exécution de son décret jusqu'à ce qu'il eût consulté les villes suisses sur le sujet de la discipline. (1553.)

C'est en ces circonstances que pénétrèrent successivement dans Genève Bolsec (1551) et Servet (1553). Bolsec attaquait la prédestination, il fut banni. Servet, médecin espagnol d'une instruction variée avait, dans un livre sur la *Restitution du christianisme*, nommé la Trinité un songe d'Augustin et réduit la rédemption à l'exercice éclairé du libre arbitre. Jeté dans les fers à Vienne, sur une dénonciation venue de Genève, il eût été brûlé vif s'il ne fût parvenu à s'évader. Partout, dans le XVI[e] siècle, l'état et l'église, se croyant chargés de défendre l'honneur de Dieu, avaient écrit dans leurs codes la peine de mort contre le blasphème. Aussi Calvin n'eut-il pas plus tôt appris que Servet s'était glissé dans Genève, qu'il se promit, si son crédit pouvait encore quelque chose, de ne l'en pas laisser sortir vivant. Un étudiant, son serviteur, prit en main l'accusation; mais dès qu'il l'eut formulée, le magistrat l'en déchargea, et Genève se déclara partie contre Servet. La république prit conseil des villes suisses. Asiles de réfugiés nombreux, dont plusieurs, les Italiens surtout, ne se renfermaient pas dans les formules de la réforme, ces villes étaient accusées à l'étranger d'accueillir l'hérésie; elles crurent que Dieu leur offrait l'occasion de se laver de ce reproche et

conseillèrent aux Genevois « de mettre le méchant hors d'état de répandre son poison. » Vainement les Libertins firent quelques efforts pour sauver Servet; le 23 octobre 1553, le malheureux fut brûlé vif sur la place de Champel.

Ce fut à Calvin un titre de gloire. De toutes parts lui parvinrent des témoignages d'approbation. L'église romaine lui envia l'honneur d'avoir purgé la terre d'un monstre. Mélanchton, Bullinger, Farel exaltèrent le service qu'il venait de rendre à la religion. Il n'y eut pas jusqu'à Bolsec qui n'applaudît. Un homme toutefois ne s'unit pas à ce concert de louanges : « Le temps ne viendra jamais d'une parfaite unité dans les opinions, écrivit à Calvin le chancelier de Berne, Nicolas Zerkinden, et si nous prétendions réserver l'exercice de la charité pour le jour de cet universel accord, je crains bien qu'elle ne trouvât jamais d'emploi. L'homme est d'ailleurs ainsi fait qu'il cède plus sûrement à la persuasion qu'à la force, et tel s'est roidi devant le bourreau qui n'eût pas résisté au langage de la douceur. » Nobles paroles, que de bûchers s'allumeront avant qu'elles soient comprises !

Cependant Calvin s'était relevé. « Les gens de bien, dit Roset, se sont enhardis. » Les élections qui suivirent ne furent pas favorables aux Enfants de la ville. Arrivèrent, dans le cours de l'an 1554, les réponses des villes suisses sur la question de la discipline; Berne se contentait de l'envoi de quelques-unes de ses ordonnances sur la matière, mais Zurich était plus explicite ; Bullinger, tout en avouant que le mode d'agir de Calvin n'était pas le sien, conseillait néanmoins, dans

un siècle où les hommes devenaient toujours plus méchants, de le maintenir en son entier. Ce fut le conseil que suivit le peuple de Genève. Il déclara les ordonnances de l'église inviolables, choisit les quatre syndics de 1555 parmi les gens de bien, et admit à la bourgeoisie de nombreux étrangers, les De Roche, les Colladon, les De Candolle, les Sarrazin, les Trembley, les Etienne. Perrin finit par s'écrier, en jetant son bonnet à terre : « Ces Français nous chasseront ! » Berthelier jura d'abandonner sa patrie plutôt que d'y vivre esclave. Le 16 mai, ils tentèrent, sans succès, une attaque nocturne. Le lendemain, les chefs des Libertins avaient quitté la ville. Quatre d'entre eux, Berthelier entre autres, qui se laissèrent faire prisonniers, eurent la tête tranchée. Soixante et un furent condamnés comme rebelles et la peine de mort fut prononcée contre qui parlerait de les rappeler. La charge de capitaine général fut supprimée.

Tout fléchit dès lors sous l'ascendant de Calvin. En proie à plusieurs maladies, le corps brisé, mais la tête haute, il gouverna dix ans les Genevois par ce que ses amis nommaient « la majesté de son caractère. » Des éléments réunis sous sa main, il fit un peuple nouveau, de mœurs simples, sévères, d'habitudes frugales, d'un grand zèle, qui réunit à la vigueur de la trempe suisse la précision de l'esprit français et la sagacité circonspecte de l'Italien. Une ville toute gauloise se trouva ainsi transformée en une Sparte chrétienne. Plus de jeux, sinon ceux qui pouvaient contribuer à l'adresse et à la vigueur du corps. Une académie, fondée le 5 juin 1559, fut mise au service d'une grande activité

intellectuelle. Jusqu'alors la seule académie de nos pays romands avait été celle de Lausanne, dans laquelle enseignaient Viret et Théodore de Bèze ; mais l'orage grondait depuis quelque temps autour de cette institution. Les amis de Calvin, Farel et Viret, s'étaient efforcés d'introduire, l'un à Neuchâtel, l'autre à Lausanne, ses lois disciplinaires. L'impétueux Farel avait échoué le premier ; Viret succomba à son tour, et son échec eut pour conséquence la démission et l'exil des pasteurs et des professeurs qui partageaient ses convictions. Les exilés s'étant la plupart retirés à Genève, Calvin n'eut pas de peine à obtenir que les plus distingués d'entre eux fussent appelés à desservir les chaires de l'académie, destinée à devenir l'ornement de la cité, l'école de politique, de théologie et de science des églises réformées. Bèze fut nommé recteur de la nouvelle institution, comme il l'avait été de celle de Lausanne. Ceux des réfugiés qui ne trouvèrent pas leur place à Genève, se tournèrent vers la France, dont le cours des événements leur ouvrait le chemin. Les églises de Lyon, de Nîmes, de Montpellier, et celles du royaume de Navarre se constituèrent à la voix de Viret. Deux mille églises s'organisèrent pareillement suivant les conseils de Calvin et de ses amis. Toujours davantage Genève devint la ville du refuge et celle de la mission. Elle enverra Knox à l'Ecosse, Marnix de Sainte-Aldegonde aux Pays-Bas, Pierre Martyr à l'Angleterre, et, durant soixante ans, elle disputera la France à l'église romaine.

———

LIVRE SECOND

RÉACTION DU CATHOLICISME

I

Relèvement de l'église romaine.

1542-1555

Les conférences de Ratisbonne[1] furent, en cet âge, le dernier essai d'une réconciliation de la chrétienté. Ce n'est pas que Paul III eût cessé d'avoir sur ses lèvres le mot de réforme, mais des conseils bien différents de ceux qu'il avait d'abord suivis lui en dictaient le sens. Il ne s'agissait plus de rapprochement, mais d'un empire à rétablir et de l'extermination des hérésies qui en avaient détruit l'unité. Tout devait contribuer à ce but, l'enseignement et les armes, aussi bien temporelles que spirituelles. Un concile fut convoqué, non plus en Allemagne, mais à Trente, sous les yeux du souverain pontife. (1545-1563.) Il reçut pour mission le rétablissement de la discipline et le retranchement des branches mortes de l'église. Pour marcher à cette fin, le cardinal Caraffa fit agréer l'inquisition (1542); Ignace de Loyola le secours d'une milice obéissante, qui fût pour le saint-siége ce qu'avaient été les

[1] Voy. pag. 81 et 85.

Bénédictins lors de l'invasion des Barbares, les Ordres mendiants, lors de premières attaques dirigées contre la corruption de l'église. (1540.) Les nouveaux soldats de Jésus, les Jésuites, ne porteront pas le nom de moine, il était tombé trop bas; cependant comme les moines ils vivront séparés du siècle et soumis à une règle d'obédience. Ils sauront unir la politesse à l'austérité, la science mondaine au savoir religieux. On reprochait à l'église d'être stationnaire; ils recommenceront l'œuvre de la mission. La vente des indulgences avait été l'occasion du schisme; ils ne prendront aucune rétribution pour l'exercice des fonctions saintes; personnellement, ils feront vœu de pauvreté, mais la Société pourra s'enrichir. Leur morale s'accommodera à leur rôle et leur politique à celle du siècle. Dès lors plus de trêve; l'heure des compromis est passée : l'église s'est armée et se dispose au combat.

Au moment où s'accomplissait cette évolution, Charles V et François I[er] conclurent la paix de Crespy (1544) et se promirent de travailler, d'un commun accord, à sauver la foi catholique des périls où la réforme l'avait jetée. Bientôt se déployèrent les effets de ces promesses. Quelques cents Vaudois de Provence, échappés à un massacre affreux, atteignirent à travers mille dangers la terre libre de Genève; reste d'un peuple digne d'un meilleur sort, ils avaient vu détruire leurs habitations et envoyer ramer sur les galères du roi ceux des leurs qui n'avaient pu s'échapper. L'empereur se disposait, de son côté, à remplir ses engagements; mais procédant à sa manière, il cachait la guerre en la préparant et, tout en parlant de liberté de

conscience, il semait la division entre les princes et les villes de l'Allemagne. Tout à coup l'on apprit que les vieilles bandes espagnoles et romaines franchissaient les Alpes du Tyrol, et bientôt après, que les Confédérés de Smalkalde, surpris, découragés par la désertion de plusieurs d'entre eux, rassemblaient en hâte leurs soldats. Il en fut d'eux comme des villes suisses dans la guerre de Cappel. Vainqueur à Muhlberg (1547), Charles V parcourut l'Allemagne dans l'appareil d'un conquérant, et ayant convoqué à Augsbourg la diète de l'empire, il imposa aux vaincus la transaction connue sous le nom d'*Intérim*, parce qu'elle devait servir de règle jusqu'à ce qu'un concile eût prononcé. (1548.) Sur les bords du Rhin, comme naguère sur ceux du Rhône, les chemins de la Suisse se couvrirent de fugitifs.

Sur les pas des réfugiés ne tarda pas à s'avancer une armée. Constance s'élève à l'extrémité des plaines de la Thurgovie, comme Genève aux confins du Pays de Vaud. Elle s'était, après la réforme, alliée aux villes suisses; mais la paix de Cappel avait brisé ce lien. En son nouveau péril, elle laissa les villes impériales faire l'une après l'autre leur soumission, et ne demanda grâce que lorsqu'elle fut brusquement assaillie par terre et par eau. (Août 1548.) Les Confédérés la laisseront-ils tomber aux mains de l'empereur? Des volontaires coururent en grand nombre lui offrir leurs bras. Berne et Zurich se disposèrent à la secourir. Si les cantons catholiques eussent partagé cet élan, Constance était sauvée; mais ils mirent à leur concours la condition qu'elle recevrait l'Intérim, et jetèrent ainsi

le découragement dans ses murs. Elle se soumit à l'Autriche. Une place, l'une des clefs de la Suisse, fut laissée à qui la saisit; l'industrie et le commerce l'abandonnèrent, et l'une des plus nobles cités impériales tomba en peu de temps au rang d'une ville autrichienne sans importance.

La Suisse elle-même se voyait menacée par la victoire de l'empereur, lorsque lui vint en aide cette puissance mystérieuse, mobile, toujours occupée à abaisser ce qui s'élève et à relever ce qui faiblit. On ne vit pas sans surprise le pape se tourner contre Charles V, relever les protestants et presser les Suisses, sans distinction de religion, d'opposer à leur vieil ennemi leur courage accoutumé, tandis que, de son côté, le roi Henri II, qui venait de succéder à François I[er] sur le trône de France, priait les Confédérés d'être les parrains d'une fille qui lui était née. L'ambassade qu'ils lui envoyèrent à cette occasion reçut les plus grands honneurs. La France manquait d'infanterie, et l'on disait communément que les Suisses étaient, dans les armées du roi, ce que les os sont dans le corps humain; qu'unissant à la valeur impétueuse la patience que ne décourage aucun revers, ils se montraient à la fin d'une campagne aussi fiers qu'en la commençant; aussi Henri II insista-t-il vivement sur le renouvellement de l'alliance.

Seules Berne et Zurich s'y refusèrent. Les envoyés du roi l'emportèrent à Bâle et à Schaffhouse sur l'opposition des pasteurs. Ils réussirent sans peine dans les cantons des Alpes. Comme dans le Vallais les dizains supérieurs étaient dévoués à l'Espagne, ils s'ap-

puyèrent sur le Bas-Vallais, en s'y présentant comme amis de la réforme. Chez les Grisons, leurs intrigues soulevèrent une violente agitation. Le peuple réunissait les pouvoirs de faire la loi, de juger et d'exécuter la sentence; aussi les annales de la Rétie sont-elles pleines de ses emportements, comme d'autres le sont des égarements des princes. En cette occasion, il y eut peu de communes, peu de foyers dont la rivalité de l'empereur et du roi ne troublât la paix. La France finit par l'emporter, grâce au concours de la famille puissante des Salis. Rien dès lors ne s'opposant plus à la conclusion de l'alliance, elle fut signée à Soleure le 7 juin 1549.

Le nouveau traité ne différait des anciens qu'en ce que les Confédérés ne s'engageaient pas à aider la France à conquérir Milan, mais seulement à le défendre si elle le recouvrait. Le nombre des troupes accordées demeurait le même. Elles furent divisées en régiments et en compagnies. Les colonels continuèrent d'être élus par la diète, les capitaines de commander leur compagnie avec un pouvoir absolu, leurs drapeaux d'être aux couleurs des cantons, les soldats de porter pour tout uniforme la croix blanche, cousue sur leurs pourpoints, les régiments d'avoir leur justice, rendue en plein air, sous des formes populaires.

Les auxiliaires partirent que l'alliance était à peine conclue. Au nord, ils aidèrent la France à reconquérir Boulogne (1549), tombée aux mains des Anglais; à s'emparer de Metz, Toul, Verdun, et à repousser loin de Metz l'armée de l'empire. (1552.) Au sud, les Grisons marchèrent au secours de Sienne, qui défendait héroï-

quement contre les Impériaux les dernières libertés de l'Italie. Ils s'y trouvèrent de nouveau en présence de Jacques Médici, le mauvais génie que les Suisses rencontraient en tous lieux, et succombèrent la plupart dans une bataille malheureuse qu'ils lui livrèrent à Siannogallo. (Août 1554.)

La chute de Sienne (1555) eut, en Suisse, un douloureux retentissement. Les républiques disparaissaient l'une après l'autre et l'Europe semblait pencher vers la servitude. Ce fut néanmoins à ce moment que le protestantisme remporta une victoire inattendue, et qu'une diète de l'empire allemand reconnut la liberté de culte des états luthériens. (1555.) Le sceptre s'échappait de la main tremblante de Charles V. Ce monarque descendit du trône, après avoir donné au monde un nouvel exemple de l'impuissance de l'homme à résister au cours des choses. L'équilibre européen se trouva maintenu. Les Confédérés y avaient contribué; ils avaient eu, sur les champs de bataille, autant d'hommes en campagne que les grandes puissances, et l'on avait reconnu de nouveau que, selon qu'ils se portaient de l'un ou l'autre côté, la victoire y passait avec eux. Au dedans, ils s'étaient rapprochés. Berne, toujours attentive aux moyens d'affermir sa puissance, sut même trouver dans cet apaisement l'occasion de s'agrandir dans la Suisse romande.

Des comtes qui, dans le moyen âge, avaient régné dans l'Helvétie, les Neuchâtel et les Gruyère étaient les seuls dont les châteaux se dessinassent encore avec quelque orgueil, appuyés l'un au flanc des Alpes, l'autre aux sombres forêts du Jura. Depuis que leurs sujets

s'étaient alliés à Berne, ils avaient eux-mêmes, il est vrai, dû rechercher une amitié qui tenait du vasselage. Du reste, tout différait entre les deux maisons. Le prince de Neuchâtel appartenait à la cour de France; ses sujets avaient embrassé la réforme; en cas de différend entre eux et leur prince, Berne prononçait : autant de motifs pour respecter l'état de choses qui régissait la principauté.

A Gruyère, il en était autrement. On avait de tout temps vanté l'hospitalité des rois pasteurs plus que leur économie. Pour faire face à leurs dépenses, ils avaient commencé par vendre à leurs sujets tous leurs droits les uns après les autres et fini par recourir à des emprunts. Les principaux créanciers se trouvèrent être Berne et Fribourg; or le comte Michel, ami des Fribourgeois et vieil habitué de la cour de Savoie, était tombé dans la disgrâce de Berne; il venait de se donner un dernier tort envers elle en recherchant l'appui du roi de France, au service duquel ses Gruyériens avaient été battus à Cérisole; c'en fut assez pour que le créancier fît valoir ses droits. La diète nomma des commissaires. Tout ce qui restait au comte fut mis au plus bas et abandonné aux deux villes. Fribourg eut la Gruyère pour sa part. Berne acquit Aubonne, Oron, Rougemont, Château-d'Œx, Rossinière, et s'empressa de leur imposer la réforme. Le comte Michel s'enfuit chez les Espagnols, abandonnant pour toujours les belles vallées sur lesquelles ses ancêtres avaient régné de longs siècles, dont le défrichement avait été leur ouvrage et qui conservent encore à la maison de leurs princes un religieux souvenir.

II

Les réfugiés d'Italie.

1542 à 1555.

Tandis que s'accomplissaient les événements que nous venons de retracer, le saint-siége poursuivait en Italie l'œuvre de l'extermination de l'hérésie. Naguère les livres des réformateurs, confiés aux marchands vénitiens, se répandaient en tous lieux dans la péninsule; ils étaient lus jusque dans le Vatican; mais lorsqu'eut paru, le 21 juillet 1542, la bulle qui chargeait six commissaires de détruire tout ce qui s'écartait de la vraie foi, et que l'inquisition se fut mise partout en mouvement, tout changea. Point de pitié, même pour le repentir. Les livres furent livrés aux flammes, les cachots se remplirent, et les chemins des Alpes se couvrirent de fugitifs.

Plusieurs des proscrits étaient la gloire de l'Italie. Occhin, général de l'ordre des capucins, n'avait pas d'égal en éloquence. Pierre Martyr était pour les savants ce qu'Occhin était pour le peuple. Les Lucquois Calandrini, Turretini, Diodati se retirèrent à Genève. Curion, à qui la découverte d'une Bible dans l'héritage paternel avait fait connaître l'Evangile, fut placé par Berne à la tête du collége de Lausanne. Lélius Socin trouva un asile à Zurich. Les nombreuses congrégations évangéliques qui s'étaient formées dans les états vénitiens ayant été détruites ou dispersées, des fugitifs en grand nombre se répandirent dans les provinces

que les Grisons possédaient au pied des Alpes. Le plus considérable d'entre eux était Vergerio, naguère légat du saint-siége en Allemagne, et qui avait noué d'étroites relations avec les réformateurs. Il s'était enfui lorsqu'il avait appris que l'inquisition était sur ses traces; mais pour être sorti des intrigues de la cour romaine, il n'en avait pas moins conservé le goût. C'est du moins le jugement que portèrent sur lui les pasteurs de la Rétie. Ces ecclésiastiques, que la réforme avait réduits au cinquième de leur précédent salaire, travaillaient la plupart de leurs mains; plusieurs recevaient le pain de la charité. Il n'était, il est vrai, pas de fête sans l'homme de Dieu; aux banquets, il avait la première place; l'évêque était l'objet de respects moins sincères que ces hommes simples, dont la vie s'éloignait moins que la sienne de ce qu'ils prêchaient. Leur ministère n'offrait assurément pas de carrière à l'ambition, et cependant des hommes considérables s'y engageaient par la foi. Treize fois Jean Travers avait été landamman de la Haute-Engadine; il avait commandé avec gloire les milices de la Maison-Dieu; au déclin de ses jours, il prit la houlette du pasteur, pour fortifier dans la guerre spirituelle ceux qu'il avait naguère conduits à d'autres combats. Ces conducteurs spirituels, grossiers peut-être, mais dignes de respect, furent profondément surpris lorsque Vergerio, croyant encore porter la mitre, leur offrit de se charger de l'inspection de leurs églises, de la nomination et de la déposition de leurs pasteurs. L'irritation qu'ils conçurent le contraignit à s'éloigner.

Plusieurs d'entre les réfugiés italiens avaient pris le

chemin des pays que les cantons suisses avaient acquis au sud des Alpes. Comme les baillis qui gouvernaient ces provinces étaient tantôt protestants et tantôt catholiques, la réforme y était tour à tour prêchée et condamnée. Elle avait à Locarno, séjour d'une noblesse nombreuse et le grand marché du pays, une église dont un prêtre évangélique, Beccaria, était l'âme. Quand des réfugiés se montrèrent dans cette congrégation, les cantons catholiques les expulsèrent, de leur seule autorité, et ils exigèrent des Locarnais qu'ils prissent devant Dieu, la Vierge et l'armée des saints l'engagement de demeurer toujours soumis à l'église romaine. (1552.) Les villes suisses eussent voulu s'opposer à cette mesure; mais la paix qu'elles avaient été contraintes de signer, en 1531, établissait trop clairement le droit de la majorité en matière de foi pour qu'elles pussent le méconnaître. Berne, qui s'étayait de ce principe pour obliger, à Orbe et à Grandson, des minorités à se ranger au culte de la réforme, devenu celui du plus grand nombre, ne put longtemps s'opposer à ce qu'il fût tourné contre elle. Zurich seule n'admit pas que la paix nationale pût avoir le sens que tous lui donnaient, et refusa de prendre aucune part à la persécution d'une religion qui était la sienne. Alors se fit entendre le langage de la médiation; Kourz, d'Appenzell, et Egide Tschoudi, de Glaris, proposèrent un arrangement qui, tout en laissant à la paix de 1531 son sens incontestable, paraissait respecter le droit des villes : les Locarnais devaient abjurer ou quitter la province, en emportant leurs biens.

Ils donnèrent leurs noms, déposèrent leur confes-

sion de foi, et se résignèrent la plupart à l'émigration. Mais où porter leurs pas? Rome ne permettant pas qu'ils demeurassent au sud des Alpes, sur sol italien, ce fut Zurich qu'ils supplièrent de les recevoir. Cette ville était, il est vrai, pleine de réfugiés. A ceux d'Allemagne venaient de se joindre ceux que la persécution de Marie, fille de Henri VIII, avait bannis d'Angleterre, et qui avaient cherché un asile à Genève, à Arau, à Zurich. Ils recevaient le logement; on leur envoyait le pain, le vin, mieux que le nécessaire. Bullinger avait journellement plus de vingt de ces exilés à sa table. Le premier pasteur de Zurich était une puissance. Sans négliger les devoirs les plus humbles de son ministère, il cultivait l'amitié des rois et se voyait prévenu par leurs ambassadeurs. Le sénat n'entreprenait rien de grave sans l'avoir entendu. Embrassant les rapports de l'église et de l'état, il veillait à maintenir leur harmonie. « Considérez, dit-il à ses seigneurs, en leur présentant les députés des Locarnais, que ce que vous aurez fait pour eux, vous l'aurez fait pour Jésus-Christ. » La requête fut accueillie.

Les exilés prirent donc le bâton du pèlerin ; ils franchirent le Bernardin, que couvraient des neiges profondes; le huitième jour, ils arrivèrent à Zurich, au nombre de cent-seize. (12 mai 1556.) La disette régnait dans la ville; ils ne trouvèrent pas moins l'abondance dans la demeure qui leur avait été préparée. De toutes parts arrivèrent des subsides, de Farel les premiers. Les émigrés prièrent Beccaria d'être leur pasteur. « Occhin le sera, leur dit-il, et je serai votre maître d'école. »

Ce fut ainsi que s'établit dans Zurich un peuple d'hommes industrieux. Ils obtinrent de pouvoir trafiquer en Lombardie, à la condition de n'y pas propager leurs doctrines, et ne tardèrent pas à y faire un grand commerce. Appiano introduisit dans sa nouvelle patrie, avec ses métiers, l'art de teindre la soie. D'autres tissèrent le coton et la laine. Bientôt on ne rencontra que les mulets des émigrés italiens sur les routes qui menaient en Lombardie. L'activité des nouveaux venus gagna autour d'eux. L'envie ne tarda pas, il est vrai, à s'attacher à leurs pas. Les bourgeois leur interdirent l'achat de maisons et l'exercice de plus d'un métier. Il fallut la force des choses pour contraindre les Conseils à accorder à quelques-uns des réfugiés le droit de cité. Jean de Muralt l'obtint par sa grande naissance, Zunino par des services, Duno par sa richesse. Les d'Orelli luttèrent plus d'un siècle pour y parvenir. Les Locarnais n'en reçurent pas moins le prix de leur pieux courage, et les Zuricois celui de leur bienfaisance : il eût été plus complet si tous les citoyens eussent eu l'âme de Bullinger.

III

Borromée. La bulle d'or.

1555 à 1586.

La cour romaine poursuivit la tâche de ramener sous sa domination la partie de l'Europe qui s'en était détachée. Attentive à tous les mouvements de l'hérésie dans les provinces italiennes des Suisses, elle avait

cherché, pour l'envoyer comme inquisiteur à Come, un homme qui fût pour cette frontière une sentinelle vigilante et l'avait trouvé dans un religieux d'une humble origine, qui voyait les savants, lavait les pieds des pauvres, vivait dans l'oraison et avait l'activité que demandent les affaires. Le peuple, voyant Ghisliéri marcher les pieds nus, la tête nue, la barbe plus blanche que la neige, assurait que sa vue avait suffi à convertir des protestants. Le saint homme était selon le cœur du roi Philippe II d'Espagne; il fut nommé grand inquisiteur; à la mort de Pie IV, il fut élevé au pontificat. (1566.) L'archevêque de Milan, Charles Borromée, en contribuant plus que personne à cette élection, avait cru porter la vertu sur le trône.

Borromée fut l'âme du règne de Pie V, comme il l'avait été du précédent. Ambroise était son modèle, la piété sa passion. Persuadé que la pluralité des bénéfices est condamnable, il s'était dépouillé de ceux qu'il possédait et avait volontairement réduit à 20 000 ducats un revenu de cent mille; il fut d'autant plus grand qu'il abandonnait davantage. Bientôt on vit sortir de son palais des hommes d'église instruits, des vicaires de mœurs pures, des missionnaires dévoués, des légats qui surent faire respecter le nom de Rome dans les cours. Comme les vices, les vertus sont contagieuses. Il suffit de quelques années pour que Milan fût nommée une Jérusalem, le modèle de Rome. Elle devint pour la catholicité ce qu'était Genève pour la réforme. Tout ploya devant l'autorité de Borromée, comme tout avait fini par s'incliner sous celle de Calvin. Hommages reçus de toutes parts, l'archevêque

les reportait tous à l'église. Il ne recevait pas de bref sans se découvrir la tête; on l'imita. Le langage du saint-siége rappela de nouveau les temps où la terre lui prêtait une obéissance presque absolue.

L'activité du saint prélat embrassait les affaires du monde romain et les plus humbles devoirs du ministère; aussi n'y eut-il bientôt pas de lieu, dans le diocèse de Milan, vers lequel il n'eût porté ses pas. Près de pénétrer dans les provinces des Suisses (1567), il invita les cantons à lui envoyer des témoins de ce qu'il ferait; il voulait désarmer les soupçons, et pouvoir s'aider au besoin du bras séculier pour vaincre les résistances. Les députés ne tardèrent pas à être gagnés par ses dons, sa savante adresse et l'autorité de sa présence. Accordaient-ils à sa bonté des droits, réclamés comme appartenant à l'église : « Dites, se hâtait-il de leur répondre, que vous les rendez à Dieu. » Lorsqu'il entreprit, plus tard, de faire entendre aux peuples des Alpes sa voix respectée, les peuples crurent, en le voyant, contempler un ange du ciel. Il réprima les désordres des prêtres, rendit la pompe au culte, versa des larmes sur les reliques des saints et fit revivre le respect pour des objets d'une antique adoration. Charmé de la bonté du peuple et de sa candeur, il se persuada qu'il ne s'agissait que de l'instruire, et, pour y parvenir, il recourut à trois moyens.

L'un de ces moyens fut de fonder à Milan un collége helvétique (1579) et d'ouvrir aux Suisses le collége germanique de Rome. Un autre fut de leur envoyer les jésuites. Ils travaillaient alors à cette révolution dans les esprits qui devait aboutir, en Allemagne, à la

guerre de trente ans : révolution accomplie avec si peu de bruit qu'elle n'avait pas laissé trace dans l'histoire, et n'a été pleinement mise au jour que de nos temps.

Le troisième moyen que Borromée mit en œuvre, pour soumettre les Suisses au saint-siége, fut celui de faire représenter Rome chez eux par un envoyé permanent. Jusqu'alors les papes n'avaient eu que des légats temporaires chez les Confédérés; mais voici qu'un nonce vient fixer sa résidence et établir sa cour dans Lucerne. (1579.) Il travaille, pour la mieux gouverner, à mieux connaître la nation. Depuis ce moment, le langage du saint-siége devient plus précis et plus impératif. Le nonce rétablit la règle dans les monastères. Il fait restituer à l'église la collature des bénéfices. Il appelle les capucins, plus populaires, à venir seconder les jésuites. (1581.) Il ordonne, et les évêques cessent de permettre les mariages mixtes. Partout où il se montre, la controverse se relève. Pie V avait, par la bulle *In cœna Domini*, interdit aux catholiques tout commerce avec l'hérésie : le nonce familiarisa les esprits avec ce langage. Plus dès lors d'étudiants des cantons des Alpes à Zurich et à Bâle; plus de ces relations d'amitié, formées dès le jeune âge, qui naguère encore unissaient les hommes des deux camps. Enfin, s'enhardissant toujours, le nonce Santorio osa convoquer une diète des cantons catholiques, et leur proposer les termes d'une convention par laquelle ils se dévouaient au saint-siége, « eux et leurs enfants. »

Le peuple s'assembla. Ses chefs élevèrent la voix au

ciel : « Nous jurons, dirent-ils, de vivre et de mourir dans la foi romaine. Si la grande apostasie a pénétré jusqu'à notre seuil, Dieu l'a permis pour nos péchés. Il souffre que les fils du diable contractent entre eux des alliances, et que, divisés sur tout le reste, ils ne se montrent unis que pour chercher à renverser notre foi. Eh bien, nous, de notre côté, qui sommes demeurés fidèles, nous nous prenons pour chers confédérés. Nous rejetons tout appui sectaire. Nous jurons, jusqu'au dernier, de nous maintenir les uns les autres dans la foi. Aucune alliance antérieure ne nous empêchera de remplir cet engagement. Ainsi soit au nom de la sainte reine du ciel, pour notre consolation et pour celle de notre patrie ! » Telle fut l'alliance, jurée à Lucerne, le 5 octobre 1586, et qui porte le nom, tantôt d'alliance Borromée, tantôt d'alliance d'or, comme étant le couronnement de l'œuvre du saint archevêque.

IV

Progrès de la réaction catholique.

1560 à 1587.

Se donner à Rome, c'était se donner à l'Espagne. Les cantons catholiques s'allièrent d'autant plus volontiers à cette puissance qu'ils ne recevaient plus d'or de France, tandis que Philippe II en répandait chez eux à pleines mains. Soleure, résidence de l'ambassadeur du roi Henri III, était seul demeuré français. Les six autres états de l'ancienne religion conclurent, le 12 mai 1587, avec le roi d'Espagne, une convention

semblable à celle qu'ils venaient de faire avec le saint-siége. Ils promettaient le passage aux troupes espagnoles et accordaient à Philippe, pour la défense du duché de Milan, la levée de quatre à treize mille hommes. Le roi catholique s'engageait, de son côté, à les secourir de toutes ses forces dans une guerre de religion et, dans une lutte ordinaire, à leur envoyer, à leur choix, ou 4000 arquebusiers et 200 chevaux, ou 10000 couronnes par mois. Chaque canton devait recevoir annuellement 1500 couronnes. Un article secret concernait les pensions faites à des particuliers.

Déjà les cinq cantons primitifs s'étaient en 1560 et 1577 alliés à la maison de Savoie. Une grande victoire, remportée à Saint-Quentin, à la tête des armées de Philippe II et de Marie d'Angleterre, par Emmanuel-Philibert, fils de Charles III, avait fait à ce prince la réputation du premier capitaine de son temps, et avait obligé Philippe à lui faire restituer, par la paix de Cateau-Cambrésis, l'héritage de ses pères. (1559.) La France avait abandonné ses conquêtes; il restait à savoir si Berne conserverait les siennes. Une ambassade ducale fut chargée d'offrir aux cantons un renouvellement d'alliance et de demander la restitution des pays romands. Soleure et les cinq cantons des Alpes n'hésitèrent pas à accueillir la proposition d'Emmanuel-Philibert. Le traité de 1512 fut renouvelé, le 11 novembre 1560. Un article secret promit aux cantons, en cas de guerre de religion, 500 arquebusiers et 2000 couronnes par mois. Le traité conclu, les alliés du duc s'unirent à lui pour solliciter Berne et Fribourg de lui rendre ses pays.

Ces choses se passaient en un temps où la réforme venait d'entrer dans de nouvelles voies. A ses commencements, elle n'opposait à ses ennemis que les armes des premiers chrétiens, les exemples de ses martyrs; aux yeux de Calvin, toute autre résistance eût été un crime. Mais lorsqu'elle eut, en France, gagné du terrain, que des grands l'eurent embrassée et que la foule des mécontents eut suivi leurs pas, ces premières mœurs s'altérèrent. Les nouveaux venus, accoutumés à vider toute querelle à la pointe de l'épée, portèrent dans les rangs leur bouillante indiscipline. A la force ils estimèrent qu'il fallait répondre par la force et ne tardèrent pas à le montrer.

A Lausanne vivait un gentilhomme français, flatteur dans la conversation, hardi dans les combats et qui faisait de la tyrannie des Guise le sujet ordinaire de ses discours; La Renaudie leur attribuait tous les maux de la France. Il s'efforça, à Berne et à Genève, comme à Lausanne, de faire entrer tous les réfugiés dans ses convictions et finit par leur offrir de concerter les moyens de résistance des fidèles répandus dans les provinces. Des protestants écossais venaient de donner l'exemple de ce qu'il y avait à faire : entrés en campagne au nombre de trois cents, ils s'étaient accrus, chemin faisant, et avaient fini par entrer dans Edimbourg sans coup férir. En Suisse, un grand nombre de religionnaires français se laissèrent persuader d'en agir pareillement. Ils se mirent en marche par petites bandes et se réunirent autour du château d'Amboise, où se trouvait la cour. Mais ceux qui croyaient surprendre furent eux-mêmes surpris ; ils furent tués,

pendus ou dispersés. Telle fut l'issue d'un complot qui venait de transformer une église en une faction. (1560.)

Bientôt après, Charles IX succéda à François II sur le trône de France et, comme il était mineur, une femme, qui depuis dix-sept ans vivait à la cour sans autorité, Catherine de Médicis, prit au nom du jeune prince les rênes du gouvernement. Etrangère, entourée de chefs audacieux, et voyant, avec la majorité de la noblesse, les hommes les plus éclairés se porter vers la réforme, elle crut pouvoir ouvrir une de ces conférences que nous avons vues, en Allemagne comme en Suisse, signaler l'avénement des doctrines nouvelles. L'assemblée se réunit à Poissy, près de Saint-Germain. (1561.) Le roi, la cour, le haut clergé prirent rang; Bèze et dix de ses compagnons d'œuvre, accompagnés chacun de deux gentilshommes de leur province, se placèrent en un lieu reculé de la salle. Bèze fit avec éloquence l'exposition de cette foi qui les faisait juger dignes de mort. Il gagna les cœurs et déjà se faisait chemin dans les esprits, quand parut Lainez, général des jésuites, organe d'une politique qui s'imposait à la papauté pour lui soumettre l'univers. Lainez en appela au concile de Trente, auquel seul il appartenait de condamner l'hérésie. La cour finit par s'unir à Philippe II et aux Guise, « pour arrêter le cours d'une peste qui menaçait d'envahir l'Europe entière. » Calvin, de son côté, rallia le camp de la réforme. De toutes parts on lui demandait des ouvriers, et comme plus de mille auditeurs se pressaient à ses leçons, il les répandit sur un vaste champ. D'un côté comme de l'autre, l'exaltation alla croissant. Les deux partis en-

voyèrent en Suisse, demander des prières et des soldats.

Une diète, réunie à Soleure, délibérait encore lorsque quinze enseignes, ayant à leur tête le héros de Cérisole, Frœhlich, le vrai souverain d'une multitude avide de combats, à laquelle il distribuait l'or de la France, partirent des cantons catholiques, franchirent le territoire de Berne et coururent se ranger sous les drapeaux de Guise. Les armées ennemies se rencontrèrent aux environs de Dreux. (1562.) Les chefs protestants, Condé et Coligny, donnèrent si furieusement qu'ils chassèrent tout devant eux; les Suisses seuls restèrent immobiles. Traversés plusieurs fois par des charges de cavalerie, ils reformèrent toujours leur hérisson. Condé finit par se voir contraint à suspendre la poursuite, et à rassembler ses gens pour charger de tous côtés à la fois. Jusqu'alors les lions s'étaient tenus tranquilles, sans avancer, ni reculer d'un pas. Mais voyant approcher les lansquenets, qu'ils avaient rencontrés dans tant de batailles, ils s'avancèrent si puissamment qu'ils les mirent en fuite. C'était en avoir fait assez pour que la retraite leur fût permise, mais ils n'en continuèrent pas moins leur résistance. Réunis six à six, dix à dix, relevant des pierres pour remplacer leurs armes brisées, ils se défendaient encore quand, ô surprise! Guise et son avant-garde se montrèrent aux regards. Guise avait attendu que les réformés se fussent épuisés par leur victoire pour paraître en scène; s'avançant alors à la course, il réduisit les Huguenots à fuir à leur tour.

Cependant une petite armée, partie des cantons pro-

testants, s'était aussi mise en campagne, tandis que des Anglais débarquaient au Hâvre, que des reîtres et des lansquenets arrivaient d'Allemagne; les nations semblaient s'être donné rendez-vous sur terre de France, pour y vider la querelle des partis religieux. A Berne même, les jeunes gens de famille, impatients de voir se rouvrir la carrière des armes, recherchaient l'honneur d'une expédition. Quatre compagnies vallaisannes les avaient devancés. Lausanne, Neuchâtel, Genève fournirent leur contingent. Mais les seigneurs de Berne, vivement pressés par le roi de France de rappeler leurs gens, leur commandèrent le retour, au nom de la patrie. Les braves prirent, le deuil dans l'âme, le parti de l'obéissance. (1562.)

C'est dans ces circonstances que Emmanuel-Philibert demanda à Berne la restitution de ses pays. Non-seulement son ambassadeur réunissait les pouvoirs de l'empereur et ceux du roi d'Espagne à ceux qu'il tenait de son maître, mais il avait su faire intervenir tous les cantons dans sa cause. Dans Berne même deux partis étaient aux prises, dont l'un voulait que l'on maintînt par les armes ce que les armes avaient conquis, et l'autre, qui avait à sa tête l'avoyer Nægueli, le conquérant des provinces en litige, insistait sur la nécessité de savoir allier au courage des anciens jours la prudence qui discerne les temps. « Mieux, disait Nægueli, nous assurer par un traité la possession de la plus belle de nos provinces, de celle sur laquelle seule reposent nos droits, que nous exposer à les perdre toutes. » Son avis finit par l'emporter. Le traité de Lausanne, du 30 octobre 1564, restitua au duc Gex,

le Chablais, et donna le milieu du lac pour limite aux deux états. Les parties s'engagèrent à n'aliéner à aucun prince les terres qui leur étaient reconnues. Les droits des gentilshommes, des villes et des communes leur furent assurés. Les provinces restituées devaient conserver la religion évangélique. Le traité reçut la garantie des rois d'Espagne et de France.

Restaient Genève, Fribourg et le Vallais. Les Vallaisans achetèrent la conservation de Monthey au prix d'Evian et de la vallée d'Abondance. Fribourg sut conserver la partie du Pays de Vaud qu'il avait conquise, et ne tarda pas à entrer dans l'alliance des cantons catholiques avec Emmanuel-Philibert. Genève demeura l'alliée de Berne, qui ne consentit à renouveler avec le duc de Savoie ses anciens rapports qu'après qu'il se fut engagé à laisser, pendant vingt-trois ans, cette ville en paix. (1570.) On se promit bon secours, soit contre une agression étrangère, soit contre des sujets rebelles. Les cas de religion furent toutefois exceptés. Le traité devait durer vingt ans. Berne crut, en le signant, avoir assuré sa domination sur le Pays de Vaud, comme par l'alliance héréditaire avec la maison d'Autriche il s'était affermi dans la paisible possession de l'Argovie.

V

Nouveaux progrès de la réaction ultramontaine.

1562 à 1597.

Le pouvoir devant lequel Berne venait de reculer, empruntait sa force à l'étroite union de Philippe II, du

saint-siége et d'Emmanuel-Philibert. Philippe II, par ses relations avec Rome et l'abaissement auquel la guerre civile avait réduit la France, s'était élevé à un degré de puissance que n'avait pas atteint son père dans les jours de sa gloire. Les fils de sa politique embrassaient l'univers. Depuis que de grands empires s'étaient formés, les relations des cabinets s'étaient régularisées; les ambassades étaient devenues permanentes; l'or et les agents de l'étranger se répandaient en tous lieux; il se faisait dans l'ombre une guerre secrète, ignorée du peuple, et souvent de plus de portée que les coups donnés sur les champs de bataille. La Suisse n'était pas le moindre théâtre de ces sourdes intrigues. Les envoyés nombreux de Rome, du gouverneur de Milan et de la Savoie, y poursuivaient un même but : celui de ramener la Suisse entière à l'unité de foi.

Chaque année se faisait quelque pas dans cette voie. Les Confédérés, qui s'étaient d'abord tenus éloignés du concile de Trente, finirent, en 1562, par s'y faire représenter, les prélats par l'abbé Joachim d'Einsiedlen, les gouvernements par Melchior Lussy, chancelier d'Unterwalden, et qui, après avoir, en 1557, servi le saint-siége comme chef mercenaire, s'était dès lors rendu nécessaire à sa politique. Ces envoyés reçurent pour instructions de s'employer à la réforme de l'église, mais aussi, de protester contre tout ce qui pourrait se faire de contraire aux libertés et aux louables coutumes des cantons. Après maints orages, le concile s'acheva par la réconciliation des pouvoirs ecclésiastiques et séculiers, et dans la paix de l'univers catholi-

que. Le dogme, la discipline furent fixés. Rome sortit rajeunie de l'épreuve. Il ne resta qu'à élever de nouvelles générations dans la sévérité de la règle restaurée. Déjà les jésuites s'étaient répandus tout autour de la Confédération; ils avaient, en 1558, introduit l'inquisition en Bavière; l'empereur Ferdinand les avait accueillis à Vienne, et partout où ils pénétraient c'en était fait de la tolérance religieuse.

En Suisse, grâce à l'appui des cantons de l'ancienne religion, avec lesquels il s'était secrètement allié (1579), l'évêque de Bâle, Christophe Blarer, avait étouffé dans Porentruy les germes de la réforme; à Lauffon, il remplaça le pasteur par un jésuite secret; il alla jusqu'à demander aux Bâlois la cathédrale. Les Confédérés, nantis du procès, les en laissèrent en possession, mais à la condition qu'ils lui payeraient 200 000 florins pour ses prétentions. A Zoug, la Bible était lue et un pasteur, l'ami de Werner Steiner et de Collin, prêchait contre les indulgences; le pasteur fut banni, les Bibles furent brûlées, et le soin de veiller sur tout ce qui concernait la religion fut confié, comme dans les Waldstetten, à un Conseil secret. A Glaris, les réformés expièrent par bien des humiliations l'arrogance avec laquelle ils avaient, en 1530, enjoint au petit nombre des catholiques de se ranger à la foi nouvelle.

Les cantons ultramontains avaient renouvelé leur alliance avec le Vallais. (1578.) Ils renoncèrent à celle qui les unissait à Mulhouse (1586) et repoussèrent celle que leur offrait Strasbourg. (1588.) Seules, Berne et Zurich renouèrent leurs relations avec la cité, leur ancienne amie. Partout la réforme catholique battait

en brèche la réforme protestante. Partout l'église passait avant la patrie. On était catholique ou protestant avant d'être confédéré. Deux drapeaux flottaient sur l'Europe et ralliaient tout sous leurs plis. La France et l'Espagne se balançaient encore, mais de jour en jour croissait, avec l'influence du catholicisme, celle de la puissance qui vivait en lui. L'enthousiasme avait changé de camp. La conquête de quelques villages autour de Grandson et celle de la baronnie de Sax furent, en Suisse, les dernières du protestantisme. Ses grands hommes mouraient et n'étaient pas remplacés. La peste même, qui sévit à cette époque, sembla se ranger du côté de ses ennemis, tant elle moissonna dans ses rangs d'hommes distingués.

Ce ne fut pas de la peste que moururent les trois hommes qui avaient répandu sur la réforme française une vive clarté, Calvin, Farel et Viret. Calvin s'affaissa comme la flamme qu'une ardeur trop vive a consumée prématurément ; il s'endormit en Dieu le 27 mai 1564. Il laissait 225 écus ; c'était sa fortune, à distribuer entre le collége, les pauvres et les enfants de son frère. Son legs à Genève était la foi, l'instruction, des lois fortes, des citoyens nombreux, dévoués, et le souvenir de sa vertu. Il lui laissait son nom, qui l'a gouvernée longtemps et l'illustrera toujours. Il régissait la France réformée, le Palatinat, des églises nombreuses en Pologne et en Hongrie, l'Angleterre, l'Ecosse par la simplicité de son culte, comme l'église romaine la moitié du monde par la magnificence du sien. Farel et Viret ne survécurent pas longtemps à leur ami. Ils n'avaient, tous trois, qu'une pensée qui, de la bouche

de Viret, coulait comme le miel, de celle de Farel partait comme la foudre, et s'échappait en oracles de celle de Calvin. Jamais l'envie ne s'était glissée entre eux.

Bèze prit dans les églises la place qu'ils laissaient vacante. Poëte, bel à voir, agréable à entendre, le nouveau modérateur de l'église de Genève avait bien plus de flexibilité que n'en avait eu son maître; mais il laissa se relâcher les liens de la discipline. Ce n'est pas qu'il fût inférieur à ses devanciers en zèle à châtier les papistes, les luthériens et l'hérésie; sa mordante ironie s'alliait à l'intolérance d'un nouvel âge, et s'il ne rendit pas à ses adversaires la calomnie pour la calomnie, il leur paya du moins toutes leurs injures.

A Zurich, Bullinger se voyait entouré d'ennemis, tous en progrès, quand la peste entra dans sa maison. Il survécut, mais pour se voir privé de sa femme, de ses filles, sa consolation, et pour ne plus faire que descendre, toujours combattant, vers le tombeau. Jeune, il avait vu le protestantisme marcher de conquête en conquête. Mais combien tout avait changé! Une réaction s'opérait sans bruit. Les nouveaux défenseurs de Rome ne laissaient plus à leurs adversaires l'avantage de l'instruction, ni celui de l'austérité. Arts, science, discipline, ils savaient tout faire marcher vers le même but. Pas de temps perdu dans de vaines querelles. Partout, derrière eux, le bras du prince était prêt à les seconder. Forts d'un double appui, ils marchaient de ville en ville, offrant le choix entre l'acceptation du concile de Trente ou le bannissement. Cependant la réforme restait divisée. Les Luthériens se

fussent plutôt rapprochés de Rome que des Zwingliens et des Calvinistes, et ceux-ci demeuraient eux-mêmes sans lien entre eux. Les villes suisses s'étaient bien, en 1536, réunies dans une profession de foi commune; mais elles ne l'avaient pas publiée. Les divergences entre elles restaient nombreuses. Il fallut, pour en triompher, l'action des circonstances et l'appel de l'étranger.

L'empereur Maximilien II avait convoqué, en 1566, une diète de l'Allemagne, qui devait s'occuper d'intérêts religieux. Il se montrait tolérant; mais les Luthériens s'efforcèrent de faire rejeter les Sacramentaires de la paix de l'empire. Ils avaient surtout à cœur d'en exclure l'électeur palatin, Frédéric III, que les Calvinistes d'Allemagne regardaient comme leur chef. En ces circonstances, l'électeur demanda à Bullinger une profession religieuse, qu'il pût soumettre à la diète d'Augsbourg. Peu de mois auparavant Bullinger, croyant la mort à sa porte, et voulant laisser à l'église un témoignage de sa foi, avait mis par écrit le résumé de ses croyances; il l'envoya. Toute confession participe aux ténèbres, comme aux lumières, de l'âge dont elle exprime la foi; mais celle-ci valait mieux que son siècle. Elle n'était pas le fruit de la dispute, ou l'œuvre froide et mesurée d'une assemblée de théologiens, mais l'épanchement d'une âme fidèle animée d'une pensée de paix. Œuvre d'un homme qui se croyait à sa dernière heure, elle avait reçu quelque chose de la solennité de ces graves moments. Sur la cène, elle exprimait avec clarté la doctrine de Zwingli, mais le faisait d'une manière moins tranchante que de précé-

dents formulaires. Un voile était laissé sur ces hauteurs de la science religieuse, dont il n'appartient pas aux mortels de contempler l'éclat, sur ces abîmes, dont ils ne sauraient mesurer la profondeur. Frédéric exprima la joie qu'il eut à lire la confession de Bullinger. Tous aussitôt de s'écrier : « Que n'en faisons-nous la nôtre ! » Bèze la signa le premier, puis Berne, Schaffhouse, Mulhouse, les cantons, leurs alliés, envoyèrent leur adhésion, Bâle le dernier. Les Neuchâtelois, s'estimant indépendants de leur prince en matière de foi, joignirent avec bonheur leur signature à celle de leurs frères. Les églises calvinistes à l'étranger suivirent cet exemple ; néanmoins, tout en témoignant de leur accord avec les Suisses, les églises de France crurent prudent de publier leur formule particulière. Ce que les théologiens les plus distingués, ce que Calvin n'avait pu, s'accomplit à cette heure sans effort. Près d'aller à de nouveaux combats, la réforme s'était recueillie et formée en un corps.

De bons écrits témoignaient encore de la vie qu'elle conservait en son sein. Bèze, Gualter, Zwinger eussent passé pour de grands théologiens, s'ils n'eussent été comp arés à leurs prédécesseurs. Un simple berger, Stumpf, fut transformé par l'amour de l'étude en un érudit encore aujourd'hui consulté. Le nombre des éditions du livre de Josias Simler sur la république des Suisses atteste le mérite de l'écrivain et la place que les Confédérés occupaient en Europe. Campell, une des colonnes de l'église de Rétie, retraça d'une main guidée par la vérité ce que son peuple avait fait de digne de mémoire. A Genève, messieurs du

Conseil prirent un tel plaisir au résumé de l'histoire de leur république, fait par leur collègue Michel Roset, qu'ils voulurent qu'à chaque séance il leur en lût quelques pages ; Casaubon promettait d'égaler les meilleurs esprits de son siècle, et Godefroy répandait sur le droit romain des clartés nouvelles. C'étaient de nobles travaux, mais qui suffisaient à peine à conserver l'héritage de la réforme, tandis qu'on ne savait où s'arrêterait le réveil des peuples catholiques.

Ce réveil avait gagné Saint-Gall, Lucerne, Fribourg. A Saint-Gall, tout suivait, sous l'abbé Joachim, le chemin de la science. A Lucerne, après que l'on eût, douze années durant, inutilement discuté des projets d'université, le pape trouva bon de permettre à dix pères jésuites, de la province d'Allemagne, d'aller fonder un collége. Les pères furent secondés par deux hommes influents, l'avoyer Louis Pfyffer et le chancelier Rennwart Cysat. Pfyffer était un de ces hommes qui rarement échouent dans une entreprise, parce qu'ils ne s'y engagent pas à la légère et qu'ils la poursuivent avec sangfroid. Il passait pour avoir la crainte de Dieu, parce qu'il observait scrupuleusement sa religion, qu'il portait respect aux prêtres et faisait de grandes aumônes. Il s'était fait connaître, à la bataille de Dreux, par son intrépidité. Cinq ans plus tard, il avait amené au roi Charles IX 6000 hommes, qui devaient porter le nom de garde du jeune monarque. En France, on crut qu'ils venaient occuper les villes des calvinistes et arrêter leurs chefs; c'en fut assez pour que Coligny prît les armes. La cour était à Meaux ; ordre aux Suisses d'arriver à marches forcées : encore

ne croyait-on pas possible de s'ouvrir, sans cavalerie, le chemin de Paris. Pfyffer, en cette situation, supplia le roi de confier sa personne sacrée à la fidélité de ses alliés. Le service accepté, ils se placèrent, dix enseignes en avant, dix à l'arrière-garde; les seigneurs de France se rangèrent sur les flancs; dans le carré s'avança le roi, avec sa maison. A l'approche des Huguenots, les Suisses serrèrent leurs files. « Conservez vos rangs avec soin, leur cria leur chef; si vous attaquez la cavalerie, vous romprez vos rangs, et elle vous écrasera. Que chacun donc, chers capitaines et soldats, garde bien sa place; arquebusiers, ne faites feu que sûrs de ne pas manquer l'homme ou le cheval. » C'est ainsi qu'ils amenèrent le roi à Paris, montrant que, sous un chef digne de gouverner leur courage, ils savaient faire obéir le bras à la tête, dompter leurs mouvements tumultueux, et que le peuple le plus indépendant savait, au besoin, se ployer aux lois de la discipline la plus sévère.

Depuis la retraite de Meaux, le roi ne nommait Pfyffer que son ami, le peuple voyait en lui le roi des Suisses. A Lucerne, à sa voix et à celle de Cysat, d'un de ces hommes qui ne se lassent jamais d'ajouter à la connaissance du présent celle des âges passés, tout contribua à l'érection du collége des jésuites. Pfyffer donna 5000 florins. Cysat se rendit de maison en maison, recueillant des dons. Les grands pays catholiques envoyèrent des sommes considérables. L'école fut ouverte en 1574. Dix ans plus tard Gaspard Pfyffer éleva, sur le Wesemlin, un monastère pour les capucins, plus populaires que les jésuites. Capucins et jésuites

ne furent pas longtemps sans avoir le secret de toutes les consciences et de toutes les affaires. Peu de temps leur suffit pour que Lucerne changeât d'aspect, comme, un demi-siècle auparavant, les villes réformées. Les missions, les processions, les jeûnes prirent la place des joies folles et des exercices bruyants. La corruption se couvrit d'un voile. La veille encore, des prêtres demandaient une loi qui défendît de rire des pèlerinages, et déjà tout courait prendre le bourdon du pèlerin. Des écoles restaurées sortit une génération moins instruite à aimer la patrie suisse qu'à prêter une oreille docile à la voix de Rome. Il en fut dans les hautes Alpes comme il en était, à cette époque, de la France et de l'Allemagne.

Même transformation à Fribourg. Le saint-siége, qui destinait cette ville à être pour la Suisse occidentale ce qu'était Lucerne pour les cantons forestiers, y avait placé le père Canisius, Belge d'origine et l'une des gloires de la société de Jésus. Canisius était l'auteur d'une *Somme de la doctrine chrétienne* qui, en un siècle, eut quatre cents éditions, et d'un catéchisme, qui fut celui de la Suisse catholique. Fribourg devint un foyer de saintes lettres et de dévotion. Son peuple jura fidélité à la foi romaine; toutefois ses seigneurs ne permirent pas à l'évêque du diocèse de Lausanne de résider dans leur ville. De Fribourg, la flamme qui venait d'être allumée se répandit à Porentruy, résidence de l'évêque de Bâle, chez les Vallaisans et jusque chez les Grisons.

Une question, soulevée dans le cours du concile de Trente, parut mettre en présence la science protes-

tante et la science romaine. Le calendrier adopté depuis les jours de Jules-César, et qui faisait succéder à trois années de 365 jours une année d'un jour de plus, était demeuré, sur le cours réel des temps, en retard de dix jours, que le pape Grégoire XIII ordonna de retrancher de l'an 1582. Les peuples catholiques obéirent, ceux des Alpes les derniers ; mais il suffit aux protestants, pour rejeter le changement, qu'un pape l'eût proposé. Les Confédérés eussent pu se décider sur ce sujet sans que la paix du pays fût troublée, si les bailliages communs n'eussent offert, de nouveau, un champ à la discorde. La querelle éclata en diète. On ne sait où elle se fût arrêtée, si l'ambassadeur de France n'eût trouvé les termes d'un accommodement Il fut convenu que les sujets des bailliages mixtes célébreraient leurs fêtes selon le nouveau style, les évangéliques leurs fêtes particulières selon l'ancien. Il n'en fallut pas moins un siècle encore pour que les pays protestants reconnussent les droits de la raison, parce qu'elle s'exprimait par la bouche de leurs adversaires.

Chez les Appenzellois, la lutte s'envenima jusqu'au point de rendre nécessaire la séparation du canton en deux états. Ils avaient vécu soixante ans en paix, les évangéliques voués à l'industrie, les catholiques au service mercenaire, quand la question du calendrier fit éclore les germes de haine religieuse, et quand deux pères capucins, les frères Louis et Jacob, démontrèrent aux catholiques, en minorité dans les Rodes extérieurs, mais en majorité dans le bourg d'Appenzell, qu'ils ne devaient pas laisser des héréti-

ques habiter parmi eux. Il en résulta une violente agitation; les épées furent dégaînées; les Confédérés durent intervenir : ils finirent par se voir contraints à signer le partage du canton. Les cœurs émus, ils prononcèrent que les pays extérieurs et le pays intérieur auraient chacun leur gouvernement; que toutefois il n'y aurait qu'un canton d'Appenzell; qu'en diète les représentants des deux confessions n'auraient qu'un suffrage, et le perdraient s'ils ne s'accordaient pas. Les réformés se retirèrent tous dans les Rodes extérieurs, les catholiques dans le rode intérieur. Les premiers étaient 5959, les derniers 2782; partage égal n'en fut pas moins fait de la fortune publique. Ces faits accomplis, les catholiques s'empressèrent d'adhérer à l'alliance Borromée et à l'alliance espagnole. Les protestants furent dédommagés de leurs sacrifices par le libre développement de leur industrie et par la prospérité qui en fut le fruit. (1584 à 1597.)

VI

Genève.

1587 à 1603.

Tandis qu'un vent nouveau se levait sur l'Europe, et que la Suisse se déchirait intérieurement, la France entière n'était qu'un champ de bataille. Deux peuples, de mœurs toujours plus différentes, s'y rencontraient aux mêmes foyers. Les auxiliaires des deux camps épousaient leurs haines. Ce n'était plus comme simples alliés du roi que les Suisses franchissaient le Jura;

ils allaient soutenir la sainte bataille et exterminer les ennemis de la foi. Toute paix, en cet état de choses, ne pouvait être qu'une trêve « boëteuse et malassise. » Cependant lorsqu'en 1570 la reine mère, voyant Guise revivre dans son fils et la guerre grandir le héros, eut, par la paix de Saint-Germain, donné aux huguenots la liberté du prêche et des places de sûreté; qu'elle eut renvoyé les régiments suisses, et que Charles IX, pour sceller la réconciliation des partis, eut fiancé sa sœur à Henri de Navarre, au jeune chef huguenot qui fut plus tard Henri IV, les cœurs s'ouvrirent à l'espérance.

Mais les noces du roi de Navarre ayant réuni dans Paris les chefs des deux peuples ennemis, l'occasion parut belle aux catholiques d'en finir en un jour. On sait le reste. Le 24 août 1572, au point du jour, Guise marcha, à la tête des Suisses de la garde du duc d'Anjou, vers la demeure de Coligny; ils en brisèrent les portes avec leurs hallebardes et pénétrèrent dans les appartements. L'un d'eux voulut faire Coligny prisonnier. « Tel n'est pas l'ordre, » s'écrièrent ses compagnons, qui firent tomber l'amiral mort sur le carreau. « Est-ce fait? criait Guise, resté dans la cour; faites-nous-le voir. » Le corps fut jeté par la fenêtre, et le peuple le traîna de rue en rue, en lui prodiguant les railleries. Déjà tout Paris était en armes, n'épargnant ni l'enfant, ni le vieillard. Les femmes achevaient les blessés. Ainsi succomba Pierre Ramus, revenu depuis peu de Lausanne, et dont le crime était d'avoir voulu substituer à l'autorité des anciens celle de l'expérience. Philippe de Hohensax, qui, après avoir étudié à Lausanne le droit, la théologie et l'hébreu, était venu

faire à Paris sa philosophie sous Ramus, échappa comme par miracle. Au matin, les rues se trouvèrent jonchées de milliers de cadavres. Les Suisses s'étaient abstenus du massacre, mais non du pillage. Leurs mains étaient pleines d'or. Ils cherchèrent à se persuader qu'ils avaient servi Dieu en servant le roi.

Les jours suivants, des fugitifs pénétraient en Suisse par tous les sentiers du Jura. Chandieu fit, à Lausanne, avec une telle modération le récit de la Saint-Barthélemy, que ses ennemis n'eussent pu s'offenser de son discours. Jean de Serres, réfugié dans la même ville, où il avait étudié les anciens, fit servir le temps de son exil à traduire en latin les œuvres de Platon. Scaliger répandit, durant deux ans, à Lausanne et à Genève, les trésors de sa vaste érudition. Hotman avait vu égorger son fils, maltraiter sa femme et piller ses biens; dans son indignation il jeta aux esprits agités sa *Franco-Gallia*, qui donnait aux états-généraux de France le droit d'appeler à la couronne qui bon leur semblait. Cent brochures portèrent en tous lieux le récit de la Saint-Barthélemy. Genève, en ces circonstances, invita les églises réformées de Suisse à se réunir en un jeûne solennel, qui s'est célébré dès lors à la même époque de l'année jusqu'à nos jours. Peu s'en fallut que, sous une première impression, tous les cantons ne renouvelassent l'ancienne alliance des Confédérés.

Mais déjà les ambassadeurs du roi travaillaient à faire naître d'autres sentiments, et lorsque le souverain pontife eut couvert de son approbation le massacre de la Saint-Barthélemy, Pfyffer se donna au roi;

Lussy, déjà pensionnaire de Rome, de l'Espagne, de Venise et de la Savoie, le devint de la France; 12000 catholiques coururent servir Charles IX, et 4000 marchèrent vers les Pays-Bas, au service de Philippe II. D'autre part une petite armée, levée dans les cantons protestants, se réunit aux Allemands du prince palatin. Elle contribua à faire subir au successeur de Charles IX la « paix Monsieur, » par laquelle, quatre ans après la Saint-Barthélemy, le roi Henri III se vit réduit à reconnaître le gouvernement particulier des églises réformées de France et l'abaissement de sa couronne. (1576.)

Dans son premier ressentiment, Henri jura d'abandonner Genève; mais ses conseillers n'eurent pas de peine à lui faire voir qu'il ne pouvait laisser tomber aux mains des Espagnols ni la Valteline, qui eût lié l'Allemagne à l'Italie, ni Genève, qui eût joint l'Italie aux Pays-Bas. Emmanuel-Philibert travaillant incessamment, avec la persévérance des princes de sa maison, à s'emparer de cette ville, le roi de France se vit contraint à couvrir de sa protection la cité qu'il haïssait le plus, et à proposer aux villes suisses un traité, qui comprenait Genève et le Pays de Vaud. Pour la défense de Genève, le roi promit de l'or, Berne des hommes d'armes. (1579.)

Cet accord de la France et des villes suisses n'empêcha pas le successeur d'Emmanuel-Philibert, Charles-Emmanuel, de commencer son règne par un essai de s'emparer de la ville de Calvin. Il aimait les périls et ne croyait pas aux difficultés. Avant qu'il eût rien accompli, les poëtes de sa cour l'avaient surnommé « le

grand; » il s'agissait de montrer que ce titre était mérité. Une armée, qui comptait dans ses rangs 1500 Confédérés, s'approcha du Léman; mais en même temps accoururent au secours de Genève Suisses et Français. La ville que Charles-Emmanuel croyait pouvoir emporter d'un coup de main se trouva placée à la tête d'une moitié de l'Europe; le duc n'avait réussi qu'à persuader la France de la nécessité de resserrer ses liens avec les cantons. Tous, à l'exception de Zurich et de Berne, renouvelèrent, le 22 juillet 1582, leur alliance avec le roi. Berne finit même par se résoudre à conclure avec ce monarque une convention, qui comprenait le Pays de Vaud. (1582.) Deux ans plus tard, elle sut obtenir pour Genève l'alliance de Zurich. (1584.)

Quelque temps l'étoile de Savoie pâlit devant celle du roi; mais déjà de nouveaux orages s'appesantissaient sur la cour de France. La race des Valois était près de s'éteindre, et quand un prince calviniste, Henri de Navarre, se présenta comme héritier présomptif de la couronne, les consciences se partagèrent entre la religion et la légitimité. A la voix du pape Sixte V, une sainte ligue se forma autour de Guise, tandis qu'à Madrid Philippe II se préparait à renverser le trône chancelant des lis. C'est alors que les jésuites firent du régicide une œuvre sainte, qu'Elisabeth d'Angleterre faillit être frappée et que le prince d'Orange tomba sous le poignard. Les Confédérés n'en envoyèrent pas moins à Henri III leurs fidèles soldats. Mais le faible prince ayant fléchi sous l'orage et pris la croix des ligueurs, tout en France se tourna contre Henri

de Navarre et la poignée d'amis qui seuls lui composaient une petite armée.

Ce fut en ces circonstances que fut conclue en Suisse, à la voix du nonce Santorio, cette alliance d'or par laquelle les cantons catholiques se dévouèrent au saint-siége. Puis, catholiques et protestants coururent en France, servir chacun la cause de sa foi. Ils prirent part à tous les combats de la réforme et de la ligue. Sixte désignait aux siens Genève et l'Angleterre, Genève particulièrement, en déclarant la honte du peuple chrétien de l'avoir laissée subsister jusqu'à ce jour. Néanmoins, lorsqu'en 1588 une armée s'approcha de cette ville, que ne protégeait plus Henri III, ce fut le pape qui avait soulevé la tempête qui l'arrêta dans son cours; les premières, les troupes pontificales qui faisaient partie de l'armée reçurent l'ordre de faire halte : ce n'était pas au moment où la France succombait que Rome pouvait ajouter à la prépondérance de l'Espagne; le rôle du saint-siége était de maintenir l'équilibre européen et non d'achever de le rompre.

Pendant que ces choses se passaient autour de Genève, Henri III essayait de se maintenir dans Paris, avec l'aide des Suisses. Le 12 mai 1588, une heure avant le jour, se firent tout à coup entendre, dans la rue Saint-Honoré, leurs fifres et leurs tambours; mais déjà, tout autour d'eux, s'élevaient des barricades. Les auvents se fermaient, les fenêtres se garnissaient de mousquets. Les braves tombaient l'un après l'autre sous les coups d'ennemis invisibles, quand Guise parut et fit cesser le combat. Ce fut la première victoire de

la bourgeoisie sur des troupes régulières; ce fut aussi la première blessure que reçut le fidèle courage de nos pères auprès du trône des rois de France. Le lion de Lucerne ne représente pas une seule journée, mais une époque tout entière de nos annales.

C'est à l'histoire de France qu'il appartient de raconter comment Henri III ayant tout perdu, même l'honneur, arma ses serviteurs du poignard pour faire tomber Guise sous ses coups, et comment il se vit, bientôt après, réduit à se jeter dans les bras de Henri de Navarre. Entourés d'une gens-d'armerie nombreuse, les deux rois, qui n'avaient que 2500 Suisses pour toute infanterie, portèrent leurs regards vers les cantons. Sans argent, il s'agissait de lever une armée; un habile négociateur, Harlay de Sancy, promit d'y réussir, et, sous un déguisement, il se rendit à Genève. (4 février 1589.)

Les rives du Léman venaient, à son arrivée, d'être profondément émues. Charles-Emmanuel avait fait construire des barques à Ripaille et fait passer les Alpes à une formidable artillerie, pour s'emparer de Genève et du Pays de Vaud. Une conspiration avait été ourdie à Lausanne. Le bourgmestre de cette ville, Isbrand d'Aulx, et nombre de gentilshommes y avaient pris part. Les troupes piémontaises se disposaient à passer le lac, et à se glisser dans Lausanne pendant la longue nuit du 12 au 13 décembre 1588, lorsqu'une de ces tempêtes, fréquentes dans l'arrière-saison, souleva les flots et retint deux jours les barques dans le port. Dans l'intervalle, la conspiration avait été découverte et punie. Tout était encore en armes sur les deux

rives du lac, et Genève se préparait à entrer en campagne, quand elle vit arriver Sancy.

Il se hâta de se rendre à Berne et, s'adressant aux deux avoyers de la république, Béat de Mulinen et Jean de Watteville : « Vous avez la guerre, leur dit-il; le roi sait qu'il doit vous secourir, selon le traité de Soleure, et il la fera avec vous; mais il ne peut la déclarer sans une avance d'hommes et d'argent, que je suis chargé de vous demander. » Berne prêta 100 000 écus d'or, et les levées commencèrent. De leur côté, les cantons protestants et les Grisons promirent trois régiments; du leur, les Vallaisans s'avancèrent jusqu'à la Dranse. Toute la rive méridionale du Léman fut bientôt soumise. Mais quelle ne fut pas la stupeur des Genevois quand l'armée levée pour les défendre prit brusquement le chemin de la France. Sancy laissait aux deux républiques le soin de continuer la guerre, au moment où Charles-Emmanuel franchissait les monts pour se mettre à la tête de 12 000 fantassins et de 2500 chevaux.

Les Genevois prirent promptement leur résolution. Autant de rencontres, autant de beaux faits d'armes. Parfois leur ardeur les exposait à des surprises, mais toujours ils triomphaient du nombre supérieur de leurs ennemis. Tel jour 700 hommes en mirent en fuite 6000. Mais Berne ne les secondait que mollement. Ses miliciens, persuadés que leurs chefs s'entendaient bien mieux avec les courtisans de Charles-Emmanuel qu'avec les bourgeois de Genève, reprenaient l'un après l'autre le chemin de leurs foyers, le mot de trahison à

la bouche. L'avoyer de Watteville finit par croire qu'il ne lui restait d'autre parti à prendre que celui de rappeler la bannière, et d'accepter les propositions de paix que lui faisait le duc. Par le traité de Nyon (octobre 1589), le prince et la république se garantissaient mutuellement leurs terres. Charles-Emmanuel s'engageait à permettre, sur celles qu'il avait reconquises, l'exercice de la religion réformée dans trois endroits seulement. Libre à lui de faire valoir ses prétentions sur Genève, sans que Berne y mît d'opposition. Mais lorsque se répandit le bruit d'une transaction aussi honteuse, l'indignation éclata de toutes parts. Les communes, celles du Pays de Vaud les premières, ne permirent pas à leurs seigneurs de ratifier la convention. Cependant les armes furent posées d'un mutuel consentement. Le traité de Nyon subsista de fait, tandis que le duc se jetait sur la France, où l'appelait le cours des événements.

A l'approche des Suisses de Sancy l'ivresse avait gagné le camp des rois. Ils avaient mis le siége devant Paris, lorsque tout à coup, le 2 août 1589, un cri retentit dans l'armée : « Le roi est mort ! Un moine a tué le roi ! » Peu d'heures après, il ne restait guère autour du nouveau roi, Henri IV, que le petit nombre de ses soldats protestants et les Confédérés. C'est protégée par leurs lances fidèles que commença la dynastie des Bourbons. Ils combattirent pour elle à Arques, à Ivry. Ils entrèrent avec le roi dans Paris, le 12 mars 1594; leur destinée était de se trouver au premier plan dans toutes les grandes scènes de l'histoire de France. Ils

aidèrent enfin Henri IV à conquérir la paix de Vervins et méritèrent à leur patrie d'y être comprise honorablement. (2 mai 1598.)

Cette paix laissait le duc de Savoie en possession du Chablais. Elle laissait aussi certaines questions sans solution, celle entre autres du sort de Genève, de la ville dont tout bon catholique ne prononçait le nom que pour le maudire. Elles donnèrent lieu à une nouvelle prise d'armes, et au traité de Lyon, du 17 janvier 1601, par lequel Henri contraignit le duc à lui céder, avec la Bresse et le Bugey, le pays de Gex conquis par les Genevois. Le roi crut faire assez pour la ville, son alliée, en déclarant qu'il la considérait comme comprise dans la paix de Vervins, quoiqu'elle n'y fût pas nommée.

La paix avait rétabli l'équilibre européen. Philippe II mourut, bientôt après l'avoir signée, laissant l'Espagne abaissée, tandis que la France sortait d'une double lutte plus fière que jamais. Avec Henri IV s'étaient relevées les villes suisses, qui s'étaient alliées à sa fortune. Genève, après un siècle de lutte héroïque, se reposa dans la gloire du Béarnais. Toutefois son vieil ennemi n'avait pas cessé d'avoir l'œil sur elle, et le flot qui avait si souvent battu ses murs ne tarda pas à les assaillir de nouveau. Comme elle s'abandonnait à la sécurité, quelques mille hommes, l'élite des armées du duc, filèrent, dans la nuit du 21 décembre 1602, jusqu'à Plainpalais. Ils dressèrent contre les murailles des échelles teintes en noir, faites de pièces emboitées, qui permettaient de les allonger ou de les raccourcir. Les Savoyards allaient faire sauter la porte

Neuve, quand la sentinelle, un Vaudois, J.-J. Mercier, les vit, et sauva Genève en abattant la herse. L'alarme se propagea de rue en rue. Aux cris des femmes, des enfants, se mêla le mouvement des citoyens qui, demi-vêtus, se portaient où les appelait le tumulte du combat. Un coup de canon, pointé avec bonheur, emporta, avec les échelles dressées contre le rempart, les espérances de Charles-Emmanuel. Une heure avait suffi pour faire passer Genève du bord de l'abîme au comble de la joie. Elle célèbre encore, chaque année, le jour de l'*Escalade*, comme celui de sa délivrance.

La France, l'Espagne, le pape et les Confédérés s'accordèrent pour commander la paix, qui fut signée à Saint-Julien le 21 juillet 1603. Le duc reconnaissait que Genève était comprise dans le traité de Vervins. Il s'engageait à n'élever aucune forteresse, et à n'entretenir aucunes troupes, à la distance de quatre lieues des frontières. Il n'y en eut pas moins, tant qu'il vécut, toujours quelque nouveau complot ourdi contre la république. Deux siècles encore, la maison de Savoie ne cessa pas de rechercher les moyens de se mettre en possession de Genève et du Pays de Vaud.

VII

La Valteline.

1541 à 1610.

Au sud des Alpes rétiennes du Bernina s'étend une vallée, longue de vingt lieues, que les Grisons jugeaient avoir été placée au pied de leurs monts pour suppléer

à leur infertilité. L'olivier, le mûrier, l'oranger prospèrent en Valteline. Le vin que l'on y cultive est celui que préférait l'empereur Auguste. Dans les guerres de l'âge de la réforme, cette vallée, limitée au sud par la république de Venise, alliée de la France, avait acquis une grande importance, parce que sa possession eût permis aux deux maisons, allemande et espagnole, des Habsbourg de se donner la main. De cette situation naquit une lutte qui se prolongea durant un siècle entier. Comme à Genève, la France s'y montra l'alliée des protestants, l'empereur et les Espagnols leurs constants adversaires. Les hostilités entre les partis s'engagèrent vers le milieu du XVIe siècle. Les Impériaux commencèrent par l'emporter; mais l'abus qu'ils firent de la victoire provoqua la formation d'un parti patriote, qui leur imposa la paix, et crut assurer son œuvre par la promulgation d'un statut, semblable jusque dans les termes à ceux de l'ancienne Rome contre la brigue : il condamnait à perdre les biens et l'honneur quiconque serait convaincu d'avoir acquis une charge par l'intrigue. Le peuple nomma cette ordonnance « la loi contre les chaudières, *Kesselbrief*, » par allusion aux grands vases dans lesquels les ambitieux faisaient préparer les repas destinés à leur acquérir des suffrages. (1541-1551.)

La paix n'en fut pas moins de courte durée. Les jésuites, qui s'étaient introduits dans la Valteline, en ayant été expulsés, et Catherine de Médicis ayant proposé aux ligues un renouvellement d'alliance, tout prit parti pour la France ou pour l'Espagne. (1564.) Vainement les amis de la patrie s'efforcèrent de mon-

trer que l'alliance de la monarchie et de la république est la mort de celle-ci, ils ne furent écoutés qu'après que la majorité des communes se fut prononcée pour le renouvellement de l'alliance française; vaincus, les Impériaux empruntèrent le langage de ceux qui ne voulaient d'alliance d'aucune sorte. Deux clans, ceux des Salis et des Planta, se rencontraient partout en Rétie, comme rivaux et concurrents; l'un et l'autre firent flotter leurs bannières. Jean de Planta, seigneur de Rhézuns, était le chef des Impériaux; on découvrit qu'une bulle de Pie V lui conférait, avec le titre de procureur général du saint-siége, le soin de recouvrer pour l'église tous les bénéfices de la Valteline qu'avait souillés l'hérésie; il s'agit dès lors de savoir qui, de Rome ou des Grisons, régnerait sur la province; Planta lutta quelque temps et finit par s'enfuir.

Il ne rentra dans son château de Rhézuns qu'en 1572, peu de mois avant la Saint-Barthélemy. Les soupçons, les haines n'habitent pas les seuls palais des rois; les mêmes défiances qui portent les princes à s'observer les uns les autres, l'épée à la main, se cachaient sous l'humble toit des bergers. Les ennemis de Planta ne répandirent pas en vain le bruit que des soldats se tenaient prêts à sortir des gorges du Tyrol, pour relever le papisme en Rétie; qu'à Milan se tramait le projet de la conquête de la Valteline et du massacre des réformés. A ces rumeurs, tout un peuple en armes descendit à Coire. Un jour lui suffit pour nommer le *Strafguéricht*, tribunal exécuteur de ses vengeances. Réunies en cercles, les cohortes populaires firent tomber sous la hache la tête de Jean de

Planta, d'un homme qui avait servi les ligues avec distinction comme ambassadeur, comme magistrat et comme guerrier. Cinquante autres accusés, jugés coupables à des degrés divers, furent condamnés, les uns au bannissement, les autres à des peines plus légères. Après avoir changé la semaine de Pâques en une semaine de colère, le peuple rentra dans ses foyers.

Mais à la nouvelle de la Saint-Barthélemy, à celle de la découverte de 700 armures, trouvées cachées en Valteline, les drapeaux flottèrent de nouveau. Les hordes populaires se réunirent à Tousis, à l'entrée de la Via Mala. Les hommes les plus violents furent appelés à siéger. Pour être coupable à leurs yeux, il suffit d'être riche ou suspect. Les pasteurs tonnèrent contre la vénalité des grands et le peuple traduisit leurs paroles en sentences d'expropriation. Oubliant qu'il n'est seigneur qu'à la condition d'être le serf d'un plus grand que lui, et que le juge reçoit ses lois de la justice, il souleva les consciences. Les Confédérés intervinrent. Un nouveau tribunal corrigea les sentences de celui de Tousis. Une ordonnance interdit les soulèvements. (1574.) Le peuple la nomma « la loi trois fois scellée, *Dreysieglerbrief*, » parce que les trois ligues y apposèrent leur sceau. Elle devait mettre un frein à la colère du peuple, comme le *Kesselbrief* aux intrigues des grands; mais comme elle était en opposition avec les mœurs, la plaie de la Rétie fut jugée inguérissable.

Cependant Rome, qui avait soulevé ces orages, n'avait pas atteint son but. Elle n'avait réussi, ni à chasser l'hérésie de la Valteline, ni à arracher cette province

à la domination des ligues. Les Grisons, de leur côté, n'avaient pas réussi davantage à gagner les cœurs de leurs sujets. L'établissement d'une école évangélique à Sondrio fit naître un soulèvement dont ils triomphèrent; mais comme ils ne réformèrent pas la vente des charges et les abus qui l'accompagnaient, ils remontèrent dans leurs Alpes, laissant derrière eux, sous l'apparence de la soumission, des haines plus profondes que jamais.

Les hostilités ne recommencèrent toutefois que lorsque, en 1602, Henri IV ayant acheté des Suisses un renouvellement d'alliance, obtint l'accession des trois ligues à ce traité, et quand, l'année suivante, les sept cantons et l'Appenzell catholique renouvelèrent le leur avec l'Espagne. Fuentès, gouverneur de Milan à cette époque, était un de ces hommes fermes et sans pitié, que Philippe II avait formés à son école. Il sut faire concéder à ses Espagnols, et fermer à leurs ennemis, le passage à travers les pays médiats et immédiats des cantons catholiques. Il s'engagea, de son côté, à ce que les marchandises d'Italie, qui jusqu'alors avaient suivi la voie des Grisons, prissent à l'avenir celle du Saint-Gothard. La France fit éclater son indignation. Pour calmer ses ressentiments, les cantons lui donnèrent l'assurance qu'aucune convention postérieure à l'alliance française ne pouvait l'affaiblir. Cependant ces traités divers faisaient de la Suisse le marchepied des étrangers; aussi ne tarderons-nous pas à voir leurs armées passer et repasser sur le sol helvétique : les pères de la patrie l'avaient vendue.

Le passage du Saint-Gothard conquis, Fuentès vou-

lut s'assurer ceux de la Valteline et du Vallais, auxquels la politique de Henri IV donnait une nouvelle importance. Pour l'Espagne, il s'agissait dans le Vallais de relever l'évêque et d'étouffer la réforme; elle y envoya, dans ce but, les pères capucins. Ils venaient de s'unir à saint François de Sales et aux armes de Charles-Emmanuel, pour ramener le Chablais à l'unité romaine (1601); ils se glissèrent le long du Rhône à Saint-Maurice, où personne n'écoutait plus la messe, et dans Sion, où des députés des cantons catholiques, venus pour renouveler l'alliance de 1533, avaient amené, de leur côté, des missionnaires de langue allemande. Le peuple s'assembla sur le pré de l'évêque, non loin de Sion. Il donna deux mois aux protestants pour rentrer dans l'église, ou quitter le pays. Mais l'intervention des villes suisses et de la France ne permit pas d'exécuter cette résolution.

En Rétie, la lutte des deux grandes puissances souleva de plus violents orages. La nouvelle génération avait abandonné les vieilles mœurs. Les riches se plaisaient aux banquets splendides, prolongés et bruyants; le peuple les imitait; l'avidité croissait avec les besoins : dès lors plus de patrie. La liberté était devenue le privilége de recevoir, à la fois, les pensions de l'Espagne, de Venise et de la France. Les communes mettaient à l'enchère les pouvoirs publics. On achetait, pour revendre, la justice au décuple. En Valteline, les causes jugées étaient reprises pour être jugées de nouveau, les successions étaient renversées, les orphelins dépouillés. Point de compte-rendu, point d'appel à Rome contre les nouveaux Verrès. Quand dans

une république la corruption a gagné le peuple, rien n'arrête son cours, et les hommes honnêtes luttent en vain contre le torrent. Les pasteurs, nouveaux Jonas, prédisaient une ruine prochaine, si le peuple n'opposait une barrière aux pratiques criminelles des grands. A leur instigation, des délégués des communes s'assemblèrent; mais ils ne surent que trahir leur soif d'entrer en partage des profits que s'attribuaient les chefs de la nation, et transférer aux communes le droit d'élire les gouverneurs des provinces. Les communes choisirent pour baillis des hommes qui n'avaient connu d'autre soin que celui de leurs troupeaux.

Telle était la Rétie lorsqu'elle s'allia à Henri IV. Elle accordait le passage aux armées françaises qui chercheraient le chemin de Milan. Bientôt après Venise obtint, par un traité semblable, la levée de 6000 hommes et le passage pour des troupes qu'elle levait en Lorraine. (1603.) Ce fut alors à Fuentès à se montrer; il fit construire, à l'embouchure de l'Adda dans le lac de Côme et en face de l'entrée de la Valteline, une citadelle à laquelle il donna son nom. Vainement les Grisons protestèrent. Des députés qu'ils envoyèrent à Milan se laissèrent circonvenir; ils allèrent jusqu'à conclure une alliance qui accordait à l'Espagne le passage et l'enrôlement. A ce fait un cri de colère retentit en Rétie. Douze enseignes occupèrent l'entrée de la Valteline. Chez un peuple accoutumé à faire tout ouvertement, un comité secret avait reçu, d'après le conseil de Pascal, de l'insinuant envoyé de Henri IV, le soin de tout diriger; ce fut un nouveau sujet d'irritation. Arrive, en ces circonstances, la nouvelle que les

Lorrains au service de Venise allaient traverser la Rétie. Les communes n'avaient pas été prévenues; elles s'assemblèrent, s'opposèrent au passage des mercenaires et chargèrent un *Strafguéricht* de venger la patrie. (1607.) Partisans de la France et de l'Espagne furent frappés tour à tour. Cependant l'adresse de Pascal finit par tourner contre les Espagnols la colère du peuple. Deux des hommes qui avaient signé le traité de Milan, Béli et Baselga, furent immolés sur un monticule, lieu du supplice des criminels; puis le Strafguéricht fit prompte justice du reste des accusés. Sous le manteau du droit, les pauvres s'accordèrent, en riant, pour dépouiller les riches. L'iniquité lava l'iniquité. Dès lors la volonté de Henri IV ne rencontra plus de résistance chez un peuple qui naguère, fort de son courage, avait mis sa gloire à ne dépendre que de Dieu et de la liberté.

Le roi de France, croyait-on, avait à cette époque conçu le projet d'une république chrétienne, qu'il voulait composer de quinze états de force égale, et dont les représentants devaient recevoir la charge de maintenir l'Europe en paix. Les dépouilles de la maison d'Autriche devaient servir à élever des états du second ordre au degré de puissance que leur destinait Henri. Les Suisses recevaient la Franche-Comté, l'Alsace et le Tyrol en partage. Il ne manquait plus au roi de France qu'un prétexte pour déclarer la guerre, quand s'ouvrit la succession de Clèves et de Juliers. Aussitôt se leva Charles-Emmanuel, des alliés du roi le plus impatient, et qui devait entrer, avec Venise, en partage du Milanais. Au printemps de l'an 1610, tout s'ébranla.

La voix des enrôleurs se fit entendre de nouveau dans les cantons. A Paris, près de rentrer, après onze ans, dans la carrière si souvent arrosée de ses sueurs, Henri IV distribuait à ses amis, aux Suisses entre autres, de ces mots heureux qui les avaient enchaînés à sa fortune, quand, le 14 mai, le couteau de Ravaillac fit tout évanouir. Majesté, gloire, projets, tout avait passé dans la région des songes. Les Confédérés, les piques baissées, accompagnèrent la dépouille du roi de France à Saint-Denys, sa dernière demeure. Avec Henri tombait le système laborieux d'équilibre qu'il personnifiait; l'action et la réaction recommencèrent.

VIII

Les Espagnols en Valteline. Les Autrichiens en Rétie.

1610 à 1622.

Les Confédérés n'apprirent pas sans surprise que, peu après la mort de Henri IV, les cours de France et d'Espagne s'étaient rapprochées. Les grandes puissances se donnant la main, Berne et Zurich crurent ne pas devoir refuser celle que leur offraient des états moins considérables; ils acceptèrent, en 1612, l'alliance du margrave Frédéric de Baden-Hochberg. Peu s'en fallut que Berne n'entrât dans la ligue que les protestants d'Allemagne avaient conclue à Heilbronn, et à la tête de laquelle ils avaient porté l'électeur palatin, gendre de Jacques Stuart. Cette démarche eût entraîné la Suisse dans la guerre de trente ans; mais les villes,

sœurs de Berne, la retinrent au moment où elle allait s'aventurer sur une mer dont elle ne prévoyait pas les orages. Leurs églises ne combattaient plus comme elles l'avaient fait précédemment les alliances étrangères. Breitinger, successeur de Bullinger, ne s'était pas élevé contre celle que Zurich avait contractée avec le margrave; la France se hâta d'en tirer parti pour ne demander pas moins que ce qu'un prince allemand venait d'obtenir. Une nouvelle génération, impatiente de voir se rouvrir la carrière de l'honneur et de la fortune, arrivait aux affaires; elle imposa silence à la minorité fidèle aux traditions de la réforme (1613), et bientôt après quelques mille Zuricois coururent, sous Bassompierre, colonel général des Suisses, prendre part aux siéges de Saint-Jean d'Angely, de Montauban, à l'attaque de Montpellier, à la ruine de la cause des réformés de France.

Au sud, Berne et Zurich s'allièrent, en 1615, avec les Vénitiens et en 1617 avec Charles-Emmanuel, que menaçait comme eux la grandeur de la maison d'Autriche. Les Hollandais, à leur tour, sollicitèrent de l'appui. Deux partis s'étaient formés chez eux autour de deux doctrines religieuses, sous lesquelles se cachaient deux tendances politiques. Les Arminiens étaient fédéralistes, les calvinistes unitaires; les premiers plaidaient la cause de la liberté des provinces, les derniers s'étaient rangés sous l'héroïque drapeau du prince d'Orange. Ce n'en fut pas moins Maurice d'Orange qui réclama le secours des républiques suisses. Dans les conférences qui s'ouvrirent à Dordrecht, leurs députés furent le rempart de l'orthodoxie calviniste; ils

signèrent gaiement, après cinq mois de session, la condamnation des doctrines arminiennes, partant, la ruine du parti républicain. Au retour de ces envoyés, les villes réformées de Suisse s'accordèrent pour jurer fidélité aux dogmes sanctionnés à Dordrecht. Un moment, l'esprit de la réforme parut se réveiller, mais traînant des fers et en face de puissants adversaires.

De ces ennemis, le saint-siége était le plus vigilant. Il ne se faisait pas dans les Alpes un mouvement dont il ne fût avisé par les capucins; il n'y avait pas de vallée où son action ne se fît sentir. Il écrivait à ses nonces : « Gourmandez les timides. Evitez de contredire les villes. Caressez l'ambassadeur de France. Animez-le contre Berne et les protestants. Tout en évitant de parler de religion, ne paraissez vous occuper que de religion. Qu'avoir travaillé pour l'église paraisse une grande récompense. » C'est par ces moyens que Rome gouvernait un peuple étranger à ses ruses et vendu par ses chefs. Grâce à son instance, Fribourg se lassa de lutter contre l'établissement de l'évêque de Lausanne dans ses murs. (1613.) Mais c'étaient surtout les peuples gardiens des Alpes que le saint-siége s'efforçait de soumettre à sa domination. En Vallais, les partis triomphaient tour à tour. En Rétie, ils s'agitaient plus violemment encore. Venise, en lutte avec l'Autriche et l'Espagne, réclamait le secours des Grisons. Les Espagnols, de leur côté, se montrèrent prêts à raser le fort Fuentès, à la condition que les ligues accorderaient le passage à leurs troupes, le refuseraient à Venise, et laisseraient le gouverneur de Milan lever chez eux de 2 à 6000 hommes. Ces pro-

positions ayant été soumises au peuple de la Rétie, onze communes seules les agréèrent.

Aussitôt ces communes prirent les armes. Dans l'Engadine vivaient deux frères, Antoine et Augustin, de la noble famille des Travers. Leur sœur avait épousé Rodolphe de Planta. Augustin et Planta étaient Espagnols, Antoine Vénitien. Les deux partis se mirent en campagne, et déjà bien des morts jonchaient le sol quand les femmes et les filles des combattants réussirent à les séparer. Alors les pasteurs de l'Engadine se levèrent et, à leur voix, tout un peuple se mit en marche. A sa tête s'avançaient Blasius, Tschouschi et Georges Jénatsch, génie passionné, main prompte à laisser tomber l'épée de la parole pour saisir celle des batailles. A leur approche, Planta s'enfuit en Tyrol. (Août 1618.) L'armée des communes vint camper à Tousis. Son premier acte fut de renouveler l'alliance des Ligues avec les Vallaisans, et de proclamer la liberté religieuse; le second, de nommer un Strafguéricht. Neuf pasteurs furent adjoints à ce tribunal; ils devaient s'abstenir de juger, mais diriger la délibération. Deux hommes considérables, Zambra et Rusca, comparurent les premiers. Zambra, landamman de la Brégaglie, fut mis à mort. Rusca, un prêtre, un vieillard, fut soumis à des tortures auxquelles il succomba dans la prison. Les biens de Rodolphe de Planta et ceux de son frère Pompée furent confisqués, leurs jours abandonnés à tout venant. L'évêque, de nouveau fugitif, fut déclaré indigne de sa charge, et condamné à perdre les biens et la vie. Augustin Travers et nombre de ses amis furent exilés. La terreur s'était assise sur le

trône de la justice, quand survint une terreur nouvelle.

Le beau village de Pleurs, au pied du Conto, était un entrepôt du commerce de l'Allemagne avec l'Italie. Ses palais, ses églises, ses promenades lui donnaient l'apparence d'une riche cité. Le mont qui le dominait était formé d'une pierre qui durcissait à l'air, et servait à faire des vases d'usage et d'ornement. Son sommet était de craie. Une nuit, la cime se détacha de sa base; il se fit un vaste ébranlement, puis un silence de mort; au matin, le lieu où Pleurs avait été se trouva couvert, à une hauteur de cent pieds, par les débris du Conto; les corps de 2500 victimes gisaient sous l'énorme tombeau. (4 septembre 1618.)

Le désastre de Pleurs avait jeté l'effroi dans la Rétie. Le Strafguéricht de Tousis n'en poursuivit pas moins le cours de ses vengeances. Cependant une réaction se préparait. Les ambassadeurs de France, d'Espagne et les Confédérés y travaillaient en commun. Le peuple, honteux des excès commis en son nom, se remit en campagne; les deux partis se rencontrèrent aux environs de Coire, et ils convinrent de nommer de nouveaux juges, qu'ils chargèrent de revoir les sentences prononcées à Tousis. Mais le tribunal de révision n'eut pas plus tôt commencé son œuvre réactionnaire que ceux qu'il frappait s'insurgèrent à leur tour; un Strafguéricht, siégeant à Davos, annula les sentences prononcées à Coire et confirma la plupart des résolutions prises antérieurement. (1619 à 1620.)

Tandis que ces choses se passaient, un vaste incendie s'allumait en Allemagne, où la guerre de trente ans

venait d'éclater. Les Bohèmes, soulevés contre la maison d'Autriche, avaient appelé au trône Frédéric V, gendre de Jacques I[er] d'Angleterre, l'ami des villes suisses. Toute l'Europe prit parti. Les Confédérés étaient presque aussi divisés que l'Allemagne; toutefois, à l'approche du péril, ils se promirent de vivre en frères et de ne pas compromettre à la légère l'existence de la patrie. Moins prudents, les représentants de la Rétie assemblés à Davos envoyèrent deux ecclésiastiques à Prague, assurer Frédéric que leurs armes étaient fourbies et prêtes à servir la cause de la foi. Tout se fit sans consulter les communes, sans égard pour la minorité catholique, sans aucun souci de la colère de l'Espagne; les Rétiens couraient, les yeux bandés, se jeter au sein de la tempête qui déjà s'élevait de toutes parts.

Plus que jamais le passage de la vallée de l'Adda, le chemin de Vienne à Milan le plus court et le plus secret, importait à l'Autriche et à l'Espagne. Comme il venait de leur être refusé, elles jugèrent devoir le conquérir. L'attaque se prépara sur tous les points, et d'abord sur le plus faible, la Valteline, où nobles, prêtres et peuple étaient impatients du joug. Tous conspiraient, sans qu'aucun craignît la trahison. Le pays était plein d'aventuriers que les villes d'Italie avaient rejetés de leur sein; un parent de Planta, Robustelli, se mit à leur tête et, dans la nuit du 19 juillet 1620, il descendit à Tirano. Tout courut aux armes, le petit nombre pour se défendre, la foule pour attaquer. Aucune pitié. Au matin, les flots rougis de l'Adda allèrent apprendre à Teglio qu'il n'existait plus à Tirano d'église hérétique.

Mêmes scènes à Teglio, à Sondrio, où le massacre dura trois jours. Plus loin, les réformés eurent le temps de s'enfuir. Environ 600 personnes avaient péri, quand Robustelli, sous le nom de capitaine général, prit le gouvernement d'une multitude ivre, sans lois, occupée à se disputer, les armes à la main, l'héritage de ses victimes. En même temps les Autrichiens, les rangs serrés et nombreux, occupaient le Val-Moutier et chassaient devant eux tous les protestants de cette vallée.

La Rétie frémit d'effroi. La diète des trois ligues fut convoquée à Coire; mais elles s'étaient divisées : les communes catholiques de la ligue grise avaient pris parti pour les Valtelins, dont la cause était pour eux celle de Dieu. Les cantons suisses, leurs voisins, se disposaient à les soutenir. Seules, en ces circonstances, les Dix-droitures osèrent invoquer l'assistance de Berne et de Zurich, qui s'empressèrent de leur envoyer 3000 hommes. Devançant l'arrivée de ces auxiliaires, le vieux Gouler, l'honneur de la Rétie, avait essayé, mais sans y réussir, de reconquérir la Valteline. Ensemble Suisses et Grisons renouvelèrent cette tentative. Ils descendirent des sommets abrupts du Casanna, suivirent, sans beaucoup d'ordre, les bords de l'Adda, et se précipitèrent vers le bourg de Tirano, dans lequel Espagnols et Valtelins avaient réuni leurs forces. Sans attendre d'avoir reçu leur artillerie et formé leur ordre de bataille, les Bernois se jetèrent dans une route étroite, serrée entre les murs du vignoble; tout à coup une grêle de plomb jaillit de toutes parts; pas un mur qui ne cachât l'ennemi; ce ne fut

pas un combat, mais une boucherie. Plus heureux d'abord, les Grisons et les Zuricois firent reculer l'ennemi ; mais arrivés au moment d'achever leur victoire, ils se trouvèrent, devant les murs de la place, sans échelles, sans instruments de siége, en même temps qu'après sept heures de combat les balles vinrent à leur manquer. Ils se retirèrent sur Bormio. (Septembre 1620.)

Ils se disposaient à s'y fortifier quand ils apprirent qu'une grande confusion régnait en Rétie ; que les Planta la parcouraient en tous sens, et que quinze cents hommes des petits cantons, sous Conrad de Béroldingen, descendus des vallées de la Haute-ligue, campaient au confluent du Rhin. A ces nouvelles, ils se hâtèrent de repasser les Alpes. La diète des ligues s'assembla ; mais, cette fois, les réformés y eurent le dessous. Les jésuites obtinrent de pouvoir fonder des écoles où il leur plairait. Les alliances suisse, française, autrichienne furent confirmées, celle de Venise, l'alliée naturelle des Grisons, rejetée à jamais. Féria, gouverneur de Milan, proposa à la Haute-ligue de lui rendre la Valteline, mais avec garnisons milanaises, exclusion de tout culte hérétique, et passage pour ses Espagnols. Toutes les communes de la ligue grise agréèrent ces propositions. (1621.)

Alors un cri partit de l'Engadine : « Ils ont vendu la religion et le pays ! » Dans toutes les crises des républiques, il s'est rencontré de ces hommes qui ressentent plus vivement que le vulgaire les outrages faits à la patrie, et pour qui sentir et exécuter est même chose ; tels étaient les Engadins Jénatsch et

Blasius; ils réunirent quelques braves, et arrivèrent par une fraîche matinée d'hiver devant le château de Rietberg, dans le Domleschg. Pompée, frère de Rodolphe Planta, l'habitait; ils brisent les portes, pénètrent jusqu'à lui, le percent de coups, puis s'en retournent tranquilles dans le Prettigau. Il leur restait à chasser du pays les étrangers et à réduire les rebelles. Dans ce but, les deux patriotes se remettent en marche, le 20 mars, suivis de quelques cents hommes; ils filent, couverts des ombres de la nuit, par l'étroit sentier du Muras, entre la forêt et le précipice, l'abîme du Buratobel à leurs pieds, et descendent dans le Domleschg. Arrivés en présence des 1500 hommes de Béroldingen, ils se précipitent sur eux, les menacent de les prendre à dos, les chassent devant eux, et finissent par les contraindre à regagner, comme ils purent, la vallée d'Urseren, abandonnant leur artillerie et poursuivis jusqu'à la frontière.

Ces mouvements s'accomplissaient en avril 1621, alors que le succès couronnait partout ailleurs la politique autrichienne et l'œuvre de Rome. La France, occupée à réduire les huguenots, ne portait pas à ses affaires extérieures l'attention qu'elles méritaient. Vint l'heure de son réveil; envoyé à Madrid, Bassompierre obtint de l'Espagne la restitution de la Valteline et le rétablissement de l'état de choses existant en 1617. Les ligues et les cantons protestants de la Suisse adhérèrent au traité de Madrid. Mais comme l'exécution en était de mois en mois différée, de jeunes hommes se persuadèrent qu'il suffirait de quelques mille bras pour reconquérir la province. Ils s'y précipitèrent,

sans vivres, sans grosse artillerie, et ne tardèrent pas, chassés par la faim, à se voir ramenés à leurs foyers, avec plus de précipitation qu'ils n'en étaient sortis. (Septembre 1621.)

Cette expédition fut le prétexte que prirent les Impériaux pour entrer en Rétie, le fer et la flamme à la main. Ils réclamèrent la possession de la Basse-Engadine, du Val-Moutier, des Dix-juridictions; guidés par Rodolphe de Planta, ils y pénétrèrent de deux côtés; Baldiron descendit de la Fluela sur Davos, Brion par la Slépina dans le Prettigau. D'autre part, des Espagnols et des Suisses, partis de Bellinzona, occupèrent la Brégaglie. Tout dut fléchir. Les Prettigoviens, à genoux, jurèrent obéissance. Coire fut occupée. Quinze cents Rétiens s'enfuirent chez les Confédérés. Un grand nombre, Jénatsch entre autres, allèrent porter le secours de leurs armes à leurs coreligionnaires d'Allemagne.

Féria dicta, de Milan, la loi du vainqueur : « Il y aura alliance entre l'Espagne et les ligues. Le passage ne nous sera jamais refusé. Vous abandonnerez la Valteline et Bormio pour une somme de 25 000 couronnes, que ces provinces vous payeront annuellement. Le culte romain sera librement professé dans toute l'étendue de vos monts. » (Mars 1622.) L'Autriche ajouta à ces conditions celle de l'occupation, durant douze ans, de Coire et de Mayenfeld. Baldiron parcourut le pays, jetant ses ordres selon que les lui dictait l'ivresse ou le caprice. Il avait confisqué les biens des fugitifs; ses gens pillèrent le reste. Partout les capucins se montrèrent sur les pas des lansque-

nets. Les Rétiens fléchirent sous le joug, jusqu'à ce que le désespoir leur mit des armes en main. Ils taillèrent alors, dans l'épaisseur des forêts, des massues qu'ils garnirent de pointes de fer, et, l'arme d'Hercule à la main, le couteau pour poignard, leurs faulx en guise de lances, ils se jetèrent à l'improviste sur les Autrichiens. Ils les défirent à Schiersch, à Seewis, à Kastels. Ils s'emparèrent des lignes du Luciensteig. A Flæsch, 85 hommes, ayant à leur tête Pierre Gouler et Thuring Enderli, firent subir aux Impériaux une défaite sanglante. Les insurgés finirent par assiéger Coire et par réduire Baldiron à capituler. Il défila devant eux, avec 2000 soldats, le reste de ses forces. Les assiégeants n'étaient pas 1400 hommes. Quelques divisions achevèrent de purger d'ennemis monts et vallées. Puis, les représentants des ligues s'assemblèrent à Coire. Leur premier acte fut de proclamer une amnistie ; le second, d'ordonner à chacune des ligues de se tenir prête à défendre la liberté reconquise. La victoire, se dirent-ils, ne se range pas nécessairement du côté de la puissance et de la fierté, car elle vient de couronner la bonne cause, soutenue par d'humbles paysans. (Juin 1622.)

IX

Henri de Rohan.

1622 à 1637.

Les ligues se livrèrent à l'espérance. Mais tandis qu'elles se reposaient sur une trêve, conclue à Lindau avec la maison d'Autriche, 10000 Impériaux, sous

Baldiron et d'Alwig, rentrèrent dans l'Engadine et le Prettigau. « L'archiduc, disaient en plaisantant ces soldats, nous a promis une maison à chacun; escargots, nous l'emporterions; guerriers, nous la mettons en cendres. » On se battit jusque sur les neiges des Alpes. Un dernier combat fut livré près de Saas, sur la prairie d'Aquasana. (5 septembre 1622.) Les Prettigoviens, sous Rodolphe de Salis, succombèrent après une héroïque résistance. Les troupes de Coire et de la ligue grise accoururent trop tard à leur secours. Tout le pays ne fut bientôt qu'une ruine. Les villageois furent réduits à errer sans toit et sans pain. On nomme encore l'hiver qui suivit, celui de la grande famine. Vainement les Confédérés, émus de pitié, intervinrent en faveur de leurs alliés; la Rétie fut réduite à subir le sort des vaincus.

Cependant les succès de la maison d'Autriche avaient réveillé la France, où venait d'arriver aux affaires un homme qui avait l'instinct de la puissance et qui, le but tracé, n'était arrêté par aucun scrupule sur les moyens d'y parvenir. Richelieu, sachant les états protestants les alliés naturels du roi, s'unit à l'Angleterre, à la Hollande, aux restes des réformés d'Allemagne; puis il se mit d'accord avec Venise et le duc de Savoie pour contraindre l'Espagne à l'observation du traité de Madrid. (1624.) Aussitôt 6000 Français et 3000 Suisses, sous le marquis de Cœuvres, traversèrent la Rétie, que les Autrichiens avaient abandonnée, et reconquirent la Valteline. (1625.) Ce ne fut pas toutefois pour la restituer aux Grisons. Ceux-ci n'apprirent pas sans surprise que les rois de France et d'Espagne s'étaient ré-

conciliés, et que, par un traité conclu le 5 mars 1626 à Monzone, ils avaient, sans se mettre en peine de l'assentiment de leurs alliés, réglé les rapports de la Rétie avec ses provinces. Libre aux Valtelins de se gouverner eux-mêmes, à la condition de payer une contribution annuelle de 25 000 florins à leurs anciens maîtres.

La cause du rapprochement des deux puissances avait été une nouvelle prise d'armes des calvinistes de France. Un homme de grand cœur, Henri de Rohan, croyant l'heure venue de tenter un effort pour empêcher la ruine de ses coreligionnaires, s'était mis à leur tête, et Richelieu, remettant le jour d'attaquer l'Autriche, s'était donné les mains franches pour réduire ce soulèvement. Les Suisses lui prêtèrent secours, sans se demander s'ils ne combattaient point contre eux-mêmes en ruinant ce qui restait de vie républicaine en France. La guerre se termina par la prise de la Rochelle et des dernières places occupées par les huguenots. Dès lors Richelieu put de nouveau tourner contre les Impériaux toutes les forces du royaume.

Ses premiers regards se portèrent sur le Vallais, chemin du Milanais. « Il est temps, écrivit-il à ses agents, de remettre les Vallaisans en goût de dévotion ; » et pour arriver à ce but, il leur envoya de l'or et des capucins. Ils surent persuader les patriotes de séparer leur cause de celle de la réforme. Dès ce moment, les lois qui condamnaient les hérétiques furent exécutées. Comme naguère les Locarnais, comme les Valtelins, les évangéliques du Vallais quittèrent en grand nombre la terre de leurs pères pour se réfugier

à Aigle et dans l'Oberland. La vallée du Rhône renouvela son alliance avec les cantons catholiques. (1627.)

Mais tandis que la France s'assurait du Vallais et que ses armées s'avançaient en Italie, 40000 Impériaux, détachés des armées de Wallenstein, traversaient le pays des Ligues et se répandaient en Lombardie. Leurs armes ne furent pas heureuses. L'empereur se vit contraint à abandonner à un prince français le duché de Mantoue, et à déclarer libres les passages de la Rétie. Six mille Suisses, levés par Bassompierre, avaient contribué au succès de la France. Leurs chefs, J.-Louis d'Erlach et François d'Affry, ayant, lorsqu'on cessa d'avoir besoin de leur secours, reçu pour toute paie de leurs avances des propos injurieux, le noble Bernois fit ce qu'a fait, dans un temps plus rapproché de nous, le prince Eugène de Savoie : il tourna le dos à la France, et mit au service des protestants d'Allemagne un bras qu'elle eut à regretter.

Richelieu, poursuivant ses avantages, obtint en 1630 à Ratisbonne la disgrâce de Wallenstein ; il prenait, il est vrai, l'engagement de ne donner aucun secours aux ennemis de l'empereur; mais de la main qui venait de signer cette promesse, il souscrivit, la même année, une convention par laquelle Gustave-Adolphe de Suède promettait de faire bonne guerre à la maison d'Autriche. Ainsi Louis XI avait armé les bras des Suisses contre Charles le Hardi. Déjà le 20 juin 1630, le héros suédois descendait sur le rivage d'Allemagne, et bientôt après il sollicitait l'alliance des Confédérés.

La Suisse, lorsque cette offre lui fut faite, était profondément déchirée. Comme l'empereur Ferdinand

investissait, en Allemagne, les princes de son parti de tous les biens ecclésiastiques sécularisés depuis la paix de Passau, les princes évêques de Bâle, de Constance et de Coire, assis aux limites de l'empire et des cantons, crurent n'avoir pas moins de droits que n'en avaient les Allemands. L'abbé de Saint-Gall aussi s'était mis en campagne, non plus comme autrefois le sabre à la main, mais suivi de jurisconsultes, habiles à fermer la bouche à qui niait la compatibilité des fonctions du prêtre avec celles de l'homme d'état. La France elle-même avait mis sous séquestre les biens que les Genevois possédaient dans le pays de Gex, parce qu'ils avaient appartenu à l'église avant la réforme. Dans les bailliages mixtes, Zurich demandait inutilement que les questions religieuses fussent, comme les civiles, soumises à des arbitres des deux religions, en nombre égal; on donna peu d'attention à ses plaintes tant que les armées impériales furent victorieuses; mais les hauts faits des Suédois prêtèrent à ses arguments une nouvelle force (août 1632).

Vint le moment où Richelieu crut devoir se montrer et attaquer ses adversaires par une nouvelle voie. Il lui fallait, pour atteindre son but, un homme adroit à manier les peuples, qui sût ramener en leurs cœurs la confiance perdue, et fût, à la fois, versé dans les affaires et général expérimenté; il jeta les yeux sur Rohan. Sans s'arrêter à d'anciennes injures, et ne voyant que le service qu'il pouvait attendre, il l'envoya chez les Grisons. Les Ligues donnèrent à Rohan 6000 hommes, auxquels il ajouta quelques compagnies françaises et mille braves qu'il leva. Pour qu'il pût, au

besoin, accroître ses forces de celles des Suisses, la cour le nomma son ambassadeur auprès des cantons. Ils venaient de rejeter les propositions d'alliance de Gustave-Adolphe. Comprenant le danger de la situation, ils avaient fait trêve à leurs inimitiés, et s'étaient promis de garder fidèlement la neutralité qui, jusqu'à ce jour, avaient préservé leur patrie de grands malheurs. Les villes n'en laissèrent pas moins deux régiments se former sous leurs yeux et se joindre à l'armée des Ligues. Comme il attendait, tous les jours, l'ordre de marcher sur la Valteline, Rohan invita les Suédois à s'approcher des lieux où les hostilités allaient commencer.

Ils s'avancèrent, sous le général Horn, et mirent le siége devant Constance (28 août 1633); mais leur aventureuse entreprise souleva un violent orage. Trois mille hommes des cantons primitifs marchèrent au secours de Constance, et Féria s'étant mis en mouvement à la tête de 20000 Espagnols, il ne resta bientôt à Horn que de lever le siége commencé et de se replier sur l'Allemagne. Féria l'y suivit, longeant le Rhin, sans respecter les frontières de la Confédération. Les cantons catholiques, de leur côté, renouvelèrent, dans leur ressentiment, leur alliance avec l'Espagne; ils lui accordèrent libre passage et lui promirent de couvrir avec elle la Franche-Comté. (30 mars 1634.)

Cependant les Suédois pressaient Rohan de conquérir la vallée de l'Adda, « ce fossé d'où leur venait tout le mal. » Ils étaient à peine écoutés lorsque leurs armes étaient heureuses; déclinaient-elles, le regard de Richelieu se portait de nouveau vers la Valteline.

Dix fois l'ordre fut donné, dix fois il fut révoqué, de s'emparer de cette province. Il fut enfin donné sérieusement après la bataille de Nordlingen, perdue par les Suédois. Lorsqu'il vit tous les versants de l'Allemagne balayés par les Impériaux, le ministre de Louis XIII jugea l'heure venue de descendre dans l'arène.

Vers les premiers jours de l'an 1635, quelques mille Français, Rohan à leur tête, traversèrent tout à coup la Suisse, et si rapidement, que la petite armée se trouva en Valteline avant que la plupart des cantons fussent informés de son passage. Rohan laissa Jénatsch et ses Grisons occuper le versant des Alpes. Lui-même prit Tirano pour centre de ses opérations. Trompant l'ennemi par la promptitude de ses mouvements, il laissa les Allemands, d'un côté, les Espagnols, de l'autre, s'engager dans la vallée, et ce fut pour les battre successivement dans le val Luvin, à Mazzo, dans le val de Fréele et à Morbegno. Des armées du roi de France celle de la Valteline fut la seule qui, cette année, n'éprouva aucun revers.

La province conquise, les Rétiens en demandèrent la restitution. La France y mit les conditions qu'y avait mises l'Espagne. Alors ils s'interrogèrent. Jénatsch leur conseilla de tout accepter, en attendant l'heure propice. Songeant dès lors aux moyens de sauver son pays, sans négliger sa propre fortune, il embrassa le catholicisme, s'unit aux Impériaux, et, s'adressant à ses compagnons d'armes : « Vous contenterez-vous toujours, leur dit-il, de la paie en espérance, la seule que nous recevons de Richelieu? » Ils le comprirent. Les Rétiens allient au flegme de l'homme du nord

l'adresse italienne; durant tout un hiver, ils conspirèrent sans se trahir. Le moment venu, leurs milices, qui occupaient les défilés des Alpes, contraignirent l'armée française à la retraite. Richelieu avait trouvé son maître. Rohan, victime de la politique du cardinal, ne reparut dans Coire que pour s'y trouver prisonnier. Le peuple eût voulu ne lui témoigner que sa reconnaissance et son admiration, mais il ne pouvait lui sacrifier sa liberté. Contraint à abandonner Coire, et désormais sans patrie, « le bon duc, » comme tous le nommaient, se rendit en Alsace, dans le camp de Bernard de Saxe-Weimar. (Mai 1637.)

A la suite de ces événements, les Grisons firent avec l'Espagne un traité, qui les laissait en possession de la Valteline. (1639.) Le culte évangélique en était, il est vrai, proscrit; mais jésuites et capucins le furent pareillement. Bientôt après, l'Autriche, humiliée par ses revers en Allemagne, renoua, à son tour, ses rapports avec les Ligues; elle consentit au rachat des droits qu'elle possédait encore dans les Dix-juridictions, et ne conserva plus dans ces Alpes que les seigneuries de Tarasp et de Rhézuns. (1651.) Insensiblement les confessions se rapprochèrent, et la paix rentra dans le pays, qui redevint, après de violentes agitations, l'une des contrées les plus paisibles de la Suisse. Mais il ne fut pas donné à l'homme qui avait le plus contribué à son affranchissement de le voir renaître. Victime des haines qu'il avait allumées, Jénatsch succomba, au milieu d'une fête, frappé d'une hache, de l'arme, si l'on dit vrai, qu'il avait trempée dans le sang de Pompée Planta et que Lucrèce, la

sœur des Planta, avait soigneusement conservée pour la faire servir à ce coup. Le corps du héros fut déposé, avec une pompe guerrière, dans la cathédrale de Coire. Personne ne songea à le venger.

X

Paix de Westphalie. Situation intérieure.

1637 à 1648.

Alors que la paix rentrait dans la Rétie, le cours des événements portait l'attention des Confédérés vers une frontière opposée. Les Français avaient envahi la Franche-Comté, et laissé le soin de conquérir l'Alsace à Bernard, duc de Saxe-Weimar, que Dieu, disait-il lui-même, avait élevé bien haut, à travers cent batailles. Berne avait, en ces circonstances, confié la garde de ses frontières à Jean-Louis d'Erlach. Mais Weimar et d'Erlach étaient amis; ensemble ils avaient servi Gustave-Adolphe, et l'admiration du général bernois pour un prince modèle des chevaliers, lui fit méconnaître ce qu'il devait à sa patrie. Non-seulement il ouvrit à Weimar les vallées de l'évêché de Bâle, mais il le rendit encore attentif au facile passage que ces vallées lui ouvraient sur le Rhin, ensorte que la guerre ne tarda pas à se transporter sur les bords de ce fleuve. Rheinfelden fut assiégé. Une bataille se livra sous ses murs. Trois fois elle fut gagnée par Weimar; trois fois elle fut perdue par ses soldats, emportés par leur soif de pillage. A la fin cependant, apprenant que les vainqueurs célébraient leur fait d'armes dans le vin et la

folie, Weimar marcha de nouveau sur eux, de nuit, et comme la confusion régnait dans le camp des Impériaux, la victoire fut facile. Armes, drapeaux, bagages, et les quatre généraux qui commandaient l'armée ennemie, furent le prix de ce succès. (28 février 1638.)

Rohan et d'Erlach avaient pris part à la mêlée. Rohan y avait trouvé la mort, qu'il cherchait. L'ouverture de son corps montra le cœur flétri par le chagrin. Ses restes reposent à Genève, sous le monument destiné à perpétuer le souvenir de sa magnanimité. D'Erlach avait été fait prisonnier; la victoire lui ayant rendu la liberté, il ne la recouvra que pour ne plus séparer sa fortune de celle de son ami. Weimar l'employa à conquérir Brissach, la clef de la province, et quand il mourut (1639), il lui laissa la direction d'une armée que toutes les puissances se disputèrent. D'Erlach, oubliant d'anciens ressentiments, la vendit à Richelieu, qui seul pouvait la payer. Il livra ainsi l'Alsace à la France.

Longtemps encore les pays qui environnent la Suisse continuèrent d'être dévastés. La paix reculait toujours, parce qu'après des défaites elle paraissait une honte, après des victoires une folie. Dans toutes les armées se trouvaient des Suisses. On portait à 20 000 le nombre de ceux qui servaient la France. Cependant une terre seule était épargnée, c'était celle d'où partaient journellement des auxiliaires pour l'Espagne, Venise, la France et l'armée d'Erlach. Tous les jours aussi des fugitifs arrivaient en Suisse, pour y mettre à l'abri leur vie et ce qu'ils avaient pu dérober à la rapacité du soldat. Partout on rencontrait ces fugitifs. Ils en-

viaient le sort des Confédérés. Ceux-ci n'en avaient pas moins perdu deux biens que, dans une république, rien ne remplace, la confiance et la fraternité. Il fallut, pour ramener quelque accord entre les cantons, que la guerre se rapprochât brusquement de leurs frontières, plus menaçante que jamais. Les généraux suédois ayant assiégé Brégentz, investi Lindau et menacé Constance, les Confédérés se réunirent pour repousser loin de leurs frontières l'ennemi, quel qu'il fût. (1647.) Ils convinrent d'un système de défense. Une armée de plus de cent mille hommes devait se tenir prête à couvrir le pays. Fortifiée par l'attitude qu'elle venait de prendre, la diète commanda la levée du siége de Lindau et invita Turenne à respecter la neutralité des terres helvétiques. Telle était la Suisse quand un cri, parti de Westphalie, retentit dans toute l'Europe : la paix venait d'être signée à Munster et à Osnabruck. (1648.)

Les Confédérés s'étaient fait représenter à Munster par le bourgmestre de Bâle, Rodolphe Wettstein. Ils pouvaient, il est vrai, compter sur l'appui de la France et sur celui de son ambassadeur, le duc de Longueville, prince de Neuchâtel; mais ils estimaient qu'un état libre ne doit s'en remettre qu'à lui-même du soin de ses intérêts et de sa gloire. Wettstein se garda de laisser la Chambre impériale mettre en question l'indépendance de la Confédération. Sans or à répandre, il y suppléa par le tact, l'activité, l'absence de prétentions, et par une persévérance qui avait sa source dans le dévouement. Il fit si bien, que le jour vint où l'empereur, ne voulant pas laisser à la France

le mérite d'avoir seule couvert la Suisse de son amitié, posa en fait l'indépendance des cantons et leur exemption des tribunaux de l'empire. Leur droit souverain fut inscrit, le 24 octobre, dans l'acte du traité, et il le fut de telle manière, que les Confédérés ne paraissant pas comme partie, ne contractaient aucun engagement. Sans avoir pris part à la guerre, ils obtenaient tout ce que la victoire eût pu leur donner.

La paix de Westphalie mit fin aux grandes luttes nées de la réforme. Elle proclamait la paix des religions, et reconnaissait l'égalité de droit des luthériens et des calvinistes. En même temps l'empereur, qui avait été près de relever le trône des Césars, redevenait le chef d'une aristocratie de princes. Les deux causes vaincues en France, celle de la réforme et celle de l'indépendance des provinces, venaient donc de l'emporter en Allemagne et de recevoir la sanction d'un congrès européen.

Le peuple suisse était, à cette époque, déchu du rang qu'il occupait au commencement du seizième siècle; toutefois son sort, comparé à celui des peuples voisins, paraissait encore digne d'envie. Ni l'élan des esprits, ni les efforts du peuple pour améliorer sa condition, n'avaient cessé. Il n'existait plus chez les Confédérés de traces de servage, sinon dans les bailliages communs. La population s'était accrue, quoiqu'elle n'eût pas atteint la moitié du chiffre auquel l'industrie et la liberté l'ont porté de nos jours. L'horlogerie avait commencé à Genève. (1587.) Berne avait, en 1591, aboli la vaine pâture. La découverte des mines de Bex avait affranchi ce canton d'une partie du tribut qu'il

payait à l'étranger pour le sel. Dans une fête, qui empruntait ses symboles à la Bible et au vieil Homère, les vignerons et les agriculteurs célébraient, à Vevey, au sein d'une admirable nature, les victoires de l'intelligence et du travail sur la matière. Les soieries de la Suisse orientale se répandaient de Bergame et de Lyon sur tout le globe. Dans les cantons catholiques, la culture avait fait moins de progrès. Cependant l'Unterwalden, l'ancienne patrie des bergers, achevait de se racheter de la dîme. Voulant être libres dans les choses spirituelles, les Unterwaldiens avaient acquis aussi le droit d'élire leurs pasteurs.

La législation avait fait quelques pas. Avant la réforme le magistrat, tour à tour administrateur et juge, prononçait selon la coutume et l'équité. Il était peu d'avocats; la cause était plaidée per les juges eux-mêmes. Au criminel, la coutume respirait la colère. La Caroline, quoique écrite avec du sang, substitua à l'arbitraire la règle. Mais ce fut surtout de France que nous vint la lumière. Calvin, Hotman, Bonnefoi, Dumoulin, Godefroy, des réfugiés, firent de Genève un foyer de jurisprudence. Les coutumes commencèrent d'être écrites. Le Pays de Vaud obtint par ses instances la rédaction de ses franchises. Berne fit rédiger ses lois. Le Vallais rassembla ses statuts. Soleure, Lucerne écrivirent leur droit. Confiées à l'écriture, les lois purent être comparées et les voies furent ouvertes à la raison. Neuchâtel, presque seule, ne voulut point se dessaisir du privilége qu'elle s'était attribué, de « déclarer les points de coutume. »

Les coutumiers étaient un mélange de lois civiles,

politiques et de simples ordonnances de police. Partout la torture et le talion. Du reste, la diversité des usages était extrême. Le débiteur insolvable était traité comme voleur. A Genève, il était promené sur un âne, à reculons, tenant la queue de l'animal. La peine la plus ordinaire était, pour le pauvre, la prison, pour le riche, l'amende; le juge, qui en retirait une part, prononçait en souriant. Les biens du criminel, du bâtard et du suicide étaient dévolus à l'état. Les cantons qui n'avaient pas de prison condamnaient les coupables au service mercenaire, ou bien les plaçaient sous la surveillance de leur famille; tous finirent par les livrer à la Savoie et à Venise, qui les firent servir sur leurs galères.

Nos pères croyaient, comme l'antiquité, que Dieu étant la fin de l'homme, les gouvernements devaient commander la religion. Leurs mandats s'attachèrent donc à fixer la foi, à régler la vie, à punir les jurements, la sorcellerie, la danse, les jeux, la violation du lien conjugal. Zurich veillait principalement sur les doctrines, Berne sur les mœurs. Rodolphe Wertmuller ayant rapporté de Genève, où il avait fait ses études, et de Venise, où il avait acquis en combattant les Turcs la renommée d'un excellent capitaine, l'habitude de se jouer des choses de l'église, fut cité devant le Consistoire de Zurich et condamné à faire amende honorable. A Genève, la discipline avait perdu de sa sévérité et distinguait entre les personnes. La peine de l'adultère fut fixée à 300 florins d'amende. Un jeune étudiant en droit, Rémond de la Croix, fut condamné, pour s'être joué du corps des pasteurs, à la peine des athées, la

mort. Plus de cinq cents victimes furent livrées aux flammes, dans un court espace de temps, comme coupables d'avoir fait pacte avec le diable. Cependant ni la peine du dernier supplice, prononcée à Paris, ni celle de l'exil, prononcée à Berne, contre les doctrines cartésiennes, n'avaient pu arrêter l'esprit humain dans sa marche. La philosophie commençait à se montrer. Une chaire lui fut, en 1611, consacrée dans l'académie de Genève. Un nonce du pape étant venu à passer dans la ville de Calvin, Messieurs lui offrirent le vin d'honneur et le firent complimenter. La tolérance s'avançait, entre les égarements de l'orthodoxie et l'indifférence, entretenue par les fureurs des partis.

Mêmes tendances dans l'Europe catholique. On baisait encore dévotement les pieds du pape, mais en lui liant les mains. Si toutefois l'église romaine avait conservé quelque part son empire, c'était dans les Alpes. On notait, à Lucerne, quiconque n'entendait pas la messe tous les jours. Schwitz n'en crut pas moins avoir de bonnes raisons pour refuser aux jésuites la permission de s'établir sur son territoire. La seule littérature qui, dans ces cantons, fut payée d'estime, était celle qui avait pour objet les vies des saints, l'histoire des monastères ou celle des pèlerinages les plus fréquentés. Quelques hommes y cultivaient, dans le silence, des sciences méconnues. Baptiste et Rennwart Cysat avaient hérité de l'amour de leur père pour de patientes études, et le léguèrent à leur neveu Léopold. Ab Yberg, abbé d'Einsiedlen, écrivit les Annales de Schwitz, tandis qu'un de ses conventuels, Christophe Hartmann, retraçait dans un latin élégant les destinées

du monastère. L'amitié les unissait à Guilliman, jeune Fribourgeois que J.-J. de Staal, chancelier de Soleure, avait fait appeler à l'enseignement de l'histoire dans cette ville ; mais comme l'ambassadeur de Henri IV y flétrissait du nom d'Espagnol tout ce qui s'opposait à ses vues, Guilliman, élevé à Paris, dans les doctrines de la ligue, se vit contraint à s'éloigner de sa patrie. Ce fut à Fribourg en Brisgau, les yeux tournés vers ses montagnes, qu'il écrivit ses *Antiquités*. Il les dédia aux treize cantons. Son livre n'en fut pas moins si mal reçu par ses compatriotes, qu'il se vit réduit à attendre de l'étranger l'accueil qu'ils lui refusaient ; l'empereur Rodolphe le nomma son conseiller et l'historiographe de sa maison. Goldast, pauvre gentilhomme thurgovien, paya pareillement de l'exil son amour pour une muse ingrate : l'homme qui, le premier, a jeté du jour sur les origines du droit germanique traîna dans la misère une vie aventureuse.

Les lettres furent plus négligées encore durant le cours de la guerre de trente ans. Les fléaux, qui avaient, au delà du Rhin, ruiné l'instruction publique et livré jusqu'à la langue allemande en proie à l'étranger, avaient aussi chez les Confédérés arrêté la civilisation dans sa marche. Les écoles n'avaient pas été renversées, mais il est douteux qu'elles servissent plus à affranchir les intelligences qu'à les enchaîner. L'enseignement supérieur se renfermait, peu s'en faut, dans l'étude du latin, du grec et de l'hébreu. Il eût donné davantage qu'où puiser l'inspiration ? Le seul champ permis aux muses était l'éloge de quelque épais et orgueilleux Mécène. La satire demeurait dans les

cœurs, amère, vengeresse. L'histoire presque seule fit entendre de généreux accents; après avoir combattu pour leur patrie, Jean Gouler, Fortuné Sprecher de Bernegg et Juwalt écrivirent son histoire et les souvenirs de leur vie agitée. Chez les Confédérés, l'âge des beaux récits était passé, avec celui des grandes actions; toutefois Hospinien écrivit, à Zurich, son *Histoire des jésuites*, et Henri Hottinger répandit autour de lui son vif amour des saintes lettres et de la belle antiquité, tandis que les noms de Théodore Tronchin, de Diodati, de Spanheim entouraient Genève d'une considération méritée. Seuls encore ces hommes défendaient les libertés publiques et s'efforçaient de renfermer le magistrat dans les limites des lois.

Dans tous les cantons se manifestait la tendance des gouvernements à s'ériger en caste régnante et à s'affranchir du contrôle populaire. Il se formait une Suisse nouvelle, que deux peuples habitaient : l'un déshabitué de la guerre, l'autre composé d'un petit nombre d'hommes enrichis, façonnés aux mœurs des cours, accoutumés au commandement, environnés de milliers de soldats à leurs gages. A Lucerne, ils siégeaient, leurs chiens à leur côté, traitant légèrement les choses civiles. Nominations, pensions, ambassades, ils disposaient de tout. Pour n'avoir plus à consulter les citoyens, LL. EE. de Berne avaient adjoint au Deux-Cents, pouvoir dominant dans la république, 99 membres choisis parmi les bourgeois les plus influents. Elles avaient accru les salaires du clergé et l'environnaient de respects. Leurs sujets du pays romand ne pouvant perdre leurs habitudes de gouvernement

propre, elles convoquèrent les états du Pays de Vaud, mais comme ce fut pour leur demander 30 000 écus, il ne fut plus de longtemps question de les rassembler.

Jamais le sénat ne refusait durement une grâce. Accordait-il quelque privilége, il en limitait la durée au temps où ceux qui le recevaient se conduiraient en sujets obéissants. Les indigents étaient persuadés par des bienfaits que le gouvernement pensait à eux. Leur nombre était grand. L'abolition du servage avait fait entrer dans l'état légal une multitude affranchie, mais sans ressource; une loi, de l'an 1571, chargea chaque commune d'entretenir les pauvres, ses ressortissants. La conséquence en fut la transformation de la commune libre du moyen âge en une association nouvelle; les bourgeois furent distingués avec soin des domiciliés; leur condition fut précisée; ce fut un nouvel aliment à l'esprit de localité, à l'esprit national un nouveau coup.

A Genève. un grand développement dans les fortunes avait été, depuis les temps de la Saint-Barthélemy, suivi d'un changement non moins grand dans les mœurs. Comme Bâle, cette ville s'était mise à faire valoir ce qu'elle avait amassé de capitaux et ce qu'une position heureuse lui donnait de crédit. Le petit commerce fut abandonné pour le grand, le grand pour la spéculation. En même temps, les membres des Conseils se drapèrent dans de longues robes, pareilles à celles des magistrats des villes suisses. Des oreillers de plume couvrirent leurs siéges, jadis de bois. Des femmes se montrèrent parées de guimpes et de bracelets d'or. On entendit déclarer le Consistoire inutile. Les pas-

teurs n'étaient pas, il est vrai, témoins muets du renversement de l'ordre de Calvin. « On répand, disaient-ils, que chacun est banquier dans cette ville, ce qui est bien odieux. » Mais Messieurs de Genève n'en cherchaient pas moins à s'affranchir du contrôle du clergé et de celui du peuple. Plus leurs fortunes croissaient, plus il leur paraissait humiliant et dangereux de laisser formuler la loi par l'assemblée des citoyens. Déjà s'était introduit l'usage de regarder comme inamovibles les membres des Conseils ; ils s'enhardirent jusqu'à demander d'être seuls chargés de la révision des édits ; mais le Conseil général rejeta la proposition.

C'est ainsi que, dans tous les cantons, le pouvoir se retirait des campagnes dans la ville et que, dans la ville même, il se concentrait aux mains de quelques familles. La plupart des lois portaient le caractère de la tendance jalouse des classes régnantes. La procédure devenait écrite et secrète. Les tribunaux criminels, qui se tenaient naguère sur les places publiques, se cachaient dans les salles des hôtels-de-ville. Chaque capitale voulait être le seul marché du canton. Les peuples des Alpes ne permettaient pas de vendre des maisons, des champs, des créances, des montagnes surtout à d'autres qu'à des fils du pays. Les gouvernements intervenaient dans toutes les relations commerciales : dans la vente du vin, pour en déterminer le prix ; du blé, pour en défendre la sortie ; du bétail, pour en interdire l'achat aux étrangers. La diète porta la sollicitude jusqu'à fixer le prix de la table d'hôte : un bon repas ne pouvait coûter plus de six creutzers.

A Bâle, sous le prétexte d'empêcher le monopole, le Conseil se chargea d'acheter et de vendre, lui seul, les fruits de la terre et les métaux précieux. A Genève, les boulangers devaient acheter la farine de la chambre des blés.

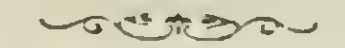
Les impôts étaient nés dans les monarchies avec les armées permanentes. L'avidité des cours les avait accrus. Seuls encore les peuples suisses les repoussaient comme une servitude. La taille, en tout cas, devait être volontaire. Berne même, ayant essayé de taxer le Pays de Vaud, « pour le dégrever, » avait éprouvé une telle résistance qu'elle dut s'engager à le reconnaître, à l'avenir, franc de toute imposition qu'il n'aurait pas votée. Cependant Genève, la première, réussit, en 1570, à se faire donner le droit de lever des impôts, sans les avoir demandés au suffrage de la bourgeoisie. Vingt ans plus tard, Bâle essaya, à son tour, de prélever une taxe sur ses sujets; elle établit, en 1591, un impôt d'un rappe par pot sur la vente du vin en détail. C'en fut assez pour faire naître l'insurrection connue sous le nom de *la guerre des rappes*. La diète n'osa pas intervenir; mais ce que les Confédérés n'avaient pas cru pouvoir tenter, un homme l'entreprit. A la tête de 70 braves, André Ryff marcha sur Liestal. Il gagna les paysans par sa cordialité, les soumit par son éloquence. Les uns après les autres, ils avouèrent n'avoir jusqu'alors rien compris à ce dont il s'agissait et rentrèrent dans l'obéissance. Ryff, de son côté, après avoir montré ce que, dans des jours difficiles, peut un homme sans colère et sans crainte, fit, à défaut de ses concitoyens, frapper une médaille

qui représentait l'événement et portait ces mots : « Voilà ce qu'un homme a su faire. »

Les villes suisses applaudirent à l'issue d'une querelle, qui les avait inquiétées. Zurich, s'enhardissant, essaya de lever un subside de guerre sur ses ressortissants, mais elle ne le put sans occasionner, à son tour, un soulèvement. Vinrent les jours de la guerre de trente ans, où la défense des frontières occasionna de fréquents armements; où les villes crurent devoir s'entourer de remparts, destinés à les défendre, moins peut-être contre l'étranger que contre leurs sujets; elles essayèrent alors de prélever, Zurich un gîte de guerre, Berne une taxe sur les fortunes; mais l'une et l'autre soulevèrent une insurrection, dont elles ne triomphèrent que par la force des armes. La plaie se ferma, la maladie rentra dans le corps.

. Telle était la Confédération à l'heure de la paix de Westphalie, et lorsque, à l'âge de la réforme, succéda, dans les monarchies, celui des rois absolus, dans les républiques, celui des oligarchies. A cette époque, le peuple suisse était encore, de tous ceux de l'Europe, le mieux protégé par les lois, le plus accoutumé aux exercices de vigueur, le mieux nourri, le plus ferme. Sa gloire militaire était intacte; mais les Confédérés n'avaient plus ni foi, ni fêtes communes. Ils ne se rencontraient plus que dans une égale soif du service mercenaire, et dans l'habitude d'envoyer, chaque année, leurs représentants traiter en diète de quelques intérêts communs au milieu de beaucoup d'intérêts contraires. Aussi la paix de l'Europe devait donner le signal de la guerre entre les cantons. Les haines ne

s'étaient pas, chez eux, répandues, comme en Allemagne et en France, sur des champs de bataille avec des flots de sang; elles étaient restées dans les cœurs; seule, la crainte d'attirer sur leur pays les maux qui désolaient leurs voisins, les avait empêchées d'éclater. Une rupture entre catholiques et protestants paraissait donc imminente, quand un soulèvement des peuples suspendit les querelles de leurs chefs. On vit tout à coup, sans s'inquiéter s'ils différaient de religion, les paysans de Berne et de Lucerne, de Bâle et de Soleure se donner la main, les gouvernements, de leur côté, s'unir dans l'intérêt de la défense, et l'insurrection de 1653 se jeter brusquement entre la guerre de trente ans et celle qui, trois ans plus tard, ensanglantera les champs des Confédérés.



QUATRIÈME PARTIE

DOMINATION DE L'ARISTOCRATIE

I

Guerre des paysans.

1648 à 1653.

Dans les jours qui suivirent la paix de Westphalie, un profond malaise se manifesta chez les Confédérés. Comme leur pays avait été, pendant la guerre, l'asile de fugitifs sans nombre, qui y avaient répandu l'or à pleines mains, toutes les choses nécessaires à la vie s'étaient élevées à deux ou trois fois leur prix; les maisons, les terres avaient acquis subitement une valeur inaccoutumée. En ces circonstances, beaucoup de paysans, enrichis tout à coup, s'abandonnèrent au luxe et à la bonne chère. Bien des heures furent passées au cabaret, qui naguère l'étaient à la charrue. La classe élevée, moins imprévoyante que les campagnards, leur avait prêté sur des titres hypothécaires les sommes qu'elle avait épargnées. Mais lorsque, après la paix, les réfugiés refluèrent vers l'Allemagne, que les fertiles provinces de la Souabe et de l'Alsace

refleurirent et recommencèrent à verser leur surabondance sur les marchés de la Suisse, le prix de toutes choses descendit d'année en année, de jour en jour. Le blé fut offert au quart de ce qu'il coûtait auparavant. Il restait cependant à payer les intérêts de dettes imprudemment contractées. Ce fut alors que se montra le mécontentement.

Vers le même temps se ferma, pour les Confédérés, une source de revenus naguère importante, le service mercenaire. Le grand nombre de ceux qui avaient combattu en Allemagne avaient été licenciés. En France, quand, après la mort de Louis XIII, tout s'était mis en mouvement, les grands, les parlements, le peuple, le jeune roi Louis XIV ne conserva, quelque temps, d'autre appui que celui des Suisses; le soulèvement apaisé, leurs régiments n'en avaient pas moins été brusquement renvoyés, sans égards et sans solde. Puis la France, l'Autriche, avaient élevé leurs péages. En Suisse même, les gouvernements avaient accru les charges du pays. « Que nous sert, dirent alors les paysans, d'avoir aboli l'ancienne servitude, si nous nous en laissons imposer une nouvelle? Non contents d'avoir augmenté les droits qu'ils prélèvent sur les exportations et les importations, sur le vin (*Ohmgeld*), sur le bétail, nos seigneurs se sont encore arrogé le monopole du sel et celui de la poudre. Ils allèguent la nécessité de défendre les frontières; mais pourquoi payer de nos bourses, après avoir payé de nos personnes? Encore si, de retour à nos foyers, nous étions gouvernés équitablement; mais quelle est la contrée qui ne gémisse sous la sévérité des baillis? Tous les

jours, ce sont peines corporelles, amendes arbitraires; bientôt ce bon pays de Suisse sera plus esclave et plus appauvri que ne le sont les terres sujettes des rois. »

Il ne fallait plus qu'une cause légère pour qu'éclatât la tempête quand les gouvernements résolurent la dépréciation des monnaies. L'or et l'argent, qui durant la guerre avaient acquis une haute valeur, étaient insensiblement redescendus à leur prix accoutumé. Tel canton réduisit alors d'un tiers, tel autre de la moitié la valeur de son billon. Cette réduction, qui frappait surtout le pauvre, alluma un incendie qui envahit la moitié de la Confédération.

Il n'était pas, en Suisse, de terre plus jalouse de ses libertés que la longue et fertile vallée arrosée par l'Emme lucernoise. Son peuple fut toujours fier et vaillant. Il avait son sceau, nommait son capitaine général, ses juges; mais voisin des cantons primitifs, il enviait leur pleine indépendance. Ce fut l'Entlibouch qui, dans les premiers jours de l'an 1653, leva l'étendard de l'insurrection. Des délégués de la vallée, un homme d'un extérieur imposant, Jean Emmenegger, à leur tête, descendirent à Lucerne. Ils demandèrent entre autres que, vu la rareté de l'argent, il fût permis aux habitants des campagnes d'acquitter leurs censes en fruits de la terre. Il leur fut répondu avec emportement : « Méchantes têtes que vous êtes, vous ne serez pas tranquilles que nous n'ayons envoyé quatre à cinq cents Italiens, charmés contre les coups de feu, vous mettre les pieds sur le cou. » Muets à ce langage, les envoyés de l'Entlibouch regagnèrent leurs

villages. Bientôt il n'y fut plus question que de la prochaine irruption d'étrangers invulnérables, dont la cruauté ne devait pas épargner l'enfant dans le ventre de sa mère. « Si les balles, dirent les paysans, ne peuvent rompre le charme dont les Welches s'environnent, brisons avec des massues ces artifices du diable. » Aussitôt jeunes et vieux se rendent dans les forêts; ils y taillent huit cents morgenstern, qu'ils garnissent de pointes de fer. Un procureur étant, sur ces entrefaites, arrivé dans l'Entlibouch, chargé de poursuivre des débiteurs, les villageois lui lièrent les mains derrière le dos, lui mirent une couronne de paille sur la tête, un frein d'osier dans la bouche, un nez et des oreilles de bois; puis ils le promenèrent ainsi vêtu, au milieu des rires retentissants et au son des fifres et des tambours. Une église, celle de la Sainte-Croix, domine tout l'Entlibouch. Tous les ans, en septembre, les paroisses environnantes s'assemblaient tout à l'entour, pour célébrer, dans un air vif et pur, ces jeux dans lesquels l'habitant des Alpes déploie sa force et son adresse. Le 26 janvier, tout un peuple s'y porta, les croix mêlées aux drapeaux; tous jurèrent de se tenir prêts à bien défendre leur indépendance, puis ils rentrèrent chez eux dans la joie, insouciants de l'avenir.

Sommés de rendre compte de leur rébellion : « Messieurs de Lucerne, répondirent-ils, sont aussi près de nous que nous d'eux; nous les attendons. » Il fallut que l'avoyer Dulliker se rendît dans l'Entlibouch. Le 15 février, les communes s'assemblèrent en armes, pour l'écouter. 1400 hommes se rangèrent, trois de

front, au son de la cornemuse des Alpes. Devant eux marchaient les trois Tells, représentant dans le costume des premiers Confédérés, Tell, Stauffacher et Melchthal, les hommes du Grutli. L'avoyer avait des pouvoirs qui lui permettaient de promettre beaucoup, mais non tout ce que voulaient les paysans, qui demandaient la réduction des créances d'un tiers, et l'assurance de n'être plus poursuivis pour dettes, ni soumis à des amendes. Dulliker redescendit à Lucerne sans avoir atteint le but de sa mission.

Il n'était pas arrivé que déjà, de l'Entlibouch, les paysans se répandaient dans la plaine et la gagnaient à leur cause. Willisau, Soursée, Munster se levaient. L'insurrection gagna les cantons de Berne et de Soleure. Le 26 février, tout un peuple, réuni en landsgemeinde à Wolhausen, jura, la main haute, l'alliance des communes. Lucerne, où la seigneurie craignait les bourgeois presque autant que les habitants des campagnes, se hâta d'invoquer le secours des Confédérés. Cinq cents hommes des petits cantons venaient d'entrer dans ses murs, lorsque quelques mille paysans s'assirent sur les collines environnantes. Les insurgés avaient cru pouvoir emporter la ville d'un coup de main; trompés dans leur attente, ils se lassèrent bientôt, acceptèrent quelques concessions, et s'en retournèrent chez eux à grands pas, sans ordre, semblables à des fugitifs, quoique triomphants. (18 mars.)

Tandis qu'ils se dispersaient, la diète des Confédérés s'assemblait à Baden. Elle se fût trouvée réunie sans objet si la révolte, apaisée dans le canton de Lucerne, n'eût fait de grands progrès dans ceux de Berne, de

Soleure et de Bâle. Dans presque tous les villages, les *rudes*, c'est le nom que se donnaient les insurgés, l'emportaient sur les *doux*, demeurés fidèles aux gouvernements, en sorte que toutes les forces de Berne se trouvèrent, quelque temps, consister en deux régiments vaudois, levés en hâte, et dans les contingents des villes de Genève, Bienne et Neuchâtel, alliées de la république. Fribourg, craignant l'insurrection des Gruyériens, ne pouvait lui prêter appui. La diète, en ce danger, ordonna la levée de 13000 hommes, et les cantons évangéliques envoyèrent à Berne, pour travailler à la paix, un homme généralement admiré comme théologien, comme érudit et comme homme d'état, le bourgmestre Waser, de Zurich. Waser n'obtint de Berne quelques concessions qu'à la condition que les promoteurs du soulèvement viendraient déposer à genoux l'aveu de leur crime. Les paysans trouvèrent dur ce langage, mais comme leurs frères de Lucerne avaient fait leur soumission, et qu'il n'était bruit que des grands préparatifs de guerre ordonnés par les gouvernements, ils implorèrent leur grâce et rentrèrent dans l'obéissance. (4 avril.)

L'incendie paraissait éteint, quand il se ranima avec une force nouvelle. Il suffit que Berne eût cédé plus que Lucerne sur quelques points, pour que les Lucernois formulassent de nouveaux griefs, et qu'un ancien soldat, Schybi, d'Escholzmatt, se mît, sous le titre de capitaine général, à la tête d'une nouvelle ligue du peuple. De l'Entlibouch jusqu'à Bâle, il fut convenu qu'une landsgemeinde confédérale s'assemblerait à

Soumiswald, composée des députés que des landsgemeindes cantonales enverraient à cette grande diète des paysans.

Au jour convenu, le 23 avril, tout un peuple se porta sur Soumiswald. Une table servit de tribune. Nicolas Leuenberg, de Ruderswyl dans l'Emmenthal, fut invité le premier à y monter. Il n'était pas, comme Schybi, fougueux, inconsidéré; son père, un anabaptiste, l'avait élevé dans la piété, et son éloquence paraissait avoir sa source dans un sentiment profond du droit. Appelé à la présidence, il exposa les causes qui avaient contraint les paysans à se réunir, et leur présenta les termes de l'alliance qui devait être pour eux ce que celle du Grutli avait été pour leurs pères. Le serment prêté (23 avril), ils se séparèrent paisiblement, non sans être convenus de se rendre compte dans une nouvelle assemblée, qui se réunirait à Houtwyl, de l'accueil que leur confédération aurait rencontrée dans les campagnes.

Leurs envoyés se répandirent en tous lieux; mais ils n'eurent ni dans les petits cantons, ni dans les campagnes zuricoises le succès qu'ils s'étaient promis. L'insurrection ne réussit donc pas à se propager, mais elle s'organisa. L'ambassadeur de France, Labarde, l'encourageait. En même temps qu'il faisait offrir ses meilleurs services à la seigneurie, son secrétaire entretenait tout bas les paysans de la justice de leur cause, et leur faisait entrevoir que le roi, son maître, entrerait peut-être dans leur alliance. « Veuillez, lui répondirent-ils, ne pas méconnaître nos intentions;

nous ne rejetons pas le gouvernement de nos seigneurs, mais nous voulons qu'ils nous régissent comme leurs pères ont régi nos pères. »

C'est après avoir ainsi parlé que Leuenberg se rendit, le 14 mai, à Houtwyl. Où qu'il parût, d'ordinaire à cheval et couvert d'un manteau rouge, don des paysans lucernois, il était reçu en prince du pays. Comme toutefois il ne voulait que lier les mains de la seigneurie, et non lui arracher le pouvoir, les assemblées populaires succédaient aux assemblées, sans que sa cause fît grand progrès. Cependant la diète et les gouvernements préparaient leurs moyens d'action. La diète décréta la levée de 25 000 hommes, répartis en trois corps ; le premier, sous Conrad Wertmuller, de Zurich, devait entrer dans les bailliages libres et l'Argovie inférieure ; le second, sous Zweier, d'Uri, occuper le territoire de Lucerne, et le troisième, sous Sigismond d'Erlach, réprimer la révolte de l'Emmenthal et de la Haute-Argovie. Leuenberg, à la nouvelle de ces mouvements, ordonna, de son côté, la levée en masse. Plus de 30 000 hommes répondirent à sa voix. A la tête de 20 000 il se porta sur Berne et prit position sur les hauteurs qui dominent la ville.

A peine assis, il fit savoir à la seigneurie le désir qu'il avait de la paix. On entra en conférences. Cependant les portes restèrent ouvertes. Patriciens, bourgeois entrèrent, sortirent, vaquant à leurs affaires comme en pleine paix. Nuls dégâts. Les propriétaires visitaient leurs maisons, salués avec égards. Au sortir de la guerre de trente ans, dans une guerre civile, l'armée de la campagne de Berne, commandée par un

simple laboureur, offrit l'exemple d'une discipline que les plus renommés capitaines n'eussent pu faire observer à ce degré. Ne recevant l'avis d'aucun secours, la seigneurie descendit jusqu'à signer, le 28 mai, un accord plein de promesses, en échange desquelles elle obtint l'éloignement de l'armée assiégeante : elle savait qu'elle oublierait ses promesses le jour où lui parviendrait la nouvelle que les Zuricois battaient aux champs et que les Vaudois et les Neuchâtelois, impatiemment attendus, allaient entrer dans ses murs.

Déjà Wertmuller s'était mis en campagne, à la tête de 9000 hommes, traînant canons et mortiers. Schybi le rencontra dans les environs de Mellingen. Ses bandes, réunies à celles que lui amena Leuenberg, comptaient 20 000 combattants. Ils descendirent de la forêt de Brunegg, les rangs profonds et serrés. Le jeu de l'artillerie, qui ne cessa pas de leur faire de larges brèches, ne ralentit point leurs efforts; ils se battirent, soit sur les hauteurs, soit dans le village de Wohlenschwyl, jusqu'à ce qu'ils le virent tout entier en flammes. Sentant, à cet aspect, leur cœur fléchir, ils demandèrent à traiter, et la paix leur fut accordée, à la condition qu'ils renonceraient à porter les armes contre leurs seigneurs. La plupart coururent alors, par vingt chemins divers, rejoindre leurs foyers. Cependant, de leurs chefs, l'un, Leuenberg, se retira sur Langenthal, à la tête d'une troupe fière encore, et l'autre, Schybi, se jeta, frémissant de colère, sur la route de Lucerne. (3 juin.)

Arrivé au pont de Gyslikon, il y déploya, contre les troupes de Zweier, une ardeur nouvelle. Les bandes

de l'Entlibouch assiégeaient, de leur côté, Lucerne; mais les géants dont l'approche semblait devoir suffire à anéantir cette ville, s'étant trouvés sans artillerie de siége, s'étaient assis en lieu sûr, à boire, à jouer; à la nouvelle de la victoire des Zuricois, ils n'eurent plus de pensées que pour la paix. Des arbitres, réunis à Stantz, prononcèrent : « A chacun son droit. Si les sujets ont été dépossédés de leurs franchises, elles leur seront rendues; sinon, ils rentreront dans le repos. La ligue de Houtwyl est abolie, comme étant contre Dieu, la raison et l'alliance des XIII cantons. Douze des instigateurs de la révolte seront livrés au magistrat, qui en disposera selon son bon plaisir. »

Des insurgés, Leuenberg seul tenait encore la campagne, à la tête de 5000 paysans. Il offrait de traiter, aux conditions accordées par Wertmuller, à Mellingen; mais Berne avait résolu de châtier les rebelles. Elle avait chargé de ce soin Sigismond d'Erlach, neveu du gouverneur de Brissach et qui, élevé à l'école de son oncle, avait pour le peuple le mépris des cours. D'Erlach s'avança, à la tête de 9000 hommes, Vaudois et Neuchâtelois. Comme il approchait de Herzogenbouchsée, le feu jaillit des haies et des forêts; c'était celui des quelques mille paysans restés fidèles à Leuenberg. Ils se défendirent jusqu'à ce que la cavalerie eut pénétré dans leurs rangs et que la grosse artillerie acheva de les disperser. Bernois, Soleurois et Bâlois posèrent les armes. (8 juin.)

Il restait à savoir à quelles conditions Berne recevrait ses sujets en grâce. Ce fut la matière des délibérations de délégués qui se réunirent, à Zofingue, en

conseil de guerre. Ils convinrent que la Basse-Argovie jouirait du bienfait de la convention de Mellingen, mais que la Haute serait abandonnée au bon plaisir de ses seigneurs. Berne se réserva de faire, ou non, des concessions à ses sujets quand la tranquillité serait rétablie. D'accord sur ces points, les villes se divisèrent sur celui des frais de guerre. Berne reconnaissait que des indemnités étaient dues aux Confédérés par les paysans bâlois, soleurois et lucernois qui avaient porté les armes contre eux; mais quand Zurich fit valoir ses prétentions contre les paysans bernois, elle se rejeta sur l'indigence de ses sujets. Wertmuller répondit à ce langage en levant 20 000 florins sur le comté de Lenzbourg. Les bailliages libres se rachetèrent 24 000 florins. Les cantons condamnèrent Soleure à payer une somme pareille, pour la punir d'avoir laissé ses gens porter la flamme en tous lieux. Les Soleurois se vengèrent en se donnant à la France. Tous les Confédérés venaient de s'engager à ne point renouveler leur alliance avec le roi, qu'il n'eût fait droit à leurs justes réclamations; Soleure n'en contracta pas moins alliance avec ce monarque, qui la prit sous sa protection. (3 juillet.)

Le point sur lequel les cantons eurent le moins de peine à tomber d'accord fut celui des peines à infliger aux chefs de la révolte. Soleure seul dut être obligé à livrer ceux des accusés qui lui appartenaient. Zeltner, l'un d'eux, que les paysans avaient contraint à se mettre à leur tête, fut le premier condamné à mort. Sept voix s'étant prononcées pour, et sept contre lui, Wertmuller, qui présidait, jeta le poids de son suf-

frage dans la balance de la colère. Bâle n'attendit pas, pour se montrer sévère, d'y être invité par ses coétats; Schad, Gysin, des paysans nombreux furent envoyés à la mort ou aux galères de Venise. Liestal fut dépossédée de ses franchises. Des confiscations payèrent les frais de guerre.

Les paysans jetés en foule dans les prisons de Berne en sortirent pareillement pour être écartelés, pendus, décapités, bannis ou envoyés aux galères. Les moins inculpés reçurent le fouet et eurent la langue coupée. Ceux dont les biens ne furent pas confisqués furent mulctés de fortes amendes. Leuenberg s'était, après le dernier combat, retiré dans sa maison du Schœnholz, tranquille comme au retour du temple; il fut conduit à Berne, un sabre de bois au côté, suspendu à une écharpe de paille. Deux mois après, il eut la tête tranchée, et son corps écartelé fut exposé sur les quatre grandes voies du canton.

Lucerne prit, à son tour, le glaive en main. Emmenegger fut pendu. Schybi fut soumis à de si cruelles tortures que la sueur, tombant de son corps à grosses gouttes, se confondit avec ses larmes; mais la douleur n'arracha de ses lèvres aucun aveu; le fer mit un terme à son supplice. Les bourgeois de la ville furent sommés de rendre à la seigneurie les concessions qu'elle leur avait faites dans de mauvais jours. De deux frères Bircher, d'une famille qui avait donné trois avoyers à la république, l'un fut envoyé combattre les Turcs sous les drapeaux de Venise et l'autre alla finir sa vie dans les cachots du Grabenthœrlithourm. Beaucoup de citoyens furent punis semblablement. Le plus inculpé

de tous était Walther Meyer; mais comme il confectionnait des pâtés d'un goût exquis, il obtint sa grâce à l'intercession de l'abbé Placide d'Einsiedlen.

La contrée qui la dernière déposa les armes fut celle qui les avait prises la première. L'avoyer Dulliker ayant reparu dans l'Entlibouch, pour y recevoir le serment des habitants, un petit nombre le prêtèrent; et comme il redescendait à Lucerne, les trois Tells, Stadelmann, Unternœher et Hintervoli, cachés dans un chemin creux, firent feu sur lui. Il fallut envoyer des troupes soumettre la vallée. Ainsi finit l'incendie aux lieux où il s'était allumé. Les esprits se calmèrent, et quand Lucerne, se conformant au prononcé de Stantz, eut fait parvenir à ses communes les titres de leurs franchises, ce qui restait d'irritation se changea en reconnaissance. Sentant toutefois se renouveler toujours en lui la soif d'une indépendance illimitée, le peuple de la fière vallée résolut de se lier par un vœu solennel à l'obéissance envers ses seigneurs; et dès lors, en expiation de l'insurrection du 26 janvier 1653, il se rendit tous les ans à Wertenstein, avec croix et drapeaux, pour y entendre la prédication d'un frère de saint François, et demander à Dieu la force d'être fidèle à son serment.

Les peuples suisses ne s'étaient pas montrés mûrs pour la liberté. Ils n'avaient pas, comme les premiers Confédérés, su respecter des droits acquis, et ils s'étaient attaqués à la vieille Confédération en en fondant une nouvelle qui ne reposait pas sur les grandes traditions du passé. Les gouvernements profitèrent de leurs fautes; ils s'unirent, le convenant de 1481 à la

main. Vainement Waser et d'Erlach s'efforcèrent de les persuader, de fondre leurs alliances anciennes en une alliance nouvelle, tracée d'une main plus ferme et plus généreuse; ils envoyèrent ces propositions dormir dans la région des rêves, et ne s'accordèrent que pour s'engager à secourir, à leurs propres frais, ceux d'entre eux qui auraient besoin d'assistance. (1654.) La comédie de la Fronde venait de se fermer en France. Louis XIV s'était montré au parlement dans sa majesté, précédé des Cent-Suisses, qui avaient battu le tambour jusqu'au milieu de la salle. Il avait fait lacérer les registres souillés par les arrêts de la révolte. Comme lui, les gouvernements suisses firent mettre en pièces la plupart des actes dont leurs communes s'étayaient. Dès lors les honnêtes gens furent les hommes tranquilles, les pervers ceux qui conservèrent quelque chaleur dans le sang. Les peuples furent condamnés à attendre durant un long âge de voir se lever le jour de leur avénement.

II

Guerre de Wilmergue.

1656.

Affranchis des périls qui les avaient rapprochés, les cantons se retrouvèrent divisés par la religion. Les deux partis cherchèrent à se fortifier par des alliances. Les villes, ne pouvant plus tourner leurs regards vers leurs coreligionnaires de France ou d'Allemagne, les portèrent vers l'Angleterre et la Hollande, demeurées

les colonnes du protestantisme. A l'invitation de Cromwell, des rapports s'établirent entre les républiques suisse, anglaise et hollandaise. Deux fois, en 1655 et 1663, elles couvrirent d'une protection efficace les Vaudois des Alpes, attaqués par la France et la cour de Turin. Les cantons catholiques, de leur côté, se rapprochèrent de la France. Ainsi divisés dans leur politique étrangère, catholiques et protestants ne pouvaient tarder à se retrouver en lutte à l'intérieur de la Confédération.

Depuis les temps de Zwingli vivaient à Art, dans le canton de Schwitz, un certain nombre de familles secrètement attachées à la religion évangélique, celle des Ospendal entre autres. Tout à coup l'on apprit que trente-six personnes, appartenant à ces familles, s'étaient, dans la nuit du 23 septembre 1655, retirées en grande hâte sur terre de Zurich. Schwitz demanda leur extradition : « Vous punissez vos anabaptistes comme rebelles, dit-il; à nous d'en faire autant des nôtres. » Dix-sept parents ou amis des fugitifs furent soumis à la torture, quelques-uns mis à mort et deux femmes livrées au tribunal de l'inquisition de Milan. Zurich ayant invoqué le droit fédéral, Schwitz réserva sa souveraineté. Aussitôt les villes se donnèrent la main, et les états catholiques renouvelèrent la ligue d'or, qui les unissait à leur saint patron, Charles Borromée. (3 octobre 1655.)

Zurich voulait la guerre, dans son impatience de briser le joug des traités de 1531. Comme il possédait dans Rodolphe Wertmuller, frère du général qui avait commandé ses milices dans la guerre des paysans, un

chef auquel Turenne confiait, au besoin, le commandement de son armée, il se croyait sûr du succès. Wertmuller assura ses communications avec Berne, fit occuper la Thurgovie et marcha sur Rapperschwyl avec le gros de ses forces. Vingt-quatre heures, à l'entendre, devaient lui suffire pour prendre cette ville, s'emparer des entrées du pays de Schwitz et se mettre en communication avec les Grisons. Cependant le peuple, voyant qu'aucune prière n'avait été adressée au ciel au départ des troupes, que les hostilités avaient commencé par le pillage et que le pillage avait ruiné la discipline, ne partageait pas la confiance du général. Cinq semaines durant, les assauts succédèrent aux assauts, et tous furent repoussés. Renforcés par l'arrivée de quelques cents Espagnols, les assiégés se crurent invincibles. Jouant alors sur le nom du général ennemi, ils lui chantèrent du haut des murs : « La sainte Vierge se rit du Vert-meunier qui la courtise. Crois-nous, meunier, va, épouse ta pareille et reste avec ta meunière. »

Berne avait été moins prompte à rassembler ses milices; cependant 8000 hommes, sous le général d'Erlach, s'étaient avancés vers les bailliages libres. Le 23 janvier 1656, cette armée s'assit à Wilmergue, grand village qui s'étend entre un monticule et des champs fertiles, prolongés jusqu'aux eaux de la Bunz. Chefs et officiers étaient demeurés à Lenzbourg, où ils avaient trouvé de bons quartiers, des femmes, du plaisir. Croyant la paix près de se conclure, ils laissèrent leurs soldats se livrer au pillage et à l'ivresse; point d'espions : les précautions les plus ordinaires

avaient été négligées. Informé de ce qui se passait, Christophe Pfyffer rassembla 3000 Lucernois et 1700 hommes des bailliages libres, s'approcha sans être aperçu, et fondit, au pas de charge, sur les Bernois, que leurs sous-officiers eurent peine à ranger en bataille. La résistance fut néanmoins sérieuse; les vaincus ne se retirèrent qu'à la nuit; ils laissaient le sol jonché de 573 morts et de blessés en grand nombre. Soixante-six prisonniers, neuf drapeaux et dix canons furent le prix de la victoire.

Telle fut la déroute de Wilmergen, qu'il eût été facile de venger. Les miliciens demandaient d'être ramenés au combat. Mais depuis la guerre des paysans, ni Berne, ni Lucerne ne se confiaient en leurs gens. Des deux parts on recherchait donc un armistice. Alors entrèrent en scène les cinq états, les derniers entrés dans la Confédération, et qui, se conformant au rôle que leur assignaient les alliances, n'avaient pris aucune part aux hostilités; leurs députés se réunirent à Arau pour travailler à la paix. Bien des points étaient en litige; Wettstein sut en limiter le nombre et faire renvoyer le reste à l'arbitrage; il n'ignorait pas que les armes, une fois posées, ne seraient pas reprises aussitôt. La question qui avait donné lieu à la guerre, celle de la libre migration d'un canton dans l'autre, ne reçut pas de solution; on convint simplement que les gouvernements qui n'avaient pas de concordat sur la matière en agiraient comme il leur plairait. Du reste, tout fut rétabli comme avant la guerre et la paix fut signée à Baden le 7 mars 1656.

L'Europe ne fut pas moins surprise d'une aussi

subite réconciliation qu'elle l'avait été de la brusque explosion des hostilités ; mais pauvres, impétueux, ouverts, prompts à s'émouvoir, prompts à s'apaiser, les Suisses ne savent faire de guerre prolongée que pour la défense de leurs communs foyers. A vrai dire, la réconciliation ne s'était faite qu'en apparence, les prétentions des parties subsistaient presque en leur entier ; mais le peuple ne voulait pas la guerre, et ses chefs avaient d'autres préoccupations que celles auxquelles ils s'étaient, un moment, laissé entraîner. Toutes les puissances leur demandaient des soldats. En même temps qu'il n'était si petit prince qui ne voulût avoir sa garde suisse, l'astre de Louis XIV venait de se lever à l'horizon. On fit donc bon marché des affaires intérieures, pour pouvoir se donner exclusivement au service des cours.

III

Les Suisses au service de Louis XIV.

1656 à 1678.

Au nom de Louis XIV se rattachèrent des idées nouvelles de royauté. L'auréole du monarque rayonnait de la gloire des lettres comme de celle des armes. L'ode, à sa cour, remplaçait la chanson ; la comédie se tournait contre les marquis de la Fronde ; une tragédie ennoblie répondait au besoin d'émotions puissantes. Un développement remarquable de l'industrie et du commerce servait cette civilisation. En même temps, l'administration sortait du chaos, la police deve-

nait l'œil du prince. C'était à la gloire militaire d'achever d'éblouir et d'entraîner la nation.

L'armée, naguère de cent mille hommes, atteindra quatre fois ce nombre. Louis avait distribué dans les régiments quelques mille gentilshommes, noblesse remuante, dont il fit des officiers intelligents et pleins d'honneur. Turenne, Condé les commandaient. Vauban leur enseignera l'art des siéges. A l'école de Louvois, la furie gauloise apprendra à se ployer aux froids calculs du génie. Lorsque la paix des Pyrénées eut fait asseoir une infante sur le trône de Louis, l'Espagne, humiliée, entra dans l'orbite de la France. L'Autriche, en perdant l'Alsace, avait cessé de commander à la Lorraine et aux bords du Rhin. Les yeux du roi se portaient sur la Belgique et la Franche-Comté ; mais, pour les conquérir, il avait besoin du secours des cantons.

Il envoya Jean de la Barde, un des hommes les plus cultivés de son temps, leur demander un renouvellement d'alliance. Vaine fut l'opposition de Waser et de Wettstein, défenseurs de l'indépendance nationale ; nous avons vu les cantons catholiques se livrer les premiers ; les villes fléchirent à leur tour, et le 24 septembre 1663, tous les Confédérés conclurent avec Louis XIV une alliance, semblable dans les termes à celle qu'avait faite avec eux son aïeul Henri IV, mais qui empruntait à la différence des temps un sens tout nouveau. La cour se riait des priviléges autrefois accordés. Le roi ne voulait, ni pour le nombre des levées, ni dans le choix des chefs, dépendre que de son bon plaisir. Toutes les alliances contractées par les Confé-

dérés depuis 1521, devaient être subordonnées à l'alliance française, comme à la plus ancienne.

Cette convention signée, trente-six députés, suivis d'un nombreux cortége, se rendirent à Paris. Les honneurs qu'ils reçurent furent les mêmes qu'au temps du bon roi Henri IV, sinon que l'étiquette prit la place de la cordialité. Les fêtes succédèrent aux fêtes. Après un dîner, on fit jouer devant les ambassadeurs Molière, l'immortel; contents du bouffon (*Possenreisser*), ils lui firent remettre un écu de leur part à tous. Le 18 novembre, le canon de la Bastille annonça la solennité du serment. Les députés jurèrent, en posant l'un après l'autre la main sur les évangiles; le roi s'approcha le dernier, la tête couverte, et dit : « J'en fais autant. » Puis on chargea les Suisses de quadruples chaînes d'or, et Waser, chef de l'ambassade, d'une chaîne plus pesante encore, qui faisait six fois le tour de ses larges épaules; on leur remit à chacun 1200 livres pour leurs frais de voyage, et tous reprirent, comme il leur plut, les chemins de la Suisse.

L'alliance qu'ils venaient de conclure, défensive dans les termes, ne pouvait être qu'offensive en réalité. Bientôt, en effet, eut lieu l'invasion de la Belgique et de la Franche-Comté. A la nouvelle que ces deux provinces étaient enlevées à la course, et que les régiments suisses servaient à la conquête, les Confédérés se réveillèrent comme d'un songe. (Janvier 1668.) La diète s'assembla. Ordre aux colonels des régiments entrés en Franche-Comté d'en sortir, sous peine de mort. On s'occupa d'un plan de défense, dans lequel on comprenait Genève et le Pays de Vaud. Un corps

de 13400 hommes devait se tenir prêt à marcher, un second et un troisième contingent de même force se disposer à le suivre. Une diète de campagne était chargée de la direction supérieure de la guerre. Peu d'années après qu'en 1656 avait été posé le principe de la souveraineté cantonale, le besoin de mesures communes portait les Confédérés à agir comme un corps de nation. En même temps 6000 mercenaires partaient pour Milan, Berne accordait le passage aux Espagnols, et tous les cantons assuraient l'empereur de l'empressement qu'ils mettraient à défendre ses villes forestières. Le duc de Savoie ayant, en ces circonstances, fait mine d'attaquer Genève, Berne se mit en mesure de lui résister. Mais la Suisse n'était pas seule à s'inquiéter de l'ambition de Louis XIV; l'Angleterre, les Etats-généraux, la Suède avaient compris le besoin d'opposer une alliance nouvelle à des périls nouveaux. La guerre allait éclater, lorsque le roi de France, voyant s'avancer l'orage, arrêta le cours de ses conquêtes et signa, le 2 mai 1668, la paix d'Aix-la-Chapelle, qui restituait à l'Espagne la Franche-Comté.

Louis ne posait les armes que pour les reprendre bientôt avec meilleures chances de succès. Il avait à rattacher les cantons à sa politique; il lui suffit pour ce but d'ordonner de ne payer leurs pensions qu'aux Suisses qui se seraient engagés par écrit à ne point s'allier aux Hollandais; ce langage fit fléchir Fribourg, Soleure, la plupart des cantons catholiques. Ramener les villes réformées fut plus difficile. Elles renfermaient deux partis, pour l'un desquels Versailles était la patrie, et dont l'autre voyait dans Louis XIV l'ennemi de

l'Evangile et des républiques, le monarque dont il fallait se garder comme jadis de la maison d'Autriche. A Berne, ces partis se balançaient, et l'emportaient tour à tour. L'espoir de se donner, dans ses démêlés toujours renaissants avec l'évêque de Bâle et le duc de Savoie, l'appui de la France, ramena la seigneurie dans les liens du roi. Elle refusa d'entrer dans l'alliance des puissances du nord. Aussitôt Berne, Soleure et Bâle se remplirent d'officiers chargés de faire des levées pour Louis XIV.

Ce ne fut pas son ambassadeur ordinaire que la cour employa dans cette occasion. Elle avait fait choix d'un Suisse, né, comme Jénatsch, dans la Rétie italienne, non moins intrépide et non moins maître dans l'art des cours. Originaire du comté de Chiavenna, d'un pays sujet des ligues, Pierre Stouppa était entré dans la vie militaire en homme qui voulait mourir ou parvenir à la gloire. Il n'avait pas tardé à fixer sur lui les regards du comte de Soissons, colonel général des Suisses, et bientôt après ceux de Louvois. Il était l'homme qu'il fallait au roi. Non-seulement Louis avait besoin de soldats nombreux, mais il les voulait à lui, libres de conditions qui offensaient sa fierté, et à un prix qui ne laissât pas trop de différence entre la paie du Suisse et du Français; Stouppa se chargea d'y réussir.

L'usage était de licencier, à la paix, les troupes étrangères; il conseilla d'enrôler les mercenaires congédiés dans des compagnies franches, et de le faire à une solde inférieure à celle des capitulations. Des officiers neuchâtelois, vaudois, genevois, grisons, valai-

sans s'offrirent à remplir ce mandat. Ces fils de pays alliés ou sujets des Suisses saisirent l'occasion d'entrer dans le chemin de la fortune militaire; ils ne se laissèrent pas effrayer par la voix des gouvernements, dont les menaces, ils le savaient, ne s'exécutaient pas toujours. Des régiments licenciés, 400 hommes à peine rentrèrent dans leur patrie; le reste prit service dans les corps francs. La solde fut réduite de 7 à 6 écus; la garde seule conserva la haute paie. Puis des officiers se rendirent, les uns en Suisse, les autres, qui avaient de justes motifs de craindre la colère des gouvernements, sur la frontière des cantons, afin de compléter leurs compagnies.

Déjà la foule s'enrôlait. Il ne resta bientôt plus aux gouvernements que de séparer leur cause de celle de la France, ou d'accepter sa loi. Berne, le premier, prit ouvertement ce dernier parti. La jeune noblesse, à qui le désœuvrement avait rendu le service étranger nécessaire, poussa la seigneurie dans cette voie. Le roi lui ayant promis de l'appui dans ses querelles avec ses voisins, la république permit la levée de douze compagnies de 200 hommes, à la solde de 6 écus. Les capitaines devaient tous être bourgeois de la capitale. Ce fut inutilement que le parti vaincu demanda pour les soldats d'une ville réformée la garantie qu'ils ne seraient pas appelés à servir contre leurs coreligionnaires.

Les cantons commencèrent par blâmer vivement l'exemple donné par le plus important d'entre eux, puis tous le suivirent, à l'exception de Zurich. Ce fut à qui s'enrôlerait, ou dans les régiments capitulés, ou

dans les compagnies franches. Des quatre régiments capitulés, l'un fut la récompense des services de Stouppa. Vingt-cinq mille Suisses s'avancèrent sous les drapeaux de Louis XIV.

Quels ennemis allaient-ils avoir à combattre? Ils l'ignoraient. Louis s'était adressé à l'Angleterre, à la Suède, et en avait fait ses alliées; pris isolément, les princes de l'Allemagne avaient été pareillement séduits. Lorsque la politique eut rempli son rôle, la foudre partit. Louis n'avait pas oublié que les Hollandais, ses alliés lorsqu'il avait commencé la dernière guerre, s'étaient tournés contre lui, et il se levait pour les en punir. Ses armées descendirent vers le Rhin; l'ordre fut donné de passer ce fleuve.

Que feront les régiments confédérés? Le peuple qu'ils reçoivent l'ordre d'attaquer est l'allié naturel des cantons. Même liberté, mêmes destinées. Les traités qui lient les Suisses au roi sont purement défensifs, et l'attaque est évidente. Le régiment d'Erlach, le premier en scène, invoqua ces traités et refusa de passer outre; mais aussitôt Condé fit envelopper les régiments suisses, et l'armée les porta de vive force au delà du fleuve. Quelques officiers restèrent seuls fidèles à la voix de leur patrie. Nicolas Daxelhofer brisa sa pique et, suivi de ses quatre fils, reprit le chemin des Alpes. Des soldats isolés qui refusèrent d'obéir, furent impitoyablement taillés en pièces.

A la nouvelle de ces événements se réveillèrent en Suisse la honte, les regrets, les alarmes. Le parti national se releva. Dans les cantons réformés, toutes les chaires dirent le péril de la religion et de l'indépen-

dance. Les curés, dans les cantons catholiques, prêchèrent en plus d'un lieu comme les pasteurs. L'indignation réveilla jusqu'à la poésie. Le chancelier Wyssenbach fit représenter, à Zoug, deux pièces inspirées par le patriotisme : *La Décadence de l'Helvétie* et *Guillaume Tell*. Tell s'efforçait vainement de reconnaître les Suisses, les voyant danser, comme Israël, autour du veau d'or. « Les tyrans sont-ils ressuscités? s'écriait-il; ne sont-ce point leurs fils qui siégent dans les tribunaux et dans les Conseils? » — « Les alliances, disait le peuple, ne sont pas faites pour que nous servions à attaquer une nation paisible. Nous n'avons pas besoin de la France; que ne l'accoutumons-nous à savoir se passer de nous ! » Pressé par la voix populaire, Berne rappela le régiment d'Erlach. Tous les cantons se promirent de secourir la Franche-Comté.

Mais ballottés comme ils l'étaient, les Confédérés ne prenaient pas de résolution qui ne fût suivie d'actes contraires. De nouvelles troupes partirent pour la France. Le roi ne donna à Berne une apparente satisfaction, en retirant de Hollande le régiment d'Erlach, que pour l'envoyer en Catalogne, où ce ne furent plus les Hollandais qu'il eut à combattre, mais des Suisses au service d'Espagne. La guerre s'approchant de la Confédération, et quelques cents hommes des cantons catholiques s'étant mis en marche pour la Franche-Comté, Berne leur refusa le passage. Cependant une division allemande ayant brusquement traversé le territoire suisse pour pénétrer dans cette province, les Confédérés s'accordèrent pour entretenir sur la rive du Rhin un cordon de défense, et pour tenir 40 000

hommes prêts à défendre Bâle, si cette ville était menacée.

La paix de Nimègue mit fin à cet état de choses. (1678.) Louis sut la commander, en divisant ses adversaires. L'empereur dut céder Fribourg, l'Espagne la Franche-Comté. Les Suisses furent nommés dans le traité; ce fut leur récompense pour s'être employés à procurer à la France une nouvelle frontière, de Genève à Bâle. Au lieu d'un prince faible, éloigné, ils s'étaient donné pour voisin le monarque dont le langage envers eux était celui du commandement plus souvent que de l'amitié. L'érection de la forteresse de Huningue, en face de Bâle, et la conquête de Strasbourg par surprise, en pleine paix, achevèrent de leur apprendre quelle position ils s'étaient faite. Il leur fallut toutefois un nouvel avertissement et une vive impulsion du dehors pour les ramener dans des voies moins éloignées de celle de la liberté.

IV

La révocation de l'édit de Nantes.

1678 à 1700.

Depuis qu'il avait pris les rênes de l'état, Louis XIV avait renfermé les calvinistes de France dans les limites les plus étroites de l'édit de Nantes. De ses ministres, Colbert seul protégeait une religion professée par les négociants les plus accrédités, les manufacturiers les plus industrieux et les plus honnêtes gens du royaume. Mais quand le pouvoir passa aux mains des

jésuites, confesseurs du roi, ils persuadèrent leur maître que le ciel le destinait à voir l'hydre de l'hérésie mourir sous ses pieds. De nouvelles rigueurs furent déployées. A l'abolition de Chambres mi-parties, à la défense aux églises de correspondre entre elles, succédèrent l'exclusion des calvinistes de toutes les charges, l'enlèvement des enfants, la suppression des académies protestantes, enfin tout ce que la politique la plus habile sut inventer de persécution de détail. A l'armée, point d'avancement, à la cour, le regard sévère du prince. Il en était ainsi quand la paix fit rentrer en France les armées victorieuses de l'Europe, et quand Louvois, jaloux de ne pas laisser à d'autres un puissant moyen de faveur auprès du monarque, lui proposa d'employer ses dragons à réduire les religionnaires. Alors furent envahies ces églises pour lesquelles Bèze, Calvin, Viret avaient combattu. Le 18 octobre 1685 fut proclamée la révocation de l'édit de Nantes. Tout exercice du culte réformé fut interdit. Les peines étaient les galères, la roue. Des malheureux abandonnèrent par milliers les champs qui les avaient nourris, pour chercher une terre sur laquelle ils pussent servir le Dieu de leur conscience. Ce fut sous les déguisements les plus divers que, trompant la vigilence des gens du roi, ils arrivèrent en foule à Genève et dans le Pays de Vaud.

Les fugitifs furent reçus à tous les foyers. Bientôt cependant ils se trouvèrent si fort accumulés sur la rive du Léman que Berne dut ordonner au plus grand nombre de porter plus loin leurs pas. Les villes suisses se partagèrent le soin de leur entretien. Puis, comme

tous les jours de nouveaux exilés franchissaient le Jura, elles prièrent leurs coreligionnaires d'Allemagne d'ouvrir à leur tour un port à des infortunés. Ils furent accueillis dans le Palatinat, dans la Hesse, et dans les états, agrestes encore, de l'électeur de Brandebourg, où ils introduisirent les manufactures, les arts et la richesse.

Ils n'avaient pas franchi le Rhin qu'une persécution nouvelle amenait en Suisse de nouvelles victimes. En même temps que le roi de France avait banni les religionnaires de son royaume, il avait invité le duc de Savoie à étouffer, de son côté, l'hérésie dans les versants des Alpes. Le duc obéit; il donna quinze jours aux Vaudois des Vallées pour choisir entre l'abjuration et l'exil. Vainement des envoyés de Berne et de Zurich intercédèrent pour ces églises, précieux reste d'une première réforme; vainement ils conseillèrent la soumission; les Vaudois résistèrent; ils furent domptés, et tout ce que les députés obtinrent pour eux fut la permission de s'acheminer vers la Suisse, sous la condition qu'ils n'y fixeraient pas leur demeure.

Trois mille réfugiés des Vallées vaudoises arrivèrent à Genève dans les premiers jours de l'an 1687. Ils reçurent tous les genres de secours. Bientôt toutefois il leur fallut s'éloigner et se diriger vers le Brandebourg, le Wurtemberg et le Palatinat; les villes suisses leur avaient obtenu ces asiles. Mais là même le fer et le feu les poursuivirent; les champs qu'ils ensemençaient furent de ceux que, lorsqu'en 1688 la guerre éclata, Louvois fit ravager, les maisons qu'ils construisaient, de celles qu'il fit livrer aux flammes. Alors 1700

malheureux, rejetés sur la Suisse, y furent accueillis de nouveau. Ils brûlaient de revoir leur patrie; ils résolurent de tenter l'impossible pour y parvenir. Ayant acheté des armes, ils se donnèrent, par cent chemins divers, rendez-vous sur la rive du Léman, franchirent le lac sous la forêt de Prangins, et passant sur les hautes Alpes ils revirent, le 25 août 1689, la terre de leurs pères. Sous la conduite d'Arnaud, leur pasteur et leur chef, ils en chassèrent les Piémontais et en reprirent possession. A ce moment, le duc de Savoie secouait le joug de la France; il offrit la paix aux religionnaires, à la condition qu'ils combattraient sous ses drapeaux. L'estime qu'ils conquirent par leur courage fit le reste. Un édit, dont les cantons évangéliques furent les garants, leur rendit l'exercice de leur culte et permit à leurs vallées de refleurir.

Les réfugiés français, de leur côté, dispersés en Suisse au nombre de 60 000, y répandaient la richesse. A leur école la vigne fut, sur la rive du Léman, cultivée d'une main plus intelligente. Ailleurs ils enseignèrent à tisser par des procédés nouveaux le lin, la soie et le coton. Ils établirent des fabriques de mousseline; ils introduisirent des métiers à bas. La coupe d'abondance qu'ils versèrent eût coulé bien plus largement encore, s'ils n'eussent rencontré partout la jalousie des familles régnantes, leur monopole, et celui des corporations.

Mais non-seulement la révocation de l'édit de Nantes porta aux pays voisins de la France les ressources dont elle s'était privée, elle fit plus : elle souleva l'opinion, l'arma contre l'intolérance et fraya les voies à

l'esprit d'un siècle nouveau. En Suisse, elle affranchit les villes évangéliques du joug de Louis XIV. Deux hommes jouissaient, à cette époque, à un haut degré de la confiance de leurs concitoyens : c'étaient, à Zurich, le bourgmestre Henri Escher, et le banneret Daxelhofer à Berne. Envoyés à Paris, pour y réclamer, dans l'intérêt de Genève, des dîmes séquestrées dans le pays de Gex, ils se montrèrent à la cour les dignes fils d'un pays libre; ils n'acceptèrent ni sommes offertes, ni chaînes d'or, ni le portrait du roi, qu'ils jugèrent inconvenant de recevoir, n'ayant pas été admis à voir la personne du monarque. Ils en furent récompensés, à leur retour, par l'accueil qu'ils reçurent de leurs concitoyens. A Neuchâtel, la première ville suisse qu'ils trouvèrent sur leur chemin, leurs yeux se remplirent de larmes à la vue de tout le peuple se pressant pour les combler de bénédictions. Même réception à Berne, à Zurich. La nation saluait les envoyés qu'elle reconnaissait pour les siens.

La guerre ayant recommencé, une multitude ne s'enrôla pas moins sous les drapeaux de Louis XIV; mais ni l'opposition du roi, ni la crainte d'irriter les cantons catholiques n'empêchèrent, non plus, les villes suisses d'accueillir les ambassadeurs de Guillaume d'Orange, qu'une révolution venait d'élever au trône d'Angleterre, et de leur permettre l'enrôlement pour les Provinces-unies. Plusieurs régiments prirent ce chemin, et leur discipline en fit des corps modèles pour l'armée hollandaise. Un régiment levé dans le Pays de Vaud partit, de son côté, pour le Piémont, sous Jean de Sacconay, qui venait de quitter le service

de France pour celui du duc Victor-Amédée II de Savoie. Deux mille hommes, au service d'Autriche, se chargèrent de la défense des villes forestières. La lutte engagée mit donc en présence Suisses contre Suisses. Les huit ans qu'elle dura, ils furent de toutes les grandes batailles qui se livrèrent en Flandres, en Irlande, en Espagne, en Italie. A Ryswick, la Confédération fut honorablement comprise dans la paix, qui y mit un terme. (1697.)

V

Neuchâtel.

1700 à 1712.

Après la paix de Ryswick officiers et soldats rentrèrent en Suisse en grand nombre, ceux qui venaient de France en brillant costume, mais endettés, ceux qui venaient de Hollande les manières simples et graves, avec des économies faites. L'ardeur belliqueuse les ressaisit dès qu'éclata la guerre de la succession d'Espagne. Ce fut à qui se donnerait l'appui des Confédérés. La diète proclama la neutralité de la Confédération. Au nord, elle y comprit les villes forestières, qu'occupèrent deux régiments suisses. Au sud, elle songeait à y faire entrer la rive méridionale du Léman, quand la flotille savoisienne, fuyant à toutes voiles vers le port de Morges, apporta la nouvelle que déjà les Français envahissaient ce rivage. De nouveau, des régiments partirent pour la France, d'autres pour le Piémont et la Hollande. Ils se rencontrèrent comme

ennemis à Blenheim, à Ramillies, à Oudernarde. A Malplaquet un régiment May combattit un régiment May; même nom, même famille, Bernois contre Bernois; tel fut l'acharnement que le régiment de l'armée du roi perdit 1800 hommes et que celui qui servait dans les rangs des alliés, réduit à 17 soldats, rentra dans ses quartiers sous le commandement d'un sergent.

Ce fut durant le cours de cette guerre que mourut Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, princesse de Neuchâtel et de Valengin, la dernière des Longueville. (16 juin 1707.) Les prétendants à son héritage surgirent si nombreux qu'on eût cru voir s'ouvrir une nouvelle succession d'Espagne; mais cette nuée se dissipa pour laisser les yeux se fixer sur deux compétiteurs d'un rang auguste : l'électeur de Brandebourg, devenu depuis peu roi de Prusse, et le prince de Conti. La France et les alliés se trouvaient aux prises sur un champ nouveau. Louis déclara qu'il ne souffrirait pas que la succession échût à un autre qu'à un prince français; mais moins de hauteur eût mieux disposé les Suisses pour les clients du roi. « Plutôt devenir un bailliage, comme Morat et Grandson, s'écrièrent des Neuchâtelois en grand nombre, que de voir se prolonger le règne des étourneaux. » C'était le nom qu'ils donnaient aux princes français.

Cependant, au milieu de bruyants débats, le sort de Neuchâtel se préparait dans le silence. Depuis seize ans le chancelier de Montmollin méditait sur l'avenir de sa patrie. « Je la voudrais républicaine, se disait-il, si ce régime pouvait convenir à nos têtes pleines de feu.

J'exclus les seigneurs français, asservis comme ils sont à cette heure. Mais s'il existe un prince assez puissant pour nous protéger, assez éloigné pour ne pouvoir nous nuire ; un prince, le défenseur des libertés temporelles et spirituelles de ses sujets, ce sera sur lui que s'arrêteront mes regards. Eh bien, je crois l'apercevoir dans la personne de Guillaume de Nassau, héritier de la maison d'Orange, et dans celle de son successeur à cet héritage, le roi Frédéric de Prusse. »

Les Neuchâtelois comprirent le chancelier. Leur conduite fut celle d'un peuple familier avec la liberté. Les prétendants durent jurer de maintenir la religion réformée, de respecter comme inviolables les franchises du pays et de reconnaître le choix que feraient les états. Aucun office, à l'exception de celui de gouverneur, ne pouvait être conféré à des étrangers. Les Neuchâtelois demeuraient libres d'aller en bataille envers et contre tous, leur souverain excepté, et de ne suivre le roi dans ses guerres qu'autant qu'il les ferait comme prince de Neuchâtel.

Quand toutes les communautés du pays eurent juré de veiller au maintien de ces priviléges, la grande salle du château s'ouvrit; le sceptre fut déposé sur le carreau de velours. Les quatre représentants de la noblesse, les quatre châtelains et les quatre ministraux prirent siége. Pendant trois mois et demi, ils laissèrent les parties établir leurs titres. Enfin le 3 novembre 1707, ils prononcèrent, et, prenant le sceptre, le président Tribolet le mit aux mains du représentant du roi de Prusse. Les états venaient d'exercer le plus beau droit d'un peuple qui n'est pas souverain, celui

de se choisir un maître et de poser à son autorité des limites qui ne la laissent pas devenir arbitraire.

Cependant la guerre continuait, toujours plus malheureuse pour la France. Depuis que le succès ne couronnait plus les armes de Louis XIV, les officiers suisses le servaient à leurs dépens; plusieurs engageaient leurs biens, tous partageaient les disgrâces du roi sans murmurer et sans se lasser de le servir. Parfois les hostilités se rapprochèrent des frontières de la Confédération. Un jour, le comte de Mercy, à la tête de quelques mille Autrichiens, profita d'une nuit obscure pour franchir le Rhin et pénétrer en Alsace; la diète dut couvrir Bâle par l'envoi d'un prompt secours. Réduit à invoquer la paix, Louis XIV la voyait toujours fuir devant lui, quand une victoire inespérée du duc de Villars sur le prince Eugène en amena la conclusion. Elle fut signée à Utrecht. (1713.) Les Suisses y furent compris. L'électeur de Brandebourg fut reconnu roi de Prusse et prince de Neuchâtel.

VI

Seconde guerre de Wilmergue.

1712 à 1715.

Les guerres allumées par l'ambition de Louis XIV avaient, comme celle de trente ans, grondé tout autour de la Confédération sans la frapper. La patrie était demeurée florissante, exempte de crainte, habitée par un peuple nombreux et dans le bien-être. Les progrès ne s'étaient pas, il est vrai, mesurés aux bienfaits de la

paix. Les routes étaient mauvaises, l'industrie hésitante, la science refoulée. Si cinquante millions, enfouis dans les trésors ou prêtés à l'étranger, se fussent répandus sur terre suisse, combien cette fertile rosée ne l'eût-elle pas fécondée ! Cependant des pas avaient été faits dans la science du gouvernement. En même temps que Berne prêtait aux principales banques de l'Europe, elle étalait aux yeux des étrangers la prospérité de ses campagnes. Mais au cœur de la Confédération fermentait toujours la vieille querelle. La cause victorieuse à la paix de Westphalie ne l'avait pas été dans les cantons; les villes suisses avaient triomphé à Munster, mais elles avaient été vaincues à Wilmergue ; aussi l'Europe n'avait pas posé les armes, qu'elles se montrèrent impatientes de les prendre pour mettre un terme à des rapports humiliants. Les catholiques, de leur côté, alliés de puissances qui, durant deux siècles, l'avaient emporté sur les champs de bataille, s'irritaient des victoires de l'Angleterre et de la Hollande. Ils refusaient de prendre part aux mesures arrêtées en commun pour la défense de la Confédération. Sur plus d'un point des luttes s'étaient engagées entre les partis. Les démêlés de l'abbé de Saint-Gall avec ses sujets du Toggenbourg fournirent le prétexte d'une nouvelle prise d'armes.

Le Toggenbourg n'avait pu ni parvenir à l'indépendance, comme les pays situés au pied de ses monts, ni se résigner à la servitude. La paix de 1531 lui avait laissé des droits importants; mais l'abbé les avait réduits; il s'était approprié la police, la justice, le militaire; plus de landsgemeinde; les gouvernements étran-

gers, par des procès, les couvents, par des achats, acquéraient le meilleur du pays. Fils d'un artisan, l'abbé Léger ne s'en piquait pas moins d'être obéi comme le roi dans Versailles. Un ministre actif, intriguant, Fidèle de la Tour, lui conseilla d'ouvrir, à travers le Hummelwald, une route qui mît Saint-Gall et l'empire en communication avec la Suisse catholique. « C'est vouloir nous ramener à la corvée, dont nous nous sommes déjà rachetés deux fois, » dirent les Toggenbourgeois. Ils recoururent à Glaris et à Schwitz, leurs combourgeois. L'abbé, de son côté, s'allia secrètement à l'empereur. Vainement Zurich et Berne proposèrent aux parties un projet d'arrangement; leur médiation ne fut pas agréée. Mais il avait suffi qu'elle fût offerte pour que les Toggenbourgeois s'assemblassent. Ils étaient 5000 protestants et 3000 catholiques; tous s'accordèrent pour se promettre de maintenir leurs libertés. Toutefois quand les réformés voulurent entrer en plein exercice de la liberté religieuse : « Plutôt mourir, s'écrièrent les catholiques, en majorité dans les vallées inférieures, que de permettre le chant des psaumes! » Ils se divisèrent donc, et se tournèrent, les uns vers Zurich, les autres vers Lucerne et l'abbé. La querelle, politique à son origine, était devenue confessionnelle. (1707.)

A ce moment, Berne venait de se prononcer, dans la succession de Neuchâtel, contre les intérêts du roi de France, et l'ambassadeur de Louis XIV pressait vivement les catholiques de secouer le joug des Vororts. La diète s'était transformée en un champ de discorde. La guerre eût éclaté, si La Tour n'eût eu de

justes motifs de contenir l'impatience des sept cantons : « Les batailles, leur dit-il, ne se décident plus avec la hallebarde et l'épée, comme aux jours de Winkelried, et vos adversaires l'emportent dans tout ce qui donne aujourd'hui la victoire : la population, les armes, la richesse. Tandis que l'église possède presque toutes vos rentes, et qu'ainsi votre bouclier vous écrase de son poids, chaque jour ajoute à la grandeur et à la puissance des villes. Chez elles se trouvent la persévérance et l'ardeur, chez vous l'insouciance, avant-coureur des grands revers. » Réveillés par ce langage, les cantons catholiques s'assemblèrent à Lucerne, pour s'occuper d'un plan de campagne, d'achats d'armes et de la création d'une caisse commune.

Berne et Zurich n'appelaient pas moins la guerre de leurs vœux, mais c'était dans la conscience de leur force. Berne avait 40 000 hommes à mettre sur pied. Dans ses milices se trouvaient peu d'hommes qui n'eussent appris la guerre à l'étranger. Les Vaudois surtout, depuis que les compagnies franches leur avaient ouvert une carrière de gloire, s'y étaient jetés en foule, et se faisaient remarquer par l'intelligence et la valeur. De bons soldats, d'excellents officiers s'étaient formés, les uns sous Villars, les autres sous Eugène et Marlborough. Les Zuricois, qui avaient 20 000 hommes à mettre en ligne, montraient plus d'ardeur belliqueuse que Berne, mais c'était une ardeur inconsidérée. Le bourgmestre Escher contenait ses gens, tandis que Willading, à Berne, avait à suggérer de hardies résolutions à un sénat où siégeaient beaucoup d'hommes âgés et circonspects. Lorsqu'il eut réussi à

y faire entrer, par le moyen du sort, seul correctif qu'il sût trouver à la corruption de l'état, un nombre de jeunes hommes, les chefs des deux républiques, d'accord dans leurs vues, s'entendirent pour imaginer « quelque moyen innocent de piquer l'abbé. » Le prétexte trouvé, les cohortes du haut Toggenbourg se levèrent. Zurich leur avait donné pour guide un homme d'humeur gaillarde, cordonnier, soldat, déserteur, avocat enfin, auquel un air résolu, une confiance généreuse, et un entier dévouement à la cause qu'il servait en enfant perdu, avait gagné tous les cœurs; Nabholz à leur tête, elles se précipitèrent, comme une avalanche, sur le bas pays. (13 avril 1712.) Des Alpes au Rhin les tambours appelèrent les peuples sous les armes.

Les villes ouvrirent la campagne en envahissant, d'un côté, les terres de l'abbaye de Saint-Gall, et en assurant, de l'autre, leurs communications entre elles par la prise de possession des bailliages libres. Il ne fut pas difficile de disperser les troupes de l'abbé, qui s'enfuit en Souabe. Le monastère fut occupé. On en emporta la bibliothèque, les cloches et 4000 chars de vin. La Thurgovie et le Rheinthal prêtèrent hommage. Les Toggenbourgeois se crurent au moment de devenir un quatorzième canton.

La guerre fut plus sérieuse sur les bords de la Reuss. Bremgarten fut le prix de la fusillade connue sous le nom du « Combat des buissons. » Baden se disposait à se bien défendre, quand une bombe éclata devant la porte de l'ambassadeur autrichien, comte de Trautmansdorf; mille tuiles se brisèrent; l'ambassadeur

avait refusé de quitter la ville; frappé de terreur, il demanda la suspension des hostilités. Le général Sacconay, le vrai chef de l'armée bernoise dont il était l'âme, lui envoya Davel, son aide de camp. Un mélange d'intrépidité, de sang-froid, d'élévation et de bonté chrétienne donnait à Davel de l'ascendant sur tout ce qui l'approchait; il s'adressa aux magistrats de Baden, réunis chez l'ambassadeur et, le verre en main : « Nous ne sommes pas des ennemis irrités, leur dit-il; nous exécutons avec douleur des ordres qui doivent réduire votre ville en cendres. » Tout en leur tenant ce langage, il les persuada de demander une capitulation. Berne en agréa les termes, mais Zurich ne voulut recevoir les assiégés qu'à merci. Subissant la loi de la nécessité, Baden dut prendre l'engagement de demeurer ville ouverte et neutre en temps de guerre. Ses fortifications furent rasées.

Les deux villes ayant atteint le but qu'elles se proposaient en entrant en campagne, leurs armées se séparèrent. Les Zuricois campèrent à Maschwanden, les Bernois sur le Meyengrun. Tous les regards se portèrent vers les médiateurs. Réunis à Arau, les Confédérés traitèrent de la paix. Lucerne et Uri la signèrent. (18 juillet.) Ils cédaient la partie des bailliages libres situés au-dessus d'une ligne tirée d'Hermetschwyl à Sarmenstorf. Les droits des deux religions étaient déclarés égaux. Les différends devaient être jugés par des arbitres en parité. La paix de 1531 abolie, celle de 1712 devait seule porter le nom de paix de religion. Mais à la nouvelle que Lucerne et Uri venaient de signer ces conditions, tout un peuple se leva. Acker-

mann fit flotter un drapeau franc dans l'Unterwalden, Trinkler à Zoug. « Les seigneurs, dirent pâtres et paysans, s'entendent pour nous perdre; courons donc sous les drapeaux francs; là, ni censes, ni dîmes; plus de lettres de rente dans les petits cantons. »

Lucerne hésitait entre la paix jurée et l'entraînement populaire, quand, se levant brusquement, et résolus à rompre une paix abhorrée, Ackermann et Réding mirent fin à toute irrésolution. L'armée bernoise avait, sur l'ordre du sénat, pris ses cantonnements à Mouri, et fait porter ses postes avancés jusqu'à Sins, à cinq lieues de Lucerne. Quelques compagnies vaudoises, sous le colonel Monnier, occupaient cette position, que Sacconay jugeait périlleuse. La petite troupe ne tarda pas, en effet, à se voir enveloppée par les corps francs d'Ackermann; elle se défendit jusqu'à ce que, n'ayant plus ni poudre, ni plomb, Monnier tendit son cachet, en signe de reddition. Irrités de sa résistance, les corps francs l'eussent massacré, si leur chef ne l'eût arraché de leurs mains. (21 juillet.)

A la nouvelle du désastre de Sins l'armée bernoise, forte de 8000 hommes, recula jusqu'au plateau qui se prolonge de Wohlen à Wilmergue, tandis que les catholiques, au nombre de 10 à 12000, marchaient sur ses pas. Le jour de la saint Jacques, 25 juillet, au grand matin, les Bernois se rangèrent en bataille entre Hembrounn et Dintinkon. Des dragons vaudois fermaient la marche lorsque les Lucernois, se déployant sur les collines, leur envoyèrent une grêle de balles et de boulets; aussitôt Davel, montrant à ses gens les canons à peu de distance, leur donna l'exemple, cou-

rut sur les artilleurs, les dispersa, et revint avec les pièces.

L'armée catholique s'était partagée. Les Lucernois, sous Schweizer et Sonnenberg, avaient pris les hauteurs, tandis que les petits cantons, impatients, mal armés, sur quinze de profondeur, comme aux temps où la victoire appartenait à la phalange, filaient le long des pâquis de Wilmergue. Leur attaque fut puissante; toutefois Sacconay, entraînant sur ses pas ses bataillons, la baïonnette en avant, finit par rejeter leurs bandes les unes dans les bois, les autres dans les eaux enflées de la Bunz.

Témoins de cette déroute, les Lucernois se précipitèrent éperdus du haut des monts, et attaquèrent avec impétuosité. La lutte fut longue et acharnée. Quelque temps la fureur et le mépris de la mort semblèrent devoir l'emporter sur le courage réglé par la tactique; mais lorsque, avec le vieux banneret Frisching, se montra Sacconay, qu'une blessure avait un moment éloigné du champ de bataille, l'armée bernoise s'ébranla, si ce n'est dans le meilleur ordre, du moins le pas ferme, et faisant ployer ses adversaires, elle les rejeta sur les flancs des monts. Les Lucernois se retirèrent lentement vers les hauteurs, défendant chaque pouce de terrain. Soudain, vers quatre heures, un grand bruit de tambour se fit entendre : c'était le colonel May, tout couvert des blessures qu'il avait reçues à Malplaquet, qui arrivait avec des troupes fraîches, rassemblées en Argovie. Jetant alors leurs armes, les catholiques s'enfuirent de toutes parts. Trois mille et quelques cents cadavres jonchaient le champ de bataille.

Ce fut le nonce Caraccioli, génie inspirateur de cette guerre, qui, parti pour aller animer par sa présence le courage des fidèles, et rentrant en hâte à Lucerne, y porta le premier la nouvelle de la défaite. Bientôt y parvint l'avis d'autres revers et celui de l'entrée des Zuricois dans le pays de Zoug. Alors tout fléchit. Les cinq cantons se soumirent aux conditions que Lucerne et Uri avaient souscrites à Arau. (18 juillet.) Les villes, préoccupées du soin d'assurer leurs communications, exigèrent que le comté de Baden leur fût abandonné. Elles demeurèrent en possession de la partie inférieure des bailliages libres, dont la partie supérieure resta sous la domination des huit anciens cantons. Berne acquit une part dans l'administration de la Thurgovie, du Rheinthal et de Sargans. Rapperschwyl enfin, devenue dans les dernières guerres la place d'armes des cinq cantons contre Zurich, demeura, selon les termes de sa capitulation, sujette des Vororts. (11 août.)

Berne vit avec orgueil ses miliciens reprendre le chemin de leurs foyers. Pour la première fois la république les avait pris à sa solde et les avait vêtus uniformément; tous ils portaient large chapeau, redingote gris de fer avec col noir, revers et bas rouges. La pique ne se voyait plus que dans la main des officiers: la baïonnette au fusil l'avait remplacée. Les soldats s'étaient distingués par l'intrépidité, les chefs par le coup d'œil et la grandeur d'âme. Sacconay, versé dans les opérations de la guerre par masses, avait su les appliquer avec prudence à des milices; Berne le récompensa par le don de la haute bourgeoisie et d'une place dans le Grand Conseil.

Mais tandis que les villes réformées triomphaient, la plaie faite au cœur de la vieille Suisse était saignante. Les cinq cantons passaient tour à tour de la colère à l'abattement. L'irritation l'emporta lorsqu'ils apprirent que, le 21 juin 1712, Berne venait, par l'entremise d'un habile négociateur, Pesmes de Saint-Saphorin, de contracter une alliance perpétuelle avec les Etats-généraux. Elle mettait vingt-quatre compagnies au service de Hollande; les Hollandais s'engageaient, de leur côté, à défendre tous ses sujets et ses combourgeois, spécialement Genève. A la nouvelle de ce traité, les cinq cantons, égarés par le désespoir, offrirent à la France de se donner à elle, à la condition qu'elle les vengeât. Ils étaient ainsi disposés lorsque, le 6 mars 1714, la paix fut conclue à Rastadt entre Louis XIV et l'empereur d'Allemagne, et quand les plénipotentiaires se donnèrent rendez-vous à Baden en Suisse, pour en arrêter les dernières conditions. Du Luc, ambassadeur de France en Suisse, fut chargé d'y représenter son maître et de renouveler son alliance avec les Confédérés. (Avril.) Mais Louis la voulait avec tous les cantons, Du Luc avec les seuls catholiques. Les voyant, chaque fois que le mot de restitution était prononcé, se troubler et n'écouter plus que les inspirations de la haine, il crut que c'était à la France d'en tirer parti pour les enchaîner. Sans se soucier de la teneur de ses instructions, il leur fit agréer une convention qui les donnait pour toujours au roi, leur défendait de servir sous d'autres drapeaux que les siens, et qui, ne déterminant pas le nombre de soldats que pouvait lever le monarque, ni la force des armées qu'il

pouvait envoyer en Suisse à titre de secours, mettait en ses mains l'avenir de la Confédération. Un article secret promettait aux catholiques la restitution de leurs droits. L'alliance et la réversale furent placées dans une boîte (*Truckli*) qui fut confiée à la garde des députés de Lucerne. Persuadé que, d'un trait de plume, il venait de faire de la Suisse une terre française, Du Luc régla le nombre des coups de canon qui, pendant que les députés buvaient à la santé de Louis le Grand, portèrent un premier message de mort à l'ancienne Confédération. (1715.)

Bientôt après mourut Louis XIV. Deux ans plus tard succomba l'abbé Léger de Saint-Gall, tremblant de vieillesse, mais inflexible de volonté. Vainement la France lui avait offert un appui qu'il s'obstinait à chercher auprès de l'empereur. Il était réservé à un Autrichien, son successeur, de restaurer le monastère à la ruine duquel travaillait la confiance illimitée d'un Suisse dans la maison d'Autriche. Une convention, du 15 juin 1718, rendit à l'abbé ses pays et conféra aux Toggenbourgeois, sinon la liberté qu'ils espéraient, du moins la confirmation de leurs anciennes franchises.

VII

Davel.

1712 à 1723.

Lorsque jadis Berne ajoutait chaque année une fleur à sa couronne et des terres à son domaine, ses fils étaient libres et égaux. Tous les ans les bourgeois éli-

saient le conseil et l'avoyer; la commune faisait la loi. Mais quand la république se fut accrue et enrichie, les conseils prirent la place de la commune, ils se complétèrent eux-mêmes et prirent le nom de souverain. Les deux avoyers le furent à vie, se succédant en charge d'année en année. Dans le XVIIe siècle nouvelle modification; soixante-deux préfectures, administrées par autant de baillis, permettaient à ces gouverneurs, à la fois civils et militaires, d'accroître, en six ans de règne, leur fortune de 25 à 30 000 écus. L'opulence, l'habitude du commandement, l'esprit du siècle et la soumission des paysans avaient fait aux grandes familles un rang élevé. En 1680, elles déclarèrent fermé l'accès au droit de gouverner l'état. Les bourgeois qui l'étaient avant 1643 furent déclarés seuls aptes à parvenir aux grandes charges. Les citoyens de date plus récente furent exclus de la magistrature à jamais, et rejetés dans une classe inférieure, sous le nom « d'habitants perpétuels. » On leur laissa les métiers, le commerce : j'excepte celui du vin, que la classe régnante s'était réservé. Au dernier rang furent mis les « domiciliés, » gens soufferts aussi longtemps qu'ils se rendaient utiles et payaient un tribut annuel de 4 couronnes. Ces distinctions établies, une Chambre fut chargée de veiller à leur maintien. Un « livre rouge » reçut les noms des 360 familles « gouvernementales, » parmi lesquelles 80 se partageaient en réalité tous les pouvoirs de l'état.

La justice était administrée par deux Chambres, qui recevaient les appels, l'une des pays allemands, l'autre du Pays de Vaud. Depuis la guerre des paysans, Berne

avait érigé en maxime d'état le devoir d'une exacte justice et proclamé l'égalité de ses sujets devant la loi. On citait tel paysan qui avait obtenu gain de cause contre son bailli. Les juges n'avaient pas fait de la science du droit leur étude; le bon sens leur en tenait lieu. La procédure était sommaire. Le droit romain n'était suivi qu'autant qu'il paraissait conforme à l'équité. La torture cédait peu à peu la place à la preuve par témoins. L'accusé dont l'innocence avait été reconnue recevait, au sortir de prison, une rose blanche de la main d'une jeune fille.

La loi se publiait sous la forme d'ordonnances ou de mandats. C'était un confus arsenal d'armes tournées tantôt contre la routine, et tantôt contre l'innovation, un jour, contre le désordre, et le lendemain, contre la liberté. Mandats sur mandats s'attaquaient à l'usage du tabac, du thé, du café, du cacao. D'autres combattaient les toiles d'or, d'argent, de brocard, et comme une adresse ingénieuse savait éluder la loi, celle-ci poursuivait la mode jusque dans les replis les plus mystérieux de la toilette. Une sainte colère s'empara de LL. EE. à la nouvelle qu'il se trouvait à Vevey un maître de danse, catholique, dont la présence donnait lieu à de grands scandales, comme à des bals, de nuit, entre les deux sexes. L'étranger fut chassé, et la ville de Vevey censurée pour sa tolérance criminelle.

Telle était Berne, telles étaient, à maints égards, les villes suisses. A Bâle aussi, le gouvernement se disait l'état. Durant dix ans, le Grand Conseil fut une seule fois convoqué, les comptes de la république ne furent l'objet d'aucun contrôle. Mais la division s'étant

mise entre deux familles puissantes, celles des Bourckard et des Socin, il en naquit une lutte entre le sénat et les Soixante. Les Soixante s'appuyèrent sur le Deux-Cents. La balance penchant d'un nouveau côté, le sénat crut devoir recourir aux tribus. Assemblés dans leurs poëles, les bourgeois des tribus se comptèrent; ils se souvinrent qu'ils avaient jadis élu le Grand Conseil et cherchèrent à se remettre en possession de libertés, héritage de leurs pères. Deux fois ils tinrent le magistrat assiégé, lui commandant l'expulsion de conseillers qu'ils jugeaient criminels; mais ils ne les eurent pas plus tôt remplacés par des hommes de leur choix que l'envie, la lassitude se montrèrent, ensorte que les partis s'accordèrent pour agréer l'intervention des Confédérés. (1691.)

La médiation fut bienveillante; toutefois les magistrats dépossédés n'attendirent pas qu'elle eût achevé son œuvre, pour remonter les uns après les autres sur leurs siéges, et les médiateurs quittèrent Bâle, laissant le pouvoir aux mains d'hommes qui avaient à se venger. Ce ne furent, les jours suivants, que condamnations à l'amende, à la flétrissure, aux galères et aux travaux forcés. Les premiers coups portèrent sur les plus nobles têtes. Pétri, Muller, Fatio reconnurent avoir été inspirés par l'étude qu'ils avaient faite des annales de leur patrie, en un temps où partout en Suisse cette étude était devenue un crime. L'échafaud fut dressé, et le fut devant l'hôtel de ville, afin que, tout en vaquant à leurs affaires, les membres des Conseils pussent goûter le plaisir des dieux, la vengeance. Fugitif, Pétri fut pendu en effigie. Une amnistie fut

publiée lorsqu'on ne vit plus personne à punir. Puis les Bâlois retournèrent aux spéculations qui, chaque année, ajoutaient à leurs richesses. L'amour des lettres s'était conservé dans quelques familles; néanmoins l'art de prêter était, aux yeux du grand nombre, bien supérieur aux sciences enseignées dans l'université. Le sénat n'appelait plus de l'étranger des hommes de grand savoir; il leur préférait les familles bâloises; heureusement que, parmi celles-ci, se rencontraient celles des Bernouilli, des Bouxtorff, des Wettstein, et celle encore des Bauhin, qui avait enseigné à la botanique la langue qu'elle a parlé jusqu'à Linné. Guy Patin, dans le récit de son voyage en Europe, assurait n'avoir rencontré nulle part des hommes d'un sens meilleur et de plus de culture qu'à Bâle.

A Genève, il n'existait pas de « livre d'or; » les Genevois ne s'en partageaient pas moins en trois ordres. Les familles riches et anciennes habitaient le haut de la ville, attentives à se distinguer du commun des bourgeois, tandis que, dans les rues basses se pressaient, avec la foule des citoyens, les réfugiés et les simples habitants, classe industrieuse, remuante, exclue du droit de suffrage. Au dehors, on rencontrait les Genevois en tous lieux, non plus comme missionnaires, mais comme spéculateurs et aventuriers. Les spéculateurs profitaient du besoin d'argent des puissances belligérantes pour leur prêter, à gros intérêts, des sommes considérables. L'un des hardis aventuriers, François Le Fort, un noble cœur, était devenu, en Russie, pour Pierre le Grand ce que le général Laharpe a été de nos jours pour Alexandre Ier, un

guide et un ami. L'histoire le connaît sous le nom de l'amiral Le Fort. Au dedans, les anciens édits subsistaient : le jeu, la danse étaient défendus; néanmoins, dans les grandes maisons, les bals se prolongeaient jusqu'au jour, et c'était manquer de savoir vivre que de ne pas se livrer au jeu. Toutes les classes s'observaient d'un œil jaloux. Moins la ville était grande, et plus le joug de l'aristocratie paraissait insupportable. Aussi les grandes questions qui devaient agiter la société moderne, celles de la souveraineté du peuple et des limites des pouvoirs, devaient-elles se poser dans Genève plus tôt qu'ailleurs; toutefois les citoyens attendirent, pour les soulever, que le sceptre de Louis XIV eût cessé de menacer l'existence de la république.

Ce fut en 1707, et lorsque Berne eut pris parti dans l'affaire de la succession de Neuchâtel, que les citoyens de Genève osèrent engager le combat : ils demandèrent le vote « à la ballotte, » et non plus à l'oreille du secrétaire, l'élection des Deux-Cents par ses propres membres et la publication des édits. Comme à Bâle, ils choisirent un Fatio pour les guider. Bientôt, s'enhardissant, ils exigèrent la convocation de l'assemblée des citoyens. Les magistrats appelèrent à leur aide le temps, puis les Confédérés. Les premiers pas des révolutions, comme ceux de l'enfance, sont chancelants, incertains; les rangs sont faciles à rompre; ceux des citoyens se partagèrent en deux camps, et celui qui attendait de la modération le salut de la république l'ayant emporté, ce fut la ruine des nouveaux Enfants de Genève. La seigneurie avait à sa solde quelques cents hommes de troupe régulière; elle les fit avancer,

la baïonnette au fusil. Les jours suivants, trois cents Vaudois, brillante élite, et cent Zuricois entrèrent dans la ville. Fatio, condamné à être arquebusé dans sa prison, suivit avec recueillement la prière prononcée par le pasteur Bénédict Pictet, et tomba percé de quatre balles. La garnison de Genève fut portée à 720 hommes.

Six ans après, un mouvement semblable à celui que nous venons de voir se produire à Genève, fut apaisé dans Zurich par le moyen de la modération. Zurich était gouvernée par des hommes, marchands pour la plupart, qui siégeaient, leur gazette et leur correspondance à la main, occupés de leurs affaires personnelles au moins autant que de la chose publique. Ils avaient laissé le désordre pénétrer dans le militaire, l'église, l'école, dans toute l'administration. La justice était vénale, leur suffrage au plus offrant. Le mécontentement fermentait dans les tribus. Chacune d'elles choisit quatre délégués, et ces délégués chargèrent de parler pour eux un savant d'un nom européen, J.-J. Scheuchzer, connu comme physicien et comme naturaliste; sa religion était pratique, sa méthode celle qui a conduit l'esprit humain à plus de découvertes depuis deux siècles, qu'il n'en a fait dans d'autres voies pendant des milliers d'années; il accepta le mandat de ses concitoyens. Mais les bourgeois de Zurich ne surent pas formuler, comme l'avaient fait ceux de Genève, leurs requêtes sous un petit nombre de chefs; ils en composèrent de longs cahiers, vaste amas de plaintes, de vœux, souvent contradictoires; ils ne s'accordaient que dans leur opposition à l'établissement des domi-

ciliés. La discussion se prolongea des mois; mainte assemblée, commencée par la prière, finit dans le tumulte et les cris. Alors Escher, respecté de tous ses concitoyens, s'adressant séparément aux Conseils, aux tribus et aux corporations, sut les engager à se contenter des améliorations reconnues les plus nécessaires, et les tribus, en acceptant sa proposition, rendirent le calme au pays. Tandis que Zurich rentrait ainsi dans le repos, Fribourg, Berne, Bâle et Schaffhouse recouraient dans les élections au sort, dernier remède à la corruption des républiques, et les cinq cantons de la Suisse primitive, les regards baissés, ne songeaient qu'à la vengeance.

La Suisse romande était, à cette époque, devenue, plus qu'aucun autre pays, le séjour d'étrangers. La nature, l'hospitalité, la paix les attirait, et les guerres allumées par Louis XIV éloignant la noblesse protestante de Paris, alors que la langue et la littérature françaises devenaient européennes, des princes et des gentilshommes en grand nombre accoururent sur cette terre, illustrée par la réforme, dont la langue était la française et la religion la leur. Ils furent accueillis par une noblesse qui, se voyant exclue de toute part de la chose publique, s'était fait des distractions de la vie sociale une étude et une occupation. Le temps se partageait entre la chasse, les divertissements et les banquets. Plusieurs gentilhommes s'y étaient ruinés et avaient vendu leurs fiefs. Beaucoup de châteaux, l'ornement du rivage, avaient été acquis par de riches étrangers. Cependant de nombreux Vaudois s'étaient jetés gaiement dans les compagnies franches, levées

par Stouppa. Plusieurs avaient fait une brillante fortune militaire et s'étaient acquis un rang envié par leurs seigneurs. Ils avaient formé de hautes relations à Paris, à Turin, dans toutes les cours. Accoutumés au grand monde, ils en avaient la politesse exquise. La société de Lausanne passait pour une des plus cultivées et des plus aimables de l'Europe.

Ce fut parmi ces fêtes que se glissa la liberté. Ce n'était pas la liberté antique; ce n'était plus celle du moyen âge. Quoique Lausanne, à l'arrivée de chaque nouveau bailli, ne négligeât pas de tendre la chaîne dans Saint-Etienne, jusqu'à ce que le Bernois eût juré d'observer les franchises de la ville, et quoique les bonnes villes vaudoises n'eussent pas cessé de réclamer le droit de s'assembler, ces franchises d'héritage ne s'en mouraient pas moins. Mais la liberté moderne prenait leur place. Elle cherchait sur les bords du Léman son point d'appui, comme la réforme religieuse y avait trouvé le sien deux siècles plus tôt.

L'esprit humain avait pris en lui-même une confiance nouvelle. Il eût suffi, pour s'en convaincre, de comparer aux réfugiés du XVIe siècle ceux que la révocation de l'édit de Nantes venait de jeter hors de leur patrie. Les nouveaux venus avaient l'intelligence éveillée par l'industrie et le commerce. Descartes, Locke avaient paru. Pascal avait dit : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. » Bayle, précepteur des comtes de Dohna dans le château de Coppet, publiait à Genève son *Dictionnaire*, vaste arsenal de libres pensées. Elèves de leur siècle, les pasteurs réformés français n'avaient pas retenu tous les enseignements de Calvin.

Leurs docteurs avaient commencé d'appliquer aux saintes Ecritures les mêmes règles de critique historique et grammaticale qu'aux œuvres classiques de l'antiquité.

Ils trouvèrent en Suisse la lutte engagée entre les doctrines anciennes et l'esprit nouveau. Les deux camps avaient chacun un triumvirat à leur tête. Alphonse Turretin, à Genève, Fréderic Osterwald, à Neuchâtel et Samuel Werenfels à Bâle se distinguaient par leur douceur et leur tolérance. L'amitié les unissait. Leur morale avait un parfum de délicatesse exquise, étrangère aux premiers siècles de la réforme. Leurs adversaires leur reprochaient, non sans raison, de prêcher avec moins de puissance les vérités immuables de la foi que le bonheur qui découle pour l'homme et les sociétés de l'accomplissement des devoirs moraux.

Les défenseurs de l'orthodoxie avaient pour chefs, à Genève, François Turretin, l'antistès Gernler à Bâle et Henri Heidegger à Zurich. Ils s'attachaient avec inquiétude à la confession helvétique, et comme, à leurs yeux, elle avait laissé bien des points inéclaircis, ils résolurent de la compléter. Zurich, qui ne voulait point perdre son rang de Vorort en matière spirituelle, chargea Heidegger de l'œuvre de maintenir pures les fontaines d'Israël, et Heidegger écrivit le *Consensus*. (1675.) Œuvre d'une orthodoxie aride et spéculative, le nouveau formulaire, bien plus tranchant que ceux dont Berne avait, au XVIe siècle, repoussé les doctrines comme trop absolues, n'en fut pas moins, au XVIIe, érigé en loi de l'état. N'importait la foi, c'était l'uni-

formité de la profession que l'on voulait. Mystiques, piétistes, rationalistes, disciples de Spener, de Bœhme ou de Mme Guyon furent enveloppés dans une même condamnation. Les peines portées contre la désobéissance furent l'amende, le fouet, la prison et, dans le cas de récidive, les galères, la confiscation des biens et la mort. La république sembla vouloir lutter en rigueur avec Louis XIV, persécuteur des protestants auxquels elle donnait asile.

Cependant l'opposition calme et raisonnée de l'académie de Lausanne à ces mesures devait, mais tardivement, aboutir à une transaction. Destinée, en ses premiers jours, à former des serviteurs à l'église, l'académie avait vu s'étendre le champ de ses travaux. Les noms de ses professeurs, Constant, Poliez, Bergier, Crousaz, Barbeyrac, n'étaient cités qu'avec honneur. Ils soutinrent la lutte jusqu'à ce que tous les princes protestants leur vinrent en aide. Bâle et Genève avaient, les premières, cherché le repos dans la tolérance. Berne cessa d'exiger le serment de prêcher les doctrines de la confession et se contenta de l'engagement de ne rien enseigner de contraire. Puis, tempérant la sévérité de ses arrêts, elle se borna à laisser subsister ses consistoires, tribunaux civils plus que religieux, police étrangère au ministère chrétien, dont l'arme est, non l'amende ou la prison, mais la parole. Le reste des cantons protestants suivit son exemple, Zurich le dernier. (1723.) Le Consensus n'est plus aujourd'hui qu'un monument, témoin des égarements de la réforme. La liberté triomphante poursuivit son chemin.

Cependant ces débats avaient occasionné dans le canton de Berne un malaise que bien d'autres causes concouraient à entretenir. Les ambassadeurs du roi de France travaillaient à nourrir ce mécontentement; leur correspondance avec la cour était pleine des motifs qu'avait le roi d'humilier Berne; il fallait lui arracher le Pays de Vaud, pour en former un quatorzième canton; Vallais serait le quinzième; tous, en Suisse, applaudiraient. Davel avait entendu Du Luc tenir ce langage. Il était l'un des quatre majors chargés de diriger l'instruction militaire des milices du pays. Tout à coup, après que les baillis furent tous partis pour Berne, où les appelaient de prochaines élections, il rassemble à Cully, son lieu natal, les milices de La Vaux, prétexte une revue et marche sur Lausanne. (31 mars 1723.) Sa bonté, son courage et cette gaieté, sourire des consciences sereines, l'avaient fait aimer de ses soldats. Il entre, à leur tête, dans Lausanne, les range sur la terrasse de la cathédrale et se rend devant le Conseil de ville. Il montre la possibilité pour le Pays de Vaud de s'affranchir. Il a tout examiné, la misère du pays, le commerce entravé, la justice vénale, la noblesse humiliée, le clergé persécuté, les temples tombant en ruine; il sait que Dieu l'appelle à offrir à ses concitoyens la liberté; au peuple à choisir entre elle et la servitude. Au reste, il ne s'est ouvert à personne, parce qu'il n'a voulu compromettre personne; s'il n'est pas compris, son sang sera seul répandu, mais il ne l'aura pas été en vain : soit Berne, soit le peuple, auront reçu un salutaire avertissement.

Il n'y avait pour Messieurs de Lausanne de choix qu'entre deux partis : suivre Davel ou le livrer au magistrat; ce fut à ce dernier qu'ils s'arrêtèrent. L'un d'entre eux, que le major nommait son ami, se chargea de le recevoir comme hôte, de l'endormir, de le pénétrer; il apprit tout dans l'abandon d'un souper, prolongé dans la gaieté. Davel se réveilla prisonnier.

Il fut jugé par les bourgeois de la rue de Bourg, selon le Plaid général. Mis à la torture et invité à s'expliquer, il prouva sa mission par la folie de la marche qu'il avait suivie. « Un homme comme moi, dit-il, qui entend le service, doit savoir qu'on prend d'autres mesures pour soulever un pays. J'ai défendu à mes gens de prendre aucune munition. Je me suis confié à Messieurs de Lausanne. Si j'eusse suivi mon plan à moi, j'eusse pris possession des portes, du château, du trésor ; j'eusse suivi les lois de la guerre ; mais je n'ai rien osé changer au plan que Dieu m'a inspiré. » Ce plan se rattachait à des idées d'origine mystérieuse ; Davel avait ses hallucinations. Comme Socrate, comme Jeanne d'Arc, comme Nicolas de Flue, il avait « ses voix, » la poésie de son âme ; il avait vu lui apparaître la belle vigneronne, l'idéal de ses rêves, la personnification de la patrie, et il obéissait à ses inspirations. Il était enthousiaste, comme on l'a dit, mais pour le bien public. S'il n'avait pas le sens commun, c'est qu'il en possédait un meilleur. Les douleurs de la torture n'altérèrent pas la sérénité de son esprit. « Vous souffrez, lui dit un témoin. — Je suis sûr, lui répondit-il, que vous souffrez autant que moi. » Il repoussa en chrétien l'éloge de son héroïsme. Le 24 avril, jour d'exécution

de la sentence qui le condamnait à mort, il refusa le cheval qui lui fut offert et voulut faire à pied le chemin qui, descendant à Vidy, le conduisait au tertre funèbre. A voir son calme, on eût dit un jour de fête. Près de donner sa vie et sur le seuil de l'éternité, il prit la parole et passa en revue les vices de ses concitoyens : la manie des procès, la débauche, la dégradation morale, qui ne laissait au peuple que le baptême pour marque de son christianisme, et l'ignorance où il était plongé par la faute de ses conducteurs spirituels. Il espérait, et c'était le sujet de la joie qu'il éprouvait en ce jour, il espérait que sa mort serait salutaire à son pays. Il dit, se dépouilla de son vêtement et présenta sa tête au bourreau, qui l'enleva de ses épaules.

Le peuple se dispersa timidement. Les petites villes du pays protestèrent à l'envi de leur dévouement à la seigneurie. En un temps où les grands cantons vivaient sous la domination de leurs capitales, les Vaudois ne crurent pas qu'il pût en être autrement de leur pays, ni que leur sort pût être plus heureux sous le gouvernement de Messieurs de Lausanne que sous celui de LL. EE. de Berne. A La Vaux, le nom du major, accusé d'avoir trahi la confiance de ses concitoyens, fut quelque temps un nom d'injure. Cependant de nombreux récits retracèrent l'aventure de Davel. Ils se ressemblent tous; ils laissent les faits passer, sans parti pris. Ils accusent la folie de Davel, mais en termes pleins de sympathie. Longtemps on tint ces écrits cachés. Le grain mûrit dans le secret pour germer à la fin du siècle.

VIII

Les Puissances.

1723 à 1748.

La France ne fut pas la dernière à s'unir aux félicitations que Berne, sortie de péril, reçut de toutes parts. Elle lui rappela, avec les bienfaits du roi, la nécessité de s'unir intimement à sa couronne. Trente années durant, elle poursuivit le renouvellement de l'alliance qui naguère unissait au royaume la Suisse entière; mais tous ses efforts se brisèrent contre la réversale par laquelle Du Luc avait promis aux cantons catholiques de leur faire rendre les bailliages argoviens, perdus par eux en 1712, et dont Berne et Zurich leur refusaient la restitution.

La Confédération n'était pas seulement pour la France une barrière contre les Habsbourg, mais elle lui servait à conserver un grand nombre de bras employés aux arts, aux métiers, à l'agriculture, et qu'elle remplaçait dans son armée par des troupes dont tous savaient la valeur. Survenait-il une guerre, toutes les puissances, à l'envi, s'adressaient à la Suisse et le pays se remplissait d'enrôleurs. Ce fut ce qui arriva lorsque, en 1733, à la mort d'Auguste II, éclata la guerre de la succession de Pologne. De toutes parts surgirent des propositions rivales. Celles de la France furent accueillies même à Berne et à Zurich, où l'on considérait le service du roi comme une carrière de gloire et une pépinière de bons officiers. Toutefois, elles étaient

combattues par celles de la Hollande, qui eût voulu réunir tous les cantons réformés dans l'alliance qu'elle avait avec Berne; par les offres, toujours bienvenues, du roi de Sardaigne; par celles du roi d'Espagne, dont le service était de tous le plus lucratif; par celles enfin de l'empereur, qui réclamait des régiments pour couvrir Milan et les villes forestières. Ce fut bientôt à qui courrait se ranger sous le drapeau de son choix. Les noms les plus glorieux furent ceux qui se vendirent le plus cher. Aucune Puissance ne songea à contester la neutralité de la Suisse; tout au plus fut-il question des limites à lui donner; aussi s'en mit-on si peu en peine que, lorsque la guerre s'approcha des frontières de la Confédération, à peine se trouva-t-il une troupe suffisante pour défendre contre les insultes des étrangers les tombes des héros de Saint-Jacques.

Ces scènes se renouvelèrent quand mourut le dernier successeur de Rodolphe de Habsbourg, l'empereur Charles VI, et quand, après la guerre de la succession de Pologne, survint, en 1740, celle de la succession d'Autriche. La même année, Frédéric II s'assit sur le trône de Prusse. Prince de Neuchâtel et filleul de la république de Berne, il demanda aux villes suisses, au moment où il allait envahir la Silésie, deux bataillons de 800 hommes; mais la crainte de mettre en péril la neutralité de Neuchâtel, fit rejeter sa proposition. Des Suisses en grand nombre n'en coururent pas moins renforcer les régiments du roi. Plusieurs années durant, la Confédération fut un marché, sur lequel les agents des Puissances se disputèrent la marchandise la plus chère qu'elle eût à leur offrir, ses enfants. Les

chiffres diront le reste. Lorsqu'en 1748 la paix d'Aix-la-Chapelle mit fin à la guerre, 22000 Suisses servaient la France, 2400 la Hongrie, 13600 l'Espagne, 6900 Naples, 10600 la Savoie et 20400 la Hollande. Nous ne parlons ni des gardes suisses du pape et de l'empereur, ni des fils des cantons enrôlés en grand nombre aux services, non avoués, de Prusse, de Saxe, de Bavière, de Russie et du Danemark. Près de 80000 mercenaires avaient émigré d'un petit pays qui levait avec peine quelques bataillons pour maintenir sa neutralité. A la paix, la Suisse se repeuplait de soldats, revenant de tous lieux, déshabitués du travail, qui répandaient dans son sein le malaise et les divisions.

Quelques exemples suffiront à donner une idée de l'agitation entretenue à l'intérieur des cantons par cet état de choses. La petite ville de Zoug, enchâssée dans de verdoyantes collines. était un de ces foyers d'agitation. Une famille ancienne et opulente, celle des Zourlauben, y occupait le premier rang. Depuis deux siècles son nom brillait, au service de France, dans les hautes charges militaires, et la répartition des pensions françaises se faisait par son entremise. Béat de Zourlauben avait distribué ces faveurs de manière à mériter l'attachement de ses concitoyens. A sa mort (1717), son frère, Fidèle Zourlauben, hérita de ses prérogatives, mais non de sa loyauté. Il aimait le jeu, le vin, les réunions bruyantes. Il se fit des ennemis. A leur tête se glissa Joseph-Antoine Schoumacher, qui, par sa dévotion, ses aumônes, sa prétention à une sévère justice, réussit à devenir l'oracle du peuple et à rendre suspecte l'administration des Zourlauben. Les trois

communes rurales ayant, en ces circonstances, demandé, sans l'obtenir, l'égale répartition des pensions françaises, le peuple se partagea en deux partis, celui des *durs*, adversaires de la France, et celui des *modérés*, qui bientôt se vit réduit à la défensive. Zourlauben fut condamné à la restitution de toutes les régales dont sa famille avait illégalement joui. (1729.) Banni du canton pour cent et un ans, il mourut à Lucerne, regrettant sa ville natale plus que sa fortune. Ses biens furent distribués au peuple, qui salua par des cris de joie la chute de ceux qu'il avait adorés.

Schoumacher prit la place de Zourlauben à la tête de la république, mais il ne réussit pas à obtenir de l'ambassade de France qu'elle lui permît de distribuer selon son plaisir les pensions destinées à acheter des amis au roi. Ce fut le signal d'une rupture; le canton décida de n'accepter aucune pension. Deux anciens ammans, Weber et An der Matt, qui avaient signé, en 1715, le traité d'alliance avec la France, furent condamnés à une prison perpétuelle. Mais le peuple, accoutumé à la douceur des pensions, refusa de se laisser persuader qu'elles fussent un moyen de corruption. Il murmura. Les durs lui répondirent d'abord par l'amende et la prison; ils finirent par multiplier les actes de violence jusqu'à provoquer une réaction. En 1735, la commune de Zoug expulsa Schoumacher du Conseil. Bientôt après, le Conseil le condamna à trois ans de galères et au bannissement perpétuel de la Confédération. Ses biens furent dévolus au fisc. La France félicita le canton d'avoir reconquis sa liberté.

Des mouvements semblables jetèrent le trouble

dans les Rodes protestantes d'Appenzell. La nature s'y prêta; le cours de la Sitter, en les divisant en deux parts à peu près égales, sépara plus d'une fois les esprits comme les territoires. On était, il est vrai, convenu que les assemblées générales se tiendraient alternativement devant ou derrière la Sitter, à Trogen ou à Hérisau; que, des dix magistrats suprêmes, cinq seraient pris d'un côté, cinq de l'autre, et que Trogen, l'ancien chef-lieu du demi-canton, ne conserverait de privilége que celui de demeurer le siége de la haute justice criminelle; mais de vifs débats surgirent à l'occasion d'un traité conclu, en 1718, à l'invitation de Zurich et de Berne, entre les Rodes et l'abbé de Saint-Gall. Cette convention garantissait les Appenzellois contre toute agression de l'abbé; mais elle les obligeait aussi à s'abstenir d'hostilités contre ce prélat, et à remettre à l'arbitrage de quatre cantons confédérés tout différend qui pourrait survenir entre les parties. Or, cette obligation déplaisait à un peuple qui naguère jouissait de la liberté de recourir aux voies de fait, et en usait largement. Le temps n'avait pas permis aux signataires du traité de le soumettre à la landsgemeinde, et le jour devait venir où ce fait paraîtrait un crime de lèze-majesté populaire.

Ce fut ce qui arriva en 1732, quand Laurent Wetter fut nommé landamman à Hérisau. Parti de bas, parvenu par l'industrie à une grande fortune, et avide de popularité, il accusa les Zellweger et les Tobler, les magistrats les plus honorés des Rodes de devant la Sitter, d'avoir trahi le pays et de gouverner sans le

peuple. Dès ce moment, les Rodes eurent, comme Zoug, leurs *doux* et leurs *durs*. Des satires, des pamphlets préludèrent à des voies de fait. Le Grand Conseil s'étant assemblé à Hérisau, les modérés y furent couverts d'injures et contraints à convoquer une landsgemeinde, qui élut Wetter landamman. Tout un peuple en armes suivit le nouveau gouvernement à Trogen, pour s'emparer du sceau de l'état, dont l'ancienne administration refusait de se dessaisir. Les modérés, qui s'étaient armés de leur côté, ne voulurent pas, pour un aussi faible motif, se jeter dans la guerre civile; ils cédèrent et recherchèrent l'appui de Berne et de Zurich.

En leurs temps de jeunesse, les Confédérés parlaient et écrivaient peu; au dix-huitième siècle, ils écrivaient beaucoup et parlaient encore davantage. Les conférences succédèrent aux conférences. Une nombreuse députation des cantons évangéliques finit par monter à Hérisau, mais ce fut pour s'y voir insultée de la voix et du geste. « Les *doux* sont des rebelles, qu'ils obéissent! » leur cria-t-on. Les députés furent réduits à s'esquiver à la dérobée, abandonnant les modérés aux outrages de leurs adversaires. Des hostilités éclatèrent en plus d'un lieu. A Gais, la mêlée fut générale. Les femmes apportaient gourdins, bâtons ferrés, des tabliers remplis de pierres; le sang coula; les durs ne l'emportèrent qu'à l'aide de renforts considérables; le pillage suivit. Alors tout le pays prit les armes; les partis étaient en présence, au moment de s'entr'égorger, quand la grandeur du péril les en préserva : ils

prêtèrent, cette fois, l'oreille à la voix de représentants fédéraux.

Les plus violents n'en continuaient pas moins à faire sentir aux plus faibles la dureté de leur joug, lorsqu'il se fit un changement dans le nom des partis. Longtemps l'ambassadeur de France avait suivi du regard les mouvements de l'Appenzell, « sans savoir s'il y mettrait l'huile ou l'eau, » mais bien résolu, en tout cas, à les faire servir au renouvellement de l'alliance, auquel il travaillait. Toutefois il attendit pour se montrer que l'administration de la république passât des mains du landamman Wetter dans celles de son fils. (1733.) Adrien Wetter, de mœurs douces et d'un esprit délié, s'était donné à la France. Présidé par lui, le Grand Conseil permit l'enrôlement d'une nouvelle compagnie au service du roi, et nomma les officiers. La faction des durs devint alors la faction française, celle des modérés la faction autrichienne. Cependant, sous un nouveau nom, les durs l'emportèrent comme précédemment. Ils allèrent jusqu'à proposer d'expulser du pays tous leurs adversaires et de confisquer leurs biens pour en construire un hôpital. Wetter n'obtint pas sans peine l'ajournement de ces propositions « durant une petite année (*ein Jæhrlein*), afin de laisser aux doux le temps de s'amender. » Sa modération l'emporta, mais les flots remués par la tempête eurent besoin de temps pour se calmer.

IX

Les princes d'église. La nonciature.

1715 à 1740.

Les états ecclésiastiques alliés de la Confédération, et situés sur ses limites, n'en étaient pas la partie la moins agitée. L'évêque de Bâle travaillait à ranger sous sa domination absolue un petit empire, composé de provinces régies par des droits divers, mais de tous côtés il rencontrait une vive résistance. Impuissant à la dompter, il chercha du secours, et ne le trouvant ni chez les cantons catholiques, séparés de lui par le territoire de Berne, ni chez l'empereur, il se tourna vers la France. (1739.) Une alliance ne fut pas plus tôt conclue avec la cour de Versailles, que 600 hommes de troupes françaises entrèrent à Porentruy. Les chefs de l'opposition furent arrêtés; trois d'entre eux, Péquignat, Riaz et Lion furent mis à mort; dès lors cent grenadiers suffirent à représenter, aux yeux du peuple, la force, à ceux des Confédérés, la présence de l'étranger.

Comme l'évêque de Bâle, l'abbé de Saint-Gall régissait un pays composé de provinces plus ou moins indépendantes. La plus difficile à maintenir dans l'obéissance était le Toggenbourg, en grande partie de religion protestante. L'insurrection y était à l'état permanent quand Berne et Zurich intervinrent, obtinrent la punition de bien des désordres et finirent par opérer, après vingt ans de négociations, la pacification du pays. (1759.)

Les ligues grises, peuplades rapprochées plutôt qu'unies par le frêle lien d'une confédération commune, offraient à la discorde un champ riche à exploiter. Tout y contribuait à l'agitation, l'influence des puissances étrangères, leurs enrôlements, la fréquence des élections, l'action réciproque de l'église et de l'état. Le parti de l'Autriche l'emportait sur le parti français. L'empereur réussit à élever un Tyrolien sur le siége épiscopal de Coire. Vainement la ligue de la Maison-Dieu protesta ; vainement Berne et Zurich l'appuyèrent; les ligues étaient désunies; deux d'entre elles, alliées à l'étranger, se refusaient à reconnaître les priviléges de la troisième, qui ne réussit à obtenir, ni que l'évêque dût être nécessairement un fils du pays, ni que son élection fût soumise à la sanction de l'état. Rome était intervenue. Sa victoire marqua le progrès de l'épiscopat dans la tendance à s'affranchir des pouvoirs civils. (1729-1730.)

Les Vallaisans aussi luttaient contre leur prince. Ils s'assemblèrent, en 1732, de leur propre mouvement et sans l'intervention d'aucun magistrat. Trois jours durant, ils délibérèrent avec calme sur la convenance de tempérer, par l'introduction d'une landsgemeinde, les pouvoirs de l'évêque. Mais, dans la vallée du Rhône, les orages naissent et s'apaisent rapidement; l'ambassadeur de France et le nonce s'entendirent pour arrêter le torrent dans son cours, et quand des représentants des dizains se présentèrent, à Sion, pour traiter de leurs griefs, accueillis par l'évêque et le magistrat, ils obtinrent quelques concessions et laissèrent tomber

la question d'une landsgemeinde. On se sépara les meilleurs amis du monde.

Dans tous les cantons catholiques de la Suisse existaient des luttes semblables entre les pouvoirs ecclésiastiques et civils. Elles se présentaient sous des aspects particuliers dans les cantons primitifs, où la religion, tantôt recueillie dans la prière, tantôt mêlée aux pèlerinages et tantôt alliée aux pompes des fêtes, occupait une grande place dans la vie publique. Vainement Rome avait jugé ces pays trop pauvres pour leur accorder la béatification de Nicolas de Flue, qui n'en était pas moins leur commun patron. Ils montraient, au reste, une grande révérence envèrs le saint-siége, et même dans les cas où les gens d'église, en outrepassant leur compétence, les contraignaient à défendre l'autorité civile, ils se montraient aussi soigneux de l'honneur du clergé que du leur propre. Un jour cependant le différend faillit s'envenimer.

L'abbé Dominique Passionéi s'était fait connaître à Lucerne par le tendre intérêt qu'il témoignait à la Suisse catholique et par ce qu'il disait de la nécessité de retrancher aux richesses trop considérables du clergé; aussi crut-on trouver en lui un soutien de l'autorité temporelle, quand on le vit, revêtu des fonctions de la nonciature, se présenter, en 1721, chez l'avoyer de la république. Le mécontentement n'en fut que plus grand lorsqu'il ouvrit des instructions pleines de prétentions anciennes et nouvelles, toutes s'attaquant aux lois de l'état. Vainement on lui rappela que « les deux tiers du pays appartenaient aux gens d'église;

que les laïques appauvris, voyant l'héritage de leurs pères passer en la possession des couvents, tandis qu'ils luttaient eux-mêmes contre la faim, jetaient un œil d'envie sur les monastères; que les magistrats, près de partager la ruine du peuple, allaient se voir obligés de s'emparer des biens de mainmorte, afin de maintenir le rang de Lucerne dans la Confédération, » le nonce n'y prit garde et poursuivit ses empiétements. Une querelle de village fit éclater le conflit : une danse, défendue par un curé, et permise par un bailli, en fut l'occasion. Le curé s'appuya sur l'évêque de Constance et sur le nonce; le gouvernement le destitua, le bannit, et donna à la commune l'ordre de le remplacer, suivant son droit de « collation. » Retiré à Altorf, Passionéi menaça Lucerne de l'interdit. Mais sans se départir du respect qu'ils portaient au chef de l'église, Messieurs de Lucerne lui répondirent avec la dignité d'un état souverain : « Notre territoire est petit, mais nos droits sont égaux à ceux des rois. Les libertés que nous défendons sont de celles sur lesquelles la cour papale a déjà souvent tenté de porter la main, mais que nos pères ont su maintenir et que nous-mêmes sommes résolus à transmettre intactes aux générations futures. » Le peuple applaudit à ce langage. Tous les cantons catholiques revendiquèrent les mêmes droits que leur confédéré. Rome, réduite à laisser, cette fois encore, les Suisses « à leurs us et à leurs abus, » se contenta d'affirmer qu'elle le faisait « sans préjudicier à la sacrée immunité ecclésiastique. » (1725-1731.)

X

Maîtres et sujets.

1715 à 1755.

Dans tous les cantons quelques familles puissantes composaient l'état. Dans les grands, on avait cessé de consulter le peuple, et dans les petits, les landsgemeindes s'étaient accoutumées à obéir à des hommes enrichis, formés au commandement dans le service mercenaire. Même Appenzell intérieur avait son Conseil secret, qui soumettait à la peine de mille florins la divulgation de ses délibérations. A Berne, à Fribourg, à Soleure, comme dans le Vallais et les Grisons, on saluait avec respect les titres de chevalier, de marquis et de comte, reçus à l'étranger. Dans les villes de fabriques, les prérogatives industrielles étaient l'objet principal de l'envie. Winterthour s'étant mise à fabriquer acier, toiles, soieries, une ordonnance attribua la fabrication de la soie à la seule ville de Zurich, et défendit au reste du canton soit de travailler la toile et le lin autrement qu'écrus, soit de vendre ces produits à d'autres qu'aux bourgeois du chef-lieu. (1717-1725.) Mais des gouvernements, les plus durs envers leurs sujets étaient ceux des cantons démocratiques.

Glaris avait acheté, en 1517, la seigneurie de Werdenberg, qui comprenait six villages, une petite ville et un château, admirablement situés entre des collines et le Rhin, en face des Alpes du Vorarlberg. Il faisait gouverner ses sujets par un bailli, et leur avait accordé

une lettre de franchise qui leur garantissait certains droits. En 1705, ce document fut demandé, pour examen, et ne fut pas rendu. Toutes réclamations furent inutiles. Les pauvres gens recoururent à la diète : « On nous appelle esclaves, dirent-ils, qu'on peut traiter comme l'on veut, ce que nous n'avons jamais été. » Ils réclamaient leur document. C'en fut assez pour que Glaris fît marcher ses bataillons. Tout s'enfuit dans les pays voisins. Vainement la diète intervint, l'occupation se prolongea jusqu'à ce que les malheureux se virent réduits à désarmer par leur soumission la colère de leurs maîtres. Ils furent condamnés à l'annulation de leurs franchises et à de fortes amendes; s'ils ne furent pas châtiés plus sévèrement, ils le durent à l'intervention de Berne et de Zurich. (1722.)

Les Léventins s'attirèrent un sort semblable en suivant d'imprudents conseils. En possession de belles franchises, ils étaient traités par les Uraniens comme « leurs chers et fidèles compatriotes, » et jouissaient d'un sort qu'enviaient d'autres démocraties helvétiques; ils perdirent ces avantages en se laissant tromper par des préposés accoutumés à s'enrichir aux dépens de leurs veuves et de leurs orphelins. La landsgemeinde d'Uri, renseignée sur ces abus, ayant exigé que, tous les deux ans, ses baillis rendissent compte de leur administration, les magistrats que cette ordonnance avait en vue crurent conquérir la popularité, en persuadant un peuple ignorant et grossier de réclamer pour la Léventine la justice criminelle et le droit de péage. « Ainsi nous ferons, se dirent les paysans, et nous saurons tenir tête au petit

canton d'Uri. » Ils n'ajoutaient pas que, derrière Uri, se trouvaient les Confédérés : dans une cause qui les touchait tous, tous aussi les Confédérés se promirent bon appui. Avec le cor d'Uri marchèrent les premiers Unterwalden et Lucerne. Il ne resta aux insurgés qu'à se soumettre. Tout le peuple de la vallée, rassemblé à Faido, dut jurer, à genoux, obéissance sans réserve. Trois de ses chefs furent décapités sous ses yeux, huit à Altorf. En un jour, les Léventins perdirent, avec leurs franchises, le port d'armes; ils tombèrent au rang de sujets sans volonté, perdus pour la défense de la patrie. Les Confédérés avaient agi dans un parfait accord, toutefois cette bonne intelligence entre eux n'avait pas été le fruit de l'union des peuples, mais de la solidarité des gouvernements. (1755.)

Neuchâtel avait pour prince Frédéric le Grand. Monarchie et république, aussi fier de ses libertés qu'il l'était de son prince, ce petit pays était toujours prêt à défendre les franchises qu'il s'était réservées en se donnant à la maison de Brandebourg. Cependant Frédéric, dans les commencements de son règne, avait quelque peine à comprendre qu'il ne fût pas roi, mais seulement prince à Neuchâtel. Aussi le vit-on prendre en régie les censes, jusqu'alors administrées par des gens du pays, et refuser de reconnaître aux Neuchâtelois le droit de sortir en guerre à leur gré, qu'ils possédaient selon l'accord de 1707. Surgit une question d'église. Petitpierre, pasteur d'une conduite irréprochable, ayant exprimé des doutes sur l'éternité des peines, ses collègues le destituèrent; ses amis recoururent au prince, et Frédéric ne négligea pas de

s'arroger un pouvoir que les bourgeois et le clergé lui contestaient : il sanctionna la destitution de Petitpierre. Vainement les communes invoquèrent l'appui de Berne, juge, d'ancienneté, des différends qui s'élevaient entre le comte et la ville : Berne ordonna la soumission.

Le peuple vit ses franchises en péril. Il se persuada que le dessein de la cour était de faire de Neuchâtel une province, soumise, comme celles du royaume, à l'administration de Berlin; il se souleva. Un avocat, Gaudot, naguère défenseur des droits populaires, ayant échangé ce rôle contre celui de serviteur de la cour de Prusse, et reçu pour récompense les charges d'avocat général et de percepteur des droits féodaux, renverser son carrosse, chasser ses laquais, fut l'affaire d'un moment. Sa maison fut assiégée. On tira sur les grenadiers qui la gardaient, et quand, le combat fini, la porte de la chambre de Gaudot fut enfoncée, on vit l'avocat général étendu sans vie sur le carreau.

Les jours suivants, 600 hommes, envoyés par les cantons alliés de Neuchâtel, entrèrent dans cette ville. Une enquête fut ouverte. Les délégués des cantons, Berne à leur tête, rendirent leur jugement. Quelques étrangers étaient condamnés à mort. Les droits du pays étaient reconnus. Le roi, se prêtant aux conseils d'une politique meilleure, agréa cette sentence. Il nomma gouverneur de Neuchâtel un Bernois, Scipion de Lentulus, d'une rare modération, en même temps qu'admirateur du monarque qu'il avait servi dans les combats. L'entrée du gouverneur dans la principauté

fut une fête de famille, à laquelle s'associa tout le pays. (1758 à 1768.)

Berne et Zurich semblaient devoir être à l'abri de semblables mouvements. Sous des magistrats tels que Gaspard Escher et Conrad Heidegger, Zurich avait vu finances, militaire, travaux publics, législation, instruction nationale, prendre un généreux essor. On ne vantait pas moins la sagesse de Berne et son aptitude au commandement. En possession d'un riche trésor et créancier de grandes monarchies, il traitait d'égal à égal avec les puissances. Des noms toujours les mêmes se montraient à la tête de la nation. Le peuple se rangeait pour voir passer ces hommes d'autre race; et cependant ce fut à Berne que, vers le milieu du siècle, se trama la conspiration qui faillit faire tomber de la main de ces demi-dieux le sceptre du gouvernement.

Au dire des patriciens, il fallait arracher les plumes à la bourgeoisie, pour l'empêcher de voler. Les bourgeois, de leur côté, à qui l'on venait d'interdire, à l'étranger, tout service non capitulé, et qui se voyaient, à l'intérieur, exclus de toutes les charges lucratives, essayèrent une plainte. Vingt-sept d'entre eux rappelèrent le droit des tribus à la représentation et demandèrent le redressement de graves abus. (1744.) On leur répondit en condamnant quelques-uns d'entre eux à cinq ou dix ans d'exil. Bientôt après, une mesure de police interdit de porter, sous les arcades, des charges, grandes ou petites, qui pussent gêner le passage de la seigneurie, et une seconde pourvut à ce que, sur les marchés, il ne pût être acheté aucune

denrée avant l'heure jusqu'à laquelle il appartenait à la seule noblesse d'y faire ses approvisionnements.

L'un des signataires de l'adresse de 1744 était Samuel Henzi. Fils d'un pauvre pasteur, il avait encore réduit sa fortune par l'achat malheureux d'une compagnie au service du duc de Modène. Revenu d'exil, il demanda une place de sous-bibliothécaire. Mathématicien, poëte, versé dans les langues anciennes et modernes, et entré dans sa quarante-huitième année, il se vit préféré un patricien de dix-huit ans. A des griefs politiques s'unirent ainsi des griefs personnels. Sa lecture de préférence était l'histoire des grands conspirateurs; il noua une conspiration. (1749.)

Parmi les conjurés, au nombre de soixante et dix, se trouvaient un lieutenant de la garde soldée, Foueter, d'un caractère indompté, un négociant, Wouarnier, dont l'âme était encore plus ruinée que la fortune, des artistes, des gens de plume, le fils du général d'Erlach et un étudiant en théologie, qui les trahit. Leur plan était de surprendre les membres du Deux-Cents dans leurs lits, de les amener dans l'hôtel de ville et de les contraindre à l'abdication. Ce dessein trahi, ce furent les membres du Conseil souverain qui s'armèrent, gardèrent les portes de la ville et mirent la main sur les conjurés. L'enquête se fit en grande hâte. Sommé de livrer la liste de ses complices, Henzi la tira de dessous son habit et, l'ayant déchirée, en avala les morceaux. Au reste, il ne cacha pas que le but de la conjuration était de faire rendre à la commune la libre élection et l'élaboration des lois. Condamnés à mort, les trois chefs de l'entreprise furent conduits à l'écha-

faud, Wouarnier pâle et tremblant, Foueter brisé par le repentir, Henzi calme, ferme, et confiant dans l'immortalité de l'âme humaine. Leur dessein ne pouvait qu'échouer : qu'eût gagné le pays à ce que des bourgeois citadins prissent la place des seigneurs, hautains sur leurs fauteuils, mais populaires dans les campagnes? On l'a dit : quand la révolte aspire à devenir révolution, elle doit être la révolte, non de l'égoïsme contre l'égoïsme, mais de l'intérêt général contre le privilége.

Ce fut parce que les luttes engagées, vers ce même temps, à Genève, ne furent pas étrangères aux intérêts généraux de l'humanité qu'elles acquirent une importance universelle. Derrière les agitations d'une ville peu considérable se posaient des problèmes qui devaient ouvrir les voies à la liberté moderne et servir à la transformation de la société européenne. Deux Genève se trouvaient en présence, l'une aristocratique, en possession des avenues du pouvoir, cultivée, consciencieuse, qui rendait bonne justice et régissait les finances avec économie, mais dont la raideur blessait le commun des citoyens; l'autre, dépossédée, mais fière de ses souvenirs, de son droit, et prête à le reconquérir. Même réduit à n'être qu'un vain nom, le titre de membres du Conseil général entretenait chez les citoyens une haute idée de leur rôle dans l'état. La multiplication des clubs, où s'aiguisaient leurs esprits, les préparait à agir en commun. Les Conseils ayant, par l'augmentation de la garde soldée, et l'entreprise de travaux étendus de fortification, rendu de nouveaux impôts nécessaires, ils crurent le moment venu de se montrer.

Un patricien, Michéli, seigneur du Crest, avait le premier revendiqué pour les citoyens le droit de voter l'impôt; il en avait été puni par le bannissement et la confiscation de ses biens; aussi, rendus prudents par sa mésaventure, quand, le 4 mars 1734, les bourgeois se mirent en mouvement, fût-ce rangés en quatre régiments et trente-deux compagnies, qu'ils portèrent en pompe leurs représentations aux syndics. Quatre mois ils attendirent une réponse. Soudain se répand le bruit que des canons, placés à Saint-Gervais, ont été tamponnés, de peur que le peuple ne s'en emparât, et que d'autres ont été transportés près de l'hôtel de ville, dont la garde avait été renforcée. A cette nouvelle, les citoyens prennent les armes. Ils se rendent maîtres des portes de la ville. Réunis en Conseil général, ils décident l'achèvement des fortifications et le maintien de la taxe, pour dix ans, mais à la condition qu'à l'avenir aucun impôt ne soit levé sans leur adhésion. Ils vont plus loin et prononcent la peine de l'exil contre les conseillers, auteurs du *tamponnement*. Vainement on leur dit : « Pourquoi juger nos magistrats? pourquoi les bannir, sans les avoir convaincus? » Vainement Berne et Zurich conseillent le rappel des exilés. L'indignation s'accroît avec le temps; trois ans plus tard on prend les armes, le sang coule; la victoire reste à la bourgeoisie. (21 août 1737.)

Le lendemain, magistrats et délégués de la bourgeoisie se rendent à l'hôtel du résident de France. Une trêve prélude à une médiation, que facilitent les dispositions bienveillantes, soit du cardinal de Fleury, ministre du roi Louis XV, soit des délégués de Zurich

et de Berne. Les médiateurs maintiennent les institutions existantes, en cherchant à les équilibrer; ils laissent le Conseil général en possession du vote des lois, le Petit Conseil et le Deux-Cents de leur mode d'élection réciproque et de la délibération législative. Ils confèrent aux citoyens le vote d'impositions nouvelles, mais non celui des budgets annuels. (1738.) C'était créer entre eux et les Conseils un antagonisme sans issue; mais quatre ans de discordes intestines avaient fait éprouver le besoin de paix, et la médiation laissait d'ailleurs Genève plus libre que ne l'était alors aucune autre ville suisse. Aussi le peuple accepta-t-il l'acte de pacification, et les vingt-cinq années qui suivirent furent-elles, en même temps que des plus heureuses qu'ait vécu la république, de celles où les arts, l'industrie et la science y firent le plus de progrès.

XI

Développement intellectuel.

Les guerres des puissances avaient agité la Suisse, sans lui ravir la paix. En possession d'un calme que troublèrent à peine quelques discussions intestines, et mise journellement en contact avec l'étranger par ses relations diplomatiques et militaires, elle reçut, sur un sol fécond, les idées qui lui arrivaient de toutes parts. Un peuple intelligent, énergique, chez lequel les établissements d'instruction publique, quoique rares encore, étaient cependant plus nombreux que nulle part ailleurs, s'emparait de ces idées; et comme des gou-

vernements, qui ne disposaient pas de la force de grands états, étaient obligés plus qu'eux de tenir compte de l'opinion publique, la pensée circulait assez facilement chez les citadins, qui tous avaient de l'instruction, et dans les campagnes, où le dernier paysan avait conservé sur le front quelque chose de la fierté de ses libres ancêtres ; aussi l'esprit moderne se répandit en Suisse plus tôt qu'ailleurs, lorsqu'il se fut manifesté, d'abord, par l'organe des grands écrivains du siècle de Louis XIV, puis par celui des beaux esprits de la philosophie française.

C'était avec la France que les Confédérés soutenaient les rapports les plus étroits ; ce fut de la France aussi que partit l'impulsion qui les sortit d'un long sommeil. Le réveil commença par la Suisse française. Rivalisant avec les presses de la Hollande, celles de Genève, de Lausanne, d'Yverdun multiplièrent les impressions d'ouvrages interdits en France et ceux d'écrivains nationaux. Les gouvernements firent quelque résistance. Attaquée par un de ses sujets dans un livre imprimé à Soleure, Berne se fit livrer l'imprimeur et le condamna à la fustigation, à la marque et à un bannissement perpétuel. Pendant quelque temps ses magistrats se montrèrent les gardiens de l'intérêt des classes régnantes ; mais la philosophie, gagnant de proche en proche, ne tarda pas à envahir les rangs mêmes des membres de la seigneurie, et à renverser, chaque année, quelqu'un des obstacles qui s'opposaient à la dissémination de la pensée, en sorte que les magistrats finirent par ne se montrer sévères qu'envers la critique de leur propre administration.

Vinrent les temps où Voltaire, J.-J. Rousseau, Gibbon attirèrent les regards de l'Europe sur leur cher pays romand; où Rousseau fit de Clarens la scène de la *Nouvelle Héloïse.* Alors Genève s'illustrait des travaux des de Saussure, des Turretini, des Pictet, des Trembley, des Abauzit, des Bonnet, des Burlamaqui, des Delolme, des Tronchin, des Mallet. Les sciences l'emportaient à Genève, les lettres et le droit dans le Pays de Vaud. Tandis que Defélice éditait, à Yverdun, ses *Encyclopédies*, florissaient à Lausanne le médecin Tissot, l'astronome Loys de Cheseaux, l'historien Ruchat. C'est à Lausanne que Court avait fondé le séminaire qui donnait des pasteurs aux protestants persécutés de France, et que son fils, Court de Gébelin, écrivait son *Monde primitif.* Les Bridel ouvraient la voie à une littérature nationale. Des femmes, parmi lesquelles se distinguaient Mmes de Charrière, de Poliez et de Montolieu, publiaient des romans sans nombre. Mme Necker et Benjamin de Constant passèrent à Lausanne leurs premières années et Mme de Staël y mit en scène les drames, œuvre de sa jeunesse.

Le grand Haller se rencontrait dans cette ville avec Voltaire. Relégué par l'aristocratie bernoise, à laquelle il appartenait, dans une retraite, au pied des Alpes vaudoises, il y cultivait des muses sévères, et réformait la poésie allemande en même temps qu'il était la gloire de la science. Ses vers faisaient aimer aux Suisses la patrie et leur apprenaient à la servir. Sa vaste intelligence dominait tous les domaines de la pensée. Mais ses concitoyens le comprenaient peu. Reconnaissant la nécessité d'un enseignement de mathématiques, qui

n'existait pas encore à Berne, et pouvant choisir entre Haller, deux Bernouilli, Castillion, qui venait de donner, à Lausanne, une excellente édition des œuvres de Newton, et d'autres hommes distingués, LL. EE. de Berne nommèrent à cet enseignement un homme sans valeur, qu'il fallut envoyer à Paris apprendre, à l'école de Nollet, à faire quelques expériences de physique, et qui revint dans sa patrie pour être la risée des étudiants. Berne mettait plus de prix à son bel arsenal qu'à de hautes études et voyait avec inquiétude se répandre des idées nouvelles, propagées par des hommes de talent.

A Bâle florissaient les Euler et les Bernouilli, auprès des Werenfels et des Iselin. Ce n'était pas que la magistrature fût favorable à la science. Le sort distribuait les chaires de l'université; il donnait parfois l'enseignement des lettres à un mathématicien, celui des mathématiques à un lettré; mais le dévouement de quelques hommes corrigeait bien des erreurs du sort. Sept Bernouilli se succédèrent, tous mathématiciens et physiciens de premier rang. Alors que Jacques, premier de ce nom, poursuivait la suite ininterrompue de découvertes, des plus belles qu'ait faites la science, il fut, un moment, question de renvoyer tous les étudiants étrangers qu'attiraient ses leçons; aussi l'université, qui possédait des professeurs du premier ordre, touchait-elle à son déclin.

Les Zuricois portaient plus d'estime à la science. Les études savantes se propageaient chez eux dans des familles telles que celles des Hottinger, des Breitinger, des Schoulthess, des Fussli, des Meyer, des Usteri, des

Rahn, des Gessner. Cependant bien des préjugés s'alliaient aux lumières de ces hommes de labeur. Une société des *bienpensants*, dont Scheuchzer était l'âme, discutait des questions comme celle de savoir si les comètes sont les avant-coureurs des punitions divines ou des révolutions du globe, et quels événements avaient rempli les trois heures, chacune de cinquante-cinq ans, du premier jour biblique. Un disciple de Scheuchzer, Jean Gesner, mathématicien, naturaliste et médecin comme lui, eut à lutter ainsi que lui contre bien des difficultés. Point de jardin botanique. Aucun accès à l'hôpital. La dissection d'un cadavre exposait à perdre les droits de l'homme et du citoyen. Haller consolait dans ses vers le bon Gesner, son ami, son compagnon de voyage dans les excursions qui lui ont inspiré le poëme des Alpes. Un jour Gesner, succombant à la fatigue, s'endormit dans une atmosphère glaciale, et Haller, qui le vit avec inquiétude livré à ce dangereux sommeil, se dépouilla de ses vêtements pour l'en couvrir; puis il demeura les yeux attachés sur lui, sans se permettre un mouvement jusqu'à son réveil. Gesner lui témoigna sa reconnaissance en lui confiant toutes ses découvertes en botanique, et lui en faisant le sacrifice, sans vouloir que jamais son nom fût mis à côté de celui de l'écrivain de génie.

Des mains de Gesner le sceptre des sciences naturelles passa dans celles de Samuel Wyttenbach, de Berne. A son tour, Wyttenbach continua l'œuvre de faire connaître la Suisse aux Suisses. C'est à lui que Jean de Muller disait : « J'ai beaucoup voyagé en Suisse, mais vous avez jeté sur tout le pays un coup

d'œil bien plus général que le mien ; vous m'aidez à construire le théâtre sur lequel je vais faire passer devant les yeux du monde et les races seigneuriales et les peuples heureux qui ont habité nos contrées de mémoire d'homme ; vos documents sont plus anciens que les miens. »

La tâche de l'historien était rendue plus difficile encore que celle du naturaliste. Les gouvernements lui prêtaient peu d'appui. Craignant pour leurs priviléges, ils redoutaient tout mouvement. Un jour la ville de Lausanne offrit de faire le traitement d'un professeur d'histoire dans son académie ; Berne n'accorda qu'un enseignement d'histoire ecclésiastique. Ruchat écrivit l'*Histoire de la réformation*, mais il ne lui fut pas permis d'en éditer la seconde partie. Muller, à son tour, fut réduit à publier sous la fausse rubrique *Boston* le tome I[er] de son *Histoire des Confédérés*, cette épopée nationale, qui devait contribuer puissamment à relever la patrie, en apprenant à ses fils à croire et à se glorifier de nouveau en elle.

De libres congrégations fussent venues en aide à l'écrivain ; mais les gouvernements ne redoutaient pas moins les associations que l'investigation du passé. L'esprit des associations est l'âme des républiques ; il concentre les forces, il est l'artisan des grandes choses ; mais la politique des Conseils ne permettait pas ces réunions qui, de nos jours, se sont multipliées en Suisse, d'abord, puis ailleurs. On ne se voyait, on ne se connaissait pas. Arrivait-il que Hirzel visitât Iselin, ou l'ami de Bâle son ami de Zurich, on s'annonçait avec la solennité d'une ambassade. L'idée même ne

venait pas à l'esprit qu'il fût possible aux hommes que la Suisse honorait pour leur science de se donner rendez-vous et d'échanger leurs pensées dans l'abandon de l'entretien. Un jour cependant, jour de hardiesse inouïe, un de ces hommes se figura le bonheur d'une semblable réunion; il en écrivit à ses amis. Vint le moment où neuf d'entre eux, appartenant à des cantons divers, s'étant senti le cœur de tout braver, se promirent de se rencontrer à Schinznach, au saint nom de la patrie et de l'amitié. Ils partirent à pied. Les sentiers furent préférés à la grande route. Enfin l'on arrive, je laisse à penser l'enthousiasme. On n'avait pas vu, comme en ce jour, catholiques et protestants serrer des mains fraternelles. Les Confédérés n'avaient pas eu depuis des siècles de joie pareille à celle que goûtèrent ces amis. L'expédition des Argonautes n'a pas ému la Grèce antique plus que le voyage des neuf patriotes n'a ému la Suisse d'il y a cent ans (1761).

Ils rentrèrent heureux et tremblants à leurs foyers; ils avaient jeté les fondements de cette Société helvétique, le lien de ce que la Confédération possédait, en cet âge, d'hommes les plus distingués; mais qu'allaient prononcer les gouvernements? Berne jugea ses ressortissants avec sévérité; le *Contrat social* venait de paraître et les idées de Rousseau travaillaient les têtes à Genève et dans le Pays de Vaud. Bâle, Lucerne, Zurich même interdirent à leurs sujets toute participation aux actes de la Société helvétique. L'orage menaçait; à son approche, les matelots se roidissent contre le vent. On en agissait en Suisse comme ailleurs en Europe. Si la gêne paraissait plus grande, c'est qu'elle contrastait

plus qu'ailleurs avec d'anciennes libertés. Les Conseils se montraient, du reste, désireux du bonheur de leurs ressortissants; la sage administration de Berne, l'état prospère de son canton étaient loués en tous lieux; il ne refusait au peuple que l'émancipation. Inutile résistance; l'opinion n'en faisait pas moins de continuels progrès; aussi la Société helvétique a survécu aux gouvernements qui voulaient l'étouffer à son berceau, et, devenue l'asile et l'école d'un sage patriotisme, elle a été la mère de ces assemblées qui se sont plus tard multipliées chez les Confédérés.

Zurich avait donné l'impulsion. Ce canton avait fait de son collége Carolin un foyer de fortes études. Vers le même temps, la poésie s'était montrée sur ses rivages. Klopstock avait séjourné sur les bords de la Limmat et, tout en y ravivant l'enthousiasme pour les lettres, il avait senti fermenter en son génie les inspirations de patrie et de liberté qu'il a personnifiées dans son Hermann, le héros de l'indépendance germanique. Wieland vint, à son tour, visiter cette terre aimée des muses, où vivaient Gesner, Breitinger et Bodmer. A la voix des Suisses, les Allemands apprirent à secouer le joug de l'imitation, ou du moins à chercher leurs modèles chez les anciens et chez des peuples de leur race, et l'école nouvelle qu'on a nommée l'école de Leipzig se forma sous l'influence de la critique et des exemples que donnait l'école helvétique.

Déjà l'on voyait, dans la plupart des cantons, sous l'action d'un esprit nouveau, des bibliothèques se fonder et le goût des plaisirs de l'esprit se répandre jusque dans les campagnes. Déjà aussi la Suisse exer-

çait sur l'Europe une influence égale au moins à celle qu'elle en recevait. Aucun pays n'a donné, proportion gardée de son étendue, un nombre aussi grand d'associés étrangers aux académies de Paris, de Londres, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, aucun n'a plus contribué à enrichir les diverses contrées du globe. Combien d'hommes de premier ordre sont sortis de ses montagnes pour répandre au dehors des trésors de savoir et de génie; combien ont porté dans les pays étrangers le flambeau de l'invention, de l'Evangile ou de la science; combien l'on en a vu, vers la fin du XVIIIe siècle, assis dans les conseils des princes, honorés de missions difficiles, ou choisis, les uns pour élever des souverains, les autres pour exercer leur action dans le cercle plus modeste d'une famille!

XII

Progrès de l'industrie.

Les arts profitèrent des découvertes de la science; aussi les progrès de la richesse suivirent-ils de près ceux de l'instruction publique. De nouveau Zurich donna l'exemple. Sa Société des sciences naturelles, née en 1747, enseignait à cultiver le sol d'une main plus intelligente. Un des membres de cette association, Gaspard Hirzel, ayant raconté comment un simple paysan, Jacob Guyer, de Hermatsweil, plus connu sous le nom de Kleinjogg, ou du petit Jacques, avait par sa sage activité triomphé de maints préjugés, son livre se répandit au loin, traduit dans les principales langues

de l'Europe. A Berne, J. Rodolphe Tschiffeli fonda, sous le nom de « Société économique » une association, vouée à l'amélioration de l'économie rurale. Elle fit appel au patriotisme de toutes les classes. Elle introduisit le trèfle, la luzerne, l'esparcette, la pomme de terre, l'irrigation artificielle des prairies, la transformation des jachères. Bientôt Soleure, Fribourg, Schaffhouse, les Grisons eurent, comme Berne, leur société économique, et l'exemple donné trouva des imitateurs en Allemagne et en France.

Les lois prohibitives étaient, en cet âge, le grand moyen que savaient employer les gouvernements pour protéger le pays contre l'envahissement des produits étrangers. Nous avons vu Berne et Zurich les faire servir contre leurs propres campagnes. Bâle permit, en 1749, à un nombre limité de tanneurs de s'établir hors de ses murs, mais à la condition de payer un droit à la tribu des tanneurs citadins. Les cordonniers de Liestal étaient pareillement tributaires de ceux de la ville. C'était un progrès. Appenzell extérieur défendait encore aux étrangers de travailler pour quelqu'un du pays, et aux gens du pays de louer leurs maisons à des étrangers. Lugano et Mendrisio, villes voisines, allaient jusqu'à interdire, à l'égard l'une de l'autre, l'exportation des produits du sol.

Toutefois l'esprit d'industrie se joua de ces obstacles. Il pénétra dans les grands et dans les petits cantons. Les Bernois commencèrent à fabriquer le velours, les soieries, les draps. Les campagnes de l'Emmenthal et de l'Argovie se couvrirent de tisserands. Augustin Réding introduisit à Schwitz, l'abbé Salzmann dans la

haute vallée d'Engelberg, la filature de la soie et du coton. Zurich fournit de marchandises recherchées les foires de Suisse, d'Italie et des pays du nord. La France s'était effrayée d'avoir encouragé les Suisses à venir commercer chez elle, et de s'être privée de soldats en donnant des rivales à ses manufactures les plus intéressantes. Elle essaya de réparer sa faute; elle fit aux cantons une guerre de douanes et de concurrence. Mais à peine se fut-elle affranchie du tribut qu'ils lui payaient pour leurs toiles, que Saint-Gall et Appenzell se l'assujettirent par leurs mousselines, et quand elle frappa les mousselines, ils prirent le chemin de la Hollande, dont les vaisseaux sillonnaient toutes les mers et répandirent leurs marchandises sur tout le globe. Unie aux ports de mer par le Rhin, Bâle surpassait par le commerce toutes les villes suisses.

Sur d'autres points fleurirent d'autres industries. L'horlogerie féconda les montagnes stériles de Neuchâtel. Un jeune homme de la Sagne, J.-J. Richard, avait vu, en 1679, la première montre apportée dans le pays; il l'imita; un siècle plus tard, le Locle et la Chaux de Fonds livraient annuellement 40000 montres à l'exportation. Vers le même temps la bijouterie, l'orfèvrerie et l'horlogerie avaient pénétré dans Genève et s'y développaient par le secours de la science; l'horlogerie seule occupait 6000 ouvriers. A ces sources de richesses, les Genevois ajoutaient les grandes affaires qu'ils faisaient dans les fonds publics. On estimait, en 1780, à dix millions les rentes qu'ils avaient dans les fonds de France.

Comparée aux pays voisins, la Suisse paraissait heu-

reuse et prospère. Les beaux-arts s'y montraient auprès des arts utiles; elle produisait des artistes en grand nombre; il est vrai que, pauvre et économe, elle ne les gardait pas. C'est à Paris qu'Arlaud et Liotard firent fleurir la peinture genevoise; à Londres que le Zuricois Henri Fussli acquit la renommée d'un grand peintre et que firent fortune les Schaffhousois Moser et Schalch. C'est à Rome que s'établit le renom des Vaudois Kaysermann, Mullener, Ducros, et celui d'Angélica Kaufmann, de Coire, l'amie de Gœthe et de Winkelmann. Les Tessinois peuplèrent l'Italie de statues. Les princes se disputaient la personne et recherchaient les ouvrages de Hedlinger, de Schwitz, qu'aucun de ses contemporains n'égalait dans l'exécution des médailles.

Deux Vaudois, Labalye et Perronet furent les architectes, l'un du pont de Westminster, sur la Tamise, l'autre du pont de Neuilly, sur la Seine. La Suisse elle-même se couvrait de belles constructions. Le Tessinois Pizzoni élevait, à Soleure, l'église de Saint-Ours. Berne se donnait son hôtel des ambassadeurs (*Stift*), ceux de la musique, des monnaies, de l'état extérieur, le grenier, la bibliothèque, la maison des orphelins, l'hôpital de l'île, l'hôpital extérieur et l'église du Saint-Esprit, monuments dignes d'un grand état. En plus d'un lieu, de généreux citoyens aidaient par leurs dons à ce déploiement de la richesse publique. David Pury dota Neuchâtel, sa ville natale, de plusieurs millions, fruit du travail de sa vie entière.

Bien des ombres déparaient, il est vrai, ce tableau d'une situation prospère. Les routes, instruments du

commerce et de l'industrie, ne s'amélioraient que lentement. Des droits de péage, de pontenage incommodaient le voyageur et chargeaient le transit. Les mendiants abondaient; vainement les gouvernements leur donnaient la chasse. Depuis le milieu du siècle, le service mercenaire avait diminué; mais ce que le pays avait reconquis de bras, il ne tarda pas à le perdre par l'émigration.

XIII

La religion et les mœurs.

Le Christ avait enseigné les hommes à trouver le bonheur dans le devoir, et la force d'accomplir le devoir dans la foi en un Père juste et miséricordieux. Cette foi s'étant altérée, la réforme avait cherché à la ramener à sa pureté primitive. Mais la réforme s'étant elle-même égarée en se fourvoyant dans les formules d'une aride orthodoxie et se prêtant à devenir la servante du pouvoir, elle avait ouvert les voies à la philosophie, qui chaque jour lui livrait de nouveaux assauts. Deux hommes représentaient la puissance nouvelle sur la rive du Léman, Voltaire, qui faisait consister la liberté dans la jouissance, et Rousseau, qui la faisait reposer sur les droits et la dignité de l'homme. Ce dont le disciple d'Epicure faisait l'objet de son léger badinage était pour la stoïque imagination de son rival celui d'un légitime orgueil. Rousseau ne savait pas, comme le Christ, accorder la grandeur et la faiblesse dans l'homme; il n'en fut que plus en-

traînant lorsque, rejetant les données historiques du christianisme, il montra comment, sans être chrétien, l'on pouvait parler avec enthousiasme des choses divines. Sous l'influence de ces guides de l'opinion, l'église modifia ses enseignements. Ses pasteurs marquèrent d'une main peu sévère les limites de la cité du monde et de la cité de Dieu. Ils allièrent, tant bien que mal, la raison à la foi, la philosophie à la tradition. Tout en maintenant les anciens symboles, ils se réservèrent d'interpréter ces témoins de la foi des aïeux dans l'esprit d'un siècle nouveau.

Avec la pensée, la presse s'émancipait de jour en jour. En 1762 parut l'*Emile* de Rousseau. Ce fut moins un événement littéraire que civilisateur. Plein des souvenirs de Genève, sa patrie, et d'un idéal qu'il poursuivait hors des réalités sociales, Rousseau combattait les erreurs de son siècle en éducation, et son éloquence entraîna les amis de l'humanité dans les voies d'une réforme. La France, l'Allemagne, la Suisse s'inspirèrent d'un enthousiasme pratique. Les écoles étaient rares dans la campagne. Dans la plupart on se contentait d'enseigner à lire, à écrire, à réciter le catéchisme; à peine s'élevait-on aux éléments du calcul; les méthodes s'adressaient moins à l'intelligence qu'à la mémoire; des hommes de bien songèrent à les faire servir au développement de l'âme humaine. En Allemagne, des théoriciens conçurent le projet de régénérer l'humanité par le moyen d'une éducation facile, amusante; la mode tournait à la philanthropie. En Suisse, de sérieux essais furent tentés. Zurich, après avoir réorganisé son collége Carolin, pour l'approprier

à des besoins nouveaux, créa le premier pour les jeunes filles un enseignement supérieur à celui des écoles primaires (1774), et, quatre ans après, il adopta un plan d'instruction pour les écoles de campagne. C'est en ces circonstances que Lavater, le célèbre physionomiste, composa ses chants nationaux, et que Pestalozzi écrivit son roman populaire, *Léonard et Gertrude.* Le livre parut en 1781, et dès lors Pestalozzi consacra sa vie au soin d'éveiller dans les classes indigentes la conscience de la noblesse de l'âme humaine.

Lucerne n'avait qu'un petit nombre d'écoles. Même celles de la ville offraient peu de ressources. Il continuait à défendre contre Rome son droit souverain, mais moins encore que les cantons protestants il savait tolérer des divergences de foi. En 1747, son tribunal cantonal condamna Jacob Schmidlin à la strangulation, sa maison aux flammes, sa femme, six enfants et soixante et onze personnes à l'exil; le crime de Schmidlin était de lire la Bible, de l'expliquer à d'autres et de la prendre pour base de sa religion.

Ce n'était pas que Lucerne n'eût des magistrats éclairés. Urs Balthazar, l'un d'eux, fut le premier président de la Société de Schinznach, à laquelle il exprimait l'espoir qu'un jour se ranimeraient les os épars et desséchés de la Confédération. Félix, son fils, employa sa vie à la réalisation de cette pensée. Son livre *Des Libertés helvétiques (De Helvetiorum juribus circa sacra)* mit sous les yeux de magistrats, trop souvent partagés entre l'indépendance nationale et l'obéissance au souverain pontife, les procédés d'une politique sans cesse occupée à envenimer des plaies que le temps

même était impuissant à cicatriser. Mais ces magistrats étaient livrés à la discorde.

Deux familles, celles des Meyer et des Schoumacher, se portaient une mortelle haine. Elles s'accusaient mutuellement d'administration infidèle des deniers publics, et, tour à tour, celle qui l'emportait se montrait sans pitié pour les vaincus. Valentin Meyer fit condamner à mort Placide Schoumacher, un fils unique, quoiqu'on n'eût pu le convaincre d'aucun acte criminel. Ses adversaires ne songèrent qu'à la vengeance. Meyer étant haï des gens d'église, ce fut le côté par lequel ils l'attaquèrent. Ils prirent prétexte de deux opuscules, parus à Zurich, et dont l'un demandait la suppression des couvents, l'autre leur réforme, pour accuser Meyer d'en être l'auteur. Il ne l'était pas, mais le soupçon leur suffit; l'église fut proclamée en danger. En un jour de marché un long cortége défila, trompettes en tête, entre deux haies de soldats; il s'arrêta sur la place où déjà brillaient les flammes d'un bûcher, et quand les deux opuscules eurent été jetés dans les flammes, mille cris de joie montèrent au ciel. Cet acte accompli, il ne restait qu'à frapper la victime, quand un ami de Meyer réussit à persuader au Conseil qu'en alimentant des dissensions toujours renaissantes, ils travaillaient à la ruine de ce gouvernement aristocratique, péniblement élevé par la main de leurs pères. Il supplia les partis de se rapprocher pour proclamer un édit de *pacification*. Le mot prit faveur, et Meyer se sacrifia au repos de ses concitoyens par un exil volontaire. (1749-1770.)

Ces choses se passaient alors que les gouvernements

européens ordonnaient, l'un après l'autre, l'expulsion des jésuites, et que le pape Clément XIV prononçait leur suppression. (1758-1773.) La Suisse catholique suivit, mais sans colère, l'exemple donné. Lucerne sécularisa l'ordre et conserva les jésuites. (1774.) Ils ne sortirent de leurs colléges que pour changer d'habit, et y rentrer comme professeurs. Fribourg ne fit pas autrement. En Vallais, où l'évêque essaya de retenir les pères, qui desservaient les colléges de Brigue et de Sion, le résident de France le contraignit à les abandonner à leur malheureux sort. Schwitz n'avait pas admis les jésuites; Augustin Réding choisit le moment où partout on les renvoyait, pour proposer à ses compatriotes leur admission. Il offrit église, collége, maison, prairies et 80000 florins. Mais un capucin, s'adressant au peuple, lui montra comment, partout où les jésuites s'établissaient, fermes, alpages, maisons de plaisance, hypothèques ne tardaient pas à tomber en leurs mains. « Ils ouvrent, dit-il, un abîme de mainmorte, où vont s'engloutir les richesses du pays. Sans doute, ils ne mendient pas du pain, du fil, des chandelles; mais ils acceptent créances, biens-fonds, vaisselle d'argent, chaînes d'or, et si quelque chose leur manque encore, vive la bourse de l'état! » Réding ayant répondu à ces raisons en promettant un écu à tout Schwitzois qui lèverait la main en sa faveur : « Je n'ai pas vu dans l'Evangile, lui répondit son interlocuteur, que Jésus-Christ ait acheté les apôtres à prix d'argent. » Le peuple rejeta la proposition, et défendit, sous des peines sévères, de la renouveler jamais. (1758.)

XIV

Alliance avec la France.

1777.

La France continuait d'être l'alliée de la seule Suisse catholique; mais des mercenaires de tous les cantons n'en servaient pas moins sous ses drapeaux. Elle récompensait le dévouement de leurs officiers par des titres, des décorations et des pensions. Il y eut un prince dans la famille des Diesbach. Un comte, Joseph de Hallwyl, maréchal de camp des armées du roi, fut rémunéré de ses services par une pension de retraite de vingt mille livres. La fortune acquise par quelques hommes leur permettait d'élever, en Suisse et chez les Grisons, de riches demeures. Dans tous les cantons, les sommes répandues par la politique française entretenaient l'agitation. Les ligues grises étaient déchirées par la lutte des partis autrichien et français. Les Salis, les Sprecher, les Planta s'y faisaient une guerre continuelle. Le pays, qui se disait libre, était le jouet de quelques hommes puissants. L'un de ces seigneurs, le baron de Travers, lieutenant général au service de France, navré de s'être vu remplacé dans la faveur de la cour par Ulysse de Salis-Marschlins, s'était retiré dans son château d'Ortenstein et s'y conduisait en homme accoutumé au commandement. Il souleva le peuple contre lui; réduit à s'enfuir, il ne revit pas ses foyers. (1766.)

Des troubles pareils travaillèrent pendant plusieurs

années le canton de Schwitz. La cour de France ayant, en 1761, cru pouvoir modifier la teneur des capitulations, les cantons, l'un après l'autre, se soumirent à ce changement; Schwitz seul persévéra à le rejeter. Une ordonnance du roi n'en déclara pas moins le nouveau règlement accepté par tous les Confédérés. Une femme, épouse de Nazar de Réding, officier supérieur au service de France, continua de faire à Schwitz des enrôlements. Mais la landsgemeinde s'en émut. Considérant qu'un peuple souverain ne met pas ses troupes, sans réserve, à la disposition d'un souverain étranger, elle défendit tout départ de recrues, fit amener par le valet de justice la dame de Réding à la barre, et la condamna à payer un écu à chacun de ses six mille juges. (1763.)

Cependant cette sentence n'avait pas eu l'assentiment universel. Ceux qu'enrichissait le service mercenaire ne savaient voir dans l'alliance qu'une source de prospérité publique. Ils se donnèrent un chef dans la personne de Pfeil, aubergiste du *Paon*, et dès lors il y eut à Schwitz, comme ailleurs, des *durs* et des *doux*. Des clameurs, les partis passèrent aux coups. Les perruques volèrent, les sabres furent dégaînés, le sang coula. A la nouvelle que le duc de Choiseul, colonel général des Suisses, avait licencié les troupes de Schwitz au service du roi, la landsgemeinde rompit, de son côté, tout rapport avec la France. Longtemps les violents l'emportèrent. Plusieurs des hommes les plus considérables du pays furent, comme traîtres à la patrie, dépouillés de leurs charges, condamnés à de fortes amendes et déclarés indignes de remplir jamais

un office dans le canton. (1765.) Tout blâme de ces actes fut jugé un crime. Il en fut ainsi jusqu'à ce que l'excès même de la passion ramena le calme dans les esprits. Les magistrats que le peuple avait punis dans leur honneur furent alors, les uns après les autres, réhabilités. Pfeil, que ses intrigues avaient rendu méprisable, resta seul condamné à un perpétuel exil. L'orage passé, la landsgemeinde s'avoua qu'elle avait erré, en s'arrogeant des fonctions qui étaient celles de ses tribunaux divers, et elle les rétablit dans leurs attributions spéciales.

Ces choses se passaient en Suisse alors que Frédéric le Grand soutenait contre l'Europe presque entière la lutte héroïque connue sous le nom de guerre de sept ans. (1756-1763.) Les Confédérés, combattant sous tous les drapeaux, prirent à cette guerre une grande part. On sait qu'à Rossbach, tandis que l'armée française, mal commandée, cédait à la panique, les Suisses demeurèrent seuls, comme à Ivry, sur le champ de bataille, et que, admirant leur courage, les soldats de Frédéric suspendirent leur attaque jusqu'au moment où les braves, ayant reçu l'ordre de la retraite, l'exécutèrent en bon ordre, couvrant la fuite des vaincus. L'art de la guerre fit, dans le cours de cette lutte, de remarquables progrès, mais auxquels la Suisse ne participa guère. Tout y était cantonal. Les officiers qui siégeaient dans les Conseils de guerre des cantons, habitués à la pratique des armées dans lesquelles ils avaient servi, refusaient d'accepter des changements que ces armées n'avaient pas subis. La réduction des quatre rangs de l'infanterie à trois, la modification de

l'arme de l'artillerie et quelque simplification dans la manœuvre furent à peu près les seuls progrès qui pénétrèrent dans les cantons. Berne seul sut faire servir le retour dans leur patrie d'officiers formés à l'école de Frédéric, pour réaliser dans ses milices de sérieuses améliorations.

Dix ans après le rétablissement de la paix, mourut le roi Louis XV. (1774.) L'avénement de Louis XVI, qui lui succéda, marqua une ère nouvelle dans les rapports de la France avec les cantons. Durant près d'un demi-siècle, la cour n'avait songé qu'à maintenir la Confédération divisée et affaiblie. Même lorsque ses envoyés paraissaient travailler à réunir de nouveau tout le corps helvétique en une seule alliance, ils le faisaient de manière à ne pas réussir. Il en fut différemment lorsque monta sur le trône un prince que son caractère portait à préférer l'union des Suisses à leur désaccord, et une seule alliance à des traités séparés. Mais comment rapprocher catholiques et protestants qui, depuis cent treize ans, tenaient diète chacun de leur côté, abroger les traités de 1715 et triompher de l'opposition de puissances rivales? Y réussir n'eût pas été facile si ces puissances n'avaient elles-mêmes secondé par leur imprudence la politique française. Déjà depuis quelque temps l'attitude de l'Autriche inquiétait les Confédérés, quand le premier partage de la Pologne remplit les états faibles de l'Europe de la crainte d'être livrés à la merci des forts. C'en fut assez pour réveiller d'anciennes haines et pour prêter force aux propositions de la France.

L'alliance fut donc conclue. (1777.) Elle était défen-

sive et devait durer cinquante ans. Le roi s'engageait à défendre les états helvétiques, à ses frais, contre toute agression. Les Suisses autorisaient leur allié à lever, au besoin, 6000 hommes, en sus des capitulations. Ni paix, ni trêve ne devaient se faire qu'en commun. Des cantons, les uns continuèrent de recevoir les sommes que leur assuraient les anciens traités, tandis que d'autres les refusèrent. Nulle mention des priviléges commerciaux des Suisses en France; le roi déclarait ne pouvoir plus longtemps permettre que des Français eussent, chez eux, à regretter de n'être pas nés étrangers. Les Confédérés assuraient leur neutralité, base de leur politique. En ne réservant aucune puissance, ils avouaient reconnaître la France pour leur principal appui. L'alliance embrassait les treize cantons et leurs alliés. Mulhouse y était comprise. Seuls Genève, Neuchâtel et l'évêque de Bâle en étaient exclus; la France fit avec l'évêque un traité séparé. (1780.)

XV

Genève.

1762 à 1798.

Genève avait vécu vingt ans en paix, lorsque parurent l'*Emile* et le *Contrat social* de J.-J. Rousseau. De ces deux publications, l'une éveilla la libre pensée, et l'autre, qui faisait reposer la société sur la souveraineté du peuple, ouvrit les voies au gouvernement de la démocratie. Les citoyens s'en éprirent. Le magistrat condamna les deux livres à être lacérés par la

main du bourreau (1762) ; mais il ne put le faire sans mettre de nouveau l'aristocratie et le peuple en présence. Une guerre de plume s'engagea. L'auteur de la condamnation de l'*Emile*, le procureur général Tronchin, défendit la légitimité de la sentence dans ses *Lettres de la campagne*, auxquelles Rousseau répondit par ses *Lettres de la montagne*, écrites en caractères de feu. Les citoyens demandèrent que la cause fût portée devant le Conseil général, et, ne l'ayant pas obtenu, l'heure venue de l'élection des syndics, ils refusèrent d'élire les candidats que leur présentait le gouvernement. Les Conseils, dans leur impuissance, recoururent à la médiation de Berne, de Zurich et de la France. (1766.)

Un projet de médiation fut soumis au Conseil général. L'assemblée, tenue dans le tourbillon des discordes civiles, fut néanmoins grave et décente ; 1095 voix contre 515 rejetèrent le projet d'arrangement. La cour de Versailles mit Genève en état de blocus, sans réussir à faire fléchir la fermeté des citoyens. Leur attitude émut l'opinion de l'Europe. En ces circonstances, quelques membres de l'aristocratie, qui inclinaient vers les idées populaires, se rapprochèrent des Représentants, et convinrent avec eux des termes d'un édit qui concédait au Conseil général la nomination de la moitié des membres du Deux-Cents. (1768.)

Il sembla que Genève fût pacifiée ; mais au-dessous de la classe des bourgeois était celle, bien plus nombreuse, des natifs et des habitants, descendus d'étrangers et demeurés exclus des priviléges du citoyen. L'édit de 1768 ayant trompé leur espérance de faire

partie du corps électoral, ils s'agitent et cherchent à se fortifier. Voltaire, qui ne dédaignait pas de s'ingérer dans ce qu'il nommait une tempête dans un verre d'eau, les encourage et les trahit tour à tour. Choiseul, ministre de Louis XV, essaie de tirer parti de leur mécontentement pour créer, à Versoix, sur terre française, un port et une ville, rivale de Genève. Mais tandis qu'il y travaillait activement, les natifs trouvèrent dans la personne d'Isaac Cornuaud un chef habile, actif, remuant, qui groupa leurs forces éparses et les constitua en un parti redoutable. A sa voix, ils entrent brusquement en scène et, dans la nuit du 5 au 6 février 1781, se répandent dans la ville, l'épée au côté. Aussitôt les Représentants se lèvent; se faisant en quelque manière les complices des insurgés, ils s'interposent entre eux et les Conseils. Ils réussissent à faire agréer par les natifs un édit qui leur accordait, tout d'abord, les droits civils et commerciaux des citoyens, puis l'admission successive à leurs droits politiques. (10 février.) Il ne restait qu'à obtenir du sénat la mise à exécution de l'édit; mais le sénat s'y refusa, comptant sur des appuis étrangers. Les natifs reprennent alors les armes et, sans autre impulsion que celle de la colère, ils se portent vers l'hôtel de ville, renversent le gouvernement, et le remplacent par une Commission de sûreté, revêtue d'une autorité dictatoriale. (9 avril 1782.)

Genève venait de parcourir toutes les phases qu'ont traversées Athènes, Rome, Florence, dans le cours de leurs révolutions, et qu'allait bientôt traverser la révolution française. Cependant l'Europe suivait ces

mouvements d'un œil attentif. Le premier, le roi de France déclara sa ferme intention de rétablir l'ordre dans la turbulente république; Berne, inquiète de l'influence exercée sur le Pays de Vaud par les agitations de la cité voisine, s'unit à ce dessein, et le roi de Sardaigne offrit sa coopération. Genève se vit enveloppée par 6000 Français, sous le marquis de Jaucourt, 3000 Bernois, sous le général de Lentulus, et 2500 Piémontais, commandés par le comte De la Marmora. La tranchée fut ouverte. Des Genevois, les uns ne parlaient que de s'ensevelir, comme Sagonte, sous les débris fumants de la cité; de plus circonspects, les chefs du parti populaire, entre autres, conseillèrent la soumission, et s'enfuirent. La ville fut occupée, le peuple désarmé. Les choses furent remises en l'état où elles étaient avant le dernier édit. (Juillet 1782.)

L'occupation étrangère dura deux ans. Genève resta morne, attristée. Ses cercles, ses presses, qui étaient pour elle ce qu'étaient, pour de grands états, leurs flottes et leurs armées, étaient tombés dans l'impuissance. Quand, dans le cours des guerres de la révolution, une armée française, sous Montesquiou, se répandit en Savoie et s'approcha de ses murs, Berne et Zurich lui envoyèrent des auxiliaires; mais les Français ne consentirent à s'éloigner qu'à la condition du départ des Suisses. (Nov. 1792.) Genève élargit la base de ses institutions; elle fit entrer les natifs dans la cité politique; elle n'en fut pas moins entraînée dans le courant de la révolution française. Elle eut, comme les villes de France, sa terreur, son tribunal de sang; elle eut ses Montagnards, alliés des Jaco-

bins de Paris. On ne sait jusqu'où leurs fureurs se seraient portées, si la chute de Robespierre n'y avait mis un terme. Mais à peine Genève se relevait-elle, qu'elle se vit pressée par le Directoire de se réunir à la république française. Toute résistance fut inutile; les baïonnettes opérèrent une prise de possession que tous les partis s'accordaient pour repousser. (15 avril 1798.)

XVI

Préludes d'une révolution.

1790 à 1797.

Tout courait à un renouvellement d'existence. Les Etats-Unis d'Amérique venaient d'apprendre à l'Europe comment naissent les républiques. « Il ne s'agit plus, disait Mirabeau, de ce qui a été, mais de ce qui doit être. » En Suisse comme ailleurs, les mots de liberté et d'égalité étaient prononcés d'une voix toujours plus haute.

Déjà dans le cours de l'an 1781, une tentative avait été faite à Fribourg de renverser un gouvernement, devenu la propriété de quelques familles, qui en excluaient la noblesse, opprimaient le commerce et ne songeaient qu'à s'assurer les principaux avantages du service étranger. A la tête d'une armée de mécontents, Pierre Chenaux était descendu de la Gruyère, portant à la seigneurie les humbles représentations du peuple. Fribourg avait recouru à Berne. Quelques mille Bernois s'étant avancés avaient enveloppé les Gruyériens

et les avaient dissipés sans peine. Les chefs du mouvement avaient été condamnés aux galères, à des amendes, au bannissement. Chenaux avait été assassiné par un faux ami; mais depuis sa mort, des flots de pèlerins, voyant en lui un martyr, allaient déposer leurs prières et leurs larmes sur la terre qui avait recouvert ses restes.

Bientôt se trouvèrent réunis à Paris des Suisses nombreux, proscrits la plupart, et n'ayant qu'un vœu, celui de la régénération de leur patrie. C'étaient les Genevois Duroveray, Clavière, Dumont, Reybaz, conseillers de Mirabeau; les Fribourgeois Rey, Castellaz, Guisolan; les Vaudois Perdonnet, Boisnod, d'une antique loyauté, et deux frères Reynier, dont l'un était savant économiste, et l'autre devint, plus tard, général dans l'armée française. Plusieurs d'entre enx se réunirent pour fonder à Paris un club helvétique, travailler en France les régiments suisses, et jeter dans leur patrie les semences d'une révolution. Celle qui devait renouveler le monde moderne avait, en 1789, pris possession de la France. Elle avait proclamé la liberté des opinions politiques et religieuses, marqué la séparation des pouvoirs, affranchi le sol et les relations sociales d'antiques servitudes. Mais immodérée dans son élan, et plus préoccupée des droits que des devoirs de l'homme, elle précipita son cours, renversa le trône des Bourbons, et, pour échapper à la guerre civile, se jeta dans des guerres de conquête. (1792.)

Partout elle répandit des appels à l'insurrection et la promesse d'un puissant secours. En Suisse, le Bas-Vallais répondit le premier à sa voix; il tenta un sou-

lèvement, qui fut bientôt réprimé. (1790.) Le Pays de Vaud rappela les franchises qu'il s'était réservées, en passant de la domination de Savoie sous celle de Berne. Il saluait tous les progrès de la révolution française. Lausanne, Vevey, Rolle surtout, célébrèrent le jour anniversaire de la prise de la Bastille par de brillantes fêtes. (1791.) Des toasts furent portés à l'union des Suisses allemands et romands ; les plus enthousiastes le furent à l'assemblée nationale de France. Berne seule fut oubliée. On avait devancé les temps. Six mille Bernois descendirent les pentes du Jorat, traînant soixante pièces d'artillerie, et faisant rouler le feu de nombreuses décharges. Les magistrats de la province, convoqués à Lausanne, furent appelés à prêter un serment de fidélité. Il y eut des peines prononcées. Plusieurs de ceux qu'elles frappaient avaient fui en France. L'un d'eux, Amédée la Harpe, devint l'un des meilleurs généraux de l'armée républicaine, et trouva une mort glorieuse à la tête d'une division de l'armée d'Italie.

Les sujets de l'évêché de Bâle ne furent pas plus heureux que les Vallaisans et les Vaudois dans leur tentative d'affranchissement. L'évêque appela les Autrichiens à son secours (1791), le peuple les Français. L'essai qu'il fit de se constituer en république rauracienne, n'aboutit qu'à une création éphémère, à laquelle l'incorporation du pays à la France ne tarda pas à mettre fin. (1793.)

Chaque jour la Suisse se trouvait dans une situation plus périlleuse. Elle avait, à la fois, à entendre les puissances liguées contre la révolution qui la sollicitaient d'entrer dans leur alliance; à maintenir sa neu-

tralité ; à recevoir hospitalièrement la multitude des émigrés de France, et à répondre au gouvernement français, qui lui demandait leur expulsion. En France, les régiments capitulés étaient travaillés en sens contraires. Déjà des gardes nationaux marseillais, irrités de l'inutilité de leurs efforts pour gagner à la révolution le régiment d'Ernst, en garnison à Aix, avaient enveloppé ce corps, l'avaient désarmé, et Berne, qui avait rappelé cette troupe, avait eu peine à obtenir pour elle la restitution de ses armes et un retour honorable. Mais ce fait n'était que le prélude d'un plus grave événement. Les Marseillais s'étant rendus à Paris, y provoquèrent une insurrection des faubourgs contre la garde suisse de Louis XVI. Le 10 août 1792, le château des Tuileries fut attaqué. Neuf cents Suisses le défendirent héroïquement. Ils ne déposèrent enfin les armes que sur l'ordre du roi. Le massacre acheva ce qu'avait commencé l'artillerie. 760 officiers et soldats étaient tombés dans le combat ou périrent sous les coups des assassins.

A la nouvelle du massacre des Tuileries, un cri de douleur et de vengeance se fit entendre dans toute la Suisse. Une diète s'assembla à Arau. (3 septembre.) Elle ordonna le rappel des régiments que, de son côté, l'Assemblée nationale venait de licencier. Berne proposa de renvoyer la légation française et d'appeler le peuple entier sous les armes ; mais les habitudes contractées dans le service étranger avaient rendu les Confédérés incapables de prendre une vigoureuse résolution. La retraite des Allemands derrière le Rhin, l'audace croissante des Français et le langage bienveillant de leur

gouvernement achevèrent de désarmer les cantons. Des troupes françaises s'étant approchées de Genève, Berne et Zurich n'y firent entrer leurs milices que pour les retirer dès que le nouveau pouvoir qui gouvernait la France, la Convention, eut pris l'engagement de respecter cette ville, si les Suisses l'évacuaient. Déjà il existait à Paris un parti qui voulait l'envahissement de la Suisse; des complaisances l'apaisèrent; et quand, en 1797, un armistice fut signé entre la France et la maison d'Autriche, les gouvernements des cantons s'abandonnèrent à une trompeuse sécurité.

Cependant les victoires de la révolution continuaient d'entretenir dans le peuple des pensées d'affranchissement. Elles réveillèrent dans les communes riveraines du lac de Zurich le souvenir des franchises qu'elles avaient reçues en 1489, après la chute de Waldmann. Un potier poëte, Neeracher de Stæfa, se chargea de demander la restitution d'anciens droits et les bienfaits d'une constitution qui embrassât le peuple entier. (1794.) Le gouvernement lui répondit en bannissant quelques hommes et faisant peser sur d'autres des peines diverses. Mais cette sentence n'ayant pas persuadé les gens de Stæfa qu'il n'existât pas des documents attestant leur droit, ils finirent par les découvrir à Kussnacht et par en recevoir copie. Cette pièce en main, ils demandèrent respectueusement à leurs seigneurs de les éclairer sur la valeur qu'elle pouvait avoir conservée. Pour toute réponse, le gouvernement retira sa protection à la commune de Stæfa, lui coupa toute communication avec le reste du canton, et la fit occuper par 1700 hommes. (Juillet 1795.) Suivirent

les condamnations. L'intercession de Lavater empêcha seule qu'il n'y en eût à mort. Par grâce singulière, le souverain se contenta de faire balancer le glaive du bourreau sur la tête de Bodmer, noble citoyen, jugé des accusés le plus coupable, et qui néanmoins ne pouvait comprendre qu'il eût failli, tant lui avait été étrangère la pensée d'un soulèvement contre l'état. La peine de mort fut commuée en une prison perpétuelle. Cent soixante autres accusés subirent des peines diverses, la prison, la confiscation, les amendes, les verges, le carcan. Les frais furent mis à la charge de la commune. Les députés des cantons, réunis en syndicat à Frauenfeld, exprimèrent unanimement leur joie de l'heureuse issue de l'affaire de Stæfa.

Bien différemment pensait Béda, prince abbé de Saint-Gall, à qui ses sujets demandèrent une amélioration de leur sort. (1795.) Il les écouta, et se rendit à leurs vœux. Mais sa douceur irrita ses conventuels. Ils lui donnèrent pour successeur un moine vif, entreprenant, Pancrace Vorster, qui, par une conduite hautaine, souleva les populations, et finit par se voir réduit à fuir en Autriche, où il requit la protection de l'empire contre des sujets turbulents. De leur côté, les cantons, protecteurs du pays, accordèrent aux ressortissants de l'abbaye une constitution semblable à celle du Toggenbourg et qui laissa le monastère dépouillé de la plupart de ses droits.

Au sud, le Vallais refusa le passage demandé pour une armée française destinée à envahir le Milanais. Le général Bonaparte n'en chassa pas moins les Autrichiens d'Italie. (1796-1797.) Après sa victoire, les Val-

telins invoquèrent sa protection. Se posant en médiateur, le jeune général invita les Ligues grises à leur accorder l'égalité de droits, et les Ligues n'ayant pu se résoudre à ce sacrifice, il n'hésita pas à permettre aux trois provinces, sujettes des Grisons, de se réunir à la république cisalpine, sa récente création. « Un peuple, dit-il, ne peut être le sujet d'un autre peuple, sans qu'il y ait violation du droit naturel. » La paix de Campo Formio sanctionna le fait accompli, et dès lors les Rétiens ont vainement cherché à réparer la faute qu'ils venaient de commettre.

Il s'en fallut peu que les bailliages italiens, sujets des cantons, ne suivissent l'exemple de la Valteline. L'instruction publique y était nulle, la justice vénale; le pays était infesté de mendiants et de bandits; déjà Bonaparte prenait parti pour ces populations malheureuses, quand une ambassade fédérale réussit à l'apaiser. Son dessein était de transformer la Confédération, mais le moment de l'exécuter n'était pas venu. Il se rendit, en traversant la Suisse, au congrès de Rastadt, accueillant à son passage les témoignages de l'enthousiasme des Vaudois et se refusant aux honneurs que Berne voulut lui rendre. Les nuages s'accumulaient sous le ciel de la Confédération. En ces graves circonstances, une diète s'assembla à Arau (27 déc. 1797), pour convenir de mesures communes. En l'absence d'une commune organisation militaire, elle se borna à recommander aux cantons la défense de la patrie et renouvela l'antique serment à l'alliance fédérale. Mais il était trop tard ; les députés ne réussirent par cette solennité qu'à couvrir de fleurs une plaie inguérissable. C'en était fait de la vieille Confédération.

XVII

La révolution.

1797, 1798.

Bonaparte n'avait pas compris la Suisse dans le traité de Campo Formio. Le Directoire jugeait cette citadelle, placée au centre des républiques batave, cisalpine et ligurienne, dont la France venait de s'entourer, nécessaire à l'attaque et à la défense dans les luttes nouvelles qu'il prévoyait; et comme il ne pouvait ni payer, ni licencier ses armées, il se vit entraîné par le cours des choses à l'invasion de l'Helvétie et à l'expédition d'Egypte. Des Suisses en grand nombre lui demandaient la régénération de leur patrie. Deux d'entre eux, le grand tribun Ochs, de Bâle, et Frédéric-César Laharpe travaillaient avec ardeur à lui en ouvrir les chemins. Auteur d'une *Histoire de Bâle* et disciple des philosophes français du dix-huitième siècle, Ochs était d'un caractère souple, mais faible, et peu capable de résister aux séductions de la vanité; il se donna corps et âme au Directoire, qui le chargea de préparer, sur le modèle de la république française, la constitution d'une république helvétique, une et indivisible. D'une trempe bien différente, Laharpe n'avait eu, dès sa jeunesse, qu'une pensée, celle de l'affranchissement de sa terre natale. Même du fond du palais impérial de Saint-Pétersbourg, où Catherine de Russie l'avait appelé à faire l'éducation des jeunes princes Alexandre et Constantin, il n'avait cessé de demander la convocation des états de Vaud; et Berne lui ayant,

à son retour, interdit de revoir son foyer, c'était à Paris qu'il poursuivait avec passion la lutte engagée. Sa confiance en la justice de sa cause le rendait parfois peu difficile sur le choix des moyens; mais chez lui la vigueur et la persévérance s'alliaient à la générosité d'une nature étrangère à tout calcul personnel. Vint le moment où la France, qui avait besoin pour ses projets d'hommes, d'argent et de positions militaires, crut devoir se souvenir de la garantie qu'elle avait, en 1564, donnée aux franchises du pays de Vaud. Elle choisit alors pour son ministre en Suisse Mengaud, agent pareil à ceux dont la nature se sert pour opérer par tous moyens la décomposition d'un mourant. Bientôt après, une division de l'armée d'Italie, sous Ménard, prit position dans le Pays de Gex.

Ces approches suffirent pour ébranler les gouvernements de tous les cantons où la population était divisée par des inégalités politiques. Celui de Bâle se résigna le premier à reconnaître, entre les familles régnantes et les sujets, l'égalité de droit. (20 janvier 1798.) Zurich, Schaffhouse, Appenzell extérieur, suivirent son exemple. La Thurgovie, le Rheinthal, le Bas-Vallais s'insurgèrent. Schwitz n'admit pas sans peine les habitants de la Marche au partage de ses droits. La révolution la plus facile fut celle du Pays de Vaud. Ce n'est pas que Berne se fût résignée à répondre aux vœux de ses sujets. Deux hommes de cœur, Steiguer et Frisching, présidaient ses Conseils. L'un et l'autre étaient dévoués à la vieille Berne et à ses institutions; l'un et l'autre voulaient des réformes, mais Steiguer les voulait après une guerre, que Fri-

sching croyait pouvoir éviter par des concessions. Ce désaccord et des concessions tardives n'eurent pour effet que de paralyser la résistance et n'aboutirent qu'à des demi-mesures. On laissa aux Vaudois le soin de leur propre défense et leur donna pour chef un disciple de la philosophie française, le colonel de Weiss, dont l'activité ne se déploya qu'en inutiles proclamations. Sous les yeux du général bernois, le peuple se leva, les états de Vaud furent convoqués et, le 24 janvier 1798, une assemblée nationale proclama l'indépendance d'une république lémanique.

Le lendemain, Ménard envoya un aide de camp sommer de Weiss d'évacuer le Pays de Vaud. Sur le chemin deux hussards, de l'escorte de cet officier, furent, à leur passage à Thierrens, tués de coups de feu. S'il faut en croire un fils du pays, Jomini, l'illustre auteur de l'*Histoire des guerres de la révolution,* l'attentat ne fut pas sans raison attribué à Mengaud ; il offrait à Ménard le prétexte qu'il cherchait d'entrer en Suisse. Les Vaudois accueillirent les Français comme des libérateurs. Toutefois les baillis bernois, qui s'étaient retirés, avaient été partout traités avec égards. Plusieurs laissaient des regrets. Quelques vallées, dans les Alpes et dans le Jura, essayèrent d'opposer à la révolution une inutile résistance. Une légion de fidèles, levée par Ferdinand de Rovéréa, se rangea sous le drapeau de Berne.

Le général Brune, diplomate autant que soldat, vint prendre le commandement de l'armée française. Comme elle était encore peu considérable, ce fut à la négociation qu'il eut d'abord recours. Une trêve, par

laquelle il sut endormir la vigilance de Berne, lui permit de recevoir des renforts et d'attendre qu'une armée nouvelle, qui s'avançait du nord, sous Schauenbourg, se fût approchée du cours de l'Aar. Durant quelque temps, une vigoureuse offensive eût pu rejeter Brune vers le Léman, Schauenbourg vers le Rhin; mais ayant laissé passer ce moment, Berne ne put songer qu'à une guerre défensive. Elle en chargea Charles-Louis d'Erlach, ancien officier au service de France, inhabile à commander des milices, étranger à la science militaire, mais qui, investi du commandement alors qu'il ne pouvait plus conduire ses soldats à la victoire, sut du moins succomber glorieusement en combattant avec eux.

Il eût voulu concentrer l'armée dans une position rapprochée de la capitale; mais la trêve avait ruiné la discipline, et la multitude, qui ne voulait marcher qu'en avant, l'entraîna sur ses pas. Les divers corps prenaient position à leur guise. Les soldats, travaillés par des émissaires français, sans confiance dans leurs officiers, tantôt marchaient à l'aventure et tantôt se débandaient, accusant la trahison. Le tocsin, sonnant dans tout le pays, fit accourir à Berne des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants, armés de faux, de fourches, de hallebardes, inutile secours. 2 à 3000 hommes, venus de Zurich et des petits cantons, se retirèrent, les uns au début des hostilités, les autres sans avoir pu, non plus que la légion de Rovéréa, prendre une part sérieuse à la défense de Berne.

Telle était la situation quand Schauenbourg s'avança

sur Soleure et Brune sur Neueneck, au passage de la Singine. D'un côté, Soleure capitula; de l'autre, Fribourg succomba, presque sans résistance. 40 000 Français convergèrent contre 16 000 Bernois. D'Erlach avait à peine 3500 hommes auprès de lui lorsque, le 5 mars au matin, Schauenbourg attaqua sa petite troupe à Fraubrounnen. Quatre fois il repoussa les Français; mais leur nombre et leur discipline finirent par l'emporter. Il renouvela le combat à l'entrée de la forêt du Grauholz et soutint héroïquement ce nouveau choc. Vieillards, femmes, enfants couvrirent le sol de leurs cadavres. L'avoyer Steiguer était accouru. Assis sur le tronc d'un chêne, le corps tremblant, mais l'âme intrépide, il encourageait les soldats du regard et de la voix. Vainement les balles sifflaient autour de lui, il ne trouva pas la mort qu'il cherchait. Après trois heures d'une lutte désespérée, il fallut battre en retraite, et vers une heure de l'après-midi, Schauenbourg entra dans Berne, dont jamais soldat ennemi n'avait jusqu'alors franchi les portes.

Ce même jour, Brune attaqua le pont de la Singine. Il avait réussi à s'en rendre maître et s'avançait, de son côté, sur Berne, lorsque le colonel de Graffenried accourut à la tête de 2300 braves, qui recommencèrent la lutte, et, jouant tour à tour de la crosse et de la baïonnette, repoussèrent les Français, les rejetèrent sur la rive gauche de la Singine et les mirent en pleine déroute. Ils les poursuivaient sur la route de Fribourg, quand arriva la nouvelle de la prise de Berne. Il ne resta aux vainqueurs qu'à se disperser. Ils en avaient fait assez pour montrer ce que les Suisses eussent pu,

s'ils eussent, unis et confiants, tourné toutes leurs forces contre l'étranger.

Les miliciens regagnèrent leurs foyers. Ne sachant attribuer leur défaite qu'à la trahison, ils ne songeaient qu'à se venger sur la personne de leurs chefs. Lorsqu'ils virent, sur la route de Thoune, s'avancer le général d'Erlach, qui se rendait dans l'Oberland pour y recommencer la résistance, ils l'assaillirent, le renversèrent de cheval et le firent tomber mort sous leurs coups. L'avoyer Steiguer, qui passa quelque temps après, n'échappa au même sort que grâce au respect qu'il inspirait. Trompé dans son espoir de renouveler la lutte, il alla demander aux puissances coalisées des secours contre la révolution qui le jetait hors de sa patrie.

La chute de Berne entraîna celle de la Confédération. En attendant qu'arrivât, de Paris, la nouvelle constitution de l'Helvétie, élaborée par Ochs sous les yeux du Directoire, des gouvernements provisoires furent installés. En même temps commença le dépouillement des vaincus. Ce qui, du trésor de Berne, ne put être soustrait à l'avidité des conquérants, prit le chemin de Paris et de Toulon. Partout les caisses publiques furent vidées. Les arsenaux le furent pareillement. Soixante mille fusils neufs et une puissante artillerie furent sortis de celui de Berne. Le clergé fut imposé. Une contribution de quinze millions fut prélevée sur les familles aristocratiques des capitales suisses. Des otages, choisis dans ces familles, furent envoyés à Strasbourg. L'Helvétie fut chargée de l'entretien de l'armée française. Déjà la soldatesque s'était

répandue dans les campagnes, vivant de pillage; elle enlevait, brisait, brûlait, ne laissant derrière elle que la faim et l'impossibilité, pour le travailleur, de gagner son pain. La jugeant sur ces faits, le pauvre peuple maudit la liberté nouvelle. Tout à coup un décret, partant du quartier général de Brune, apprend à la Suisse qu'il l'a divisée en trois républiques. Des cantons situés autour du lit du Rhône, il a fait une république *rhodanique*, des cantons primitifs le *Tellgau*, et du reste du pays l'*Helvétie :* conception éphémère, qui servit à amener au gouvernement unitaire ceux qu'il effrayait. Brune parut faire une concession lorsque, abandonnant ses plans, il présenta celui qu'avait adopté le Directoire, d'une république helvétique, une et indivisible. Pour la constituer, il convoqua des députés de tout le pays dans la ville d'Arau. (12 avril.)

Les peuples se soumirent, à l'exception toutefois de ceux de la Suisse primitive. Les petits cantons, qui venaient d'affranchir leurs sujets, s'indignèrent que des étrangers voulussent leur apporter la liberté, dont ils se savaient en possession depuis des siècles. « Le *livret*, c'est le nom qu'ils donnaient à la constitution helvétique, le livret, leur disait-on, a été conçu dans l'enfer, élaboré par Luther et répandu par Calvin ; il tend à la ruine de la foi. » Uri, Schwitz, Nidwalden, Zoug, Glaris jurèrent de sacrifier corps et biens à la défense de leur religion et de leur indépendance. Schwitz, l'âme de ce mouvement, lui donna pour chef Aloys Réding, revenu depuis peu du service d'Espagne. On pouvait réunir 10 000 hommes. En les jetant, comme on l'avait fait autrefois à Saint-Jacques, à l'en-

contre des Français, il n'eût pas été impossible de se faire chemin, de rallier la multitude des mécontents et de remporter quelque avantage décisif; mais on les partagea; on marcha sur Lucerne, sur l'Argovie, sur Zurich; Lucerne fut pris, mais abandonné le soir même; Zoug se rendit; les Glaronnais, après avoir fait à Wollerau une intrépide résistance, furent rejetés vers leurs foyers; resté seul, avec 4000 hommes de Schwitz et d'Uri, en présence de Schauenbourg, Réding ne s'en disposa pas moins à défendre l'entrée du pays de Schwitz, sur le champ de bataille où, cinq siècles auparavant, ses ancêtres avaient combattu : il occupa le Morgarten, Rothenthourm et la Schindellegui.

Deux hommes d'église, le capucin Styguer et le curé d'Einsiedlen, Marianus Herzog, partageaient avec lui la direction des esprits. Le curé se chargea de défendre le poste de l'Etzel, qui couvrait les derrières de la petite armée, mais il ne s'y montra que pour exhorter ses gens à rentrer à leurs foyers et pour livrer aux Français les chemins d'Einsiedlen et de Schwitz. De ce moment, la résistance devenait impossible. Réding n'en combattit pas moins le 2 et le 3 mai. Sa harangue fut courte : « Nous ne fuirons pas, nous mourrons. » Le 2, les Schwitzois, postés à la Schindellegui, firent taire les feux de l'ennemi. Le 3, repliés sur Rothenthourm, ils recommencèrent le combat. Des vieillards, des femmes, des jeunes filles, armés tant bien que mal, étaient accourus de toutes parts; on chargea à la crosse, à la baïonnette; un quart d'heure après, les soldats étrangers fuyaient en tous sens. Même succès

au Morgarten. Les braves avaient fait perdre à l'ennemi dix fois le nombre d'hommes qu'ils avaient eux-mêmes perdus. Néanmoins Réding comprit l'impossibilité d'une plus longue résistance; il demanda un armistice et en fixa les conditions : intégrité de la religion catholique; ni troupes françaises, ni contribution sur le territoire de Schwitz; ratification par la landsgemeinde. Schauenbourg accepta ces propositions; il ne demanda que le désarmement et l'adhésion à la constitution helvétique.

Ainsi succomba, aux lieux mêmes où elle était née, la Confédération des treize cantons. Tout fléchit. Les Haut-Vallaisans, qui avaient pris les armes en même temps que les Waldstetten, et s'étaient avancés jusqu'au cours de la Morge, reculèrent devant les Français et devant deux bataillons vaudois, levés avec quelque peine; ils se retirèrent lentement, défendant chaque ravin, chaque dent de rocher. Sion fut saccagé. Soixante otages furent jetés dans les prisons de Berne et de Chillon. Quand la vallée du Rhône fut soumise, tout ce qui avait fait partie de l'ancienne Suisse, à l'exception des Grisons et des territoires incorporés à la France, se trouva réuni dans la nouvelle république, *une et indivisible.*

CINQUIÈME PARTIE

LA DÉMOCRATIE MODERNE

I

République helvétique.

1798.

Quand la révolution envahit la Suisse, la nation savait qu'elle était descendue du rang qu'avaient eu ses pères. Elle se sentait humiliée, bien moins pour ne s'être pas agrandie, comme ses voisins, que parce que la vénalité de ses chefs et ses divisions intestines la tenaient dans un état permanent de faiblesse. Non-seulement aucun éclat ne rejaillissait plus sur ses relations extérieures, mais les ambassadeurs des princes avaient passé de la prière au commandement, de la flatterie à la menace. Jamais les Confédérés n'avaient été plus traités comme dépendants que depuis que leur indépendance avait été reconnue par la paix de Westphalie. La force de la Suisse est dans l'union de ses membres et dans la confiance du peuple en ses chefs; et cet accord, cette confiance s'étaient évanouis. Les grands avaient trop souvent sacrifié la patrie à

leurs intérêts pour qu'elle pût encore s'abandonner à eux. Leur affaire la plus importante était devenue celle de savoir s'enrichir dans les bailliages et assurer à leurs fils des places auprès des cours. L'esprit des alliances avait abandonné la Confédération.

La France s'offrit à la relever; mais c'était alors qu'elle-même, ayant traversé la république, et se voyant déchirée par les prétentions opposées des classes sociales, cherchait, à défaut d'une foi qui les ralliât, un bras qui les contînt dans l'obéissance. Elle conviait le peuple suisse à la liberté, qu'elle avait perdue. Aussi ne sut-elle que jeter l'Helvétie, sanglante encore, dans les formes d'une constitution unitaire, calquée sur la constitution française de l'an 1795. Tout en Suisse était naguère divers, tout maintenant y fut amené à l'uniformité. Les cantons étaient souverains; la constitution les supprima comme existence politique, et ne leur laissa, comme aux départements français, qu'un sens géographique et administratif. Les plus grands étaient partagés, les plus petits réunis en un, sans égard à leur développement historique. Plus de Deux-Cents dans les villes, de landsgemeinde dans les pays démocratiques; seule, l'universalité des citoyens était le souverain. La forme du gouvernement devait être celle d'une démocratie représentative; mais, les représentants nommés, le peuple rentrait dans l'inaction. Encore ces nominations étaient-elles à deux degrés. Cent citoyens choisissaient un électeur, les électeurs les membres de l'administration cantonale et des grands corps nationaux, qui étaient le Sénat, le Grand Conseil et le Tri-

bunal suprême. Le pouvoir exécutif était délégué à un directoire, composé de cinq membres, nommés par le Sénat et le Grand Conseil, et chargé soit de l'initiative des lois, soit de leur exécution. Comme il avait à veiller à la sûreté extérieure et intérieure de l'état, le Directoire disposait de la force armée. Ses principaux organes étaient, auprès de lui, quatre ministres, préposés aux affaires étrangères et à la guerre, à la justice, aux finances, aux sciences et aux arts, et, dans les cantons, les préfets, ses agents.

Bien des progrès étaient renfermés en germe dans cette constitution. Pour la première fois, depuis l'origine de la Confédération, la loi faisait mention d'une séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire; d'un droit commun; de l'égalité politique de tous les citoyens; de libre commerce et de libre industrie; du rachat des redevances qui pesaient sur le sol; d'une égale répartition des charges publiques. Le droit d'expropriation pour cause d'utilité commune était reconnu à l'état. Du droit à l'instruction l'on faisait dériver la liberté de la presse. C'étaient autant de principes, mis au jour par la révolution française, et dont la Suisse entrait en possession. Ces principes se trouvaient, il est vrai, soumis parfois à d'étranges restrictions. C'est ainsi qu'après avoir déclaré la liberté de conscience illimitée, le législateur en subordonnait l'exercice à l'inquisition d'une police tracassière. C'est encore ainsi qu'après avoir admis la séparation des pouvoirs, il faisait nommer par les préfets les présidents des tribunaux cantonaux, et donnait à ces représentants du pouvoir exécutif le droit d'assister,

aussi bien aux délibérations des corps judiciaires, qu'à celles des Chambres administratives. Les hommes de ce temps voulaient de grandes choses, que, dans la lutte engagée, ils étaient le plus souvent impuissants à accomplir.

Le plus grand tort de la constitution helvétique était d'être née dans l'orage, d'avoir été importée par l'étranger et d'être appliquée par des hommes que leur inexpérience mettait fréquemment en contradiction avec les principes qu'ils proclamaient. Nos peuples modernes aspirent à la liberté comme à la lumière du ciel; ils la cherchent dans la démocratie; la démocratie toutefois, comme toutes les manifestations sociales, ne fleurit que sous le souffle bienfaisant qui met le droit dans le devoir et concilie l'amour de l'ordre avec celui de la liberté. Mais les temps ne se prêtaient pas à ce paisible développement. L'instruction faisait défaut : le peuple ne l'avait pas acquise sous le règne des gouvernements aristocratiques. Le patriotisme, croyant pouvoir s'en passer, s'égarait fréquemment. On poursuivait avec persévérance l'indemnisation de tous ceux qui avaient souffert pour la cause de la patrie, en même temps que l'on demandait l'abolition des dîmes et censes, du principal revenu de l'état, et que tous les moyens de se montrer généreuse faisaient défaut à la république. Les finances étaient ruinées. Non-seulement les commissaires et les généraux français, traitant la Suisse en pays conquis, l'avaient dépouillée des trésors, épargne du passé, mais ils lui enlevaient journellement, pour les besoins de l'armée, les ressources du présent. Des employés

en grand nombre, les instituteurs et les ecclésiastiques entre autres, ne recevaient plus de salaire. Tout un peuple maudissait un ordre de choses qui faisait peser sur lui, avec le joug de l'étranger, ces charges journalières.

C'est en ces circonstances que Schauenbourg, successeur de Brune dans le commandement en chef de l'armée française, contraignit la jeune république à s'unir à la France par une alliance offensive et défensive, qui devait faire de la Suisse le champ de bataille de guerres imminentes. De son côté, le gouvernement helvétique invita la nation à prêter serment à la constitution nouvelle. A cet appel les uns répondirent par des fêtes, les Nidwaldiens par des cris de désespoir. Déjà l'interdiction du noviciat, l'abolition des lois sur les mariages mixtes et le séquestre mis sur les biens du clergé les avaient persuadés qu'on en voulait à leur religion. Ils refusèrent le serment civique et prirent les armes. Ils étaient 2000 combattants. Quelques auxiliaires leur vinrent de Schwitz et d'Uri. Ni plan, ni chef. Telle était cependant la faiblesse du gouvernement helvétique, qu'il se vit réduit, pour les soumettre, à implorer l'assistance de Schauenbourg. Seize mille Français et quelques troupes helvétiques attaquèrent le petit pays de trois côtés, par le lac, par le Brunig et par les sentiers qui descendent des monts de l'Entlibouch. Des milliers de spectateurs, répandus sur les hauteurs environnantes, avaient les yeux arrêtés sur la plaine que la guerre allait ravager. Les barques furent d'abord repoussées. La division descendue de l'Entlibouch surprit les Nidwaldiens, réunis pour le service religieux du matin, et les fit reculer jus-

qu'au Drachenried, au pied de la Bloumalp: mais en ce lieu le combat s'engagea avec une ardeur nouvelle. Femmes, enfants y prirent part. Haches, faux, massues, tout devint une arme en leurs mains. Les Français furent tenus en échec, en même temps qu'ils perdaient beaucoup de monde dans le défilé du Rozberg, près du golfe d'Alpnach. (7 et 8 septembre.) La légion connue sous le nom de légion noire finit néanmoins par s'emparer du passage, et quand, en mettant le feu à la chapelle du Drachenried, elle eut donné aux barques le signal qu'elles attendaient, il ne resta plus aux Nidwaldiens aucune chance de succès. L'horloge de Stantz marquait midi quand, le 9 septembre, les troupes françaises pénétrèrent dans le bourg. Le combat continua le soir, la nuit. Le lendemain au matin, tout ce beau pays ne présentait plus que l'aspect d'un tombeau, duquel s'élevait une épaisse fumée. Schauenbourg lui-même, avouant n'avoir jamais remporté de victoire aussi disputée, ne put contenir sa douleur devant cette scène de deuil. Il avait perdu 2 à 3 mille hommes, les Unterwaldiens 414 hommes, femmes et enfants. Toute l'Europe prit part à leur infortune. L'Allemagne, l'Angleterre leur envoyèrent d'abondants secours. Les villes suisses ne se montrèrent pas moins généreuses. Elles donnèrent un asile à des orphelins en grand nombre. Le gouvernement helvétique, qui venait de transporter son siége provisoire d'Arau à Lucerne, en réunit une centaine, à Stantz, dans une maison d'orphelins. Pestalozzi, l'ami des pauvres, vint y partager leur pain. En devenant leur père, il leur rendit un Dieu et une patrie.

II

La Suisse champ de bataille de l'Europe.

1799.

La constitution divisait la Suisse en vingt-deux cantons; mais ce chiffre devait subir des variations. Vaud et Argovie avaient été détachés de Berne; quelque temps, l'Oberland le fut aussi. Après leur insurrection, les Waldstetten et Zoug furent condamnés à n'être plus qu'un seul canton. Les petits pays situés autour du lac de Wallenstadt reçurent le nom de canton de la Linth, Appenzell et Saint-Gall celui de canton du Sentis. Les bailliages libres et la Thurgovie devinrent chacun un état. Les bailliages au pied méridional des Alpes en formèrent deux, ceux de Bellinzone et de Lugano. Le Vallais en fut un. Invitées à se réunir à la Confédération, les Ligues grises, après avoir flotté quelque temps, finirent par s'appuyer sur l'Autriche. La France s'était annexé Genève, l'évêché de Bâle et Mulhouse. Neuchâtel était resté prussien.

Les élections avaient porté aux Chambres bien des hommes honnêtes et intelligents, tels qu'Escher et Usteri, de Zurich, Anderwerth, de Thurgovie, Meyer, d'Arau, Carrard et Secretan, de Vaud. Ochs obtint la présidence du sénat, Kouhn, jurisconsulte bernois, celle du corps législatif. Le directoire fut composé de citoyens estimables, Legrand, de Bâle, Glayre, de Vaud, Oberlin, de Soleure, Bay, de Berne, et Pfyffer, de Lucerne. Ils confièrent les ministères à des hommes

de talent. Rengger, à l'Intérieur, et Stapfer, au ministère des sciences et des arts, firent tout ce que leur permit le malheur des temps. Stapfer avait appris de Pestalozzi à considérer l'intelligence humaine, non comme un vase à remplir, mais comme un germe à développer. Il avait conçu le plan d'une instruction primaire qui embrassât tout le pays, et d'une université qui ralliât les jeunes Suisses autour d'un foyer commun de hautes études : beaux rêves, que le cours des événements fit remettre à des jours meilleurs.

Déjà le sol tremblait de nouveau. Une coalition des monarques européens se préparait à entrer en lutte avec la république française, et la Suisse allait devenir un champ de bataille. Le gouvernement français, voulant qu'en ces circonstances le directoire helvétique fût composé d'hommes qui eussent sa confiance, en fit sortir Pfyffer et Bay, pour les remplacer par Ochs et Laharpe. Il accrut ses armées, s'empara de ce que l'Helvétie possédait encore de magasins et lui demanda, comme à son alliée, un corps auxiliaire de 18 000 hommes. Une légion, levée pour le maintien de l'ordre public, était la seule troupe que la Suisse eût sous les armes. On procéda donc au recrutement pour la France, mais sans succès. Plutôt que d'entrer à son service, de jeunes hommes en grand nombre coururent s'enrôler dans un corps d'armée, à la solde de l'Angleterre, que des émigrés français et suisses formaient à la frontière, dans le dessein de combattre la révolution. Cinq régiments, naguère au service de Sardaigne, et laissés à la disposition de la république française, furent le principal secours qu'elle reçut des cantons.

Dès les premiers mois de l'an 1799, la campagne s'ouvrit sur le Danube, en Italie et en Suisse. Les Russes s'avançant, pour se réunir aux Autrichiens, les Français prirent l'offensive, du Rhin au golfe Adriatique, pour empêcher leur jonction. Les Impériaux avaient occupé les passages des Grisons; Lecourbe, habile à la guerre des montagnes, se précipita sur eux des flancs du Gothard, conquit la Rétie et la réunit à la république helvétique. Masséna franchit plus bas le Rhin et se trouva, aux alentours de Feldkirch, en présence de Hotze, qui, né dans un village des bords du lac de Zurich, s'était élevé par son intrépidité au commandement d'une division de l'armée autrichienne; il l'attaqua, et fut repoussé. Vers ce même temps, les armes républicaines étaient malheureuses en Souabe, où Jourdan, battu par l'archiduc Charles, reculait vers le Rhin, et en Italie, où Schérer était rejeté vers les Alpes. Se voyant ainsi débordé sur ses deux ailes, Masséna se replia sur la ligne de la Reuss et de la Limmat. A la suite d'une défaite, que l'archiduc lui fit subir aux environs de Zurich (4 juin), il abandonna cette ville et prit position sur l'Albis.

Le gouvernement helvétique, invité par Masséna à lui prêter aide, avait, sous l'ascendant de Laharpe, envoyé quelques mille hommes aux frontières, activé l'enrôlement des 18 000 auxiliaires promis à la France, et ordonné la mise sur pied de 20 000 hommes de milices. Tout refus de marcher était puni de mort, tout blâme des actes du gouvernement l'était de la même peine : vaines menaces toutefois, à peine réunis sous les armes, les miliciens se débandaient. Des hommes

considérables, Lavater entre autres, furent enlevés et retenus comme otages. La presse fut mise sous la surveillance de la police. Mais des mesures aussi contraires aux mœurs du pays soulevèrent une profonde irritation. Il y eut des insurrections dans les cantons de Schaffhouse, de Soleure, de Fribourg, de l'Oberland et du Sentis; il y en eut dans les Waldstetten, les Grisons et le Vallais. La Suisse italienne se brisa en huit républiques, ayant chacune sa constitution et ses lois. Ces mouvements furent comprimés, mais les populations vaincues par la terreur mirent tout leur espoir dans la victoire des alliés.

On s'attendait à voir l'archiduc Charles attaquer Masséna, Hotze conquérir les Grisons, les Russes envahir l'Italie, le Saint-Gothard servir de point de jonction entre les populations mécontentes des Hautes Alpes et les armées impériales. Mais Masséna, qui venait d'être appelé au commandement en chef des armées françaises du Danube et de l'Helvétie, sut se maintenir vigoureusement dans ses positions nouvelles, du Rhin au lac de Lucerne, tandis que, sur sa droite, Lecourbe se rendait maître du massif du Saint-Gothard et du cours de la Reuss. Hotze ayant, de son côté, réussi à s'emparer des Grisons et de la Suisse orientale, toute l'Helvétie se trouva transformée en un camp. L'archiduc allait attaquer Masséna lorsqu'il se vit, deux mois durant, paralysé dans ses mouvements par les intrigues de la cour de Vienne, puis rappelé brusquement en Allemagne et remplacé en Suisse par les Russes de Korsakow.

Selon le plan conçu par les alliés, Korsakow devait

attaquer les Français sur l'Albis, Hotze pénétrer dans les petits cantons, Souvarow leur amener par le Saint-Gothard l'armée russe qu'il commandait en Italie, et, sur les derrières des armées républicaines, une prise d'armes de populations suisses seconder ces mouvements. Le jour d'une attaque générale était fixé, c'était le 26 septembre. Masséna l'apprit, et résolut de prévenir ses adversaires. Dans la nuit du 24, il franchit la Limmat à Dietikon, prit les Russes à dos, les battit sur le Geisberg, sur le Sihlfeld, pénétra dans Zurich avec eux et les mit en pleine déroute. En même temps, Soult attaqua les Autrichiens sur la Linth, entre les lacs de Zurich et de Wallenstadt; il surprit Hotze qui, s'avançant témérairement, tomba percé de balles, non loin des lieux où avait été son berceau. Découragés par la perte de leur chef, les Impériaux battirent en retraite et furent rejetés au delà du Rhin.

Cependant Souvarow franchissait le Saint-Gothard, rencontrant à chaque pas l'ennemi. (24 septembre.) Arrivé le 26 à Fluelen, il trouva les ponts détruits, les bateaux enlevés. Pour parvenir à Schwitz, il ne lui restait que de gravir le Kintzig et d'en redescendre par la vallée de la Muotta. Ses 20000 hommes, les pieds nus, mourant de faim, s'ouvrirent, entre des précipices, une voie que n'avaient connue jusqu'alors que des pâtres et des chasseurs. A Muotta, les Russes apprirent vaguement le désastre de Korsakow, la mort de Hotze, et ils virent devant eux tous les chemins occupés par les Français. Ils réussirent néanmoins à s'ouvrir celui de Glaris. Fidèle au plan convenu, Souvarow se proposait de suivre le cours de la Linth, et

de marcher sur Zurich, ralliant les débris des armées de Hotze et de Korsakow; mais ayant acquis la certitude de la dispersion de ces armées, et fait de vains efforts pour franchir, à Næfels, le pont de la Linth, il reconnut qu'il ne lui restait de parti que celui de la retraite. Un passage, haut de 2413 mètres et difficile à franchir, même en été, celui du Panix, sert aux communications de Glaris avec les Grisons. Il était couvert de glace et de deux pieds de neige récente. Sur les hauteurs plus de sentier, plus de vestige humain. Pas un buisson pour faire du feu durant des nuits à passer à la belle étoile. Mais cette voie étant la seule ouverte à la retraite des Russes, ils s'y engagèrent. Beaucoup expirèrent sur le chemin, beaucoup tombèrent dans l'abîme et disparurent pour toujours. Ils perdirent un tiers de leurs hommes, leurs chevaux et leur artillerie. La marche avait duré cinq jours, et autant de nuits, quand leurs dernières troupes atteignirent la vallée du Rhin, sans force et hors de combat. (10 octobre.) Dans les semaines qui suivirent, ils quittèrent la Suisse, et le czar Paul Ier se retira de la coalition; toute la rive gauche du Rhin tomba au pouvoir des Français.

III

Unitaires et fédéralistes. Médiation.

1799 à 1803.

La Suisse n'était qu'une plaie. Les cantons qui avaient été le théâtre de la guerre étaient couverts de ruines. Les fournitures faites à l'armée française

avaient dépassé 23 millions, encore n'étaient compris dans ce chiffre ni les voiturages des communes, ni l'entretien des généraux et des troupes, mis à la charge des municipalités. Les traitements des fonctionnaires publics étaient arriérés de dix-huit mois; la somme de ces arrérages s'élevait à sept millions. Le revenu d'un mois suffisait à peine à couvrir les frais de quarante hôpitaux français. Vainement le directoire helvétique avait, sur les instances de Laharpe, déclaré traître à la patrie quiconque payerait les contributions imposées par l'étranger, il était impuissant à prêter force à sés arrêts. Les impôts ne se percevaient plus qu'à l'aide de troupes d'exécution, et quand le percepteur frappait à la porte, c'était le plus souvent la misère qui ouvrait.

Le peuple était partagé en deux camps, dont l'un maintenait les principes de la révolution, et l'autre, affirmant qu'on ne se joue pas en vain du développement historique d'un peuple, voulait le retour à l'ordre de choses antérieur à 1798. Les deux partis l'avaient emporté tour à tour. Où les Autrichiens avaient mis le pied, l'ancien état de choses avait été rétabli. Après la victoire des Français, la république unitaire avait été relevée, sans toutefois pouvoir s'affermir. A l'approche des Impériaux, le gouvernement s'était transporté de Lucerne à Berne. Il renfermait dans son sein des hommes modérés, qui n'eussent pas craint, tout en demeurant fidèles au drapeau de l'unitarisme, de faire sa part à la fédération. Ils élevèrent la voix quand Bonaparte, revenu d'Egypte, eut, le 18 brumaire (8 novembre 1799), renversé le Directoire, donné à la

France une constitution nouvelle, et, sous le nom de premier Consul, pris en main les rênes de l'état. Ce premier pas fait dans la voie qui devait aboutir à l'empire suffit à ébranler le directoire helvétique. Ochs en avait été expulsé, comme étant un instrument trop servile de la France; Laharpe le fut à son tour (7 janvier 1800); une Commission exécutive fut chargée du gouvernement de la république, et une Commission législative du soin d'élaborer une constitution nouvelle.

Cependant la guerre continuait entre l'Autriche et la France. Lecourbe rejetait les Impériaux en Souabe, Moncey, passant le Saint-Gothard, rétablissait la république cisalpine, et Bonaparte, ayant franchi le Saint-Bernard (16 au 20 mai), remportait à Marengo la victoire qui eut pour résultat la paix de Lunéville. Ce traité reconnut à l'Helvétie le droit de se donner la forme de gouvernement qui lui conviendrait. (9 février 1801.)

Les Suisses cherchèrent donc de nouveau leur chemin à travers mille écueils. Une constitution, rédigée sous les yeux de Bonaparte, fut proposée à un sénat composé en majorité d'unitaires; ils se permirent de l'amender; mais aussitôt les fédéralistes, forts de l'appui de la France, renversèrent la constitution amendée, et lui substituèrent celle qu'avait approuvée le premier Consul. L'Helvétie fut composée de dix-sept cantons, formant un seul état. Les Grisons y furent compris, mais non le Vallais, à travers lequel Bonaparte avait l'intention de faire courir la route qui, passant sur le Simplon, devait unir l'Italie à la France.

L'administration de la république fut confiée à un sénat et à un Petit Conseil, sous la présidence d'un landamman. (28 octobre 1801.) Aloys Réding fut nommé landamman de l'Helvétie.

Loyal, candide, respecté du peuple entier, Réding ne possédait toutefois ni l'instruction, ni la hauteur de vues, ni la souplesse nécessaires au premier magistrat d'une république placée sur une pente glissante. Confiant, il se rendit à Paris. Il y reçut une réception distinguée. Mais quand il osa refuser l'abandon du Vallais et demander la restitution à Berne du Pays de Vaud : « Ceci est mon sang, s'écria vivement Bonaparte, et le soleil rebroussera du couchant au levant plutôt que Vaud sous la domination de Berne. » Le premier Consul, ne voulant, ni laisser triompher une aristocratie qui eût livré la Suisse à la prépondérance autrichienne, ni favoriser la création d'une république une et forte, ne jouait, en Helvétie, autre jeu que celui de tenir les partis en échec, de les user l'un par l'autre, et de les amener tous à se jeter dans ses bras. Aussi l'insuccès de Réding fut-il suivi d'un retour des unitaires au pouvoir. (Avril 1802.)

Une assemblée de notables, composée d'hommes modérés, proposa au peuple une constitution nouvelle, qu'agréèrent 72 000 suffrages, que rejetèrent 92 000, et qui n'en fut pas moins imposée au peuple, parce que l'abstention de 167 000 citoyens fut interprétée comme acceptation. (Mai 1802.) La charge de la mettre à exécution fut confiée à Dolder, homme dont la versatilité n'inspirait confiance à aucun parti. Aussitôt se montra l'opposition. Déjà elle s'était mani-

festée dans le canton de Vaud. Le gouvernement helvétique ayant cru devoir recourir au rétablissement des dîmes et censes, comme au seul moyen de subvenir à des finances aux abois, des bandes de paysans vaudois s'étaient mises en marche, au cri de : « Paix aux hommes, guerre aux papiers ! » Elles s'étaient promenées de ville en ville et de châteaux en châteaux, se faisant livrer les archives féodales et les livrant aux flammes; l'intervention de troupes françaises avait seule pu mettre un terme à l'insurrection des *bourla-papey*. (Mai 1802.) Mais cette agitation était à peine apaisée qu'il s'en éleva une bien plus considérable.

Bonaparte, jugeant le moment venu d'accomplir ses desseins sur la Suisse, venait de retirer ses troupes de ce pays. Ce fut le signal de la nouvelle insurrection. Les premiers, les cantons primitifs rétablirent leurs anciennes lois. Schwitz se donna pour chef Aloys Réding. Des petits cantons le mouvement, gagnant de proche en proche, se répandit dans ceux de Zurich, d'Argovie, dans presque toute la Suisse. On voulait une Confédération indépendante de la France, libre de s'organiser à sa guise; on voulait le retour à l'antique fraternité. Toutefois Berne réclamait ses anciennes limites. A un vaste soulèvement, Andermatt, chef des troupes helvétiques, n'avait à opposer que quelques mille hommes épars et démoralisés. Zurich lui ayant refusé l'entrée de ses murs, il s'en éloigna, après un simulacre de bombardement. Les insurgés marchèrent sur Berne. Le gouvernement helvétique leur en ouvrit les portes et se retira sur Lausanne. On eût dit un convoi funèbre. Seuls, le canton de Vaud et quelques

districts de celui de Fribourg demeuraient fidèles à la constitution unitaire. Les réserves vaudoises accouraient, disposées à la soutenir. Quelques cents amis des Bernois, descendus des montagnes qui dominent Yverdun et Grandson, s'étant montrés dans la ville d'Orbe, sous le colonel Pillichody, cinq mille volontaires les rejetèrent dans le Jura. Le sénat récompensa le zèle des Vaudois en leur accordant l'abolition des droits féodaux, que naguère il leur avait refusée.

Cependant l'armée fédéraliste approchait, les Bernois sous Emmanuel de Watteville et Rodolphe d'Erlach, les troupes des cantons démocratiques sous Auf der Mauer. Celles-ci n'avaient pas d'uniforme : une plume de coq, une simple branche verte leur en tenait lieu. Les uns avaient pris leurs carabines éprouvées, d'autres de vieux fusils, plusieurs des bâtons, ce qui fit donner à cette guerre le nom de guerre des bâtons (*Stecklikrieg*). Réunies, ces troupes passèrent sous les ordres du général Bachmann, de Næfels, de tous les Suisses, après Hotze, le plus apte à un haut commandement. Bachmann chassa devant lui ce qui restait de troupes helvétiques. Il approchait de Lausanne quand arriva dans cette ville, et descendit d'une voiture à six chevaux, un aide de camp de Bonaparte, le général Rapp, chargé de faire connaître aux Suisses la résolution du premier Consul, de s'opposer à une contre-révolution, et d'être leur médiateur dans leurs différends. Les insurgés devaient poser les armes, le gouvernement helvétique rentrer à Berne, et le général Ney, à la tête de 40 000 hommes, se tenir en mesure de prêter force à ces décisions. Le médiateur

appelait des représentants des deux partis, unitaire et fédéraliste, à se rendre en grand nombre à Paris, pour qu'il entendît leurs vœux et travaillât avec eux à la reconstitution de leur pays.

Les Confédérés n'essayèrent pas de résister à une puissance devant laquelle l'Europe s'inclinait; ils cédèrent à la force. Ney fit son entrée dans Berne, comme chef d'armée et ministre plénipotentiaire. Des troupes françaises parcoururent les vallées de l'Helvétie, désarmant les populations. Réding, Auf der Mauer, quelques hommes encore dont on redoutait l'influence furent jetés dans la forteresse d'Arbourg. Les représentants des cantons se rendirent à Paris, où s'ouvrit, en décembre 1802, la Consulte helvétique.

Bonaparte leur fit connaître ses vues : « La Suisse, leur dit-il, ne ressemble à aucun autre état, soit par les événements qui s'y sont succédé depuis plusieurs siècles, soit par sa situation géographique, soit par les différentes langues, les différentes religions, et cette extrême différence de mœurs qui existe entre ses différentes parties. La nature a fait votre état fédéraliste; vouloir la vaincre ne serait pas d'un homme sage; il faut diversité de gouvernement à des pays si divers.

» Les circonstances avaient établi chez vous des peuples souverains et des peuples sujets. L'esprit d'un siècle nouveau, d'accord avec la justice et la raison, a rétabli l'égalité de droits entre toutes les portions de votre territoire. En ces circonstances, la renonciation à tous les priviléges est votre premier besoin et votre premier droit. Toute organisation doit émaner de la révolution. La souveraineté nationale consis-

tera dans la volonté légitimement exprimée de l'universalité des citoyens, sans distinction de famille.

» Vous ne devez pas avoir de troupe soldée; si vous aviez un seul régiment de troupe soldée, vous renonceriez à des milices vigoureuses. Dès que les habitants voient sur pied des soldats qu'ils paient, ils disent : « C'est à vous à nous défendre. » Pas de finances, pas d'agents diplomatiques auprès des puissances étrangères. La Confédération se renfermera dans le rôle d'un état neutre, allié de la France. Du reste, soyez indépendants. Administrez vos affaires intérieures, les petits cantons selon leurs anciens usages, les villes selon les intérêts de leur industrie et de leur commerce, les cantons nouveaux selon les besoins de leur position nouvelle. »

Ces bases posées, les députés furent invités à des conférences où furent débattues la constitution fédérale et celles des cantons : au médiateur la décision. Les unitaires demandaient que la représentation des cantons fût proportionnée à leur population; Bonaparte se contenta d'accorder deux voix à ceux d'entre eux dont la population dépassait cent mille âmes. Six cantons directeurs devaient, tour à tour, donner à la Suisse son premier magistrat et recevoir dans leur chef-lieu l'assemblée de la diète. Le premier Consul voulait que la Suisse, placée sous la protection de la France, fût assez forte pour être tranquille, et pas assez pour être inquiétante. Il lui donna pour premier landamman un homme d'autrefois, sage et ferme militaire, d'Affry, de Fribourg, et le 19 février 1803 eut lieu, aux Tuileries, la remise de l'Acte de médiation.

Rarement Bonaparte a été plus grand que dans cet acte de reconstitution de la Suisse. Aussi se montra-t-il, durant tout le cours de la Consulte, non-seulement admirablement renseigné, mais serein, bienveillant, rayonnant de grâce et de gaieté. Une circonstance ajoutait à sa satisfaction. Il désirait vivement pour la France l'amitié de la Russie, et savait que la réorganisation de la Suisse devait contribuer à lui concilier l'estime et l'affection du prince qui venait de monter sur le trône des Césars de Saint-Pétersbourg. Il n'ignorait pas qu'Alexandre Ier conservait un profond attachement pour Laharpe, l'instituteur de ses jeunes années, et que, voyant en lui un père et un ami, auquel il attribuait ce qu'il y avait, dans sa culture, de meilleur et de plus généreux, il ne faisait rien sans recevoir ses conseils. Plus d'une lettre de leur correspondance avait été mise sous ses yeux, et comme elles étaient pleines du cordial intérêt que Laharpe avait su inspirer à son élève pour sa patrie suisse et vaudoise, Bonaparte ne douta point que ce qu'il venait de faire pour la Suisse ne servît à rapprocher l'empire de Russie de celui qu'il fondait dans l'occident de l'Europe.

IV

La Suisse sous l'Acte de médiation.

1803 à 1813.

L'Acte de médiation fut assez généralement reçu par les Suisses avec reconnaissance. Il ne donnait la victoire à aucun parti, et comme aucun, non plus,

n'avait été sacrifié, tous s'attachèrent à la planche de salut que, dans leur naufrage, une main puissante leur avait offerte. Les captifs, détenus à Arbourg, furent mis en liberté. La France « voulut bien » recevoir à son service ce qui restait de troupes helvétiques. La Suisse reprit le nom qui lui rappelait sa gloire. Les cantons, au nombre de dix-neuf, commencèrent une nouvelle existence. Appenzell redevenait un état; Glaris rentrait dans ses limites. Les petits pays qui lui avaient été réunis pour former le canton du Sentis étaient incorporés dans celui de Saint-Gall. Les bailliages libres, et le Frickthal, conquis par la France, étaient donnés au canton d'Argovie. L'essai d'un gouvernement unitaire avait échoué, mais il n'en avait pas moins rapproché les fils d'une même patrie et retrempé chez eux le sentiment de la nationalité. De l'édifice qui venait de s'écrouler il restait les fondements, sur lesquels, plus tôt ou plus tard, s'élèvera la Suisse moderne. La nouvelle constitution ne permettait aux cantons, ni de se faire la guerre, ni de s'allier entre eux, ou avec des puissances étrangères. Ils étaient reconnus égaux en droits : tout privilége de lieu, de naissance et de famille était aboli. Chaque citoyen suisse pouvait transporter son domicile d'un canton dans l'autre, y exercer son industrie et les droits politiques. Plus de droits d'octroi, d'entrée et de transit. La violation par un canton des décrets de la diète pouvait être attaquée devant un tribunal composé des présidents des tribunaux criminels de tous les autres cantons. La liberté de la presse, la liberté religieuse et le droit de libre association étaient passés sous silence.

Les petits cantons reprirent leurs landsgemeindes. Les autres se rangèrent sous des formes diverses de gouvernement représentatif. Ils eurent leur Grand, leur Petit Conseil, et leur Tribunal d'appel. Les capitales n'obtenaient, en apparence, aucun privilége; mais deux mesures contribuèrent à faire nommer à la magistrature un nombre considérable de citadins, l'une en astreignant les cercles électoraux à élire hors de leur sein le plus grand nombre de leurs députés, et l'autre en soumettant l'électeur à un cens, qui, tout en variant de canton à canton, excluait dans tous la classe indigente des droits politiques. Une part de ce que les anciens cantons aristocratiques réussirent à recouvrer de leurs trésors servit à l'acquittement de la dette nationale, une autre à constituer à leurs capitales un fonds municipal; et comme il resta encore trois millions et demi de dette helvétique à liquider, on les mit à la charge des cantons. Puis, tous se garantirent mutuellement leurs constitutions, leur indépendance, leur appui contre l'étranger et leur assistance en cas de troubles intérieurs.

Les relations fédérales furent d'une grande simplicité. Les chefs-lieux de six cantons directeurs devinrent à tour, et pour l'année, chefs-lieux de la Confédération : c'étaient ceux de Fribourg, Berne, Soleure, Bâle, Zurich et Lucerne. Le premier magistrat du canton, sans cesser de l'être, devint, sous le titre de landamman, celui de la Suisse. Auprès de lui siégeait le chancelier fédéral, élu pour deux ans et toujours rééligible. En maintenant dans cette charge un homme en possession de la confiance générale, Mousson, de

Morges, la diète corrigea l'inconvénient du trop rapide passage au pouvoir des chefs de l'état.

La diète, suprême autorité législative et judiciaire, s'assemblait une fois l'an en session ordinaire et pouvait être réunie extraordinairement, soit à la demande d'une puissance *limitrophe*, soit à celle d'un canton, appuyé sur les suffrages du canton directorial et de cinq autres, soit enfin lorsque le landamman le jugeait nécessaire. Elle se composait de vingt-cinq députés. Six grands cantons en nommaient chacun deux, les autres un. Les députés votaient selon les instructions qu'ils avaient reçues de l'état qu'ils représentaient. Leur compétence embrassait la guerre, la paix et les alliances. Ils n'eurent pas de peine à triompher de la seule insurrection qui ait eu lieu en Suisse sous l'Acte de médiation, et qui naquit du vieil antagonisme de la ville et de la campagne dans le canton de Zurich. (*Bockenkrieg*, 1804.) La diète disposait des milices des cantons, dont les contingents réunis formaient un corps de 15000 hommes, et elle nommait le général qui devait les commander. Mais cette faible armée ne reçut qu'une organisation très imparfaite. En temps de paix, les dépenses militaires fédérales ne dépassèrent pas quelques centaines de francs. L'essai, tenté en 1804, de créer une caisse et une école militaires, échoua par la volonté de Napoléon, qui ne permit pas même la formation d'un état-major.

La Suisse ne s'appartenait pas. Elle était condamnée à demeurer faible. Sa neutralité avait été reconnue, mais soumise au bon plaisir du gouvernement impé-

rial. Un des premiers actes qu'il exigea d'elle fut la conclusion, pour cinquante ans, d'une alliance offensive et défensive, et d'une capitulation militaire par laquelle elle s'engageait à permettre à la France la levée d'un corps, toujours au complet, de 16000 auxiliaires. Continuellement décimé par les guerres meurtrières de l'empire, ce chiffre s'étant trouvé dépasser la mesure de ce que les cantons pouvaient fournir de soldats, il fallut le réduire à 12000 : encore l'empereur n'accepta-t-il ce chiffre réduit qu'à la condition que la Suisse lui fournirait, chaque année, 2000 recrues en temps de paix et 3000 en temps de guerre. (1812.) Traiter avec Napoléon, c'était obéir.

Lorsqu'il eut réduit l'empereur François II à déposer la couronne de Charlemagne pour prendre, sous le nom de François Ier, le titre d'empereur d'Autriche; qu'il eut vaincu la Prusse, donné Neuchâtel à l'un de ses maréchaux, le prince Berthier (1806), fondé la confédération du Rhin et entouré la France de monarchies, conférées à des membres de sa famille, tous ses feudataires, la Suisse parut bien près de devoir se perdre dans l'étendue de son empire. Seule encore la Grande-Bretagne bravait son pouvoir. Il la combattit en fermant aux marchandises anglaises tous les pays soumis à son influence. Les cantons durent participer à cette mesure. Le Tessin, ne s'étant pas montré prompt dans son obéissance, fut occupé, plusieurs années durant, par des troupes françaises. Une vallée du Jura, celle des Dappes, ayant été jugée nécessaire pour l'établissement d'un chemin direct de Paris à Genève, devenue

le chef-lieu d'un département français, le canton de Vaud fut contraint à la céder à la France. Le Vallais, à son tour, fut, en 1810, réuni à l'empire.

Sans sécurité à l'extérieur, la Suisse n'en jouit pas moins, sous l'Acte de médiation, d'une existence paisible, que ses voisins estimaient heureuse, la comparant à la leur. S'il ne lui était pas permis de faire de grandes choses, du moins elle voyait guérir ses plaies. Paralysés dans leurs mouvements, les pères de la patrie tentèrent quelques progrès par le moyen de concordats entre les cantons. Les esprits s'étant rapprochés, il se forma de bienfaisantes associations. Un homme de cœur, Gaspard Hirtzel, fonda, en 1810, la Société suisse d'utilité publique, et lui donna pour champ d'activité tout ce qui concernait le paupérisme, l'éducation et l'industrie. La même année, la Société des éducateurs suisses, conçue par le professeur Schoulthess, de Zurich, fut présidée par Pestalozzi. Au pied des Alpes glaronaises une plaine, longue de quatre lieues, sépare les lacs de Zurich et de Wallenstadt. Au commencement de notre siècle la Linth, y déposant ses pierres et son limon, en avait fait un marécage dont les exhalaisons empoisonnaient au loin l'air de la contrée. Un excellent géologue, Conrad Escher, de Zurich, entreprit de transformer cette région paludéenne en un sol fécond, et proposa, dans ce but, un plan de canalisation. Le coût était évalué 300 000 francs et s'éleva à un million; mais rien ne parut impossible au dévouement du généreux citoyen. Il sacrifia à son entreprise son temps, sa santé, les douceurs de sa vie de famille, et la poursuivit à tra-

vers la vive opposition de plusieurs de ceux auxquels il consacrait ses jours. Conçu sous la république helvétique, son projet fut agréé par la diète en 1807; les travaux commencés la même année, ne furent achevés qu'en 1822. Le pays est aujourd'hui fertile et nourrit une nombreuse population. Son assainissement fut la première de ces grandes entreprises d'utilité publique, accomplies dès lors dans notre patrie par l'élan de la nation. Le peuple suisse, anoblissant à sa manière son bienfaiteur, l'a surnommé *Escher de la Linth.*

La Confédération ne fut donc pas, sous l'Acte de médiation, sans déployer une vie nationale; toutefois, au sortir d'un âge de révolution, encore profondément ébranlée, et placée sous la dangereuse protection du médiateur, ce fut surtout dans la vie cantonale qu'elle répandit une activité, diversifiée de canton à canton. Dans les anciens, les élections portèrent au pouvoir l'aristocratie, qui reconnut la nécessité d'en user modérément. Argovie composa son Grand Conseil des hommes qui s'étaient aidés à renverser le gouvernement helvétique et prit pour chef Dolder, dont le cours des événements avait fait un aristocrate circonspect. Saint-Gall, Thurgovie et Vaud entrèrent dans des voies plus démocratiques. En Thurgovie, Morell et Anderwerth imprimèrent aux esprits une direction sage et prudente. Les Grisons conservèrent leurs trois ligues, mais ils composèrent leur Grand Conseil de représentants de tout le pays, et leur Petit Conseil de trois hommes, les élus des trois grandes divisions du canton. La juridiction épiscopale était supprimée. Le

pays sortit de l'anarchie, dans laquelle le Tessin demeurait plongé.

Le canton de Vaud venait de voir se réaliser le vœu qu'avait exprimé Davel quatre-vingts ans auparavant; il célébra, le 14 avril 1803, le jour de son affranchissement. Trois hommes, de caractères différents, guidèrent ses premiers pas. Monod, qu'une étroite amitié liait à Laharpe, partageait son besoin d'action; il était mobile et prêt à courir à la brèche partout où il y avait à combattre pour sa patrie. Plus calme et plus contenu, Pidou croyait que la politique la meilleure, pour un état naissant et peu considérable, était de savoir s'effacer, de faire ses affaires sans bruit, et de n'apparaître que dans les moments décisifs. Muret, avocat souple, fertile en moyens et prompt à la repartie, unissait à une intelligence d'une rare justesse une présence d'esprit que rien ne troublait. Doués de qualités différentes, ces hommes se complétaient l'un l'autre. Ce fut sous leur ascendant que la république s'organisa.

Les lois auxquelles ils apposèrent leur sceau, et qui furent en grande partie leur ouvrage, sont encore un modèle de simplicité, de bon sens et de modération. Ils organisèrent la justice, protégèrent la liberté individuelle contre l'arbitraire et créèrent un système d'impôt si bien adapté aux mœurs d'un peuple agricole qu'il n'a subi longtemps que de légères modifications. Grâce à un bon système de milices, le canton ne tarda pas à pouvoir mettre sous les armes 30 000 hommes, bien équipés, bien armés, et animés d'un vif amour pour leur jeune patrie. Le gouvernement hel-

vétique avait payé une hospitalité passagère en abolissant, sur le sol vaudois, les censes et les dîmes; toutefois les dîmes appartenant aux communautés et aux particuliers devaient être rachetées par le canton à raison de vingt fois, et les censes à raison de vingt-cinq fois leur produit annuel. Les biens nationaux furent employés à ce rachat; mais la vente de ces biens n'ayant payé que les trois quarts de la dette, le dernier quart fut réparti sur les fonds autrefois grevés, et la liberté vaudoise fut ainsi fondée, comme l'avait été celle de la Suisse primitive, sur le respect des droits de la propriété.

L'académie de Lausanne n'était pas sans renom; elle venait, durant la longue persécution des églises protestantes de France, d'être l'école nourricière des héroïques pasteurs du désert; elle fut reconstituée; les écoles primaires le furent à leur tour; le sort des pasteurs fut amélioré; mais le clergé demeura partagé en quatre classes, sans lien entre elles, sans un synode qui les réunît, sans indépendance et sans moyen d'action; ce fut la cause d'un malaise qui se traduisit en agitation, et qui a fini par briser l'église vaudoise en deux églises, l'une affranchie et l'autre demeurée dépendante de l'état.

Tandis que les Confédérés amélioraient ainsi leur tranquille existence, le succès avait exalté la foi de l'empereur Napoléon en sa destinée. Chaque jour le langage du médiateur devenait plus impérieux. Des régiments suisses servaient en Espagne et en Angleterre; il ordonna leur rappel et interdit tout autre service que celui de la France. Prévoyant qu'une ambi-

tion sans mesure aboutirait à une guerre contre la Russie, Laharpe avisait depuis longtemps Alexandre Ier de s'y préparer quand, en 1812, les armées réunies de l'occident européen envahirent l'empire des czars. Vint la nouvelle de l'incendie de Moscow, des revers de Napoléon, des souffrances des régiments suisses : toujours placés aux postes les plus périlleux, ils avaient couvert la retraite de l'armée française, combattu à Polotsk, à la Bérésina, et perdu 6000 hommes sans se laisser enlever ni une aigle, ni un drapeau.. Bientôt d'autres nouvelles succédèrent à celles de ces désastres : les peuples se levaient et la puissance qu'on avait cru invincible commençait à chanceler.

L'orage approcha. Un homme, en ces circonstances, osa conseiller à la Suisse de se lever tout entière en armes; elle eût couvert la France sur la partie la plus exposée de ses frontières, et les puissances eussent traité plus favorablement un peuple prêt à combattre pour ses foyers qu'une nation résignée au sort des vaincus. Mais le généreux conseil de l'avoyer de Mulinen ne fut pas suivi. La Confédération avait à sa tête, en 1813, Reinhard, de Zurich, qui écarta la proposition de l'avoyer de Berne comme trop périlleuse. Les caisses étaient vides, les contingents la plupart inexercés. L'état-major faisait défaut. La diète, assemblée extraordinairement, se prononça pour le maintien de la neutralité, mais sans prendre les mesures que commandait cette résolution. Une armée suisse fut mise sur pied, mais peu considérable. Le commandement en fut confié à un homme incapable de trahir sa patrie, mais à qui ne furent pas donnés les moyens de la dé-

fendre contre l'Europe en armes. Aussi lorsque, dans le camp des alliés, les considérations militaires l'eurent emporté sur le désir de l'empereur de Russie de faire respecter les frontières de la Confédération, et lorsque l'entrée des coalisés fut devenue imminente, le général de Watteville crut-il, en licenciant ses troupes, et sacrifiant sa réputation même à l'intérêt de son pays, faire à la Suisse le plus grand sacrifice qu'un homme d'honneur pût lui faire.

Le 21 décembre 1813, les alliés franchirent le Rhin, invitant les Suisses à s'unir à la sainte cause de l'affranchissement des peuples de l'Europe. Tout en manifestant l'intention de ne point s'immiscer dans les affaires intérieures de la Confédération, ils trahissaient le dessein d'y rétablir « l'ancien et respectable ordre de choses. » Avec eux marchaient des Suisses, qui les avaient appelés. Au moment où les miliciens licenciés reprenaient tristement le chemin de leurs cantons, les uns brisant leurs armes, tous indignés de n'avoir pu se montrer dignes de leurs pères, ces membres d'anciennes aristocraties ne songeaient qu'au rétablissement de la Confédération des treize cantons. Ils firent de Berne le centre de cette réaction. Déjà des étrangers s'y employaient. Un gentilhomme saxon, Senft de Pilsach, séjournait à Lausanne, où il avait reçu un accueil hospitalier. Sa femme, née de Werther, avait été élevée dans cette ville. Tous deux avaient scandalisé la société dans laquelle ils vivaient par l'excès de leur admiration pour Bonaparte et les injures, souvent grossières, dont ils accablaient ses ennemis. Mais, à l'approche des alliés, changeant subitement

de langage, de Senft avait pris le nom de représentant des puissances et s'était rendu à Berne, dans le but de recommander par quelque service signalé le titre qu'il se donnait. Après s'être adressé, sans succès, à l'avoyer de Mulinen, il s'était tourné vers des hommes plus passionnés, et s'étant mis à leur tête, il réussit à triompher de la résistance des premiers magistrats de la république. Un jour que les députés de la campagne au Grand Conseil avaient regagné leurs foyers, cette assemblée, réduite à un nombre de membres peu considérable, abolissant l'Acte de médiation, rendit les pouvoirs publics au souverain légitime, à l'avoyer, Petit et Grand Conseils de la ville de Berne. (23 déc.). Le lendemain, les autorités administratives d'Argovie et de Vaud reçurent l'ordre de tenir les arsenaux et les caisses publiques à la disposition de la magistrature restaurée.

Cent trente mille Autrichiens traversèrent la Suisse, marchant par Bâle sur Belfort, par Neuchâtel sur la Franche-Comté, par Lausanne et Genève sur Lyon. Le 27 décembre, sous le plus beau ciel, ils arrivèrent à Lausanne, sous les ordres de Bubna, officier de fortune qui, sous les dehors d'une tudesque franchise, cachait une rare dextérité. Ses instructions l'invitaient à opérer, en passant, la réunion du Pays de Vaud au canton de Berne : toutefois le prince de Metternich le laissait libre d'agir selon les circonstances. « Eh bien, dit-il brusquement à une députation du Petit Conseil vaudois, que pensez-vous faire? — Nous nous proposons, lui répondit Pidou, de maintenir notre indépen-

dance. Si un seul bataillon bernois avait suivi les troupes autrichiennes, trente mille Vaudois se seraient levés pour opposer la force à la force, non pas aux armées alliées, les alliés sont entrés chez nous comme amis, mais aux troupes de Berne. Nous voulons, à tout prix, maintenir notre existence. — C'est bien, répondit le général. Quant à moi, ma mission est de faire la guerre à la France; je ne me mêle pas de politique. Je suis cosmopolite, » ajouta-t-il en riant. En un moment où tout acte de faiblesse eût perdu le canton de Vaud, il fut sauvé par la ferme attitude de son peuple et de ses magistrats. Bubna poursuivit sa marche vers Genève, qui l'accueillit comme son libérateur. Vers le même temps, une division autrichienne pénétra dans le Vallais, qui s'empressa de recouvrer son indépendance, se mit en état de la défendre et demanda à rentrer dans le sein de la Confédération.

Toute la Suisse s'était mise en mouvement. Partout se manifestait une réaction. Chez les Grisons, le baron Henri de Salis-Zizers pénétra, à la tête de quelques cents hommes armés, dans la salle du Grand Conseil et le contraignit, non-seulement à se replonger dans l'ancienne anarchie, mais encore à rompre le lien qui l'unissait aux Confédérés. Les uns après les autres, les gouvernements succombaient, cédant la place à de nouveaux pouvoirs. La diète elle-même, convoquée extraordinairement, déclara, le 29 décembre, la suppression de l'Acte de médiation.

V

Elaboration d'un nouveau Pacte.

1er janvier 1814 à fin 1815.

La diète, convoquée à Zurich, devait, selon l'Acte de médiation, se transporter le 1er janvier 1814 à Lucerne, et la charge de landamman de la Suisse passer de Reinhard à Ruttimann, que l'on croyait ardent unitaire. Mais les puissances alliées avaient pris la place du médiateur. Leurs représentants auprès des Confédérés, le chevalier de Lebzeltern et le comte de Capo-d'Istria, insistèrent sur le retour au mode d'agir, selon lequel la présidence de la diète appartenait à Zurich. A ce canton de se constituer en Vorort provisoire; aux treize anciens cantons d'appeler à eux les nouveaux; à tous, de travailler à une reconstitution de la Confédération, qu'ils présenteraient aux suffrages du congrès des puissances. Il était bien entendu qu'il ne devait plus être question de pays sujets. Se conformant à ces directions, Zurich, Uri, Schwitz, Lucerne, Glaris, Zoug, Fribourg, Bâle, Schaffhouse et Appenzell se réunirent les premiers, le 29 décembre, pour fonder une Confédération nouvelle. Le même jour, ils accueillirent la demande de Saint-Gall, Thurgovie, Argovie et Vaud, de s'associer à eux dans ce but. Bientôt après, trois cantons encore, Unterwalden, Soleure et Tessin se rallièrent à leur convention.

Berne se tint à l'écart. Maintenant ses prétentions, sinon sur le Pays de Vaud, du moins sur l'Argovie

naguère bernoise, il s'adressa à ses « vrais Confédérés, » aux treize cantons de la vieille Suisse et les invita à se réunir sur la base des anciennes alliances. Lucerne, Fribourg, Soleure, les trois cantons primitifs et Zoug le suivirent dans ce mouvement. Uri, de son côté, crut pouvoir se remettre en possession de la Léventine, et Schwitz rentrer dans ses droits sur les districts qui avaient été sous sa dépendance. Deux Suisse se trouvèrent donc en présence, l'une, s'appuyant sur la légalité récente, et défendue avec fermeté par les cantons demeurés réunis à Zurich, l'autre, se faisant forte de la vieille légalité. Mais les monarques alliés ayant déclaré ne vouloir reconnaître aucune diète que celle des dix-neuf cantons, cela suffit pour que la ligue des treize se brisât, et pour que les cantons séparatistes vinssent successivement, Berne le dernier, prendre place dans la diète de Zurich.

Réunis, les députés s'occupèrent de l'élaboration d'un nouveau Pacte. On a nommé la Longue diète celle qui, du 6 avril 1814 au 13 août 1815, chercha les termes d'un accord. Dans cette assemblée, comme dans les cantons, tout devenait aliment à l'irritation des esprits. Sur plus d'un point, la guerre civile fut près d'éclater. L'Autriche avait pris possession de la Lombardie et des provinces naguère sujettes des Grisons; les alliés étaient entrés à Paris; Louis XVIII était monté sur le trône de France; la paix de Paris avait reconnu l'indépendance de la Suisse et garanti l'organisation politique qu'elle se donnerait (30 mai, article 6); les cantons s'étaient l'un après l'autre reconstitués, sur des bases plus ou moins aristocrati-

ques; néanmoins tous les essais de reconstitution fédérale échouaient l'un après l'autre. La résistance de Berne était le principal obstacle au rapprochement. Elle ne cessa qu'après qu'il lui eut été fait concession sur concession : encore le Pacte, fruit d'expédients, accepté de guerre lasse, était-il loin d'avoir résolu tous les points en litige. D'un côté, Berne maintenait ses prétentions, de l'autre Vaud refusait absolument de soumettre à un arbitrage la question de son indépendance. La solution de bien des points, de tous ceux entre autres qui touchaient à des questions territoriales, demeura donc réservée au congrès européen qui s'ouvrit à Vienne le 3 novembre 1814.

La Suisse y envoya, comme ses représentants, le landamman Reinhard, dont l'adresse et la modération n'avaient pas peu contribué aux résultats obtenus, le bourgmestre Wieland, de Bâle, et le conseiller de Montenach, de Fribourg. Leur tâche était difficile. Non-seulement ils étaient liés par de minutieuses instructions, mais ils ne tardèrent pas à se voir entravés par les nombreux agents que les partis avaient chargés de représenter devant le congrès leurs intérêts divers. Les puissances se montrèrent pleines de bienveillance envers les cantons. Déjà elles avaient résolu de réunir à leur Confédération Genève, le Vallais et Neuchâtel; elles voulaient faire davantage.

Dans la pensée de Laharpe, il importait, non-seulement à Genève et à la Suisse romande, mais à l'Europe, de neutraliser, en le donnant à la Suisse, tout le bassin du Rhône. Déjà donc à Paris, il avait demandé pour la Confédération ses limites naturelles, qu'il esti-

mait être le Jura, jusqu'au Fort-l'Ecluse, et cette chaîne des Alpes qui, partant du Vuache, sépare le Faucigny du Genevois et va se perdre dans les glaces éternelles que domine le Mont-Blanc. Le canton de Vaud eût vu sans déplaisir un canton de Genève agrandi partager avec lui tout le bassin du Léman. Laharpe fut écouté du congrès; il échoua néanmoins par l'opposition de la France, de la Suisse elle-même et surtout de Genève. Les Genevois craignirent de se voir absorbés dans un grand canton catholique. La France mit à la cession du Pays de Gex des conditions inacceptables. La Suisse, de son côté, repoussa l'agrandissement qui lui était offert, soit comme un danger, soit comme une infidélité aux relations amicales qui l'unissaient depuis des siècles à ses puissants voisins. Le seul agrandissement qu'il parut sage d'accepter fut, du côté de Savoie, celui du territoire nécessaire à désenclaver Genève et à assurer ses approvisionnements, du côté de France, celui de l'enclave de Versoix qui séparait le canton de la Suisse. Les Genevois obtinrent l'un et l'autre. Le roi de Sardaigne consentit à se dessaisir, en leur faveur, d'un territoire situé entre le Salève et le lac Léman, peuplé d'environ 8000 âmes et placé sous des garanties destinées à y maintenir la religion catholique. Le Chablais et le Faucigny ne furent donc pas donnés aux Confédérés; mais les puissances, entrant dans la pensée de Laharpe, crurent devoir les comprendre dans la neutralité assurée à la Suisse par la paix de Paris. (Déclaration du 26 mars 1815.)

Le bon vouloir des alliés se montra sur d'autres points par l'offre qu'ils firent aux Confédérés de leur

abandonner Constance et les pays naguère sujets des Grisons. Mais l'acquisition de Constance fut sacrifiée à des considérations secondaires, et les Grisons repoussèrent la proposition de réunir à leur pays leurs provinces, formant une quatrième ligue, égale en droit aux anciennes, parce que, en l'acceptant, ils eussent donné chez eux la prépondérance aux catholiques. Restaient les réclamations de Berne. Un moyen s'offrait d'y satisfaire par compensation : l'évêché de Bâle, incorporé à la France, avait été conquis par les alliés; ils l'offrirent en quelque partie à Bâle, en très grande partie à Berne, espérant avoir par cette indemnisation achevé la pacification de la Suisse.

On en était à ce point quand éclata comme la foudre la nouvelle du débarquement de Bonaparte sur le rivage de Provence. Ainsi que des moissonneurs, voyant tout à coup la flamme à l'horizon, abandonnent brusquement l'œuvre commencée, les alliés tournèrent d'un commun accord leurs regards vers les lieux où venait de reparaître l'incendie. Ils se hâtèrent de terminer leurs différends, pour n'avoir plus à songer qu'à leurs préparatifs de guerre. Les affaires de la Suisse, suspendues par lassitude, furent reprises avec précipitation. Le congrès reconnut les vingt-deux cantons. Argovie, Vaud, Tessin et Saint-Gall eurent à payer aux petits cantons de la Suisse primitive 500 000 francs (720 000 monnaie actuelle) : c'était, disait-on, le prix auquel les nouveaux venus devaient acheter leur affranchissement. A l'annexion de l'évêché de Bâle au canton de Berne, Laharpe fit mettre la condition de l'égalité de droits. Les trois vallées, sujettes des Gri-

sons, étaient définitivement réunies à la monarchie autrichienne.

Déjà les armées étaient entrées en campagne. Invités à y prendre part, les Suisses se divisèrent. Berne voulait marcher sur la France, Vaud se refusait à toute agression. La diète ne prit ni l'un ni l'autre parti. Elle adopta un système défensif, mais pour le tourner contre Bonaparte. Elle leva une armée de 40 000 hommes, l'échelonna sur la frontière de l'ouest, et n'hésita pas à en confier le commandement à un adversaire de Napoléon, au général Bachmann. Cependant les alliés voulaient davantage; ils demandaient le passage et l'accession à leur cause. Tous les cantons l'accordèrent, sauf Bâle, placée sous le canon de Huningue, et Vaud, qui n'estima pas que l'honneur lui permît de signer cette convention. Son Grand Conseil la rejeta, unanimement, sans discussion, d'un vote silencieux, en même temps qu'il envoyait à Genève des armes, des troupes, et qu'il se disposait à ne rester en arrière d'aucun de ses Confédérés dans l'accomplissement de ses devoirs envers la commune patrie.

Le 24 juin se répandit la nouvelle de la bataille de Waterloo. Les jours suivants, l'armée suisse reçut l'ordre de franchir la frontière française. Le vieux général qui la commandait n'avait pu contenir l'ardeur de son état-major, et il avait donné cet ordre sans même attendre d'avoir reçu de la diète une approbation qu'elle ne devait pas lui donner. Il prétextait des attaques journalières et la nécessité de mettre un terme à l'anarchie qui régnait dans le Jura. Trente mille hommes, resserrés par les armées autrichiennes, s'a-

vancèrent dans un pays montueux et pauvre. Les bataillons vaudois obéirent, tristes, mais sans murmurer. Ils venaient d'avoir sous les yeux l'exemple des régiments suisses en France, qui étaient rentrés dans leur patrie à la voix de la Confédération, témoignant ainsi d'un sentiment profond du devoir, vertu plus rare chez le soldat que le courage militaire. Comme eux, les Vaudois marchèrent sans hésitation, et sous un noble chef, le colonel Guiguer, ils se distinguèrent par leur discipline, leur abstention de tout désordre, et leur compassion pour les souffrances de voisins avec lesquels on les vit partager généreusement leurs rations.

Après la victoire des alliés, un nouveau congrès de Paris termina l'œuvre du congrès de Vienne. Un Genevois, Pictet de Rochemont, y plaida avec distinction la cause de son canton et celle de sa nouvelle patrie. Il obtint la cession à Genève, de Versoix, qui mit le canton en communication avec la Suisse. Fernex fut laissé à la France, grâce au nom de Voltaire, invoqué par la Restauration cette seule fois. La vallée des Dappes demeura française de fait, de droit au canton de Vaud. La France en demandait l'abandon; mais Pictet n'avait de pouvoirs pour céder aucune partie du territoire suisse. Huningue fut rasé. Les Confédérés reçurent trois millions pour leurs frais de guerre. Berne finit par accepter l'indemnité qui lui était offerte. Rien dès lors ne s'opposant plus à la prestation du serment fédéral par tous les Suisses, le nouveau Pacte reçut le sceau des vingt-deux états, et leurs députés, précédés des huissiers aux couleurs cantonales,

se réunirent dans le grand-moutier de Zurich, pour jurer fidélité à la nouvelle Confédération. Ils se tendirent la main et se promirent, comme dans les anciens temps, amitié fraternelle et fidèle assistance, dans les bons comme dans les mauvais jours. (7 août 1815.)

VI

La Suisse sous le Pacte de 1815.

1. RESTAURATION

1815 à 1830.

Le nouveau Pacte a régi la Suisse trente-trois ans, interprété de 1815 à 1830 dans un sens réactionnaire, et de 1830 à 1847 dans l'esprit d'une renaissance. Comme il consacrait le retour à une confédération d'états, tous souverains, il avait permis à Neuchâtel de devenir suisse, tout en demeurant sujet du roi de Prusse. Les cantons se promettaient fidèle assistance dans le danger, qu'il vînt du dedans ou du dehors. Ils s'interdisaient de former entre eux des relations qui fussent préjudiciables au Pacte fédéral, et de contracter avec l'étranger des alliances politiques; toutefois ils restaient libres de conclure avec lui des capitulations militaires et des conventions commerciales. Ni le droit d'association, ni la libre émission de la pensée, ni la liberté religieuse n'étaient garantis. Les contestations entre cantons ressortaient au droit confédéral. En diète, tous étaient égaux; les grands, les petits avaient même suffrage. Leurs députés étaient liés par des instructions. Ils prononçaient, à la majo-

rité des trois quarts des voix, sur les questions de guerre, de paix, d'alliances, à la simple majorité sur celles de commerce ou d'organisation militaire.

Trois cantons *Vororts*, Zurich, Berne et Lucerne, alternant de deux en deux ans, géraient les affaires fédérales; on ne saurait dire toutefois qu'ils constituassent un pouvoir permanent, chargé de présider à tous les mouvements de la Confédération, car, en cas de péril, ce n'était pas du Vorort, mais de ses coétats, que le canton menacé réclamait « la fidèle assistance. » Il n'existait plus de sujets, mais le Suisse ne pouvait transporter indifféremment son domicile d'un canton dans l'autre; il ne possédait que dans le sien l'exercice des droits politiques. La liberté des relations commerciales était garantie; mais cette garantie était rendue illusoire par le rétablissement de corporations, par des droits multipliés de péage, de route, de pontonnage, et par un prélèvement que, sous le nom de droit de consommation (*Ohmgeld*), le canton de Berne établit le premier, et d'autres après lui, sur les vins de provenance suisse. (Dès 1815.)

Les droits politiques ne pouvaient devenir un privilége en faveur d'une classe de citoyens, et cependant les chartes cantonales avaient été octroyées aux peuples, le patriciat rétabli, la séparation des pouvoirs supprimée. Les tribunaux tombèrent sous la dépendance des gouvernements. Dans les cantons aristocratiques la petite bourgeoisie et les campagnards furent insensiblement exclus des hautes charges. Lors d'une première nomination de préfets, Zurich avait fait la part égale entre la ville et la campagne; lors d'une

nouvelle élection la campagne fut exclue. L'administration était économe, équitable; mais la séparation des classes sociales se tranchait toujours davantage. Arrivait-il qu'un lieu public, la maison de bains du Gourniguel, par exemple, rapprochât la haute société de la classe inférieure, les patriciens se réunissaient pour la danse avant le repas du soir, et dès que, après ce repas, un bourgeois se montrait sur le seuil de la salle, tous prenaient le bras de leurs dames et sortaient fièrement. A Schwitz, la landsgemeinde ne craignit pas d'exclure de toute participation aux biens communaux, et de l'éligibilité aux charges, toute une classe d'hommes (*Beysassen*, *Landsassen*) que la constitution reconnaissait comme les égaux de leurs concitoyens. (1829.) Les Haut-Vallaisans rétablirent leur domination sur le Bas-Vallais. Même dans les nouveaux cantons il se formait des majorités compactes et quelques hommes influents disposaient de la chose publique.

Ce qui se passait chez les Suisses se manifestait pareillement autour d'eux; tous les gouvernements travaillaient à l'affermissement de leur pouvoir et au relèvement du passé. La réaction se montrait dans l'église comme dans l'état. A la suite des grandes révolutions politiques apparaissent d'ordinaire, dans le cours de l'histoire, des agitations religieuses. On devait donc s'attendre, après les guerres nées de la révolution française, à voir se produire, au sein de la paix, un réveil des consciences. Il eut lieu, en Suisse comme ailleurs, chez les catholiques comme chez les protestants, chez chacun selon l'esprit de sa religion.

Alors le nonce sortit de l'obscurité dans laquelle il avait longtemps vécu. Son langage ne différait pas de celui que Rome tenait dans les siècles précédents. Le système qu'il représentait était celui qui fait du pape un roi des rois, des évêques ses ministres, des moines ses milices, et qui leur assigne pour but la conquête de la terre. Trois faits signalèrent son apparition : l'inscription dans le nouveau Pacte d'un article consacrant l'inviolabilité des biens des couvents, la réorganisation des circonscriptions épiscopales, et le retour des jésuites, dont l'ordre avait été supprimé dans le dix-huitième siècle.

On comptait, dans la Suisse catholique, 116 couvents, d'ordres divers. Ils renfermaient 1500 religieux et 1000 religieuses. Le nombre des clercs était de 5000; c'était une personne ecclésiastique sur 180 habitants. Les biens des monastères s'élevaient à près de 30 millions. Ce capital, ajouté à celui qui servait à l'entretien du clergé séculier, formait un total de 80 millions, somme bien supérieure à celle du capital de l'état. En possession d'une fortune aussi considérable, quels services rendaient les monastères? Il en était qui s'occupaient d'éducation. Les moines de Mouri passaient pour habiles éleveurs de bétail. Einsiedlen était visité, chaque année, par 150 mille curieux et pèlerins. Le Saint-Bernard exerçait une généreuse hospitalité. Néanmoins les temps n'étaient plus ceux où les religieux étaient les avant-coureurs de la civilisation, leurs maisons les asiles de la prière, de la science et du travail. Cependant Rome ne jugea pas leur décadence un motif suffisant pour renoncer à leur

maintien, et le nonce, ayant su gagner en leur faveur les voix de trois cantons protestants, réussit à faire entrer dans le Pacte cet article 12, qui plaçait les biens des couvents sous la garantie de la Confédération entière, et devait, un quart de siècle plus tard, partager de nouveau la Suisse en deux camps.

La réorganisation des diocèses fut une œuvre longue et difficile. La Suisse ressortait à sept évêchés. Le plus considérable était celui de Constance, qui embrassait presque tous les cantons orientaux. Rome, dont la politique était de diviser le pays en circonscriptions d'une moyenne étendue, sur lesquelles l'action de la nonciature pût s'exercer facilement, sépara la Suisse d'avec l'antique évêché, pour en réunir une partie à l'évêché de Bâle (1828), et en faire servir une autre à former un nouveau diocèse, celui de Coire-Saint-Gall. (1824.) Toutefois n'ayant pas obtenu pour cette dernière création l'adhésion des gouvernements, elle se vit contrainte à former du canton de Saint-Gall un évêché distinct. (1837.) La révolution avait brisé le lien qui rattachait l'évêque de Lausanne, ou de Fribourg, au métropolitain de Besançon, et le cours des événements avait ajouté Genève à son diocèse. L'évêque de Sion avait perdu le titre et les droits de prince souverain du Vallais; on lui avait conféré, comme indemnité, le privilége de siéger, avec un quadruple suffrage, dans la représentation du pays. La Suisse catholique se trouva donc, au nord des Alpes, partagée en cinq évêchés, tous relevant immédiatement de Rome. Au sud, le Tessin continua de dépendre de

l'évêque de Côme et, pour quelques communes, de l'archevêque de Milan.

Le troisième événement qui suivit de près la réapparition du nonce fut le retour des jésuites, rétablis par la bulle *Sollicitudo omnium*. (1814.) Le Vallais les accueillit le premier. Trois ans après, ils rentrèrent dans Fribourg (1818), reprirent possession de leur collége de Saint-Michel et recouvrèrent une dotation d'un million et demi de capital. Fribourg possédait alors dans la personne d'un franciscain, modèle des religieux, l'un des hommes qui ont le mieux compris l'éducation dans un sens évangélique, le père Girard; l'œuvre du père Girard fut renversée. Bientôt s'éleva dans Fribourg une maison, devenue célèbre. L'on compta dans le collége et la pension des pères jésuites 57 prêtres et 15 professeurs, la plûpart étrangers. Ils surent faire aimer l'obéissance. L'avenir apprendra s'ils respectaient tout l'homme dans l'homme. Dix-huit ans plus tard, les jésuites furent reçus à Schwitz.

Un vent nouveau souffla sur les cantons catholiques. L'école de théologie de Lucerne avait pour professeurs des hommes d'un talent original, dont l'enseignement avait répandu les principes libéraux qui régnaient autour de l'évêque de Constance, Henri de Wessenberg; des premiers, ces professeurs courbèrent la tête. Ceux qui ne le firent pas durent s'éloigner. Troxler, qui cherchait dans la connaissance de l'homme les éléments de la vérité, et dans la démocratie des forces à opposer à l'absolutisme, fut contraint à son tour d'abandonner Lucerne. Un Bernois, Charles-Louis de Haller, converti au catholicisme par l'effroi qu'il avait

conçu de l'anarchie, écrivit la *Théorie de la Restauration*. Les évêques interdirent la lecture de la Bible et ne permirent plus les mariages mixtes. Des associations semèrent sur le pays des récits de miracles et des encouragements aux pèlerinages. Le même esprit se répandit, à la fois, dans la Suisse allemande et dans la Suisse française. Dans les villages mixtes, où les enfants des deux confessions avaient vécu dans des rapports journaliers, parents, enfants reçurent l'ordre de s'interdire la fréquentation des protestants; dans ceux où le même temple servait aux deux cultes, il s'éleva de riches églises à l'usage du seul culte romain. D'autres s'élevèrent dans nombre de villes de la Suisse protestante. Le zèle suffisait à tout. La discipline permettait à l'armée de vaincre avec son chef. Il s'agissait, selon l'expression reçue, de renverser Carthage et d'édifier Rome.

De leur côté, les églises protestantes avaient aussi leur réveil. De jeunes hommes poussèrent le cri de régénération. Ils relevèrent l'antique flambeau, et répandirent, avec d'éternelles vérités, les fausses clartés d'esprits que l'expérience n'avait pas éclairés. On a attribué cette œuvre à des étrangers; elle fut bien plutôt le retour à la religion des réformateurs, de qui ces étrangers avaient reçu les doctrines qu'ils rapportaient aux lieux d'où ils les avaient reçues. Le peuple s'agita. Il le fit surtout chez nos populations de langue française, qui ne savent pas comme celles de l'Allemagne renfermer leurs impressions religieuses en elles-mêmes, ou les répandre en vague poésie. La déchirure en fut plus sensible. Une loi vaudoise, du

24 mai 1824, interdit les conventicules, sous peine de l'amende, de la prison et de l'exil. L'effet de la loi fut de provoquer des émeutes, d'exalter le zèle et de donner un corps à la dissidence. La tolérance ne renaîtra qu'avec la liberté.

Toute l'Europe obéissait, comme la Suisse, à des tendances restauratrices. Les grandes puissances, ayant contracté en 1815 une sainte-alliance, dans le but de combattre tous mouvements révolutionnaires, elle les comprimèrent en Allemagne, en Espagne, en Italie. Mais ces mesures firent affluer en Suisse de nombreux proscrits, et l'hospitalité qu'elle leur accorda fut le sujet de plaintes fréquemment renouvelées. Le pays se remplit d'espions, chargés de surveiller les fugitifs. Les agents de la diplomatie accusèrent l'impuissance des gouvernements, la licence de la presse; la diète se vit obligée à inviter les cantons à des mesures sévères (1823), et répéta ces invitations jusqu'à ce que la plupart d'entre eux s'y furent soumis. Bâle refusa néanmoins de livrer deux réfugiés, professeurs dans son université, et dont la Prusse demandait l'extradition.

La Suisse, en cette situation, ne pouvait échapper au sentiment de sa faiblesse. Des traités réglèrent ses relations d'établissement, de domicile et de commerce avec ses voisins. La France seule, dont les marchandises jouissaient dans la Confédération d'une entière liberté, maintint, par l'élévation de ses tarifs, ses marchés fermés aux produits de nos manufactures. Les années se succédaient, dans la paix, mais sans progrès apparent. La diète essayait-elle de corriger le

désordre des monnaies, d'améliorer le système postal, de donner une patrie aux *Heimathlosen*, de supprimer les douanes à l'intérieur, tout échouait contre les résistances cantonales. Tout ramenait, semble-t-il, la Confédération à l'aveu de son impuissance; et cependant il se faisait dans son sein, comme autour d'elle, un travail lent, mais continu, qui la guidait vers la voie de la démocratie et du progrès. Les peuples, dans nos sociétés modernes, aspirent à se gouverner eux-mêmes et pour eux-mêmes. La Suisse éprouvait, autant au moins qu'aucun autre, ce besoin. La réorganisation de l'armée fédérale en fut le premier témoignage. Le Pacte avait porté le contingent de 15 000 à 30 000 hommes. On les réunit à Thoune, en une école centrale, pour y recevoir une commune instruction. Ils s'y formèrent, à la fois, à l'exercice des armes et à l'habitude de se voir et de s'estimer. D'autres camps furent établis. Les arsenaux se remplirent. Un conseil d'inspection dirigea ces mouvements. Rentré dans sa patrie après vingt ans d'absence, le général Jomini, qui n'avait connu que les contingents de l'âge révolutionnaire, fut frappé du spectacle que lui présentèrent les milices nouvelles; à l'entendre, il ne leur manquait qu'un meilleur état-major pour pouvoir bientôt rivaliser avec les vétérans de l'Europe. En même temps, il est vrai, qu'elle se créait une armée, la Suisse avait des régiments en France, en Espagne, à Naples, à Rome et dans les Pays-Bas. Ils y étaient appelés à la défense des trônes et à la garde des souverains; mais ces régiments capitulés estimaient contribuer à la paix de l'Europe et préparer aux milices fédérales de

bons officiers; ils représentaient, à l'étranger, la bravoure et la fidélité suisse : c'est ce que nous dit le *Lion de Lucerne*, monument élevé en 1821.

Le réveil de l'esprit public se manifesta par la création de nombreux établissements, caisses d'assurance, caisses d'épargne, orphelinats, asiles, maisons d'éducation pour les aveugles et les sourds-muets. Quand vinrent les années calamiteuses 1816 et 1817, la bienfaisance se déploya sur un champ nouveau. Les Hellènes se soulevèrent, réclamant l'indépendance, et leur cause trouva chez les Confédérés peut-être plus de sympathie que nulle part. Les réfugiés furent accueillis. Hahn, Meyer, Heidegger portèrent à la Grèce le secours de leurs talents militaires, Eynard celui de son inépuisable générosité.

On se préoccupa d'éducation. Pestalozzi poursuivait, à Yverdun, son œuvre, essentiellement populaire. De Fellenberg comprenait la sienne autrement que Pestalozzi; il acceptait les inégalités sociales, et, voulant que chacune des classes de la société fût élevée pour des devoirs spéciaux, il les rapprochait sans les confondre. Il fonda à Hofwyl une école d'agriculture, dans laquelle il réunit d'abord sous l'admirable direction de Wehrli, des enfants pauvres, des vagabonds, des repris de justice; les commencements furent difficiles, mais la persévérance et l'exemple de Wehrli, dont le christianisme se manifestait moins en paroles qu'en action, triomphèrent de tous les obstacles. Alors de Fellenberg superposa à l'école de pauvres une école pour les classes moyennes, et à celle-ci un établissement supérieur, que remplirent de jeunes hommes apparte-

nant aux classes élevées de l'Europe et de l'Amérique. A tous les degrés l'agriculture fut enseignée. Les élèves de Hofwyl ont la plupart honoré le nom de Fellenberg par la noblesse d'âme qu'ils ont portée dans leurs carrières diverses. L'exemple une fois donné, il fut suivi. Glaris, un des cantons que l'orage révolutionnaire avait le plus cruellement ravagés, fonda l'école de la Linth, sur le modèle de celle de Wehrli. Dans l'Appenzell, Gaspard Zellweguer, toujours cachant la main qui donnait, enrichit ses concitoyens d'utiles établissements d'instruction, et le fit presque malgré eux, tant était grande alors, dans les cantons démocratiques, la crainte de ce qui pouvait faire naître l'inégalité parmi les fils du pays.

De bons colléges furent créés, à Coire, grâce à une persévérance qui triompha de bien des obstacles; à Arau, grâce à la généreuse impulsion de Meyer qui, parvenu de l'indigence à la richesse, ne crut pas pouvoir faire de sa fortune un meilleur usage que de la consacrer à des œuvres utiles. Zurich, Bâle, Berne et Vaud développèrent leur instruction publique. Bâle fonda, en 1810, un institut philotechnique. A Zurich, Gaspard d'Orelli, poëte, historien, philologue, théologien même, porta dans tous ces domaines de la science son originalité, sa pénétration et sa fermeté de jugement. Berne avait divisé son enseignement supérieur en un enseignement philosophique et général, et en enseignements spéciaux de médecine, de jurisprudence et de théologie. Deux écrits périodiques, l'*Observateur* et les *Archives* devaient seconder l'impulsion donnée à ces enseignements. Le tort fut de trop gou-

verner; les écrits périodiques furent soumis à une censure méticuleuse, qui mit bientôt fin à leur existence, et des désordres, provoqués par un esprit d'autorité, portèrent les magistrats à une mesure dangereuse, celle de ne permettre l'accès à de hautes études qu'aux fils de famille, appelés par leur rang et leur fortune à recevoir une éducation libérale.

La nature suisse fut le sujet de nombreux travaux. Le général Pfyffer, de Lucerne, ayant exprimé dans un relief d'une rare exactitude tous les mouvements du sol qui entoure le lac des Quatre Cantons, Meyer d'Arau résolut de faire davantage : il publia, en 1802, un atlas de la Confédération, œuvre remarquable pour le temps, et qui, même aujourd'hui, conserve une partie de sa valeur. Après lui, Osterwald publia sa belle carte de Neuchâtel, et Bouchwalder celle de l'évêché de Bâle, dont la clarté n'a été surpassée que par l'atlas du général Dufour. Sur les pas des ingénieurs, les géologues reprirent les sentiers des Alpes. Leurs observations, discutées par Escher de la Linth, Ebel et Léopold de Bouch, servirent à l'avancement de la science. Bientôt, le besoin se faisant sentir de réunir les études des naturalistes suisses, deux publications, l'*Alpina*, dans la Suisse orientale, et la *Bibliothèque universelle*, dans la Suisse française, s'enrichirent de leurs travaux. Des ouvrages considérables contribuèrent, en même temps, à agrandir le champ de la science. De Candolle édita son *Prodrome du règne végétal*, Gaudin sa *Flore helvétique*, Hegetschweyler son *Examen critique des plantes de la Suisse*. Léonhard Stouder fit paraître sa *Monographie des*

molasses, précurseur de nombreux travaux. Vint le jour où ces études, qui se poursuivaient isolément, trouvèrent leur centre dans la Société suisse des sciences naturelles. C'était à Genève qu'elle avait pris naissance, dans la patrie des Pictet, des de Saussure, des de la Rive, des Necker, des Senebier, des Vaucher. Des amis de la nature, réunis dans la campagne du docteur Gosse, en avaient, en 1815, jeté les fondements, et bientôt elle embrassa la Suisse entière. La société se réunit tous les ans; elle publia ses Annales, les ouvrit aux observations météorologiques de Horner et de Pictet, aux travaux de Kasthofer sur la dégradation des Alpes, à ceux de Vénetsch sur les changements survenus dans les glaciers. Elle s'enrichit des découvertes de Bourkardt en Syrie, de Rengger dans le Paraguay.

L'histoire de l'homme, et spécialement celle de la patrie, n'eut pas moins que celle de la nature sa renaissance en cette période. Jean de Muller publia en 1808 un dernier volume de son *Histoire des Confédérés*, œuvre de génie, inspirée par l'amour de la patrie suisse et de la liberté. Déjà l'on travaillait à approfondir son œuvre sur des points spéciaux. Fr.-Louis Haller écrivait l'*Histoire de l'Helvétie sous les Romains*, Zschokke, le fécond écrivain, celle *des Grisons* et celle de la *Lutte des cantons démocratiques contre la révolution française*. Henri Fussli publiait son *Isis*, d'autres l'histoire de leur canton. Le doyen Bridel, toujours serein, spirituel et débordant de gaieté, réunit dans son *Conservateur* des pièces nombreuses, poursuivant le but de rapprocher la Suisse allemande de la Suisse française. Des collections historiques se

formèrent. Le gouvernement d'Argovie acheta celle de Zourlauben. Félix Balthasar céda, en mourant, les siennes à Lucerne, sa ville natale. Les archives de Soleure enrichirent de nombreux documents sa *Feuille hebdomadaire*. De Mulinen quitta en 1806 la charge d'avoyer de Berne, pour ne plus songer qu'à raviver chez les Confédérés l'amour de la patrie en creusant plus profondément les sources de leur histoire. C'est dans le même but qu'il fonda, en 1811, la Société des recherches historiques, et qu'il lui donna pour organe l'*Investigateur* (*Geschichtsforscher*). A Genève, Grenus et Galiffe firent servir les archives à de précieux travaux sur le passé de la Suisse romande.

Le droit public devint le sujet de vifs débats lorsque Charles-Louis de Haller eut publié sa théorie, plus brahmanique que chrétienne, de la restauration du droit. Troxler lui opposa la théorie de Milton. Accusé de répandre des doctrines régicides, il fut, à Lucerne, dépouillé de son enseignement. Alors de jeunes hommes en grand nombre se rendirent à Berlin, et se rangèrent autour de Savigny, qui leur exposa, non des théories absolues, mais un droit inné à chaque peuple et se ramifiant selon ses besoins. Revenus dans leur patrie, ils trouvèrent dans ses lois bien des dispositions à attaquer. Ce fut le commencement d'une lutte, qui ne tarda pas à s'engager entre les défenseurs de ce qui existait et les disciples de l'école nouvelle. La Suisse française ne fut pas étrangère à ce mouvement; cependant ses regards s'étaient moins tournés vers l'Allemagne que vers l'Angleterre et la France. A Genève, les idées de d'Ivernois étaient celles de Pitt et du

torysme, les théories de Dumont, éditeur de Bentham, celles de Whigs, tandis que Sismondi se rattachait au parti libéral de France. Auprès d'eux prirent place, Bellot d'abord, puis un réfugié politique, Rossi, qui, pendant quinze ans, jeta un vif éclat sur l'horizon de la république rajeunie.

Des tendances diverses étaient donc aux prises, lorsque commença l'an 1830. Celle qui l'emportait voulait une régénération de la patrie. Déjà en 1819, de jeunes hommes, affligés de voir qu'il n'existait pas de relations entre les étudiants des académies suisses, avaient conçu le projet d'une société qui les réunît en un lieu central; le but était de se voir, d'apprendre à se connaître, et, libres des préjugés dans lesquels ils étaient entretenus, de se tendre la main dans l'amour d'une commune patrie. Ce que les hommes engagés dans les liens de la politique pouvaient difficilement, il appartenait aux jeunes générations de le tenter; à elles de s'entendre pour préparer au pays un meilleur avenir. Ce qu'ils voulaient, ils l'avaient osé. (1819.) Dès lors la Société de Zofingue s'est réunie chaque année. Elle a contribué pour sa part au resserrement du lien fédéral et au rajeunissement de notre Confédération.

Cinq ans après sa fondation, en 1824, eut lieu en Argovie le premier tir fédéral. D'autres le suivirent, et ces fêtes nationales furent une nouvelle et puissante impulsion. Tout servait à alimenter l'activité des esprits. Les diverses industries suisses étaient en progrès. Des essais étaient faits pour améliorer l'état des prisons. Lausanne avait introduit le système péniten-

tiaire. (1820.) Les premiers bateaux à vapeur s'étaient montrés sur nos lacs. (1825.) La Société helvétique, fille du siècle passé, se réveilla après un long sommeil. Dans sa réunion de mai 1830, Schinz lui rappela que nos gouvernements n'existaient que par le peuple et pour le peuple. Déjà sous ces inspirations des réformes s'étaient opérées à Zurich, à Lucerne, dans l'Appenzell et dans le Tessin. D'autres étaient demandées, quand arriva de Paris la nouvelle de la révolution qui venait, en trois jours, de renverser Charles X et de porter sur son trône Louis-Philippe d'Orléans.

VII

La Suisse sous le Pacte de 1815.

2. LE PEUPLE SOUVERAIN

1830 à 1833.

Il existe toujours en Suisse deux courants, dont l'un porte la nation à des réformes, et l'autre la tient attachée à ses traditions historiques ; de là le caractère de son développement, qui a été sain, mais lent. C'est insensiblement que les premiers Confédérés se sont retirés de l'empire d'Allemagne, quoiqu'il ne s'y trouvât aucune place pour une fédération républicaine. De membres de l'empire, ils sont devenus ses cousins, puis simplement ses amis. De nouvelles populations ont, à leur tour, rompu les liens qui les unissaient à l'Autriche, à la Bourgogne, à la Savoie. La Confédération a fait un pas en arrière quand la France a mis fortement le pied chez elle, et quand il s'est trouvé

dans son sein des pays sujets, réduits à envier le sort des peuples régis par des rois. Mais ces temps ont pris fin. La révolution française a appelé les peuples à l'égalité. Elle a ensuite égaré le nôtre en lui faisant faire l'essai d'un régime unitaire; en exagérant la force du courant progressif, elle a rendu un nouveau recul inévitable. Voici cependant qu'en l'an 1830 reparaît chez les Confédérés, avec un nouvel élan de la démocratie, le besoin de resserrer le lien qui fait leur force.

Les régiments suisses au service de France venaient de rentrer dans leur patrie. Après avoir de nouveau pris part à la défense du palais des Tuileries, ils avaient été congédiés. Leur retour fut un sujet de deuil pour les uns, de joie pour le plus grand nombre. Tous s'attendaient à voir une coalition se former contre la France; mais les premiers y voyaient un motif d'insister sur le maintien de la paix intérieure, afin d'être prêts à écarter tout péril, les seconds, de travailler à fortifier la Confédération en la faisant reposer sur un droit meilleur. Ces derniers avaient à leur tête des hommes d'âges divers, les frères Edouard et Casimir Pfyffer, à Lucerne, le vieil Usteri, à Zurich, Laharpe et Monnard à Lausanne. La plupart voulaient une évolution pacifique, et ce fut ce qui eut lieu dans plusieurs cantons; dans d'autres, il y eut révolution.

Thurgovie eut, le premier, ses assemblées populaires, sa constituante et des institutions révisées. (Octobre 1830 à avril 1831.) Zurich, à la suite d'une grande assemblée, tenue à Uster, le 22 novembre 1830, reconnut à son tour la loi de la souveraineté populaire.

(Mars 1831.) De ses deux bourgmestres, l'un, Reinhard, résigna sa charge, portée en des temps difficiles, et l'autre, David de Wyss, entouré de l'estime générale, demeura, avec Usteri, à la tête de la république rajeunie. Bientôt deux partis se trouvèrent en présence, les modérés et les radicaux. Quelque temps les modérés l'emportèrent; mais, ayant essayé de soumettre à une loi la puissante Société de tir qui embrassait la Confédération entière, ils furent battus en Grand Conseil, et se retirèrent du gouvernement. Les rênes de l'état passèrent alors aux radicaux, qui les tinrent d'une main forte. Sous l'impulsion du jurisconsulte Louis Keller, des bourgmestres Melchior Hirzel et J.-J. Hess, du professeur Gaspard d'Orelli, de Georges Nægueli, rénovateur de la musique populaire, et de Thomas Scherr, ils renouvelèrent l'instruction publique; ils créèrent des écoles secondaires, un séminaire d'instituteurs, une école cantonale et une université, dans laquelle prirent place les théologiens Hirzel, Hitzig et Schweitzer auprès des jurisconsultes Keller et Bluntschli, les naturalistes Schœnlein et Oken auprès du philologue d'Orelli. Quarante mille suffrages sanctionnèrent la nouvelle constitution.

Saint-Gall, après bien des assemblées tumultueuses, suivit l'exemple de Zurich, et Baumgartner y prit, à la tête du gouvernement, la place de Muller de Friedberg. En Argovie, un soulèvement contraignit les Conseils à voter une constituante. A Lausanne, elle fut pareillement votée à la suite d'une manifestation populaire. A Lucerne, à Fribourg, à Soleure, à Schaffhouse, même révision de la loi de l'état. Les constitutions nouvelles

se ressemblaient toutes. Dans toutes, le peuple se déclarait souverain. Il confiait l'autorité aux pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Seuls étaient exclus du droit de suffrage les citoyens tombés en faillite, ou condamnés par leur indigence à recevoir l'assistance publique. Les élections étaient directes. Les magistrats devaient être renouvelés à des intervalles rapprochés. Une initiative était réservée au Grand Conseil dans la proposition des lois. Le public était admis à ses séances. La presse était libre, le droit de pétition reconnu. Dans quelques cantons, les capitales obtenaient une représentation plus forte que celle à laquelle elles eussent eu droit par le chiffre de leur population. Les peuples saluèrent comme un beau jour celui qui les plaça, affranchis et confiants, sous la protection de lois qu'ils avaient eux-mêmes faites et acceptées.

Cependant Berne n'était pas entré dans le cours de ces événements. La diète, qui siégeait dans ses murs, présidée par l'avoyer Fischer, n'avait eu qu'une voix pour ordonner les mesures que commandait à la Suisse la situation de l'Europe. Mais dans leur canton, les patriciens bernois, méconnaissant l'esprit des temps, croyaient pouvoir tenir tête à l'orage. L'Oberland, le Seeland, Porentruy s'agitaient; pour les ramener à l'obéissance, il se fit quelques enrôlements. La tête de Stockmar, chef du mouvement jurassien, fut mise à prix. Alors le peuple se leva. Il s'assembla à Munsiguen, le 10 janvier 1831. Deux frères, Jean et Charles Schnell, le maîtrisaient par la puissance de leur parole; Jean lui recommanda le calme, Charles l'action. L'assemblée se prononça pour la convocation d'une

constituante, et donna huit jours au gouvernement pour aviser. Il fléchit. La constituante se réunit, et la présidence en fut confiée à un patricien aimé du peuple, Frédéric Tscharner, qui sut par sa modération ménager le passage de l'ancien au nouvel ordre de choses.

Quelques cantons encore demeuraient en dehors du mouvement. Genève était attachée à ses magistrats. Vallais, Grisons, les Waldstetten contemplaient avec étonnement et défiance ce qui se passait à leurs pieds. « Laissez, disait le landamman Lauener à ses gens d'Uri, laissez les fils de la révolution planter leurs arbres desséchés; chez nous, tout arbre est un arbre de liberté. » Schwitz renfermait deux populations, dont l'une, naguère sujette, était devenue libre de droit, sans l'être réellement. Elle réclama la complète égalité que lui reconnaissait le Pacte, et ne l'ayant pas obtenue, elle se sépara de l'ancien Schwitz. Vainement la diète intervint. Elle finit par se prononcer, de fait, pour l'ancien canton, en refusant de recevoir dans son sein la députation de Schwitz extérieur.

La situation de Bâle n'était pas sans analogie avec celle de Schwitz. Le canton comprenait la ville de Bâle, peuplée de 16 000 âmes, et la campagne, qui en avait 40000. Les campagnards, réunis à Liestal, ayant demandé une constituante et réclamé l'égalité des suffrages, les bourgeois firent une sortie, les réduisirent à l'obéissance et les amenèrent à accepter une convention, qui donnait, en Grand Conseil, 75 siéges à la ville et 79 à la campagne. Une amnistie générale, prononcée à la suite de cette victoire, eût probablement

ramené l'ordre dans le pays. La diète, qui avait sanctionné la convention, conseillait cette mesure; mais Bâle n'ayant accordé qu'une amnistie partielle, les chefs du mouvement, qui s'en virent exclus, se répandirent dans les cantons voisins, s'y firent de nombreux amis et rallumèrent l'insurrection. Les citadins reprirent, de leur côté, les armes; mais ils ne tardèrent pas, cette fois, à se voir contraints à la retraite. (6 avril 1832.) Vainement la diète avait fait occuper Bâle-campagne par des troupes fédérales; vainement elle s'efforça de rétablir l'ordre de choses qu'elle avait sanctionné par son suffrage; les campagnards ne cessèrent pas de demander une constituante ou leur séparation d'avec la ville. De guerre lasse, la diète laissa se fortifier la séparation.

Une tâche plus difficile encore lui restait à remplir. Longtemps deux affections s'étaient partagé le cœur des Neuchâtelois : la fidélité à leur prince et l'amour de la patrie suisse. Longtemps ils les avaient conciliées tant bien que mal. On avait vu jadis, durant les guerres de la Fronde, le prince de Neuchâtel, Henri de Longueville, prisonnier dans Vincennes, envoyer au capitaine neuchâtelois Félix de Marval, qui avait été chargé de monter la garde devant la prison, l'ordre d'obéir, parce que ce n'était pas comme sujet de son prince, mais comme Suisse, qu'il servait le roi de France. Dans les visites qu'il fit plus tard à ses bons amis de la Comté, Henri fut toujours le premier à porter la santé de « la bonne patrie suisse. » Mais les temps n'étaient plus où la monarchie et la république buvaient ensemble au pied du Jura, alliant la fidélité à la

fraternité. Le prince était devenu l'un des plus grands rois de l'Europe, et la république faisait chemin de son côté, s'inspirant des pensées d'un siècle nouveau. Neuchâtel avait pu prendre rang dans une confédération d'états; mais quand la Suisse, voulant sortir de sa faiblesse, céda au besoin de se transformer en un état confédéré, des Neuchâtelois, les uns se montrèrent pressés de la suivre dans sa régénération, tandis que les autres s'appuyèrent plus que jamais sur leur prince. La prudence conseillait au parti suisse d'attendre, pour entrer en scène, que les Confédérés eussent accompli l'œuvre de leur transformation, mais son ardeur ne le lui permit pas. Le jour anniversaire de la réunion du canton à la Suisse, 400 républicains, ayant le lieutenant Bourquin à leur tête, s'emparèrent du château de Neuchâtel et y firent flotter l'étendard fédéral. (12 à 13 septembre 1831.) Obligée à intervenir, la diète fit occuper la principauté, rendit le pouvoir au gouvernement légal, et refusa d'obtempérer aux instances des insurgés, qui la pressaient de soumettre au peuple la question de savoir s'il voulait demeurer « suisse et prussien. » Ce refus fut le motif qu'invoquèrent les républicains pour tenter un nouveau soulèvement, dont les royalistes triomphèrent sans effort. (17 décembre 1831.) Condamnés à mort, les chefs du mouvement n'échappèrent à cette peine que par la clémence du roi, qui la commua en une détention perpétuelle.

VIII

Essai de révision du Pacte.

1832 à 1833.

Lorsque la plupart des cantons eurent révisé leur constitution, la question de la révision du Pacte fédéral se trouva à l'ordre du jour. Déjà des esprits ardents se disposaient à la trancher par la violence, quand la diète, suivant l'exemple de l'Europe, qui venait de se résoudre à ne point intervenir dans la politique intérieure de la France, prit, le 27 décembre 1830, le parti de laisser les cantons libres de s'organiser à leur gré, et renvoya à des jours plus tranquilles le soin de donner un nouveau toit à un nouvel édifice. Elle ne se permit pas de garantir les constitutions révisées.

Mais ce refus de garantie porta sept cantons, d'entre ceux auxquels elle était refusée, à se la donner mutuellement, et à s'unir pour poursuivre d'un commun accord le but de la révision du Pacte. Ce fut un premier Sonderbound. Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, Argovie, Thurgovie et Saint-Gall formèrent entre eux, le 17 mars 1832, une alliance protectrice (*Siebner Concordat*) qui ne devait prendre fin qu'au jour où le Pacte de 1815 aurait été révisé. Ils invitaient, il est vrai, tous les cantons à s'unir à leur concordat, mais bien loin de se rendre à leur invitation, Bâle-ville, Neuchâtel, les cantons primitifs et le Vallais se donnèrent, de leur côté, la main et s'allièrent, à Sarnen,

pour le maintien de l'ancien ordre de choses. C'étaient la vieille et la nouvelle Suisse en présence.

La diète, réunie en ces circonstances à Lucerne, reprit, le 16 juin 1832, la question de la révision du Pacte. Elle en chargea une commission, qu'elle composa d'hommes de partis divers, et qui choisit pour son rapporteur un député de Genève. Ami sincère de la liberté, au service de laquelle il a su s'exiler, parler et mourir, Rossi était penseur profond et rigoureux théoricien. Il savait aussi mesurer les réformes aux besoins des états et aux lumières des peuples; il imprima ce caractère au projet de pacte auquel on a donné son nom. Compromis entre le passé et l'avenir, entre la Confédération d'états et l'état fédéral, ce projet laissait subsister, avec la diète, l'égal suffrage des cantons; mais au directoire ambulant du Pacte de 1815, il substituait un Conseil fédéral permanent, siégeant à Lucerne, présidé par un landamman, et disposant de forces capables de faire respecter les décrets de la diète et les sentences de la justice. Une cour fédérale était juge dans les conflits entre les cantons. Au Conseil fédéral ressortissaient les rapports avec l'étranger, les péages, les monnaies, les poudres, les postes. L'égalité des droits, comme des charges, le libre établissement, le libre transit étaient garantis. Les députés votaient sans instructions, les cas de première importance exceptés. Après douze ans, le Pacte pouvait être révisé, à la demande de douze cantons, mais à la condition que la révision obtiendrait en diète quinze suffrages.

Le projet Rossi, mutilé, il est vrai, au point d'être

devenu méconnaissable pour ceux qui l'avaient d'abord le plus chaudement accueilli, fut soumis par la diète aux votes des cantons. Les partis extrêmes le repoussèrent à l'envi. Les catholiques craignirent pour leur religion, Vaud pour sa souveraineté. Les suffrages se balancèrent. Ce furent, à la surprise générale, les communes rurales de Lucerne qui firent pencher la balance du côté du rejet. (Juillet 1833.) La question était ajournée, mais aggravée. Elle ne se résoudra désormais que sur les champs de bataille. Quinze ans plus tard, ce que venait de refuser la coalition de Sarnen a été subi par les vaincus du Sonderbound.

Ils prévoyaient si peu cet avenir, au moment où s'agitait la question de la révision du pacte, qu'ils crurent pouvoir opposer Confédération à Confédération. Déjà ils avaient pris la résolution de n'assister à aucune diète où siégeraient des députés de Bâle-campagne et de Schwitz extérieur. (Novembre 1832.) Quatre mois plus tard, Zoug et Appenzell intérieur suivirent leur exemple, et tous, rompant avec les Confédérés, tinrent à Schwitz, en mars 1833, leur diète séparée.

Cependant la diète fédérale venait de se réunir à Zurich, sous la présidence du bourgmestre Hess. Après d'inutiles tentatives de rapprochement, elle n'hésita plus à recevoir dans son sein les députés des deux nouveaux demi-cantons. Mais ce fut le signal d'une prise d'armes. Le 31 juillet, le colonel Ab Iberg, à la tête de 600 hommes, envahit le territoire de Schwitz extérieur, et trois jours après, le colonel Vischer avec 1600 hommes celui de Bâle-campagne. Ils agirent dans leur impru-

dence. Battus à Prattelen (3 août), les Bâlois durent rentrer dans leurs murs, après avoir perdu une soixantaine de leurs gens, et les Schwitzois ne tardèrent pas à se trouver en présence d'une armée fédérale de 5000 hommes, qui les contraignit à la retraite. La diète fit occuper militairement les deux cantons, et prononça la dissolution de la ligue de Sarnen. Bâle persévérant à repousser tout arrangement, sa séparation d'avec la campagne devint définitive, tandis que Schwitz, en acceptant une constitution qui consacrait l'égalité des droits entre les deux parties du pays, obtint le maintien et la pacification du canton dans son intégralité.

Neuchâtel qui, depuis sa victoire sur les républicains, ne cachait plus son dessein de rompre avec la Suisse, fut le dernier à faire sa soumission. Il fallut l'approche de 6000 soldats fédéraux pour le déterminer à envoyer ses députés reprendre en diète leur place accoutumée. Ce ne fut plus, toutefois, comme représentants de la principauté, mais du canton de Neuchâtel, qu'ils furent admis.

IX

La Suisse, terre de refuge.

1833 à 1838.

D'âge en âge la Suisse a été hospitalière. Les vaincus des partis les plus divers y ont successivement trouvé un asile. Dans les années qui suivirent la révolution de juillet, ils s'y déversèrent à grands flots, la

plupart hostiles aux gouvernements des pays voisins. Un grand nombre appartenaient à des sociétés secrètes et rêvaient un renouvellement social. Ils ne tardèrent pas à avoir, chez nous, leurs journaux, leurs foyers d'action. Le plus influent des réfugiés était un homme d'un hardi génie, d'une souplesse et d'une activité extraordinaires, dont l'idée fixe était celle d'une confédération des peuples et d'une république universelle. De sa retraite, à Granges, dans le canton de Soleure, Mazzini travaillait, avant tout, à la régénération de l'Italie, sa patrie. Tout inflexible qu'il était dans sa théorie, il n'allait pas moins à ses fins par les voies les plus diverses. Réunissant autour de sa personne des réfugiés de plusieurs nations, il en formait une *Jeune Italie*, une *Jeune Pologne*, une *Jeune Allemagne*, plus tard, une *Jeune Europe*, associations prêtes à courir au but qu'il leur désignerait. Des réalités, des obstacles, du droit établi, du sang versé, des réactions probables, il ne se souciait aucunement. Aussi, lorsqu'il apprit que des Polonais, débris d'un peuple héroïque, quittant brusquement la France, leur premier asile, s'étaient jetés au nombre de 7 à 800 dans le Jura bernois, s'empressa-t-il de les convier à une expédition insurrectionnelle dans les états du roi de Sardaigne.

Les Polonais n'hésitèrent pas à se mettre en chemin, cachant leur marche; et comme ni les populations, ni les gouvernements suisses ne s'armèrent contre eux, ils arrivèrent sans avoir éprouvé de résistance près de Nyon, sous la forêt de Prangins. D'autres se réunirent à des Italiens et des Allemands près de Genève, à Carouge, où le général Ramorino se mit à leur tête. Cette

petite armée franchit, le 2 février 1834, la frontière, arborant le drapeau de la Jeune Italie. Mais celle qui, partie de Nyon, avait passé le lac, ayant été arrêtée sur territoire genevois, ne put la rejoindre, et deux colonnes, attendues de France, venaient d'y être désarmées. Réduit à sa troupe, et se voyant accueilli par les populations savoisiennes avec étonnement et défiance, Ramorino s'effraya. Ses gens ne tardèrent pas à rentrer en grand désordre à Genève, d'où les Polonais furent renvoyés dans le canton de Berne.

Déjà la Suisse passait, dans les cours, pour être un foyer de révolution. Après l'expédition de Savoie, les notes diplomatiques plurent sur elle de toutes parts. Elles lui demandaient l'expulsion des Polonais, des Italiens et des Allemands qui avaient « pris part à l'attentat, » et la menaçaient d'un blocus en armes. Les Confédérés, tout en réclamant le droit d'agir dans leur indépendance, se montrèrent prêts à faire ce qu'exigeait le droit des gens. Ils renvoyèrent un certain nombre de réfugiés. La France ayant accordé aux Polonais de pouvoir traverser son territoire, pour aller chercher un nouvel asile loin du continent européen, on crut les menaces abandonnées et la plainte endormie.

Une scène d'auberge la réveilla. Des ouvriers allemands, réunis au Steinhœlzli, près de Berne, avaient, avec mépris, jeté l'un après l'autre loin d'eux des drapeaux aux couleurs des souverains de l'Allemagne, pour élever à leur place celui de la république allemande. (27 juillet 1834.) Sur ce fait, le ministre d'Autriche somma tous les compagnons ouvriers autrichiens en séjour dans le canton de Berne, d'évacuer

ce canton dans huit jours. Des sommations pareilles furent adressées par les ministres de Prusse, de Bavière et de Baden à leurs ressortissants. Des troupes s'approchèrent de la frontière. Berne fléchit. Les réfugiés qui avaient compromis la Suisse furent en grand nombre, et brusquement, chassés du pays.

Peu à peu cependant ils en reprirent le chemin, ou furent remplacés par d'autres. Des Allemands furent arrêtés, à Zurich, au moment où la Jeune Allemagne allait tenter au delà du Rhin une expédition semblable à celle de Savoie. De retour à Granges, Mazzini convoqua la *Jeune Europe* autour de lui. (28 mai 1836.) Cette fois, ce fut la France qui demanda des mesures répressives et le fit, la voix haute, par l'organe de son ministre en Suisse, le duc de Montebello (18 juillet 1836.) Le ton était celui du commandement; il blessa; la Suisse se roidit. M. Thiers, président du Conseil du roi, la menaça d'un blocus hermétique. Toute l'Europe se montrait d'accord avec la France. Les Confédérés promirent d'agir avec énergie contre les réfugiés qui, par des faits constatés, auraient rompu les rapports internationaux. (11 août.) Mazzini n'en demeura pas moins à Granges plusieurs mois encore sans être inquiété.

C'est en ces circonstances qu'un agent de la police secrète du roi Louis-Philippe, entré en Suisse sous un faux nom, fut signalé par le duc de Montebello comme un réfugié, dont il demandait l'expulsion. Le duc ignorait la mission d'Auguste Conseil. Mieux informé, il l'éloigna d'abord, puis le fit revenir, toujours sous un faux nom. Mais l'espion, qui vivait parmi les

réfugiés, fut surpris sous son masque. On le soumit à une enquête. qui fut répandue en France, sans avoir été envoyée officiellement. Il y avait matière à irritation. Les Suisses se plaignirent des moyens dont on usait chez eux. La France fit entendre la voix du plus fort; elle demanda satisfaction et rompit, jusqu'à ce qu'elle l'eût obtenue, toute relation avec la Suisse. (27 septembre.) Comme toutefois elle ne voulait pas la guerre, elle se contenta de la simple déclaration, que jamais l'intention des Confédérés n'avait été de porter atteinte aux relations amicales qui existaient entre les deux pays, et les communications furent aussitôt rétablies. (Novembre 1836.)

Deux ans plus tard surgit un nouveau différend. La reine Hortense, veuve du roi Louis Bonaparte, avait fixé sa résidence à Arénenberg, dans le canton de Thurgovie. Son fils, le prince Louis-Napoléon, y avait reçu la bourgeoisie d'*honneur*. Il avait été nommé membre du Grand Conseil. A Thoune, il suivait les cours de l'école militaire; mais là même, il aimait à entretenir ses compagnons d'armes du jour où la roue de la fortune le porterait sur le trône de France. En 1836, il fit, pour parvenir à ce but, l'expédition de Strasbourg. Arrêté, et transporté en Amérique, il en revint pour établir de nouveau sa demeure à Arénenberg. Y était-il rentré comme citoyen suisse, ou comme prétendant français? Cette question ne pouvait tarder à se poser devant la diète des Confédérés.

Le duc de Montebello requit, à Berne, l'expulsion du prince. Mais ses habitudes de commandement avaient persuadé les députés genevois et vaudois,

Rigaud et Monnard, de la nécessité de ne pas laisser leur patrie descendre au rang d'une province, docile aux injonctions d'un puissant voisin; ils parlèrent selon cette persuasion. Reconnaissant au prince Louis les droits d'un citoyen suisse, la diète répondit à l'ambassadeur par un refus d'obtempérer. C'était déclarer la guerre au roi Louis-Philippe. On vit alors les milices des cantons les plus attachés à la France, et les plus exposés en cas d'invasion, s'assembler sous un chef aimé, le général Guiguer, l'enthousiasme grossir les bataillons, des vieillards offrir leurs services, le pied du Jura se couvrir de soldats, et les troupes des cantons plus éloignés se mettre en marche. Les visages annonçaient le calme et la résolution. Déjà, des hauteurs, on découvrait les manœuvres des divisions françaises, réunies dans le Pays de Gex, quand le départ du prince Napoléon fit tomber la querelle. Les miliciens se hâtèrent de déposer l'uniforme, pour reprendre la *brante*, et achever des vendanges interrompues par la prise d'armes. La France ne tarda pas à rappeler de Berne son ambassadeur. (1838.)

X

Le Sonderbound.

1838 à 1847.

La présence de nombreux étrangers n'avait pas seulement influé sur les relations extérieures de la Suisse, mais elle avait encore exercé son action à l'intérieur des cantons. A plusieurs de ces hôtes avaient été con-

fiés de hauts enseignements. Dans l'académie de Lausanne, reconstituée en 1838, le Polonais Miskiéwitz et l'Italien Mélégari avaient pris rang auprès de Monnard, des Secretan, d'Olivier et de Vinet. A Neuchâtel, Desor s'associait aux travaux d'Agassiz. A Bâle, de Wette, Schœnbein, Wackernagel étaient collègues de Hagenbach et de Mérian. Monnard avait jeté, en diète, l'idée d'une université suisse, qu'il voulait à Lucerne, rapprochant réformés et catholiques; il n'avait toutefois réussi qu'à hâter la création de deux universités cantonales, celles de Zurich (1832) et de Berne (1834), dans lesquelles plusieurs chaires avaient été confiées à des étrangers. Partout répandus, les réfugiés initiaient le peuple suisse à leurs idées avancées. Ils contribuèrent à un nouveau développement de la démocratie et à la formation, dans les cantons libéraux, d'un nouveau parti, composé d'hommes moins préoccupés que leurs devanciers de scrupules légaux et plus pressés d'arriver à leur but, n'importait par quels moyens. Avant qu'on l'eût fait ailleurs, les progressistes donnèrent aux conservateurs qu'ils devançaient le nom de doctrinaires et prirent eux-mêmes celui de radicaux. Résolus à renverser le Pacte de 1815, ils se disposèrent à reprendre la question de la révision, mais avec l'aide de nouvelles armes. La plus puissante était celle que la question ecclésiastique allait mettre en leurs mains.

Cette question se présentait à des points de vue bien divers. A Lausanne, l'église venait d'être réorganisée. La Bible avait remplacé la Confession de foi helvétique comme règle d'enseignement. A la demande de savoir qui, de l'église ou de l'état, serait en dernier ressort

interprète du Livre saint, l'état n'avait pas osé répondre clairement; toutefois il s'était réservé les droits de l'évêque. Le clergé avait subi la loi, plus qu'il ne l'avait acceptée. Vinet la rejeta. « Quand le gouvernement a une religion, dit-il, l'homme n'en a point. Je dois à ma patrie tout ce que je suis, tout ce qui m'appartient; mais ma conscience ne m'appartient pas; une société d'où la conscience serait bannie pourrait être socialiste, mais non sociale; elle ne serait pas humaine, elle ne serait pas une société. Je ne veux, ni le socialisme, ni la théocratie qui, demandant à l'homme l'abandon de sa conscience, lui refusent le titre d'homme et mettent également l'espèce humaine en régie; toute religion est une liberté. »

A Zurich aussi, les esprits tendaient à la liberté, mais par les voies de la science. Les travaux de l'Allemagne leur étaient familiers. Après que Strauss eut publié sa *Vie de Jésus,* et que, ne voyant dans la foi qu'une forme imparfaite de la pensée, il eut transformé cette vie en un mythe, le gouvernement l'appela à un enseignement dans son université. Il s'agissait de faire subir à l'église le renouvellement qu'avaient reçu les institutions politiques; mais aussitôt s'éveillèrent les instincts conservateurs et la foi des aïeux. Déjà le mécontentement régnait dans la ville, à laquelle une récente mesure avait enlevé de derniers priviléges, en la plaçant, comme tout le canton, sous l'égale loi du suffrage universel. (1837.) Il gagna les campagnes. De nombreux comités se formèrent, à la voix de Hurlimann-Landis, honnête industriel de Richtenschwyl. Des pétitions se signèrent; quarante mille signatures

demandèrent la révocation de l'appel adressé à Strauss, et, dans le Grand Conseil, 149 suffrages contre 38 ordonnèrent la mise à la retraite du docteur wurtembergeois. (18 mars 1839.)

Mais ce succès ne suffit pas aux comités de la foi. Ils voulaient l'abdication d'un gouvernement qui ne possédait pas la confiance du peuple. Ils y travaillèrent avec d'autant plus d'ardeur, que Zurich était Vorort, que la diète siégeait dans ses murs, et qu'ils craignaient une intervention des Confédérés dans la lutte engagée. Soudain le bruit se répand de secours offerts au gouvernement zuricois par des cantons qui avaient, avec lui, signé le concordat des sept. A cette rumeur, les cloches s'ébranlent, les enseignes se déploient. Les premiers, les paysans de Pfefikon, d'un village pauvre de la partie orientale du canton, se rangent autour de leur pasteur, Bernhard Hirzel, connu comme traducteur du drame indien de *Sacontala*. Dans la nuit du 5 au 6 septembre, ils partent, à pied, à cheval, sur des chars. Les uns ont pris des fusils, d'autres des outils de campagne ou simplement des bâtons. Hurlimann-Landis, qui n'approuvait pas cette prise d'armes, finit par être entraîné dans le mouvement. Alors, des diverses contrées du pays, tout un peuple se met en marche vers Zurich. Il y entre en bon ordre, les carabiniers en tête, puis l'infanterie; suit la multitude. Tous chantent : « C'est ici la journée que le Seigneur s'est faite, que l'univers s'en souvienne, » et tous se dirigent vers l'hôtel de la poste où siége le gouvernement.

Le Conseil commençait à s'avouer l'inutilité d'une

résistance, et cependant, ne pouvant se résoudre à donner sa démission, il avait mis sur pied quelques troupes, contre lesquelles se heurta le flot populaire. Des coups de feu furent échangés ; il y eut des blessés et des morts. Tout à coup, la peur s'en mêlant, on eût dit une fuite générale. Les paysans fuyaient devant les dragons du gouvernement ; les dragons, sur l'ordre de se retirer, battaient en retraite, et les membres du Conseil se dispersaient, les plus compromis sous des déguisements divers. Un d'entre eux, Hégetschweiler, qui venait d'obtenir du bourgmestre Hess l'ordre de faire cesser le feu, avait couru porter cet ordre aux officiers qui commandaient la cavalerie ; il élevait le bras vers l'un d'eux, le papier à la main, quand une balle, partie des rangs des insurgés, le fit tomber, atteint d'une blessure mortelle : homme de science, il s'était fourvoyé dans les voies de la politique.

Ainsi s'accomplit l'insurrection zuricoise, le *Zuri-putsch*, du 6 septembre 1839. Le Grand et le Petit Conseil furent renouvelés. Les bourgmestres Hess et de Muralt furent placés à la tête du Petit Conseil, et Bluntschli, l'illustre jurisconsulte, fut appelé à représenter Zurich dans la diète, que Hess continua de présider. Tout s'était fait sous les yeux de cette assemblée, qui avait laissé l'événement arriver à son terme. Vainement l'avoyer de Berne, Neuhaus, pressait ses collègues de faire occuper Zurich par des troupes fédérales, et de transporter provisoirement leurs séances dans quelque ville voisine. « Le peuple a changé son gouvernement, lui répondit Druey, député de Vaud, nous devons respecter le vœu du peuple. » C'est ce

que fit la haute assemblée. Bientôt après Zurich renonça à l'alliance que les sept cantons avaient contractée en 1832 pour la garantie réciproque de leurs constitutions.

La question ecclésiastique ne préoccupait pas moins les cantons catholiques et mixtes de la Suisse que les cantons protestants. Sept d'entre eux avaient, en 1834, à la demande de Lucerne, conclu à Baden un concordat dans le but de combattre les prétentions du saint-siége. Ils se promettaient par cette convention de chercher à rattacher les diocèses suisses à un lien métropolitain, en faisant ériger, s'il était possible, l'évêché de Bâle en archevêché, auquel ressortiraient tous les catholiques de la Suisse. Ils s'engageaient à maintenir les droits des laïques, entre autres le *placet* des gouvernements. « Nous aurons l'œil sur les séminaires, se disaient-ils. Nous rendrons les couvents à la surveillance épiscopale. Nous prélèverons sur leurs biens une part pour l'utilité publique. Au besoin, nous nous réservons le droit d'exiger que le clergé prête serment à l'état (*Landeseid*). »

Il n'y avait, dans ces principes, rien que la cour romaine n'eût accordé depuis longtemps à des états tels que l'Autriche et la France ; mais pour avoir fait ces concessions à de grands peuples, elle n'en avait pas moins condamné le concordat de Baden. Ce fut une première cause de défaveur auprès des populations catholiques romaines. Leur inquiétude s'accrut lorsqu'elles virent les états concordants se faire rendre compte du revenu des couvents et prélever sur ces revenus des contributions. Dans les cantons qui pri-

rent l'initiative de ces mesures, des populations catholiques et protestantes cohabitaient en nombre rapproché de l'égalité. Déjà dans des siècles précédents, leurs pays avaient été le théâtre de guerres civiles auxquelles la religion avait servi de prétexte. Leur sol fertile, nourri par les alluvions de l'Aar, de la Reuss et de la Thour, était couvert de riches monastères, sur lesquels des gouvernements, composés de protestants en majorité, avaient depuis longtemps arrêté leurs regards. Voyant ces gouvernements procéder, comme ils le faisaient, à l'exécution du concordat de Baden, les populations romaines craignirent de voir la fortune de leurs monastères tomber en des mains profanes. L'alarme gagna bien des catholiques attachés jusqu'alors à la cause libérale et qui l'abandonnèrent.

Le premier effet de ce mouvement fut de modifier la majorité dans plus d'un canton. Déjà, dans celui de Saint-Gall, le peuple avait opposé son *véto* à l'exécution du concordat. Ailleurs des émeutes avaient éclaté et avaient été comprimées par les armes. Dans les premiers jours de 1841, des populations se levèrent, dans les cantons de Soleure et d'Argovie, au nom de la religion en péril. A Soleure, il suffit à un magistrat ferme et populaire, Joseph Munzinger, de mettre sur pied quelques milices pour en triompher. Mais en Argovie, l'agitation fut plus sérieuse.

Dans maint canton mixte, la minorité catholique avait, en d'autres temps, acquis une position privilégiée. A Glaris, entre autres, elle s'était fait assurer, dans les pouvoirs publics, une part égale à celle de la majorité protestante; mais, en 1836, les protestants

venaient de la contraindre à reconnaître la loi de l'égal suffrage de tous les fils du pays. Cinq ans plus tard, une mesure semblable, introduite en Argovie par le moyen d'une révision constitutionnelle, blessa les populations catholiques; elles réclamèrent une division confessionnelle du canton, et ne l'ayant pas obtenue, elles se levèrent en armes. Sur un signal donné à Bremgarten et à Mouri, leurs bandes marchèrent sur Arau. Arrivées à Wilmergue, elles furent dispersées par les troupes du gouvernement. Aussitôt huit couvents, accusés d'avoir été les foyers de l'insurrection, furent sécularisés, et leur fortune, d'environ sept millions, fut versée dans les caisses de l'état. Le Grand Conseil qui, le 13 janvier 1841, prit cette résolution, et l'exécuta sans retard, ne se mit en peine ni du saint-siége, ni de la maison d'Autriche, fondatrice du couvent de Mouri, ni du pacte de 1815, dont l'article 12 avait placé les monastères sous garantie fédérale; il ne se soucia pas davantage des populations catholiques de la Suisse, qu'il achevait de jeter en un même camp.

La cause fut portée en diète. Douze et deux demi-cantons ordonnèrent le rétablissement des couvents. Argovie leur offrit de relever trois couvents de femmes. Il assurait aux moines dépossédés une pension annuelle, et réservait le reste des valeurs séquestrées à des œuvres de bienfaisance et d'utilité publique. Reprise en ces termes, la question ne put aboutir. Elle fut renvoyée de session à session, sans qu'une majorité pût se former, jusqu'à ce que le parti radical reprit le dessus à Zurich et ailleurs. Le gouvernement argovien fit alors la proposition de rétablir un qua-

trième couvent de femmes, et douze cantons et demi l'ayant agréée, la question des monastères d'Argovie fut mise hors de recès. (31 août 1843.)

Mais tandis que le parti catholique succombait à Soleure et en Argovie, il l'emportait à Lucerne, et la question rejetée par la diète renaissait au cœur de la Suisse sous une forme nouvelle. Tout ce qui s'y trouvait d'hommes de vieille foi traditionnelle et d'antique piété s'était précipité dans le camp de la réaction. Un riche paysan lucernois, Leu d'Ebersol, s'était promis de ne négliger aucun moyen de procurer à ses coreligionnaires les garanties que des Confédérés leur refusaient. Les Schwitzois lui avaient donné l'exemple. Oubliant que leurs pères avaient, en 1758, condamné à des peines sévères quiconque oserait proposer à la landsgemeinde de recevoir les jésuites, ils venaient, en 1836, de les établir chez eux. Leu demanda, en 1839, l'admission des révérends pères à Lucerne; il le fit toutefois prématurément : sa proposition fut repoussée, à 68 voix de majorité contre 22. Changeant alors de terrain, il travailla à une révision constitutionelle. Autour d'un comité central (*Ruswyler-Verein*) se groupèrent des associations répandues dans tout le canton. Le moment venu, des chefs habiles se montrèrent. Sorti d'humble lieu, mais nourri de bonnes études, Siegwart s'était élevé par le talent, avait épousé la sœur du landamman Muller, d'Uri, et s'était fixé à Lucerne. Radical à ses commencements, il changea de parti quand s'accentua la lutte nouvelle. Bernard Meyer, doué de plusieurs des qualités qui font l'homme d'état, s'unit à lui. Ils proposèrent au peuple une charte,

sanctionnée à Rome, et qui, donnant au clergé de nouveaux pouvoirs, à la nation le droit de réviser tous les ans sa constitution, transformait Lucerne en une démocratie cléricale, assez semblable à celle des petits cantons. Le peuple l'accepta à une majorité de 16723 suffrages sur 23613 votants. (Mai 1841.)

Lorsque la diète eut sorti de son recès la question des couvents d'Argovie, Lucerne fit un nouveau pas. A sa voix, une conférence réunit, le 13 septembre 1843, dans la salle de son Conseil d'état, des délégués d'Uri, Schwitz, Unterwalden, Zoug et Fribourg. Ils jetèrent les bases d'une alliance défensive, qu'ils devaient tenir secrète jusqu'au moment opportun. Bientôt après, Lucerne ajouta à la gravité de ce fait en conférant à Siegwart la charge d'avoyer, alors que, près de devenir Vorort, il l'appelait par cette nomination à la présidence de la diète. Cette position prise, le Sonderbound chercha des alliés.

Il reçut peu d'encouragements. Bâle l'avertit du danger au-devant duquel il courait, Berne de celui dont il menaçait la Confédération. Les partis se balançaient à Saint-Gall. A Zurich, le parti radical était près de reconquérir le pouvoir; les élections de 1844 et 1845, en portant à la charge de bourgmestre deux campagnards, Zehnder et Fourrer, replacèrent ce canton à la tête de la Suisse libérale. Au sud, une prise d'armes, dirigée par le colonel Luvini, avait déjà en 1839 jeté le Tessin dans les mêmes rangs. Mais le Vallais donnait au parti catholique de meilleures espérances.

Il y régnait depuis longtemps une profonde agita-

tion. Les dizains du Haut-Vallais, moins peuplés, repoussaient la représentation par tête, que réclamaient les Bas-Vallaisans. La diète intervint. Ses efforts furent infructueux. Se levant alors comme un seul homme, les Bas-Vallaisans surprirent leurs adversaires et les contraignirent à la nomination d'une constituante. (3 janvier 1839.) La loi que formula cette assemblée établit l'égal suffrage de tous et remplaça la diète du pays par un Grand Conseil. L'évêque de Sion perdit son droit à quatre suffrages, mais conserva son fauteuil dans la nouvelle représentation du pays. Un second député fut accordé au clergé. Le peuple se maintint en possession du droit de prononcer en dernier ressort sur toutes les lois. Deux frères, Joseph et Maurice Barmann, entrèrent dans le gouvernement et y portèrent un esprit nouveau; les écoles furent dotées, des routes construites; un code civil fut élaboré.

Mais les Haut-Vallaisans n'avaient subi qu'à contre-cœur cet ordre de choses. Après la formation du Sonderbound, le gouvernement de Lucerne leur fit craindre pour leurs monastères le sort de ceux d'Argovie. Les prêtres proclamèrent la religion en danger, et la Jeune Suisse leur répondit par des actes de violence. D'un côté, l'on jetait au Rhône les presses de la feuille cléricale, la *Gazette du Simplon*, et de l'autre on y précipitait, percé de vingt-quatre coups de poignard, le cadavre d'un paisible libéral. Les excès succédaient aux excès. Impuissant à dominer l'anarchie, le gouvernement demanda à ses voisins de Vaud et de Berne un appui, qu'ils lui refusèrent. Alors tout se mit en mouvement. Une lutte s'engagea, bien différente de

celle de 1839, dans laquelle tous le Bas-Vallais avait combattu sous le même drapeau; car, cette fois, ses vallées latérales se levèrent avec le Haut, pour la défense de la religion. Huit mille hommes descendirent des hauts dizains, sous les ordres de Guillaume de Kalbermatten, qui, dans la précédente guerre, avait combattu contre eux. Ils s'emparèrent de Sion, au moment où 12 à 1500 Jeunes-Suisses accouraient pour les en empêcher. (18 mai 1844.) Il ne resta à cette petite troupe que d'opérer une difficile retraite. Beaucoup de ceux qui la composaient se dispersèrent. Au passage du Trient, ceux qui restaient sous les drapeaux se virent tout à coup entourés d'ennemis, descendus des Alpes voisines, et postés derrière les saillies de rochers inaccessibles; ils ne passèrent qu'après avoir perdu beaucoup de monde. Quelques cents Vaudois, qui venaient à leur secours, se hâtèrent de repasser le Rhône. Les vainqueurs, après avoir achevé par la terreur la soumission de la vallée, s'empressèrent de donner la main au Sonderbound.

Fortifié par ce succès, le gouvernement de Lucerne n'hésita plus à reprendre la proposition, rejetée trois ans auparavant, de l'appel des jésuites. Ni l'opposition d'une grande partie du clergé, ni celle de magistrats distingués du parti conservateur n'arrêtèrent sa résolution. Le 24 octobre 1844, la Suisse apprit que Lucerne venait, à une majorité de 70 voix contre 24, de confier son enseignement théologique aux pères de la Société de Jésus. C'était jeter le gant à la Suisse protestante, comme Argovie l'avait jeté à la Suisse catholique. La colère avait répondu à la colère, la provoca-

tion à la provocation. Lucerne était un des trois cantons chargés de représenter alternativement la Confédération devant l'Europe, et de gérer ses intérêts généraux, et Lucerne se plaçait sous la tutelle d'un ordre qui ne connaissait aucune nationalité. L'indignation, à ce fait, se répandit comme une flamme de ville en ville et de village en village. D'une extrémité de la Suisse à l'autre se fit entendre le même cri : « Point de jésuites au cœur de la Confédération ! » L'agitation s'accrut encore lorsqu'on eut connaissance certaine de l'alliance qu'avaient formée les cantons ultramontains, et de l'assistance qu'ils s'étaient promise. Ainsi se leva l'orage qui, grossissant toujours, allait renverser dans son cours tous les gouvernements qui chercheraient à modérer sa violence.

Déjà Augustin Keller, député d'Argovie, avait demandé en diète l'expulsion de l'ordre des jésuites du territoire suisse. Un demi-canton seul l'avait appuyé; tous les autres avaient considéré la question comme étant d'ordre purement cantonal. Ils avaient écouté favorablement Druey, député de Vaud, presser ses collègues de ne pas se faire jésuites pour chasser les jésuites, et soutenir que les seules armes à leur opposer étaient celles de la raison. (19 août 1844.) Cependant, à Lucerne même, l'appel des jésuites semblait avoir produit une réaction. La cause libérale y gagnait du terrain. Elle avait chance de l'emporter dans de prochaines élections, quand elle fut ruinée par l'impatience. Une conjuration fut ourdie. Six cents volontaires accouraient d'Argovie, de Soleure et de Bâle-campagne; sans même les attendre, leurs amis, dans

Lucerne, prirent les armes, attaquèrent la troupe du gouvernement, et bientôt, saisis d'une terreur panique, s'enfuirent en grand désordre. (8 décembre 1844.) Ce fut la ruine du parti libéral dans le canton. Le gouvernement le traita comme rebelle, et consultant moins la générosité que la vengeance, il multiplia les condamnations à l'exil et à la confiscation des biens.

Les fugitifs se répandirent dans les cantons voisins. Leurs récits nourrirent les haines. Le levain gagna de proche en proche. Ce fut alors que les assemblées populaires succédèrent aux assemblées populaires, toujours plus nombreuses, et qu'elles s'emparèrent de la question soulevée pour demander l'expulsion des jésuites par tous les moyens. Elles atteignirent la Suisse romande. Le Grand Conseil du canton de Vaud avait jusqu'alors refusé d'entrer dans aucune ligue autre que celle qui l'unissait à tous ses confédérés; il se réservait pour un office de pacification, quand trente-deux mille petitionnaires lui demandèrent l'expulsion des jésuites. Déjà Berne et Zurich, ne se sentant pas la force de résister au mouvement populaire, se disposaient à se mettre à sa tête. Cherchant à composer en diète une majorité de douze cantons, qui prêtassent la forme légale à la cause qu'ils embrassaient, ils s'adressèrent à Genève et à Lausanne. Les deux gouvernements résistèrent. Celui de Vaud refusa de sanctionner un principe, dont, le lendemain, l'on eût pu se faire une arme contre lui. Mais aussitôt le peuple se leva; Druey, changeant brusquement de langage, se mit à sa tête, et, le 14 février 1845, une insurrection renversa l'ordre de choses fondé en 1830. Le

10 août, une révision constitutionnelle fut votée à la majorité de 17 672 suffrages sur 28 522 votants.

Le gouvernement de Genève faillit avoir le même sort que celui de Vaud. La question des couvents d'Argovie avait, dans l'un comme dans l'autre canton, mis les partis en présence. Déjà deux fois, en 1841 et 1843, ils en étaient venus aux mains dans Genève. La première lutte avait abouti à une révision constitutionnelle, la seconde à une apparente pacification. Après la révolution vaudoise, les hostilités furent près de s'engager de nouveau; cependant quelque temps encore le gouvernement réussit à se maintenir au pouvoir; son heure n'était pas venue.

La diète s'assembla à Zurich. (Février 1845). Il s'en fallut de deux voix qu'elle ne prononçât l'expulsion des jésuites, tant on avait fait de chemin; toutefois, elle n'alla pas plus loin, et, près de se dissoudre, elle défendit la levée de corps francs. Mais tandis qu'elle formulait cette interdiction, 1200 proscrits lucernois et quelques mille volontaires se réunissaient sous ses yeux, et, le 31 mars, ils franchirent la frontière lucernoise. A leur tête marchaient un avocat de Nidau, Ulrich Ochsenbein, officier de l'état-major fédéral, et le docteur Robert Steiguer, l'un des proscrits de Lucerne. A Hellbuhl, ils se partagèrent en deux colonnes, dont l'une se laissa battre sur le chemin, et l'autre n'atteignit le Gutsch, colline qui domine la ville de Lucerne, que pour s'abandonner à l'indiscipline, se mettre en retraite et subir, à Malters, un sanglant échec, qui laissa près de 2000 prisonniers aux mains des vainqueurs.

Convoquée en hâte (5 avril), la diète renouvela l'interdiction de corps francs, mit sur pied des forces considérables, sollicita une amnistie et négocia l'élargissement des captifs. Lucerne accorda l'élargissement, moyennant une rançon de 350 000 francs, dont une partie fut acquittée par les cantons de Berne, Argovie, Soleure, Bâle-campagne, et une autre par la Confédération. A la demande d'amnistie, il opposa son droit, et en usa sévèrement. Steiguer, qui se trouva du nombre des prisonniers, fut condamné à mort; cette peine allait toutefois être commuée en celle d'une captivité perpétuelle, dans une forteresse étrangère, quand des amis réussirent à le faire évader de prison. Leu avait recommandé la clémence. « Mettez Steiguer hors d'état de nuire, avait-il dit, mais ne faites mourir aucun des captifs. » Il venait de voir les jésuites s'installer à Lucerne (26 juin 1845), et avait été témoin de la délivrance de son peuple; il se rendit à Einsiedlen, à la tête de quelques mille pèlerins, pour en rendre grâces au ciel. Le parti de la foi triomphait, quand un crime changea subitement sa joie en un deuil profond; comme la foudre, se répandit dans toute l'Europe la nouvelle que Leu, objet de la vénération des uns et de l'exécration d'un grand nombre, avait été tué par la balle d'un assassin, de nuit, couché dans son lit, auprès de ceux de sa femme et de ses enfants.

Au deuil succéda l'inquiétude. Un mot sorti des lèvres d'un magistrat faisait le tour de la Suisse, et partout l'on redisait : « Ce que n'ont pu les corps francs d'Ochsenbein, les volontaires *légaux* l'accompliront. » Le parti radical travaillait avec ardeur à composer une

diète qui répondît à ce dessein. A Berne, le gouvernement avait laissé les corps francs agir; après leur défaite, il crut pouvoir soumettre ceux qui étaient ses ressortissants à une enquête; mais il ne réussit qu'à provoquer la formation de nouvelles assemblées populaires et à soulever la question d'un renouvellement constitutionnel. L'avoyer Neuhaus, âme du Conseil d'état, avait le cœur trop haut pour recourir aux moyens par lesquels beaucoup recherchaient autour de lui la faveur du grand nombre. Blœsch, qui le secondait, ne connaissait, non plus, d'autre éloquence que celle qu'il puisait dans la justesse de son esprit et la droiture de son cœur. Quelque temps, le peuple parut se partager entre eux et le chef des corps francs. La jeune génération finit toutefois par l'emporter et par remettre le sceptre du pouvoir, des mains de Neuhaus, dans celles de ses adversaires, d'Ochsenbein, de Stæmpfli, de Niggeler et de Stockmar. Une constituante fut nommée. (Février 1846.) La loi qu'elle formula fut acceptée par le peuple à une majorité de 35 063 voix contre 1280. Elle élargissait, comme l'avait fait celle du canton de Vaud, la base électorale. Elle limitait à neuf le nombre des membres du pouvoir exécutif, et reconnaissait au peuple le droit de révoquer son Grand Conseil. Ce corps était nommé pour quatre ans. Sur sa présentation, le peuple nommait ses préfets et les présidents des tribunaux. Sur des questions d'une gravité exceptionnelle, le peuple aussi se réservait de prononcer en dernier ressort. Le rachat des derniers droits féodaux était facilité. Les biens des pauvres étaient centralisés sous la main de l'état. Un

nouveau gouvernement fut composé des chefs du parti vainqueur. Ce fait avait d'autant plus d'importance que Berne allait, quand commencerait l'an 1847, devenir Vorort.

Ainsi le pouvoir avait à Berne, comme à Zurich et à Lausanne, passé aux mains du parti de l'action. Néanmoins il y avait encore à conquérir deux voix pour arriver à la majorité légale. Genève apporta, le premier, la sienne. Sur le refus de son Grand Conseil d'entrer dans la voie radicale, une insurrection avait éclaté dans le quartier de Saint-Gervais. Des deux parts on avait couru aux armes. (7 octobre 1846.) Le Rhône séparait les combattants. Les insurgés ayant, sur la rive droite, dépavé les rues et construit des barricades, le canon fut dirigé contre ces remparts. Les carabines lui répondirent. Déjà beaucoup de sang avait coulé, quand des citoyens, pressés de mettre fin à la lutte engagée, réussirent à faire agréer par les deux partis les termes d'un accord. Ce fut la fin de la vieille Genève. Le Conseil d'état donna sa démission, le Grand Conseil reçut la sienne. James Fazy se saisit du pouvoir. Il avait devant lui trois partis, les conservateurs, les catholiques et les radicaux; habile aux jeux de la politique, il fit reposer la sienne sur le rapprochement des radicaux et des catholiques; dans Genève, il s'assura l'appui des ultramontains par des concessions toujours nouvelles; à Berne, il donna la main aux hommes qui voulaient l'expulsion des jésuites de la Confédération.

Il restait une voix à obtenir. On espérait celle de Bâle-ville, qui venait de réviser sa constitution; mais

Bâle demeura fidèle à son rôle de médiateur entre les partis. On crut, un moment, que Fribourg allait apporter ce douzième suffrage. Lorsque commença l'année 1847, et que Berne eut pris possession du pouvoir directorial, trois colonnes d'insurgés, parties, dans la nuit, de Morat, de Bulle et d'Estavayer, se mirent en marche sur Fribourg, dont les conjurés de cette ville devaient leur ouvrir les portes; mais leur précipitation les trahit; l'éveil fut donné; de toutes parts les communes fidèles, convoquées au son du tocsin, accoururent dans la capitale, leurs curés en tête. Se voyant prévenus, les insurgés se dispersèrent. Fribourg, comme naguère Lucerne, se remplit de prisonniers. C'était à Saint-Gall qu'il était réservé d'apporter le suffrage décisif. Deux années durant, les partis, comptant chacun 75 membres dans le Grand Conseil, s'étaient tenus en échec. Mais, le 2 mai 1847, de nouvelles élections ayant donné quatre voix de prépondérance au parti libéral, ce fut lui qui déposa en diète le suffrage nécessaire à la condamnation du Sonderbound.

XI

Guerre du Sonderbound.

1847.

L'Europe avait suivi d'un œil attentif les événements que nous venons de raconter. Les peuples s'en étaient préoccupés, les cours y avaient vu de sérieux sujets d'inquiétude. Toutes, se plaçant au point de vue du congrès de Vienne, voulaient la Suisse fédérative,

neutre et paisible. A ce point de vue, la cause du Sonderbound leur paraissait celle du droit. Toutefois, divisées d'intérêt, elles différaient de langage. « Beau pays, bon peuple, disait le roi Louis-Philippe, mais il est bien malade. Gardons-nous d'intervenir. Empêcher les autres de le faire est leur rendre un assez grand service. » M. Guizot n'en fit pas moins la proposition de s'occuper des affaires de la Suisse dans une conférence, qui serait convoquée à Paris ou à Londres[1], mais il le fit sans succès. Un moment, des troupes autrichiennes, d'un côté, françaises, de l'autre, s'approchèrent de la Suisse, mais elles ne tardèrent pas à être rappelées dans leurs cantonnements. M. de Metternich eût été volontiers de l'avant, s'il n'eût su que la France ne pouvait laisser l'Autriche intervenir seule. Dès lors, des deux puissances, l'une se contenta d'aider secrètement le Sonderbound par des envois d'armes et d'argent, et l'autre de prodiguer aux sept cantons les encouragements par la voix de son ambassadeur.

La Prusse hésitait, et recommandait à Neuchâtel la prudence. Le czar Nicolas ne comprenait une intervention que si les puissances avaient soixante mille hommes derrière elles. La Grande-Bretagne n'en voulait d'aucune sorte. Sous le ministère de lord Palmerston, un jeune chargé d'affaires, M. Peel, fils de l'illustre ministre de ce nom, choisit à Berne ses relations dans le club de l'Ours, où se réunissaient les radicaux. A Rome, l'ambassadeur de France, Rossi, l'ancien député de Genève en diète, avait été chargé de solliciter du pape Pie IX le rappel des jésuites de Lucerne : c'était

[1] Livre bleu. *Affairs of Switzerland*, Nos 24 et 33.

le moyen que l'on croyait, à Londres comme à Paris, le plus propre à rendre la paix à la Suisse, en enlevant au parti radical son principal grief et son drapeau. Le saint-père se contenta de faire savoir aux Suisses qu'il resterait passif dans la lutte engagée (*passive se habere decrevit*).

La Suisse, en ces circonstances, se persuada que le moment était venu de déclarer franchement à l'Europe son intention d'être seule interprète de son pacte d'alliance; d'en finir avec les questions qui la déchiraient, et de se constituer sur la base d'une démocratie élargie, équitable, qui la fit entrer, la première, sur la voie vers laquelle marchaient tous les peuples européens. Elle savait les états qui lui prodiguaient leurs conseils travaillés par l'esprit révolutionnaire, et incapables de s'unir contre elle dans une commune résolution. C'est sous l'empire de cette pensée qu'Ochsenbein ouvrit, le 5 juillet 1847, la diète des Confédérés.

Fils d'un hôtelier de Nidau, sans culture classique, mais doué d'une intelligence vive, prompte, et de formes agréables, il se présenta sans embarras devant une assemblée où siégeaient les chefs des deux partis qui divisaient la Suisse et à laquelle assistaient la plupart des ministres des puissances étrangères. La franchise caractérisa son discours. Pressentant une crise européenne: « Notre monde moderne, dit-il, repose sur des piliers vermoulus, sur des institutions qui n'ont pour appui que la puissance des habitudes et des intérêts, constructions qu'il suffirait du moindre orage pour changer en ruines; eh bien, cet orage approche, et le colosse ne s'en doute pas, il dort, d'un dangereux

sommeil. » Descendant de ces hauteurs aux questions du moment, le président de la diète proclama le droit de la majorité, que toujours les Suisses avaient reconnu. Quand cette majorité se fut prononcée, il invita, en des termes bienveillants, tous les cantons à s'y ranger. Calame, député de Neuchâtel, exposa dans un langage ferme, digne, exempt de passion, la gravité des événements qui avaient donné lieu à une alliance séparée, et il demanda qu'on laissât à ceux qui l'avaient conclue le temps de se convaincre qu'elle n'était plus nécessaire. En fait, le vote de la majorité renfermait une déclaration de guerre; la diète résolut toutefois de s'ajourner, afin de donner aux partis le temps, ou de se rapprocher, ou d'achever leurs préparatifs de campagne.

Elle s'assembla de nouveau le 18 octobre. Deux délégués, porteurs de messages de paix, furent envoyés à chacun des cantons du Sonderbound, mais ils trouvèrent peu d'accueil : des deux parts on voulait la guerre. Le 29 octobre, les députés des sept cantons quittèrent Berne et, le 4 novembre, il fut décidé que le décret, ordonnant la dissolution de leur alliance, serait exécuté par les armes. La diète mit sur pied 50 000 hommes et en confia le commandement, avec le titre de général, au colonel Dufour, de Genève. Aucun nom, dans l'armée, n'était entouré de plus de respect, aucun n'avait plus d'autorité. Dufour n'appartenait à aucun parti. D'instinct, il était conservateur, mais il n'était pas moins homme de progrès. Il avait fait la guerre et publié sur la science militaire des écrits, fruit d'une longue et savante expérience. Aucun chef ne connaissait comme lui les milices des cantons, aux manœu-

vres desquelles il présidait depuis nombre d'années dans le camp de Thoune, comme instructeur supérieur du corps du génie. Aux qualités de l'homme de guerre, il unissait les vertus de l'homme de paix. Il était occupé de l'élaboration, sur un plan qu'il avait conçu, de l'admirable carte de la Suisse qui porte son nom, quand il fut appelé à laisser les travaux de l'homme d'études, pour en voir le champ se transformer en un théâtre de batailles. Il comprit le danger de la patrie, vit clairement son devoir, et ne songea qu'à l'accomplir.

Il mit toutefois à l'acceptation du haut commandement les conditions qu'il jugea nécessaires. Il demanda un nombre suffisant de troupes et un plein pouvoir. Il obtint tout, non sans quelque résistance. On lui donna 100000 hommes et 260 pièces d'artillerie. Il distribua cette armée en sept divisions. Dans le choix des officiers supérieurs, il exigea qu'il ne fût tenu compte que de la capacité, sans nul égard à l'opinion politique. C'était, à la fois, le moyen de se donner d'excellents officiers et celui de préparer ce qu'il comprenait dans son devoir, l'apaisement, après la lutte, des haines qui l'avaient provoquée. En peu de temps, il ne fut plus question de politique à l'armée. S'adressant alors à ses chefs de divisions : « Je ne m'écarterai jamais, leur dit le général, des lois de la modération et de l'humanité. Etranger aux excitations politiques et me renfermant dans mes attributions militaires, je m'efforcerai d'établir l'ordre et la discipline dans les troupes fédérales; de faire respecter les propriétés publiques et particulières; de protéger le culte catholique dans ses ministres, dans ses temples et dans ses éta-

blissements religieux, en un mot, de tout faire pour adoucir les maux inséparables d'une guerre. S'il s'exerce des violences, que ce ne soit pas de notre côté. Après le combat, épargnez les vaincus; il faut, quelque fort que l'on soit, redouter le désespoir de son ennemi; nous n'aurons, au reste, qu'à nous féliciter, après la lutte, de n'avoir jamais perdu de vue qu'elle était entre Confédérés. »

Ces instructions répandues, le général résolut de ne rien confier au hasard, et de ne faire aucun mouvement offensif sans s'être assuré la supériorité de forces; c'était, il le savait, le moyen d'en finir plus tôt et avec moins d'effusion de sang. Bientôt se manifesta la confiance qu'il inspirait. Bâle-ville, longtemps indécis, lui envoya son excellente artillerie. Seuls, Neuchâtel et Appenzell intérieur persévérèrent à ne vouloir prendre aucune part à la guerre. La promptitude avec laquelle l'armée se trouva sous les armes, au grand complet, bien habillée, bien armée, surprit l'étranger. La répartition des troupes était commandée par la situation. Les pays occupés par le Sonderbound formaient trois masses distinctes, Fribourg, les cantons primitifs et le Vallais. Dufour se proposa de les attaquer séparément, et de commencer par Fribourg.

Les puissances s'étaient fait une idée exagérée des forces du Sonderbound. Il ne pouvait guère mettre sur pied plus de trente mille hommes de troupes régulières. Les landstourms se composaient, il est vrai, d'un nombre d'hommes plus considérable; mais n'ayant pas reçu une organisation suffisante, ils ne pouvaient être comparés aux excellentes réserves des grands can-

tons, et ne rendirent pas les services qu'on en attendait. Eloignés les uns des autres, les états séparatistes ne pouvaient d'ailleurs que difficilement se prêter appui. Les cantons primitifs essayèrent néanmoins de maintenir leurs voies ouvertes par le moyen d'une hardie offensive. Avant même que la diète eût commencé sa campagne, les Uraniens s'emparèrent des passages du Saint-Gothard (3 novembre), se jetèrent dans la Léventine, surprirent 3000 Tessinois, campés à Airolo, et les chassèrent jusqu'au pont de la Moësa; mais arrivés à ce point, ils se trouvèrent en présence de milices grisonnes et tessinoises, supérieures en nombre, et qui arrêtèrent leurs progrès. L'expédition n'eut d'autre conséquence que d'avoir retenu 2000 excellents soldats loin des lieux où devaient se porter des coups décisifs. Une tentative, faite de Lucerne, de pénétrer dans l'Argovie catholique, et de dégager Fribourg par le moyen d'une diversion, n'eut pas un meilleur succès.

Sans se mettre en peine de ces mouvements, Dufour ne se préoccupa que de concentrer ses forces, de manière à envelopper, sur toutes leurs frontières accessibles, lés états du Sonderbound. Ses approvisionnements étaient assurés, ses hôpitaux organisés. Sitôt la rupture prononcée, le colonel Ochsenbein, qui présidait la diète, avait quitté le fauteuil pour se mettre à l'entière disposition du général en chef; le général le plaça à la tête des réserves bernoises, dont il fit sa septième division, et qu'il assimila à la troupe active. Il la cantonna d'abord sur la frontière lucernoise, et lorsqu'il se disposa à s'approcher de Fribourg, il l'ap-

pela à s'avancer vers cette capitale, de manière à faire croire qu'il allait l'attaquer du côté de l'est. Cependant 20000 hommes et 54 pièces d'artillerie, sous les colonels Rilliet, Bourkardt et Donatz, s'avançaient du nord et de l'ouest, par des routes diverses, et dérobant leur marche, pour arriver le même jour aux portes de Fribourg. Le 13, la ville se trouva cernée. Un chef expérimenté, le colonel de Maillardoz, l'avait entourée de défenses. On se préparait à attaquer ces forts extérieurs quand le gouvernement fribourgeois, reconnaissant l'impossibilité d'une résistance, rendit la ville, licencia ses troupes et renonça au Sonderbound. La prise de Fribourg n'eût pas coûté la perte d'un homme à l'armée fédérale si, par l'effet d'une méprise, une troupe vaudoise ne s'était précipitée sous les feux de la redoute de Bertigny, qui lui tuèrent sept hommes et en blessèrent un grand nombre.

Aussitôt que Fribourg eut capitulé, le général confia au colonel Rilliet le soin d'occuper le canton militairement, et de surveiller les débouchés du Vallais. Lui-même, il courut à Arau, préparer l'investissement de Lucerne. Deux cours d'eau, l'Emme et la Reuss, protégent cette ville. Les ponts, sur ces rivières, avaient été rompus ou fortifiés. Le terrain sur lequel on prévoyait que se livreraient les plus sérieux engagements est le labyrinthe qui s'étend de la Reuss au lac de Zoug, enchevêtrement de collines boisées, où les passages avaient été obstrués par des abattis, des mines préparées dans les défilés. Il fallait attaquer ces fortes positions, parce qu'elles servaient de lien entre Schwitz et Lucerne, et qu'un succès sur ce point était décisif,

tandis que partout ailleurs il ne l'était pas. Le chef que les cinq cantons avaient chargé du commandement de leurs milices, Ulrich de Salis-Soglio, l'avait compris et se trouvait sur ces lieux. Les forces dont il disposait étaient d'une vingtaine de mille hommes de troupes régulières et d'un nombre pareil de landstourms. Salis avait appris la guerre en combattant Napoléon. Sincère protestant, il n'en avait pas moins embrassé avec dévouement une cause qui avait ses sympathies politiques, mais de laquelle il désespérait.

La résolution prise de le forcer dans ses retranchements, Dufour fit marcher cinq divisions de son armée, des points divers qu'elles occupaient, en leur donnant Lucerne pour objectif. Les réserves d'Ochsenbein descendirent la vallée de l'Emme, domptant de vives résistances; les divisions Bourkhardt et Donatz s'approchèrent de l'Emme et de la Reuss entre les ponts de Wolhausen et de Gislikon; en même temps, les colonels Ziegler et Gmur, à la tête de trente et quelques mille hommes, attaquèrent Salis dans son camp retranché. Ziegler se rendit maître du pont de Gislikon et des défilés de Honau. Gmur, après avoir reçu, dans sa marche, Zoug à soumission, escalada les hauteurs de Meyerskappel. Tout leur réussit. La victoire fut chaudement disputée, mais les Schwitzois finirent par être rejetés vers Immensée, d'où ils se replièrent sur Art et Goldau. Les troupes des autres cantons se rabattirent sur Lucerne. La séparation de Schwitz d'avec ses alliés étant accomplie, de toutes parts les troupes fédérales marchèrent simultanément sur cette capitale. Une convention leur en ouvrit les portes, et, le 24 no-

vembre, Dufour y fit son entrée. Les jours suivants, les Waldstetten et le Vallais firent leur soumission. Vingt-cinq jours après le décret d'exécution, la tâche de l'armée était accomplie. Le Sonderbound n'était plus.

Les troupes d'occupation furent partout bien accueillies. La guerre n'avait pas été exempte d'excès; à Fribourg, le collége des jésuites avait été saccagé; dans le canton de Lucerne, des désordres avaient éclaté sur plus d'un point, mais l'état-major s'était efforcé d'y mettre promptement un terme. L'armée qui avait combattu sous le drapeau fédéral avait eu 78 tués et 260 blessés, celle qui avait servi sous les enseignes diverses des cantons séparés 116 blessés et 24 morts. A Wilmergue, deux armées à peu près égales en force, et qui formaient à peine un total de 30000 hommes, avaient combattu en 1712, et il était resté plus de 2000 hommes sur le carreau. Il y avait eu cette différence entre les deux époques, qu'à la première on s'était battu plus qu'on n'avait manœuvré et qu'à la seconde on manœuvra plus qu'on ne combattit. Tout se décida par la stratégie.

A Fribourg, à Lucerne, à Sion, des proscrits, rentrés sous le drapeau fédéral, s'emparèrent des pouvoirs abandonnés par les vaincus; mais une lourde charge allait peser sur leur administration. On estime à 20 millions les dépenses que la guerre avait coûtées à la Suisse; les cantons du Sonderbound en avaient supporté leur part, et les frais de l'armée fédérale, évalués à 9 millions, furent en outre mis sur leur compte. Ils en étaient écrasés, quand des souscriptions s'ouvrirent, chez leurs confédérés, dans le but

de leur venir en aide. Elles produisirent une somme assez considérable pour porter l'assemblée fédérale à faire aux vaincus la remise d'une somme de 3 millions 334 000 francs, qu'il leur restait à acquitter. C'était effacer les dernières traces de la guerre civile.

Mais d'autres soins encore incombaient à la Confédération ; elle devait des indemnités aux blessés, aux veuves, aux orphelins. Elle eût eu peine à y suffire, dans l'épuisement de ses ressources, s'il ne s'était ouvert des souscriptions pour ce but aussi. Des étrangers y prirent part. Une somme de 115 000 francs fut réalisée. La diète y ajouta celle de 472 000 francs, imposés aux cantons de Neuchâtel et d'Appenzell intérieur, pour n'avoir pas envoyé leurs contingents à l'armée. Bientôt après, un citoyen de Genève, le baron de Grenus, institua la Confédération son héritière, à charge pour elle de créer une *Caisse des invalides*, dont les revenus seraient exclusivement affectés à ce genre de secours. L'héritage fut de plus d'un million.

Cependant la diète n'avait pas attendu d'avoir rempli ces obligations pour exprimer à son général en chef la reconnaissance de ses concitoyens et lui prouver que les républiques ne sont pas toujours ingrates. Non-seulement le général Dufour avait rendu la paix à la patrie, mais il s'était également acquis le respectueux attachement des vainqueurs et des vaincus. Son nom les avait rapprochés. Lorsque, bientôt après la guerre du Sonderbound, l'orage que prévoyait le président de la diète éclata de toutes parts ; qu'au renversement du trône de Louis-Philippe (24 février 1848) succéda l'ébranlement de tous les trônes, et que la

Suisse fut dans le cas, pour empêcher quelque violation de son territoire, de mettre sur pied une partie de ses contingents, l'on vit les miliciens qui s'étaient rencontrés à Meyerskappel et à Gislikon, rangés maintenant sous une seule bannière, se serrer la main. Ils rivalisèrent de zèle et de dévouement, voulant montrer que tout ressentiment était banni de leurs cœurs, et que leurs armes ne serviraient désormais qu'à repousser toute agression tentée contre leur commune patrie.

XII

Constitution fédérale de 1848.

La guerre terminée, les sept cantons reprirent leur place en diète. La Suisse était pacifiée, lorsque la révolution leva haut la tête à Paris, à Berlin, à Vienne, en Italie. Les Confédérés crurent le moment venu de se rendre compte de leurs expériences, de leurs vœux, et de se donner une constitution qui, libre d'influences étrangères, fût la fidèle expression de leur développement national. La diète chargea une Commission de vingt-quatre membres d'en élaborer le plan. La Commission, à son tour, confia à deux de ses membres, MM. Kern et Druey, le soin de lui présenter un ordre de matières et un résumé de ses délibérations.

Kern et Druey réunissaient à une riche intelligence un sens pratique et la connaissance du peuple suisse. « Nos institutions, dirent-ils, ne nous suffisent plus, parce qu'elles ne reposent pas sur les deux bases de notre existence, et qu'elles s'appuient trop exclusive-

ment sur le canton pour faire au peuple suisse, à la Confédération, la part qui lui revient. Les troubles des dernières années sont, en grande partie, l'effet de cette situation. Si toutefois nous y cherchions le remède dans un gouvernement unitaire, dans une république helvétique, nous méconnaîtrions les profondes racines qu'a chez nous la vie cantonale. Nous devons tenir compte de l'unité, mais non moins de la diversité. L'unité sans les membres, comme les membres sans l'unité, sont également condamnés à l'impuissance. »

Le 15 mai, la diète se réunit de nouveau, pour entendre le rapport de sa Commission. Tous les cantons étaient représentés. Neuchâtel l'était à un titre nouveau. Il ne pouvait, dans l'état fédératif auquel la Suisse aspirait, conserver un prince pour souverain; aussi, résolus fermement à suivre la Confédération dans ses nouvelles destinées, les républicains des monts neuchâtelois s'étaient-ils levés. Le 1er mars, ils s'étaient emparés du château de Neuchâtel. Le 30 avril, le canton avait agréé, à une majorité de 5813 suffrages contre 4395, une constitution nouvelle. La diète, à son tour, accueillit avec joie les députés d'un peuple qui venait de se donner cordialement à la Confédération.

La discussion du projet de la Commission fit saillir une grande diversité de points de vue. Ce projet confiait l'autorité suprême à une Assemblée, composée de deux Chambres, dont l'une, sous le nom de Conseil national, devait être la représentation du peuple dans son ensemble, et l'autre, sous le nom de Conseil des états, la représentation des cantons. Le caractère de

celle-ci, diète votant sans instructions, paraissait devoir être traditionnel et conservateur, tandis que celle-là devait répondre aux besoins d'unité, de progrès, d'ordre dans l'intérieur, de force en face de l'étranger. Réunies, les deux Chambres nommaient un Conseil fédéral, pouvoir exécutif de la Confédération, et un Tribunal fédéral, chargé de l'administration de la justice en matière fédérale. Cependant la simplicité de ces propositions ne réussit pas d'abord à les faire accueillir.

Berne et Genève en appelaient à une constituante. Berne et Argovie ne voulaient, en tout cas, qu'une seule Chambre. Zurich accéda à ce point de vue, à la condition toutefois que toute décision importante fût soumise au vote des cantons. Thurgovie et Vallais réunissaient dans un même Conseil les députés de la nation et ceux des états. Les petits cantons s'en tenaient à l'ancienne diète. Glaris, Zoug et Grisons s'engageaient dans des voies moyennes, tandis que Schaffhouse rejetait tout essai de juste milieu et déclarait ne vouloir se ranger que sous le drapeau de l'un ou l'autre extrême. Néanmoins la divergence même de ces propositions fit qu'elles se paralysèrent l'une l'autre, et qu'en définitive celle de la Commission, fortement appuyée par Soleure, Saint-Gall, Vaud et Genève, l'emporta sur le point essentiel à une majorité de seize voix.

Les deux Chambres furent acceptées. Le Conseil national fut composé des députés du peuple suisse, élus directement, à raison d'un député par 20 000 âmes de population. Le Conseil des états le fut des 44 députés des cantons. Leurs séances devaient être publiques. C'était réunies que les Chambres devaient procéder à

l'élection du Conseil fédéral, du président et du vice-président, annuellement élus, de la Confédération ; du Tribunal fédéral, du chancelier, du général en chef, de son chef d'état-major et de représentants fédéraux ; qu'elles exerçaient le droit de grâce et prononçaient sur des conflits de compétence. Du reste, elles délibéraient séparément, et la loi n'avait force que lorsqu'elle avait obtenu leur commune adhésion. Leur compétence embrassait les lois, les alliances, la guerre et la paix ; la garantie des constitutions cantonales, les mesures commandées par la sûreté intérieure et extérieure de la Suisse ; l'organisation, l'instruction et la disposition de l'armée ; la police des étrangers ; la haute surveillance de l'administration et de la justice fédérales, et les différends entre les cantons.

Le Conseil fédéral fut composé de sept membres, choisis dans différents cantons, parmi tous les citoyens éligibles au Conseil national. Les membres de ces magistratures diverses étaient élus pour trois ans.

A de nouveaux pouvoirs, il fallait des attributions et des ressources nouvelles. On leur conféra les régales, les péages, les postes, les monnaies, la poudre à canon. Les cantons, auxquels on enlevait des sources considérables de revenu ne furent pas, il est vrai, sans recevoir de justes indemnités. Ils furent entre autres déchargés, non de l'instruction de toutes les milices, comme on le leur avait proposé, mais de celle des corps du génie, de l'artillerie et de la cavalerie. Ce qu'ils lui abandonnèrent suffit pour constituer à la Confédération la fortune et la force nécessaires au maintien de l'ordre à l'intérieur, de l'indépendance

au dehors. Elle put ce que ne pouvaient naguère les cantons, divisés qu'ils étaient. Elle créera une monnaie fédérale et un système uniforme de poids et mesures; elle établira un réseau télégraphique, le plus complet et le plus démocratique qui soit en Europe; elle prêtera son appui à la construction de nombreux chemins de fer; elle encouragera par ses subsides de grands travaux d'utilité publique; elle fondera une école polytechnique, et fera entrevoir la possibilité de créer une université fédérale; elle travaillera, enfin, à une meilleure organisation et à une instruction plus forte de l'armée.

La constitution de 1848 plaça sous la garantie fédérale l'égalité de droit des citoyens devant la loi, les droits des communes et, jusqu'à un certain point, celui de libre établissement. Elle reconnut la liberté de la presse, celle d'association et le droit de pétition. Elle posait en principe la liberté de commerce et de transit entre les cantons, mais elle ne put l'affranchir, en une fois, des entraves que lui opposaient les impôts de consommation (*Ohmgelds*), prélevés par quelques cantons sur des produits suisses. La liberté de culte, non plus, ne put prévaloir sur les difficultés qu'on lui opposait; elle fut limitée aux confessions chrétiennes reconnues; quelque temps encore les Israélites en demeurèrent exclus. L'interdiction de la Société de Jésus et de ses affiliations était la conséquence de récents événements. Avec le pacte de 1815 tomba la garantie qu'il accordait aux couvents. Telle qu'elle était, la constitution qui régénérait la Suisse ne répondait pas à tous les vœux, mais elle pouvait être modifiée en tout temps et statuait sur les formes qui devaient présider à la révision.

Soumise aux suffrages des états, elle fut acceptée par quinze cantons et demi, représentant une population de 1 900 000 âmes. Elle fut rejetée par six cantons et demi, peuplés de 292 000 âmes, mais qui, tout en ne l'agréant pas, déclarèrent se soumettre à la loi de la majorité. Soumise ensuite au suffrage populaire, elle obtint, sur un nombre de 437 100 citoyens aptes à voter 169 743 suffrages, et fut repoussée par 71 899 voix. Des feux, allumés sur les hauteurs, saluèrent le passé d'un adieu, l'avenir avec espérance.

Le 6 novembre, les nouvelles autorités fédérales se réunirent à Berne. Le 16, elles élurent le Conseil fédéral. Elles avaient à tenir compte, dans cette élection, de races, de langues, de confessions diverses, et pourtant à créer un pouvoir homogène, dont les membres fussent unis par l'accord des vues et l'intelligence de l'œuvre qu'il avait à accomplir; elles firent preuve de tact et de sagesse. Le premier élu fut le Dr Fourrer, dont les Zuricois, ses concitoyens, respectaient le caractère ferme et réfléchi. Le second fut Ochsenbein, qui avait appris à modérer la fougue de ses jeunes années, et avait cessé d'être à la tête du parti radical de son canton. Le troisième siége eût, dans d'autres circonstances, été donné à un Lucernois; dans celles où se trouvait la Suisse, il appartenait au magistrat de la Suisse française qui avait eu la principale part à la rédaction de la charte fédérale, à Druey, travailleur infatigable, penseur original et profond, qui alliait Hégel et sa philosophie à l'élasticité d'une nature gauloise et faisait profession, pour la voix du peuple, de la soumission que Vinet réclamait pour la conscience

individuelle. Munzinger, de Soleure, fut nommé le quatrième; il avait voté en diète la suppression des couvents d'Argovie, tout en laissant subsister les fondations pieuses de son canton, et, depuis vingt ans, il gouvernait ses concitoyens par sa bonté de cœur et sa supériorité d'esprit. Franscini, estimé pour l'étendue de ses connaissances et la douceur de son caractère, fut appelé à représenter dans le Conseil la Suisse italienne. Frey-Hérosé, chef de l'état-major dans la guerre du Sonderbound, et sorti d'une maison industrielle d'Arau, fut choisi le sixième, comme excellent administrateur. Næff enfin, le septième élu, appartenait à Saint-Gall, au canton qui avait apporté à la diète la douzième voix, expression de l'arrêt du destin. Il allait, comme créateur du réseau télégraphique suisse, acquérir un titre sérieux à la reconnaissance des Confédérés. Le Dr Kern, son concurrent dans la dernière élection, et le collaborateur de Druey dans la rédaction de la constitution de 1848, fut porté à la présidence du Tribunal fédéral. Réunis, ces magistrats mirent au service de leur patrie un riche trésor d'aptitudes diverses et d'expériences acquises dans toutes les branches de l'administration. La ville de Berne fut choisie pour le siége des autorités fédérales. Les membres déchirés de la Confédération venaient de renaître à une vie commune. La Suisse était entrée dans un nouvel âge.

FIN

DERNIER PROPOS

Deux amis ont reçu communication de mon texte et de mes épreuves d'imprimerie. M. Georges de Wyss, de Zurich, m'a accompagné à travers mon premier, et M. Pierre Vaucher, de Genève, à travers mon second volume. Ils m'ont prêté le secours de leurs conseils, de leurs recherches, et parfois le fruit de patientes investigations. Si cette Histoire répond, à quelque degré, aux sévères exigences de la science, je le dois en bonne part à mes amis : comment n'éprouverais-je pas, en terminant, le besoin de faire entrer mon lecteur en partage de ma reconnaissance envers eux.

L. Vulliemin.

FAUTE A CORRIGER

A la page 292, ligne 26, *remplacez les mots:* Le 3, repliés, *par:* Puis, repliés.

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE

AGE DE LA RÉFORME

Livre Ier. — La réforme protestante.

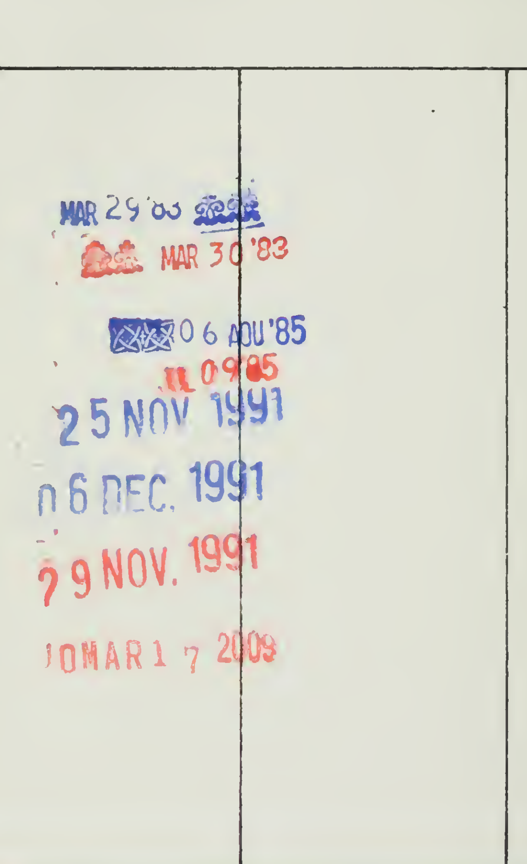
Livre II. — Réaction du catholicisme.

QUATRIÈME PARTIE

DOMINATION DE L'ARISTOCRATIE

CINQUIÈME PARTIE

LA DÉMOCRATIE MODERNE


MAR 29 '83
MAR 30 '83
06 AOU '85
25 NOV 1991
06 DEC. 1991
29 NOV. 1991
MAR 1 7 2009

CE

